

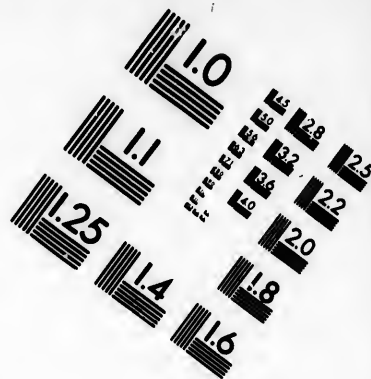
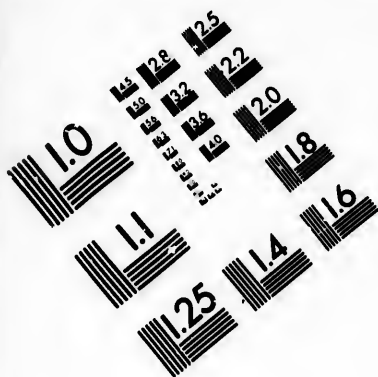
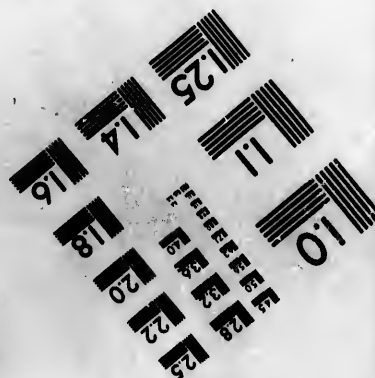
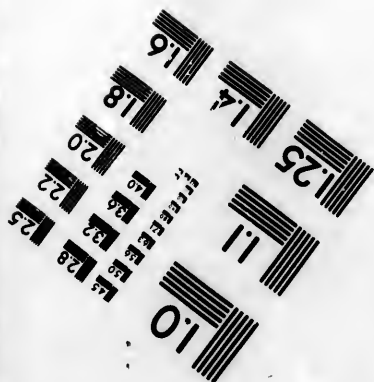
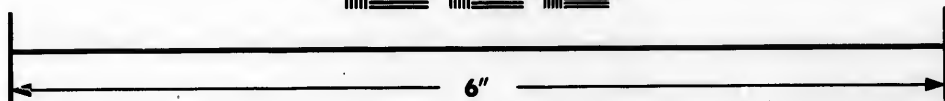
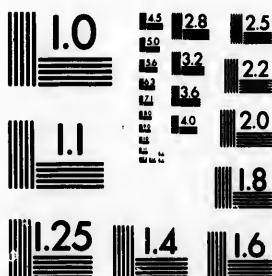


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1984

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- ☐ Coloured covers/
Couverture de couleur
- ☐ Covers damaged/
Couverture endommagée
- ☐ Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- ☐ Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- ☐ Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- ☐ Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- ☐ Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- ☐ Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- ☒ Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- ☐ Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- ☐ Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- ☐ Coloured pages/
Pages de couleur
- ☐ Pages damaged/
Pages endommagées
- ☐ Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- ☒ Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☐ Pages detached/
Pages détachées
- ☒ Showthrough/
Transparence
- ☐ Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- ☐ Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- ☐ Only edition available/
Seule édition disponible
- ☐ Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
☐	☐	☒	☐	☐	☐
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

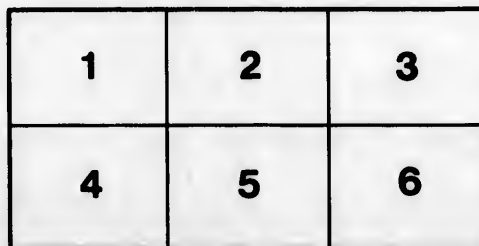
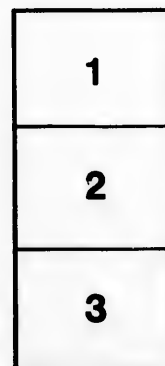
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol ➡ (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole ➡ signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

L

E

LETTRES

ÉDIFIANTES

ET CURIEUSES.

L

DE

M

T

Chez J

AVEC

LETTRES

ÉDIFIANTES

ET CURIEUSES,

ÉCRITES

DES MISSIONS ÉTRANGERES:

NOUVELLE ÉDITION.

MÉMOIRES DE LA CHINE, &c.

TOME DIX-NEUVIÈME.



A PARIS,

Chez J. G. MERIGOT le jeune, Libraire, Quai des
Augustins, au coin de la rue Pavée.

M. DCC. LXXXI.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

230470

BV 2290

A 2

1780

V. 19

RECEIVED

NOV 19 1964

U.S. DEPARTMENT OF JUSTICE
FEDERAL BUREAU OF INVESTIGATION
WASHINGTON, D.C. 20535

MEMORANDUM



NOV 19 1964

U.S. DEPARTMENT OF JUSTICE
FEDERAL BUREAU OF INVESTIGATION
WASHINGTON, D.C. 20535

U.S. DEPARTMENT OF JUSTICE

NOV 19 1964

U.S. DEPARTMENT OF JUSTICE
FEDERAL BUREAU OF INVESTIGATION
WASHINGTON, D.C. 20535

de
pre



LETTRES
EDIFIANTES ET CURIEUSES,
ÉCRITES
PAR DES MISSIONNAIRES
DE
LA COMPAGNIE DE JESUS.

MÉMOIRES DE LA CHINE, &c.

LETTRE

*Du Pere de Mailla, Missionnaire de la
Compagnie de Jesus.*

A Peking, le 5 Juin 1717.

MON RÉVÉREND PÈRE,

La paix de N. S.

Le zèle que vous avez pour la Mission
de la Chine, & l'intérêt que vous y
prenez, m'engagent à vous faire part

A iii

d'un événement qui nous a tous conf-
ternés, & qui met la religion dans un
danger extrême.

Sur la fin de l'année dernière les Man-
darins des côtes maritimes représentèrent
à l'Empereur que plusieurs vaisseaux
Chinois transportoient quantité de riz
hors de la Chine, & entretenoient d'é-
troites liaisons avec les Chinois qui de-
meurent à Batavie. Sur quoi l'Empereur
défendit, sous de graves peines, qu'au-
cun vaisseau Chinois n'allât, sous pré-
texte de commerce, dans les contrées
qui sont au midi de la Chine. Cette dé-
fense fut portée à la fin du mois de jan-
vier de cette année 1717, & fut insérée
dans la gazette. Un *Tsong-ping* (1) de la
province de Canton a pris de-là occa-
sion de présenter une requête à l'Empe-
reur, dans laquelle il se déchaîne vio-
lemment, & contre les Européens qui
trafiquent à la Chine, & contre l'exer-
cice de notre sainte Religion. Voici la
requête aussi fidelement traduite, que
le permet la différence de la langue Chi-
noise & la nôtre.

(1) Mandarin de guerre du second ordre.

Tching-mao (c'est le nom de notre accusateur (1). Hie-che-tchin Tsong-ping (2) sur les précautions qu'on doit prendre par rapport aux côtes maritimes.

« Moi votre sujet, j'ai visité exactement, selon la coutume & selon le devoir de ma charge, toutes les îles de la mer. A la sixième lune j'ai parcouru toutes les côtes maritimes qui sont vers l'occident: à la seconde lune j'ai visité toutes celles qui sont vers l'orient du côté de l'île de *Nanngao*, & dans le cours d'une année j'ai parcouru toutes les îles de la mer qui sont de ma juridiction. Il n'y a point de golfe ni de détroit que je n'aie examiné par moi-même. J'ai trouvé que la haute sagesse & l'autorité absolue de Votre Majesté maintiennent dans une tranquillité parfaite les pays les plus reculés de l'Empire. Mais quand je suis arrivé à Macao qui est de la dépendance de *Hiam-xan-hien*, j'avoue que j'ai été effrayé de voir

(1) Lieu de la juridiction de ce Mandarin.

(2) Les Chinois mettent toujours à la tête de leur requête le sujet dont ils veulent parler.

» dans le port plus de dix vaisseaux (1)
 » Européens qui faisoient voile vers
 » Canton pour leur commerce : je pré-
 » vis aussi-tôt ce qu'on en devoit crain-
 » dre, & j'eus la pensée de présenter
 » une requête à Votre Majesté, pour
 » l'informer du génie dur & féroce de
 » ces peuples; mais j'appris que le dix-
 » huitieme jour de la douzieme lune,
 » Votre Majesté avoit porté l'édit sui-
 » vant ».

*Au regard des lieux les plus éloignés du
 côté de la mer, qu'on ait soin de tout ob-
 server, & sur-tout qu'on soit très-attentif
 aux Royaumes des étrangers. C'est pour-
 quoi, qu'il soit fait très-expresses défense
 à tous les vaisseaux de cet Empire de navi-
 guer vers la mer du midi. Avec cette précau-
 tion on empêchera qu'il ne vienne du secours
 de la part des étrangers, l'on ira au-devant
 du mal qu'on appréhende.*

« Notre auguste Empereur ne s'est
 » pas contenté de consulter sur cette
 » affaire les neuf suprêmes Tribunaux
 » de l'Empire, il a daigné écouter en-

(1) Il y a dans l'original Chinois, des vais-
 seaux de cheveux roux, c'est ainsi que les Chi-
 nois appellerent les Hollandois, lorsqu'ils pri-
 rent sur eux l'isle de Formose. *Tchin-mao* com-
 prend aussi sous ce nom les Anglois.

» core les avis de personnes d'un rang
 » beaucoup inférieur. Si sa sagesse n'étoit
 » pas fort supérieure à celle de Yao &
 » de Xun (1), jouirions-nous d'une paix
 » si profonde ? Qui seroit assez hardi
 » pour entretenir l'Empereur de ce qui
 » se passe dans les Royaumes étrangers,
 » s'il ne s'en est pas instruit par lui-
 » même ? Pour moi, dès ma plus tendre
 » jeunesse, j'ai été engagé dans le com-
 » merce, & j'ai traversé plusieurs mers ;
 » j'ai voyagé au Japon, au Royaume
 » de Siam, à la Cochinchine, au Ton-
 » king, à Batavie, à Manille, &c. Je
 » connois les mœurs de ces peuples,
 » leurs coutumes, & la politique de
 » leur gouvernement, & c'est ce qui
 » me donne la hardiesse d'en parler à
 » mon grand Empereur.

» Vers l'orient de la Chine, il n'y a
 » de Royaume considérable que le Ja-
 » pon ; les autres sont fort peu de chose,
 » & le seul Royaume de Liou kieou mé-
 » rite quelque attention. Tous les fleu-
 » ves de ces Royaumes ont leur cours
 » vers l'orient ; & à dire vrai, on ne

(1) Deux anciens Empereurs de la Chine, regardés des Chinois comme des modèles que doivent imiter les Princes qui veulent gouverner sagement.

» trouve nul autre Royaume jusqu'à la
» province de *Fou-kien*, de laquelle
» dépend l'isle de Formose.

» A l'occident sont les Royaumes de
» Siam, de la Cochinchine & du Ton-
» king, qui confine avec *Kium-tcheou-*
» *fou* qui est à l'extrémité de notre
» Empire.

» On découvre au midi plusieurs
» Royaumes de barbares, tels que sont
» Johor, Malaca, Achem, &c. Bien que
» ces Royaumes ne soient pas d'une
» grande étendue, ils ont cependant
» leurs loix particulieres auxquelles ils
» se conforment. Mais ils n'oseroient
» jamais porter leurs vues ambitieuses
» sur les terres des autres Princes. Ainsi
» l'édit de Votre Majesté, que je viens
» de rapporter, ne regarde que les ports
» de Batavie & de Manille qui appar-
» tiennent aux Européens. Ils y vinrent
» d'abord simplement pour commercer,
» & ensuite, sous prétexte du com-
» merce, ils subjuguèrent tout le pays.

» Moi votre sujet, lorsque je considère
» tous les Royaumes barbares qui sont
» au-delà des mers, il me semble que
» le Royaume du Japon surpasse tous les
» autres Royaumes en force & en puis-
» sance. Sous la dynastie des *Ming*, il

» s'éleva une grande révolte, excitée
 » par quelques scélérats de notre Em-
 » pire ; cependant les peuples du Japon
 » ont toujours fait paisiblement leur
 » commerce avec nous. Le Royaume
 » de *Lieou-kieou* tient de nous les loix ,
 » selon lesquelles il se gouverne depuis
 » plusieurs siècles ; l'isle de Formose
 » nous est soumise : les Royaumes de
 » Siam, du Tonking & les autres, nous
 » payent tous les ans un tribut, & ils
 » n'ont nulle mauvaise intention. On
 » n'a donc à craindre que des Euro-
 » péens, les plus méchans & les plus
 » intraitables de tous les hommes.

» *Hong-mao* est un nom commun à
 » tous les barbares qui habitent les terres
 » situées entre le septentrion & l'orient,
 » sçavoir *Ya-koueli* (1), *Yutse Laholanfi*,
 » & *Holan* (2). Ces Royaumes sont ou
 » d'Europe ou des Indes ; mais bien
 » qu'ils soient différens les uns des au-
 » tres, les peuples en sont également
 » barbares. Les *Laholanfi* le sont encore

(1) Noms qui nous sont inconnus, peut-être
 au lieu de *Yakoueli*, a-t-il voulu mettre *Ynkeli*,
 nom que les Chinois donnent aux Anglois.

(2) *Laholanfi* & *Holan* sont deux noms qu'on
 donne indifféremment aux Hollandois. L'accu-
 sateur en fait deux Royaumes.

» davantage ; semblables à des tygres &
 » à des loups féroces, ils jettent la conf-
 » ternation & l'effroi dans tous les vais-
 » seaux, soit des Marchands, soit des
 » barbares, & il n'y en a aucun qui
 » puisse tenir contre leurs efforts. S'ils
 » abordent à quelque terre, ils exami-
 » nent d'abord par quel moyen ils pour-
 » ront s'en rendre les maîtres : les vais-
 » seaux qu'ils montent sont à l'épreuve
 » des vents les plus furieux & des plus
 » fortes tempêtes ; chacun de ces vais-
 » seaux est au moins de cent grosses pie-
 » ces de canon ; rien ne peut leur résis-
 » ter. Nous l'éprouvâmes l'année der-
 » nière dans le port d'*Emoui* (1) ; quelle
 » frayeur ne causa pas l'entreprise d'un
 » seul de ces vaisseaux ? & que ne doit-
 » on pas appréhender de plus de dix de
 » ces mêmes vaisseaux qui ont abordé
 » cette année à Canton ? Ce sont les
 » mêmes gens qui demeurent à Macao,
 » ils tirent leur origine du même pays,
 » ils parlent la même langue, leurs
 » coutumes sont les mêmes ; de plus,

(1) Il y a environ deux ans qu'un marchand
 Chinois, après avoir reçu l'argent d'un Anglois,
 refusa de lui donner sa marchandise. Celui-ci se
 fit justice lui-même, en s'emparant d'une barque
 qui appartenoit au marchand Chinois.

» ils ont ensemble les plus étroites liai-
» sons. Il ne sera plus temps de remédier
» au mal, si on ne l'arrête dans sa sour-
» ce. C'est pourquoi j'espère que Votre
» Majesté donnera ordre aux principaux
» Mandarins des Provinces de prendre
» les mesures propres à le prévenir ;
» comme par exemple, d'obliger tous
» les Capitaines de ces vaisseaux, d'en
» tirer tout le canon, & de n'entrer
» dans le port que désarmés ; ou bien
» de les tenir renfermés dans une forte-
» resse tout le temps qu'ils seront à faire
» leur commerce ; ou du moins de ne
» leur pas permettre de venir un si grand
» nombre à-la-fois, mais les uns après
» les autres, jusqu'à ce qu'ils se soient
» entièrement défaits de leurs manieres
» féroces & barbares. Ce sera le moyen
» de nous maintenir dans cette paix
» dont nous jouissons.

» Il y a un autre article qui concerne
» la Religion Chrétienne. Cette Religion
» a été apportée d'Europe à Manille.
» Sous la dynastie précédente des *Ming*,
» ceux de Manille faisoient leur com-
» merce avec les Japonois : les Euro-
» péens se servirent de leur Religion pour
» changer le cœur des Japonois, ils en
» gagnèrent un grand nombre, ils attai-

» querent ensuite le Royaume au dedans
» & au dehors , & il ne s'en fallut pres-
» que rien qu'ils ne s'en rendissent tout-
» a-fait les maîtres ; mais ayant été vi-
» goureusement repoussés, ils se retire-
» rent vers les Royaumes d'occident. Ils
» ont encore des vues sur le Japon , &
» ils ne désespèrent pas d'en faire la con-
» quête. Rien, ce me semble, ne les
» autorise à bâtir des églises dans toutes
» les provinces de l'Empire ; ils répan-
» dent de grandes sommes d'argent ; ils
» rassemblent à certains jours une infi-
» nité de gens de la lie du peuple pour
» faire leurs cérémonies ; ils examinent
» nos loix & nos coutumes ; ils dressent
» des cartes de nos montagnes & de
» nos fleuves ; ils s'efforcent de gagner
» le peuple : je ne vois pas quel est leur
» dessein , ce n'est pas à moi de le pé-
» nétrer ; je sçai pourtant que cette
» Religion a été apportée d'Europe à
» Manille, que Manille a été subjuguée
» par les Européens, que les Européens
» sont naturellement si barbares , que
» sous le prétexte de la Religion, ils ont
» songé à s'emparer du Japon, qu'ils se
» sont effectivement emparés de Manille,
» qu'ils ont bâti plusieurs églises à Can-
» ton & ailleurs, qu'ils ont gagné une

» infinité de personnes. Ajoutez à cela
 » qu'ils sont de la même Nation que
 » ceux qui viennent dans ces formida-
 » bles vaisseaux dont j'ai déjà parlé. Mais
 » je me repose entièrement sur la sagesse
 » des augustes Tribunaux de l'Empire,
 » & je m'assure qu'ils ne permettront
 » pas à ces viles plantes de croître &
 » de se fortifier. Le péril est grand; les
 » plus petits ruisseaux deviennent de
 » grands fleuves; si l'on n'arrache les
 » branches des arbres quand elles sont
 » encore tendres, on ne peut les couper
 » dans la suite qu'avec la coignée. Si
 » la sagesse avec laquelle notre grand
 » Empereur gouverne paisiblement l'Em-
 » pire ne devoit pas s'étendre à une
 » centaine de siècles, je n'aurois jamais
 » eu la hardiesse d'exposer toutes ces
 » choses dans ma requête.

» Pour ce qui est des forteresses qui
 » défendent les côtes maritimes, c'est
 » à nous de les tenir en bon état. Je finis
 » en suppliant très-humblement Votre
 » Majesté d'examiner les motifs de cette
 » requête, de déclarer sur cela ses in-
 » tentions, & de les faire connoître dans
 » les provinces ».

Telle étoit la requête du Mandarin
Tchin-mao. L'Empereur l'ayant examinée

la renvoya aux Tribunaux pour lui en faire le rapport. Nous en eûmes connoissance dès les premiers jours d'avril : mais nous reposant d'un côté sur les bontés dont l'Empereur nous honore , & de l'autre sur les faussetés manifestes de cette accusation , qui ne pouvoient être ignorées de l'Empereur , nous ne crûmes pas en devoir faire beaucoup de cas. Cependant nous apprîmes que le seizieme du même mois d'avril il s'étoit tenu à ce sujet par ordre de l'Empereur une assemblée générale des chefs de tous les Tribunaux , où notre sainte religion avoit été absolument condamnée , les Missionnaires chassés , &c. Voici quelle étoit la sentence qu'ils portèrent.

« Au regard de la Religion chrétienne » on a trouvé dans les archives des » Tribunaux , que l'année huit de Cam- » hi , l'Empereur avoit porté l'Edit suivant » :

La Religion chrétienne s'étend de plus en plus dans les provinces , quoiqu'on n'en ait permis l'exercice qu'à Ferdinand Verbieft & à ses compagnons. Peut-être bâtit-on des églises dans la province de Petcheli & dans les autres provinces , peut-être y en a-t-il qui embrassent cette loi. C'est pourquoi il est à propos de la défendre sévèrement.

Que cet édit soit exactement observé. Cet édit se conserve avec respect dans les archives des Tribunaux.

« Il y a fort long-temps qu'on a dé-
 » fendu dans toutes les provinces de
 » bâtir des églises & d'embrasser la loi
 » chrétienne. On trouvera sans doute
 » des gens de la lie du peuple qui ne
 » font pas le cas qu'ils doivent de cette
 » défense. Le Mandarin *Tchin-mao* sou-
 » tient dans sa requête qu'on bâtit des
 » églises dans toutes les provinces, que
 » plusieurs personnes de la populace em-
 » brassent cette religion, & qu'on ne
 » doit pas permettre à ces viles plantes
 » de croître & de se fortifier. Nous,
 » vu ce qui est contenu dans ladite
 » requête, déclarons qu'on accordera
 » le pardon dans toutes les provinces
 » de l'Empire à ceux qui depuis la pu-
 » blication de cette défense ont embrassé
 » la loi chrétienne, pourvu qu'ils se
 » repentent de leur faute, & qu'ils con-
 » tribuent à détruire entièrement les
 » églises, enforte qu'il n'en reste plus nul
 » vestige: que ceux qui voudront per-
 » sévérer dans cette religion seront trai-
 » tés avec la même rigueur que les
 » rebelles: que si les Mandarins négli-
 » gent d'en faire la recherche, ils seront

» punis de la même maniere que les
» Mandarins peu soigneux à découvrir
» les rebelles. Pour ce qui est des Mis-
» sionnaires Européens , que les Man-
» darins d'armes & de lettres en fassent
» d'exactes perquisitions, & qu'ils les
» découvrent aussi-tôt aux premiers
» Mandarins. Que les Mandarins *Tsong-*
» *tou*, *Fou-yven*, *Titou*, *Tsong-ping* les
» renvoyent à Macao, & qu'après avoir
» abattu toutes leurs églises, ils leur
» ordonnent de retourner chacun dans
» leur pays. Cette sentence ne sera en-
» voyée dans les provinces pour y être
» exécutée, qu'après qu'elle aura été
» lue & approuvée de l'Empereur ».

Vous pouvez juger des sentimens de nos cœurs à cette nouvelle, par l'effet qu'elle ne manquera pas de produire sur le vôtre. Nous songeâmes aussi-tôt à présenter un placet à l'Empereur pour notre justification. La difficulté étoit de le faire passer à Sa Majesté. Nous nous adressâmes pour cela à tous nos amis, Eunuques & autres, qui pouvoient nous rendre ce service. Personne n'osa s'en charger. Dans cette extrémité le Pere Parennin demanda conseil au premier Ministre, qui est de ses amis, & au neuvieme fils de l'Empereur, qui est

plein de bonté pour les Européens. Ils lui répondirent qu'ils verroient nos Juges, & qu'ils n'épargneroient rien pour les engager à changer leur sentence. Ils se donnerent en effet l'un & l'autre de grands mouvemens pour notre affaire : leurs sollicitations eurent du moins cela de bon, que la sentence ne fut point portée à Sa Majesté avant les fêtes que l'on fait tous les ans pour la naissance de l'Empereur. Ces fêtes, qui étoient fort proches, durent ordinairement dix jours. Pour surcroît de bonheur, les fêtes ne furent pas plutôt finies que l'Empereur fit un voyage de cinq jours. Tout cela nous donna le temps de faire agir auprès de nos Juges. Mais le succès répondit bien peu à nos espérances. Dans la seconde assemblée que les neuf Tribunaux tinrent le 11 Mai sur cette affaire, ils porterent la sentence suivante :

« Les Missionnaires Européens ont
» rendu un grand service à cet Empire,
» en réformant le Tribunal des Mathématiques, & en prenant le soin de
» faire faire des machines de guerre :
» c'est pour cette raison qu'on leur a
» permis de demeurer en chaque province, & d'y faire en particulier les
» exercices de leur religion. Mais en

» même temps on a fait défense à tous
» les Chinois de la province de *Petcheli*
» & des autres provinces, de les aider
» à bâtir des églises & d'embrasser leur
» loi. Comme il s'est écoulé bien du
» temps depuis cette défense, il y a sans
» doute parmi la populace des gens qui
» en font peu de cas. Le Mandarin *Tchin-*
» *mao* assure dans sa requête qu'on bâtit
» des églises dans toutes les provinces,
» & qu'une infinité de gens de la lie
» du peuple embrassent la religion chré-
» tienne; & il est d'avis qu'on ne per-
» mette pas à ces viles plantes de croître
» & de se fortifier. C'est pourquoi, vu
» cette requête, nous déclarons que
» ceux qui dans le ressort des huit étén-
» dards, dans la province de *Petcheli*,
» & dans les autres provinces, ont em-
» brassé cette loi depuis la susdite dé-
» fense, obtiendront le pardon de leur
» faute, pourvu qu'ils s'en repentent.
» Que si au contraire ils persévèrent
» dans leur ignorance & dans leur aveu-
» glement, ils seront traités avec la
» même rigueur que ceux qui vendent
» du riz vers la mer du midi. De plus,
» que les peres, les freres, les parens,
» les voisins, qui manqueront à dénon-
» cer leurs enfans, leurs freres, & leurs

fense à tous
e de *Petcheli*
de les aider
braffer leur
lé bien dur
, il y a sans
les gens qui
darin *Tchin-*
qu'on bâtit
provinces ,
s de la lie
ligion chré-
on ne per-
s de croître
urquoi , vu
arons que
huit éten-
e *Petcheli* ,
, ont em-
sufdite dé-
on de leur
repentent.
erséverent
leur aveu-
s avec la
i vendent
De plus ,
es parens ,
t à dénon-
s , & leurs



A. le Port.

B. le Camp des François

*C. Ruines d'un Port bâti
par les Anglois.*

Echelle de 2400 toises



Plan

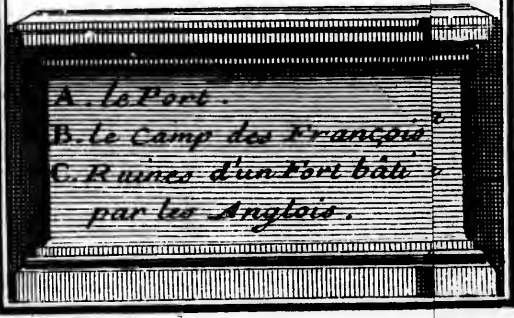
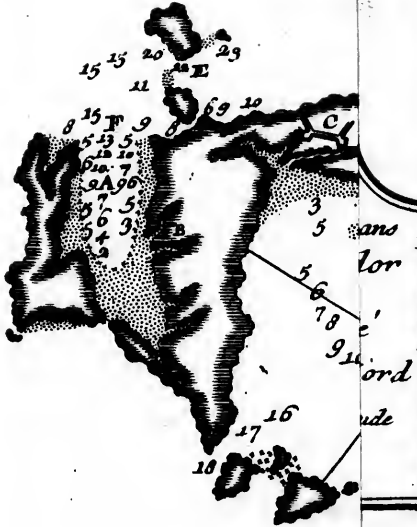
De l'Isle d'Orleans
ou Pulo-Condor

Le Port est situé
à 8.35. de lat. N. et
à 123. de Longitude



échelle de 2400 toises.

- D. Village des Insulaires
- E. Entrée du Port durant la mousson du Nord Est.
- F. Entrée du Port durant la mousson du Sud Ouest



A. le Port.
B. le Camp des François
C. Ruines d'un Fort bâti
par les Anglois.

cop
le
Mi
tre
alle
lieu
nai
roi
Il
ave

» voisins, seront punis de cent coups
» de bâtons, & bannis à trois cens
» lieues. Enfin, que les Mandarins peu
» exacts à en faire la recherche, seront
» privés de leur Mandarinat. Pour ce
» qui est des Européens, nous permet-
» tons à ceux qui ont reçu la patente,
» & qui sont au nombre de quarante-
» sept, de demeurer chacun dans son
» église, & d'y faire en particulier
» l'exercice de sa religion. Mais pour
» ceux qui n'ont pas la patente, nous
» ordonnons aux Mandarins d'armes &
» de lettres d'en faire d'exactes perqui-
» sitions, & de les dénoncer aussi-tôt
» aux premiers Mandarins *Tsong-tou*,
» *Fou-yen*, *Titou*, *Tsong-ping*, qui les
» renvoyeront à Macao, avec ordre de
» retourner dans leur pays, &c.

Ce fut le 12 de mai que nous eûmes
copie de cette sentence. Le même jour
le Pere Parennin alla chez le premier
Ministre pour la lui montrer. Ce Minis-
tre en fut surpris, & dit qu'il devoit
aller le lendemain à *Tchang-tchun-yen*,
lieu de plaisance où l'Empereur fait ordi-
nairement son séjour; & que là il parle-
roit à nos Juges qui devoient s'y trouver.
Il le fit effectivement, quoique d'abord
avec peu de succès. Mais comme les

Peres Suarez & Parennin avoient eu occasion de présenter un placet à l'Empereur la veille de son départ pour le petit voyage dont j'ai parlé, le Ministre profita avantageusement de cette circonstance en notre faveur. Voici le placet que nous présentâmes, il est fidèlement traduit du Chinois.

« Nous Kilien Stumph, Joseph Suarez,
 » Dominique Parennin, &c. au sujet de
 » l'accusation intentée par le *Tsong-ping*
 » *Tchin-mao* contre les Hollandois, dans
 » laquelle il nous enveloppe fausement,
 » en disant que nous rassemblons une
 » infinité de gens de la lie du peuple,
 » que nous sommes de viles plantes
 » qu'il faut déraciner, que nous exa-
 » minons les mœurs & les coutumes
 » des Chinois, que nous dressons des
 » cartes des montagnés & des fleuves
 » de l'Empire, &c. Votre Majesté a
 » donné ordre aux Tribunaux d'exami-
 » ner cette accusation du Mandarin.
 » Nous, vos sujets, lorsque nous
 » pensons que Votre Majesté est parfai-
 » tement informée de notre conduite
 » & des sentimens de nos cœurs, tou-
 » tes nos craintes se dissipent : cepen-
 » dant nous appréhendons que vos
 » sujets qui composent les Tribunaux

ient eu
à l'Em-
pour le
Ministre
tte cir-
i le pla-
fidelle.

Suarez ,
sujet de
Tsong-ping
ois, dans
ffement ,
ons une
peuple ,
s plantes
ous exa-
coutumes
ffions des
s fleuves
Majesté a
d'exami-
ndarin.
ue nous
est par fai-
conduite
urs, tou-
: cepen-
que vos
tribunaux

» ne sçachant pas la grande différence
» qui se trouve entre les Hollandois
» & nous , ne prêtent trop aisément
» l'oreille aux fausses accusations du
» *Tsong-ping*. C'est pourquoi prosternés
» aux pieds de Votre Majesté , nous
» osons la supplier très-humblement
» d'ordonner à ces augustes Tribunaux ,
» que dans la sentence qu'ils porteront ,
» ils fassent attention à cette différence.
» Nous avons renoncé au siècle pour
» nous consacrer à la vie religieuse ,
» & c'est en essayant toutes sortes de
» fatigues & de périls que nous sommes
» venus ici des extrémités de la terre ,
» pour y couler paisiblement nos jours
» dans la pratique des vertus religieuses.
» Nous n'avons d'autre occupation que
» d'exhorter les peuples à remplir exac-
» tement les devoirs de leur état , &
» à conformer leurs mœurs aux loix de
» l'Empire : nos instructions & les regles
» de conduite que nous donnons aux
» Chinois , sont depuis près de deux
» cens ans entre les mains de tout le
» monde. Comment donc notre accu-
» sateur peut-il dire que nous rassem-
» blons la lie du peuple ? *Yang-quang-*
» *sien* avança autrefois la même calom-
» nie : Adam Schall & ses compagnons

» eurent alors beaucoup à souffrir de ce
 » Mandarin; mais Votre Majesté, tou-
 » jours équitable, n'eut pas de peine
 » à démêler ce qu'il y avoit de vrai
 » d'avec ce qu'il y avoit de faux, ce
 » qui étoit raisonnable d'avec ce qui
 » étoit injuste. L'année 31^e de *Cam-hi*;
 » (1) *Tchang-pong-ke* qui étoit alors Vi-
 » ceroi de *Tchekiang*, produisit les
 » mêmes faussetés & les mêmes calom-
 » nies contre notre sainte religion, &
 » la défendit sévèrement dans sa pro-
 » vince. Dans cette extrémité, Thomas
 » Pereira, Antoine Thomas & leurs
 » compagnons, présentèrent un placet
 » à Votre Majesté, & ce fut par une
 » grace singulière de Votre Majesté que
 » le Tribunal du dedans du Palais &
 » celui des Rites prononcèrent ce qui
 » suit: *Les Européens qui sont dans toutes*
les provinces de notre Empire n'y causent
aucun trouble: d'ailleurs la religion qu'ils
professent n'est point fautive; elle ne souffre
aucune hérésie, elle n'excite point de que-
relles: on permet bien aux Chinois d'aller
dans les temples des Lamas, des Hoxam,
des Taosse, & des autres idoles; & l'on

(1) Il est aujourd'hui le premier de nos juges;
 & sollicite fortement contre nous.

defend

défend la loi des Européens qui n'a rien de contraire aux bonnes mœurs & aux loix de l'Empire ; cela ne nous paroît pas raisonnable. C'est pourquoi nous voulons qu'on leur permette de bâtir des églises comme auparavant , & qu'on cesse d'inquiéter ceux qui , faisant profession de la religion chrétienne , fréquentent ces églises , &c. » Votre
» Majesté confirma cette sentence , &
» ce très-auguste édit se conserve dans
» les archives des Tribunaux.

» Depuis la 47^e année de *Cam-hi* ;
» Votre Majesté a daigné admettre en
» sa présence tous les Européens qui
» demeurent dans les églises des provinces : elle leur a donné une patente
» impériale , dans laquelle ils promettent
» de ne jamais retourner en Europe. Il
» y a sur cela un Edit de Votre Majesté.

» Qui se seroit imaginé qu'après tant
» de faveurs signalées de Votre Majesté ,
» il se fût trouvé quelqu'un qui eût osé
» nous être contraire ? Cependant l'année 50^e de *Cam-hi* , *Fan-tchao-tso* ,
» votre sujet , nous accusa dans une Requête d'enseigner une Religion qui est
» mauvaise , &c. Le tribunal des Rites ,
» après avoir délibéré sur cette affaire ,
» se conforma à l'Edit que Votre Ma-

rir de ce
té , tou-
de peine
de vrai
faux , ce
ce qui
Cam-hi ;
alors Vi-
luisit les
s calom-
gion , &
sa pro-
Thomas
& leurs
un placet
t par une
ajesté que
Palais &
nt ce qui
dans toutes
y causent
gion qu'ils
ne souffre-
nt de que-
ois d'aller
s. Hoxam ;
s ; & l'on
nos juges ;
défend

» jecté porta l'année 31^e de *Cam-hi*, &
 » rapportant ensuite la raison pour la-
 » quelle on a donné la patente impé-
 » riale aux Européens, conformément
 » à la délibération du (1) *Ou-yn-tien*,
 » il dit ouvertement qu'il ne falloit
 » avoir aucun égard à la Requête. Cette
 » dernière Sentence se conserve dans les
 » archives. Cependant *Tchin-mao*, qui
 » ne sçait pas les graces extraordinaires
 » que Votre Majesté nous a accordées,
 » & qui ignore pareillement quelle est
 » notre origine, nous confond avec
 » les Hollandois, & nous accuse fauf-
 » sement comme eux de rébellion. Il
 » ignore sans doute qu'il y a au-delà des
 » mers un grand nombre de Royaumes
 » très-différens les uns des autres, &
 » que nous n'avons nul rapport avec les
 » Hollandois, ni en ce qui concerne la
 » Religion, ni en toute autre chose. Il
 » y a long-temps que nous avons eu
 » l'honneur d'en avertir Votre Majesté.
 » Néanmoins le *Tsong-ping*, sans avoir
 » examiné auparavant ce qu'il avance,
 » nous prête de pernicieux desseins,
 » lesquels, à ce qu'il prétend, nous ont
 » fait venir ici des extrémités de la

(1) C'est un tribunal inférieur.

» terre ; & il s'en explique d'une ma-
» niere si atroce , que nous ne pouvons
» retenir nos larmes. Dans ces tristes
» conjonctures où nous nous trouvons ,
» destitués de tout appui , nous mettons
» toute notre confiance dans la bonté
» avec laquelle Votre Majesté nous a
» toujours soutenus & protégés. C'est
» elle qui nous fait goûter le bonheur
» qu'il y a de vivre dans son Empire.
» Nous la supplions donc très-humble-
» ment de faire sçavoir dans toutes les
» provinces que nous n'enseignons point
» aux Chinois une doctrine mauvaise ,
» & que nous ne cherchons point à les
» séduire. Ce bienfait de Votre Majesté ,
» dont nous conserverons éternellement
» le souvenir , nous rendra la vie , &
» c'est pour cela que prosternés aux
» pieds de Votre Majesté , nous osons
» lui présenter cette Requête avec le
» plus profond respect ».

Le premier Ministre à qui le P. Paren-
nin avoit montré notre placet , & qui
sçavoit que nous l'avions présenté à
l'Empereur , s'en servit avantageusement
auprès de nos Juges. Il leur représenta
que notre placet ayant été vu de l'Em-
pereur , Sa Majesté ne laisseroit jamais
passer leur Sentence , ce qui les couvri-

roit de confusion. Cette raison, qui fait plus d'impression sur les Chinois que sur les Européens, eut alors tout l'effet que nous pouvions en espérer : elle engagea les tribunaux à s'assembler une troisième fois. Ils le firent effectivement le 19 Mai, & le 21 ils porterent le résultat de leurs délibérations au tribunal du dedans du palais, d'où il ne peut sortir quand il est une fois donné, qu'il n'ait été ou approuvé ou rejeté de Sa Majesté. Voici cette Sentence telle qu'elle a été confirmée par l'Empereur, & envoyée dans toutes les provinces. Dans les deux Sentences qu'on a rapportées, on n'a traduit que ce qui avoit rapport à la Religion ; ici on traduit la Sentence toute entière, tant sur ce qui regarde les vaisseaux des Européens que sur ce qui concerne notre sainte foi,

Sur les précautions que notre très-sage Empereur ordonne de prendre par rapport aux pays éloignés qui sont au-delà des mers,

« Selon le rapport qui a été fait par
 » le tribunal de guerre, on trouve que
 » ce tribunal & les autres tribunaux de
 » l'Empire ont donné leur avis sur les

» choses contenues dans la Requête de
 » *Tchin-mao*, Mandarin de *Hie-che-tchim*,
 » de la province de *Quang-tong* : & ou-
 » vrant le papier qui renferme leur
 » avis, on y lit ces paroles : Nous vos
 » sujets nous avons délibéré ensemble
 » sur le contenu de la Requête présen-
 » tée par *Tchin-mao*, Mandarin de *Hie-*
 » *che-tchim*, de la province de *Quang-*
 » *tong*. Cette Requête est conçue en
 » ces termes :

*Ici est tout du long la Requête de Tchin-
 mao , telle qu'elle est rapportée ci-dessus.*

» Nous, après avoir examiné la sus-
 » dite Requête, c'est ainsi que nous pro-
 » nonçons.

» Pour ce qui est du premier article,
 » les premiers Mandarins n'ont été éle-
 » vés à une si haute dignité, que pour
 » humilier & réprimer les méchants.
 » C'est à eux de prendre les précau-
 » tions qu'ils jugeront nécessaires ; c'est
 » à eux de déterminer le nombre des
 » vaisseaux Européens qui doivent com-
 » mercialiser avec nous, en quels lieux ils
 » doivent mouiller, de quelle sorte on
 » doit leur permettre de faire le com-
 » merce, s'il est à propos, & de quelle

, qui fait
 is que sur
 'effet que
 e engagea
 troisieme
 e 19 Mai,
 t de leurs
 edans du
 and il est
 té ou ap-
 sté. Voici
 té confir-
 oyée dans
 deux Sen-
 on n'a tra-
 à la Reli-
 ence toute
 de les vais-
 e qui con-

*très-sage
 par rapport
 au-delà des*

té fait par
 rouve que
 bunaux de
 vis sur les

» maniere il convient de leur donner
 » entrée dans nos ports , s'il est néces-
 » faire d'élever quelque forteresse , s'il
 » faut laisser aborder les vaisseaux tous
 » ensemble , ou l'un après l'autre. En
 » cas qu'il y ait quelque chose de plus
 » à examiner que les Mandarins *Tsiang-*
 » *kium* , *Tsong-tou* , *Fou-yven* , *Titou* ,
 » *Tsong-ping* s'assemblent pour en déli-
 » bérer , & qu'ils nous envoient le ré-
 » sultat de leurs délibérations , nous
 » déterminerons alors à quoi l'on doit
 » s'en tenir.

» A l'égard de la Religion chrétienne ,
 » après avoir consulté les archives des
 » tribunaux , on y a trouvé que l'an-
 » née 8^e de *Cam-hi* les tribunaux por-
 » terent la sentence suivante , qui fut
 » approuvée de l'Empereur ».

*A la réserve de Ferdinand Verbieft & de
 ses compagnons , auxquels il est permis de
 demeurer comme auparavant dans les pro-
 vinces , la Religion chrétienne s'étend peut-
 être dans la province de Petcheli & dans
 les autres provinces ; on y bâtit de nou-
 velles églises , & il se trouve de nouveaux
 disciples qui embrassent cette loi. C'est pour-
 quoi il est à propos de la défendre sévère-
 ment. Qu'on observe exactement cet édit.*

De plus l'année 45^e de *Cam-hi*, il y eut

un autre édit de l'Empereur qui est ainsi exprimé : *Qu'on donne aux Européens qui ne doivent point retourner en Europe , une patente impériale scellée du sceau , dans laquelle on lise le pays de chacun d'eux , son âge , l'ordre religieux qu'il a embrassé , depuis combien de temps il est à la Chine , & la promesse qu'il fait de ne plus retourner en Europe. Que les Européens viennent à la Cour , & qu'ils paroissent devant l'Empereur pour recevoir la susdite patente écrite en caractères tartares & chinois , & scellée du sceau. Que cette patente leur serve de témoignage. Qu'on observe exactement cet édit , & qu'on le conserve dans les archives.*

« Mais après tant de temps écoulé ,
 » il se peut bien faire qu'il se soit glissé
 » quelque chose de mauvais ; c'est pour-
 » quoi , que la défense soit faite & pu-
 » bliée dans le ressort des huit éten-
 » dards , dans la province de *Petcheli* ,
 » & dans les autres provinces , à *Leao-*
 » *tong* , & dans les autres lieux. Nous ,
 » vos sujets , nous n'osons rien décider
 » absolument , c'est pourquoi nous at-
 » tendons avec un profond respect les
 » ordres de Votre Majesté ».

ORDRE DE L'EMPEREUR.

Qu'il soit fait ainsi qu'il est décidé.

Le 19^e de mai nous eûmes avis de ce que contenoit cette sentence ; malheureusement tout ce jour-là & le lendemain 20^e, le premier Ministre étoit occupé des affaires des Moscovites , ce qui fit qu'on ne put pas lui parler. C'étoit le seul qui , par son crédit , pouvoit nous rendre service. Le 21^e au soir le Ministre allant à son tribunal y trouva la sentence : le lendemain il envoya en avertir le P. Moran qui demeure à *Tchang-tchun-yven*. Le 23^e nous apprîmes que cette sentence avoit été présentée à l'Empereur , & que Sa Majesté l'avoit confirmée. Aussi-tôt le P. Parennin courut chez le Ministre pour lui demander conseil. « Il n'est gueres possible, répondit le Ministre , d'y apporter quelque remède ; tout ce que vous avez à faire, c'est de présenter une seconde fois votre placet à Sa Majesté, & cela dès demain matin sans différer. Comme j'ai droit de voir la sentence & l'ordre de Sa Majesté, je me ferai apporter l'un & l'autre , & je les garderai un jour chez moi , agissez , & ne perdez point

» de temps ». Le 24^e nous allâmes tous à *Tchang-tchun-yven*, pour présenter notre placet. Il n'y eut aucun Mandarin qui voulût s'en charger, ni même nous permettre de paroître en présence de l'Empereur. Néanmoins comme le P. Suarez avoit quelques lunettes que l'Empereur lui avoit donné à examiner, il en donna quelques-unes au P. Parennin, & ce fut par ce moyen qu'il leur fut permis, aussi bien qu'au P. Moran, d'avoir audience de l'Empereur. Au sortir de cette audience on écrivit tout ce qui s'y étoit passé, & je vais le rapporter fidèlement.

« Le 24 Mai 1717, l'année 56^e de » *Cam-hi*, le 14^e jour de la 4^e lune.

« Comme nous apprîmes hier que » les neuf Tribunaux avoient porté une » sentence touchant l'affaire de notre » sainte Religion, & qu'elle avoit été » présentée à l'Empereur, nous nous ren- » dûmes à *Tchang-tchun-yven* ayant en » main le placet que nous avions pré- » senté à Sa Majesté la lune précédente. » Les Peres Suarez Parennin, & Moran » parurent en présence de Sa Majesté le » placet à la main. Dès que l'Empereur les » aperçut, il demanda de quoi il s'agi- » soit. Il s'agit d'un placet, répondirent » les Peres, que Votre Majesté a eu la bon-

» té de lire , & qu'elle a ordonné de gar-
» der jusqu'à ce que les tribunaux lui euf-
» sent fait le rapport de cette affaire.
» Maintenant nous apprenons que les
» Tribunaux ont porté une sentence
» très-rigoureuse qui proscriit la Reli-
» gion Chrétienne. Non , répondit
» l'Empereur , la sentence n'est pas
» rigoureuse , & la Religion Chré-
» tienne n'est pas proscrire. On dé-
» fend seulement de prêcher aux Eu-
» ropéens qui n'ont pas reçu la pa-
» tente. Cette défense ne regarde point
» ceux qui ont la patente. Cette distinc-
» tion que fait Votre Majesté, dirent les
» Peres, n'est pas exprimée clairement
» dans la sentence. Elle y est claire-
» ment , répondit l'Empereur , j'ai lu
» attentivement la sentence : que si vous
» prétendez qu'il soit permis de prêcher
» votre loi à ceux qui n'ont point la
» Patente, c'est ce qui n'est pas possi-
» ble. Mais, dirent les Peres, on cite
» au commencement de la sentence l'édit
» de la 8^e. année de *Cam-hi*. Il est vrai, ré-
» pondit l'Empereur; mais cela veut dire
» qu'il est défendu selon cet édit de prê-
» cher , à ceux qui n'ont pas la patente.
» Les Peres firent de nouvelles instan-
» ces : Nous craignons, dirent-ils, que
» les Mandarins des provinces ne nous

» traitent tous de la même manière,
» & qu'ils ne permettent pas de prê-
» cher notre sainte loi, même à ceux
» qui ont la patente. Si cela arrive,
» dit l'Empereur, ceux qui ont la pa-
» tente n'ont qu'à la montrer; on y
» verra la permission qu'ils ont de prê-
» cher votre loi. Ils peuvent la prê-
» cher, c'est aux Chinois de l'écouter
» s'ils veulent. Pour ce qui est de ceux
» qui n'ont pas la patente, qu'ils vien-
» nent ici, je la leur donnerai. (L'Em-
» pereur se mit à sourire en disant ces
» dernières paroles) puis il ajouta :
» au reste, on ne permet de prêcher,
» même à ceux qui ont la paten-
» te, que pour un temps; on ver-
» ra dans la suite quelle résolution il
» faut prendre à leur égard. Mais, dirent
» les Peres, si on inquiete aussi ceux
» qui ont la patente, nous aurons re-
» cours à Votre Majesté. Ayez soin de
» m'en donner avis, dit l'Empereur. Il
» y a une chose, ajoutèrent les Peres,
» qui nous fait une peine infinie, c'est
» que les Tribunaux nous traitent de
» rebelles. Ne vous en inquietez point,
» répondit l'Empereur, c'est une formu-
» le ordinaire dont se servent les Tribu-
» naux. Aussi-tôt que cet édit sera pu-

» blié, dirent les Peres, on fera des
» recherches des Missionnaires & des
» Chrétiens, il s'excitera des troubles,
» &c. Pour ce qui est des recherches,
» répondit l'Empereur, elles sont indis-
» pensables. Quand j'ai envoyé *Liping-
» tchong* à Canton, je l'ai chargé d'un
» ordre pour le Viceroi, par lequel je
» lui enjoint de rechercher & de ras-
» sembler en un même lieu ceux qui
» n'ont pas la Patente. Et depuis peu
» que le *Tsong-tou-Yan-ling* est retour-
» né à Canton, je lui ai donné de pareils
» ordres, & j'attends sa réponse. Il m'a
» dit qu'il étoit surpris que *Tchin-mao*
» vous ait traité si durement dans sa
» requête: car, m'a-t-il ajouté, j'ai
» vu plusieurs Européens à la Cour &
» ailleurs, & je n'ai jamais apperçu
» qu'ils ayent rien fait de mal, ni qu'ils
» ayent excité des troubles. » Les Peres
vouloient poursuivre, mais les Manda-
rins & les Officiers de la chambre qui
étoient présens, leur fermerent la bou-
che, en leur disant: Que vous reste-t-
il davantage à faire, que de rendre de
très-humbles graces à Sa Majesté qui dit
que votre loi n'est pas défendue? &c.
Les Peres s'inclinèrent jusqu'à terre, & se
retirerent accablés de tristesse.

Peut-être ferez-vous surpris que le Pere Parennin, qui portoit la parole, ait parlé à l'Empereur de maniere à faire connoître que nous regardons cette sentence comme défendant notre sainte Religion, ce qui ne paroît pas d'abord aux termes de la sentence. Mais il est bon que vous sçachiez que le seul mot *King*, qui signifie, *qu'il soit fait défense*, étant mis à la suite des deux édits de la 8^e & de la 45^e année de *Cam-hi*, peut se rapporter également à tous les deux ; & que certainement les Mandarins des provinces le prendront en ce sens-là, qui, selon le Chinois, est le sens naturel. C'est ce qui fit que, nonobstant les interprétations de l'Empereur, nous prîmes la résolution le 26 de présenter un autre placet. Mais les Mandarins refusèrent absolument de le recevoir, & ils ne voulurent jamais permettre qu'aucun de nous parût en présence de l'Empereur. Nous nous mîmes tous à genoux, & frappant de la tête contre terre, nous les conjurâmes de supplier du moins l'Empereur d'avoir pitié de nous. Les Mandarins, bien loin de nous écouter, nous tournerent le dos, & se retirèrent.

Comme la requête du Mandarin *Thine*

mao étoit rendue publique, & qu'elle pouvoit faire de très-fâcheuses impressions sur l'esprit des Mandarins & des Chinois, nous jugeâmes qu'il étoit nécessaire de faire une apologie à peu près semblable à celle qu'on fit du temps de la persécution de *Yang-kuang-sien*. Vous ne ferez pas fâché de la voir : la voici traduite du Chinois.

Réponse apologétique à la requête présentée à l'Empereur par le Mandarin Tchîn-mao, contre les Européens, & contre la Religion Chrétienne.

Dans la 8^e année de *Cam-hi*, *Yang-kuang-sien* commença le premier à calomnier la sainte loi dans les termes les plus injurieux : alors les Chrétiens furent obligés de faire une apologie, & de réfuter pied à pied la fausseté de ses accusations. Maintenant dans l'année 56^e de *Cam-hi*, *Tchin-mao* natif d'*Yulin* dans la province de *Chenfi*, qui de simple soldat est parvenu à la dignité de *Tjong-ping*, & qui commande les troupes à *Kie-ke* dans la province de *Quang-toung*, sans avoir nulle connoissance de la sainte loi, vient de prétexter une visite qu'il a faite des côtes de la mer,

& qu'elle
s'impres-
sions & des
étoit né-
peu près
temps de
sien. Vous
: la voici

présentée à
chin-mao,
tre la Re-

hi, Yang-
nier à ca-
es termes
Chrétiens
apologie,
fausseté de
ns l'année
tif d'Yulin
qui de
lignité de
e les trou-
le Quang-
noissance
exter une
e la mer,

dont il a pris occasion d'offrir une re-
quête à l'Empereur pour lui inspirer
de fausses défiances.

Cette requête n'est remplie que de
paroles en l'air & d'imaginations pué-
riles, & ce qu'avance notre accusateur
fait assez connoître le penchant natu-
rel qu'il a de nous nuire.

On peut réduire tout ce qu'il dit
dans sa requête à deux principaux chefs :
le premier contient les soupçons qu'il
a conçus des Marchands d'Europe qui
abordent en ce pays-ci : le second
comprend pareillement les soupçons
qu'il fait naître sur la conduite des Mis-
sionnaires qui demeurent dans l'Empire.
Mais ses discours séduisans ne peuvent
tromper un Prince aussi éclairé que
l'Empereur. Sa Majesté ayant vu la re-
quête, a ordonné qu'elle fut portée aux
neuf suprêmes Tribunaux, pour y être
examinée; & Elle en a usé ainsi afin
de donner un cours libre aux avis, &
de fournir aux Mandarins une occasion
de se distinguer. Ces grands Magistrats
qui, à l'exemple de l'Empereur, sont
pleins de bonté pour les étrangers, pro-
noncent que pour l'affaire des Négoc-
ians, il faut la faire bien examiner par
les premiers gouverneurs de la province

de Quang-tou-ig, & que sur leur rapport ils donneront leurs conclusions. Qu'à l'égard des Missionnaires, il n'y a qu'une précaution à prendre, c'est de faire exactement observer la loi de l'année 45^e qui leur prescrit de recevoir la Patente. C'est pourquoi ils ont donné ordre qu'on veillât à l'exécution de cette loi.

Mais comme à la tête de la délibération qu'ils ont présentée à l'Empereur, selon la coutume, il y est fait mention de l'édit Impérial émané la 8^e année de *Cam-hi*, qui défend la loi Chrétienne, & que sur la fin de la même délibération il y a des termes qui énoncent la même défense; les Européens qui sont à la Cour, craignant qu'on n'abuse de cette défense, conçue en termes vagues & généraux, sont allés trouver l'Empereur. Sa Majesté leur a répondu ainsi avec sa

» bonté ordinaire, Ne soyez pas in-
» quiets, la loi Chrétienne n'est pas dé-
» fendue : cette défense regarde les
» Européens qui n'ont pas reçu la pa-
» tente : ce sont ceux-là qui seront trait-
» és conformément à l'édit émané la 8^e
» année de *Cam-hi*. Mais cela ne regar-
» de point ceux qui ont la patente.
» Cependant si les Mandarins les in-

quiétoient pareillement, ils n'ont
 » qu'à montrer la patente qui leur
 » donne le droit de prêcher la loi
 » Chrétienne; ainsi tenez-vous en repos.
 » S'il arrivoit qu'on inquiétât aussi ceux
 » qui ont la patente, vous aurez re-
 » cours à moi, &c. » Par-là les fausses
 accusations du Mandarin s'en vont en
 fumée. Mais comme la plupart des gens
 ont des vues bornées, & que les Man-
 darins répandus dans les provinces ne
 sont pas toujours capables d'approfon-
 dir les choses, ils peuvent être dans
 l'inquiétude & se laisser surprendre par
 de faux soupçons : c'est pourquoi nous
 ne pouvons nous dispenser de réfuter
 exactement la requête présentée par
Tchin-mao, soit afin de séparer la vérité
 du mensonge, soit pour en informer
 plus exactement Sa Majesté impériale.

L'auteur d'une requête qui est pro-
 posée à la délibération des Tribunaux,
 doit avoir en vue le bien public, & non
 pas chercher à satisfaire sa passion. Peut-
 on dire que la requête en question vient
 d'un amour sincere de la patrie ? N'est-
 ce pas plutôt une vaine ostentation qui
 l'a enfantée ? Peut-être que les libérali-
 tés des Négocians n'ont pas répondu
 à l'attente du Mandarin : ce pour-

roit bien être là la source de sa haine & de sa vengeance. Il se peut faire aussi qu'il ait dans sa maison quelque ennemi secret de la loi Chrétienne, qui l'a porté à faire une pareille requête : c'est sur quoi l'on ne peut rien dire de certain. Quoi qu'il en soit, il ne convient point à un grand Mandarin d'agir légèrement & avec précipitation. S'il n'a point d'autre motif que le salut de l'Empire & l'utilité publique, il ne doit point s'appuyer sur des vains soupçons & sur des conjectures frivoles : il doit bien examiner & peser les choses avant que de les exposer, & quand il les expose, il doit s'exprimer en termes convenables à sa dignité. C'est après avoir pris de telles précautions qu'il peut présenter avec confiance sa requête à l'Empereur. Mais trouve-t-on rien de semblable dans la requête dont il s'agit. *Tchin-mao* a vu dix navires Marchands, aussi-tôt il en est effrayé, diverses pensées l'agitent, & tout ce qui lui vient à l'esprit, il le débite hardiment, sans que ni lui, ni personne puisse trouver un fondement raisonnable à ce qu'il avance. En vérité quand on agit ainsi, ne faut-il pas être bien aveuglé par sa passion, & mérite-t-on la moindre croyance ?

Deux choses ont troublé l'esprit de notre accusateur : il craint qu'au-dehors les Marchands Européens ne projettent quelques mauvais desseins ; & qu'au-dedans les Missionnaires n'excitent la populace à se soulever , & ne lui mettent les armes à la main. On peut juger par le texte même de la requête , si cette crainte est bien ou mal fondée ; si notre accusateur n'avance rien qui ne soit appuyé sur des raisons solides , si la crainte est juste ; mais s'il se fait des monstres pour les combattre , si les soupçons ne sont fondés que sur des imaginations & des conjectures puériles , la crainte est vaine.

Il y a long-temps que les ports de la Chine sont ouverts aux étrangers ; & sous la dynastie précédente , comme sous celle-ci , les vaisseaux d'Europe ont abordé chaque année aux côtes des provinces maritimes de l'Empire pour y faire le commerce. Comment se peut-il faire que , pendant près de deux cens ans , nul des premiers Mandarins des provinces qui veillent à la sûreté de l'Etat , n'ait eu soin d'en informer l'Empereur ? Il étoit sans doute réservé au seul *Tchin-mao* d'apercevoir un danger qu'on n'avoit pas connu jusqu'ici.

Tchin-mao dit : Quand il s'agit de l'état & de la situation des Royaumes qui sont au-delà des mers, n'est-ce pas une témérité de vouloir en faire le rapport à l'Empereur, sans y avoir été soi-même, & sans s'être instruit, par ses propres yeux, de tout ce qui s'y passe ? &c.

Réponse. Il n'y a que cela de bien dit dans toute la requête de notre accusateur. Mais c'en est assez pour démontrer qu'il est bien coupable lui-même, d'avoir osé en imposer à son Prince. Car enfin, dans la requête qu'il a présentée, il ne parle pas seulement du Japon, de l'isle de Formose, & des autres pays qui sont dans le voisinage de l'Empire, il parle même des Royaumes les plus reculés de l'Europe & des Indes. De bonne foi, a-t-il visité ces Royaumes ? les a-t-il vus, & en a-t-il quelque connoissance ? Cependant il ose entretenir Sa Majesté de tous ces différens Royaumes. N'est-ce pas là tromper l'Empereur ?

Tchin-mao dit : J'ai parcouru plusieurs mers dans ma jeunesse pour faire mon négoce ; je suis allé au Japon, à Batavie, à Manille & en d'autres Royaumes ; je sçai parfaitement ce qui concerne ces Etats &c.

Réponse. On ne peut gueres sçavoir s'il est vrai ou non, que notre accusateur ait voyagé dans tous les endroits qu'il dit. Certainement il n'étoit pas en ce temps-là un de nos riches négocians; c'étoit un jeune homme qui, ayant un très-petit fonds, payoit le péage pour le transport de ses marchandises. Après avoir amassé quelque argent, il se mit dans les troupes; depuis il est monté par degrés jusqu'à la dignité de *Tsong-ping*, dignité très-considérable, & qui mérite nos respects. Mais enfin, lorsqu'il négocioit dans sa jeunesse, quelle autorité, quel pouvoir avoit-il pour examiner l'état & la situation de chaque royaume? C'est à-peu-près la même chose que si quelque matelot d'Europe, qui seroit venu une seule fois à Canton, & qui, pendant deux ou trois mois de séjour qu'il auroit fait dans le port, auroit parcouru quelques rues de la ville de *Kuan-tcheou*, disoit avec ostentation, lorsqu'il seroit de retour en Europe: Moi, je connois l'état, la situation, les forces & la politique de l'Empire de la Chine. A l'entendre parler ainsi, pourroit-on s'empêcher de rire?

Tchin-mao dit: En parcourant les côtes maritimes de la province, je suis arrivé

dans un lieu qui se nomme *Siang-chang-nghomen*, & tout-à-coup, j'ai vu plus de dix vaisseaux des étrangers appelés *Hong-mao*, qui entroient dans le port pour leur négoce, &c.

Réponse. Quoi ! dix vaisseaux Européens qu'il voit, l'effrayent ! il ne sçait plus où il en est ! cette vue le consterne ! comme si la Cour & les treize provinces avec leur cavalerie & leur infanterie ne pouvoient résister à ces dix vaisseaux, & que le vaste Empire de la Chine, mettant les armes bas, étoit sur le point d'être subjugué ! Mais n'insistons pas davantage sur la timidité puérile de *Tchin-mao*. Les Tartares, cette nation belliqueuse & accoutumée à vaincre, auront sans toute été également effrayés de ces dix vaisseaux ? Si *Tchin-mao* ne rougit pas pour lui-même, il devroit au moins prendre garde de ne pas exposer l'Empire de la Chine à la dérision des peuples éloignés, & de ne pas inspirer à nos voisins, à qui rien de semblable ne vient dans l'esprit, l'envie de former des entreprises. Parmi les peuples qui sont au-delà des mers, les Japonais nos voisins ont fait de grands ravages dans cet Empire sous la dynastie précédente. S'ils apprennent que les Chi-

ang-chang-
i vu plus
s appellés
ns le port

aux Euro-
il ne sçait
consterne !
provinces
fanterie ne
vaisseaux,
la Chine,
sur le point

sistons pas
puérile de
ette nation
à vaincre,
ent effrayés
hin-mao ne
il devroit
ne pas ex-
la dérision
ne pas inf-
en de fem-
l'envie de
ni les peu-
ers, les Ja-
de grands
la dynastie
ue les Chi-

nois sont épouvantés à la vue de dix vaisseaux Européens, comme on le feroit à la vue d'un grand troupeau de loup & de tygres : augmentons, diront-ils, le nombre de nos vaisseaux, & nous n'aurons point de peine à accabler la Chine. Mais parlons plus sérieusement : si une telle pensée venoit aux Japonois, ils seroient devenus bien crédules. Dix vaisseaux n'ont certainement point épouvanté les Chinois ; il n'y a que *Tchin-mao* à qui ils aient pu causer tant de frayeur.

Tchin-mao dit : *Hong-mao* est un nom commun à tous les Européens, &c.

Réponse. Si l'on en croit notre accusateur, Batavie est la ville de ceux qu'on appelle *Hong-mao*, & *Lu-song* est celle des Européens. Il met donc de la différence entre les *Hong-mao* & les Européens : il est donc évident que, lorsqu'il dit que *Hong-mao* est un nom commun à tous les Européens, il se contredit lui-même ; & que, par conséquent, on ne doit point ajouter de foi à ses paroles. A la vérité ces *Hong-mao* ont une petite portion de terre en Europe, c'est une Nation particulière ; Batavie est le lieu de leur séjour dans les Indes : mais il est faux que Manille soit la ville

de tous les Européens ; il n'y a que les Espagnols qui y demeurent. Lors donc qu'il dit que Manille est la ville des Européens, ne fait-il pas connoître qu'il ne sçait pas même ce que c'est que Manille ?

Tchin-mao dit : Nos vaisseaux sont en commerce avec les Japonois , & par conséquent les Japonois n'ont point de mauvaises intentions , &c.

Réponse. Lorsqu'il parle ainsi, ignore-t-il ce qui s'est passé sous la dynastie précédente ? Alors les vaisseaux Chinois étoient en commerce avec les Japonois , & cependant ceux-ci on ravagé les provinces de *Tche-kiang* & de *Fou-kien* , qui sont proches de la mer ; de sorte que , pendant sept ou huit ans , on a perdu beaucoup de soldats , une infinité de peuples , & de grandes sommes d'argent. Il est vrai que sous le règne présent , la Chine fait l'admiration de tous les peuples. On sçait au Japon que les Tartares sont de grands guerriers , & qu'ils surpassent de beaucoup les Japonois en valeur : c'est ce qui rend ceux-ci timides , & ce qui les empêche , non-seulement de rien entreprendre , mais même d'en avoir la pensée. Ainsi leur amour pour la paix ne doit être nullement

a que les
ors donc
ville des
ître qu'il
c'est que

ix sont en
, & par
point de

nsi, igno-
a dynastie
ux Chinois
s Japonois,
ravagé les
e Fou-kien,
; de sorte
ans, on a
une infinité
nmes d'ar-
regne pré-
on de tous
on que les
erriers, &
o les Japo-
rend ceux-
empêche,
reprandre,
ensée. Ainsi
e doit être
nullement

nullement attribué au commerce qu'ils
font avec les Chinois. Mais si, selon
Tchin-mao, c'est assez d'être en com-
merce avec la Chine pour n'avoir point
de mauvais dessein sur l'Empire, pour-
quoi trouve-t-il, dans le commerce que
les Européens font avec les Chinois,
une raison de leur attribuer des inten-
tions pernicieuses au repos de l'Etat?

Tchin-mao dit : *Ngao-men* est comme
la source & l'origine de ces sortes de
gens, &c.

Réponse. Il n'est pas surprenant que
Tchin-mao ignore ce qui se passe dans les
Royaumes les plus reculés de l'Occi-
dent : mais ce qui étonne, c'est qu'il ait
si peu de connoissance de ce qui con-
cerne une ville aussi voisine de la Chine
que l'est Macao. Quand il dit que *Ngao-*
men ou Macao est la source & l'origine
des Européens, s'il prétend que tous les
Européens qui viennent à la Chine,
sortent de Macao, un raisonnement si
absurde ne mérite pas qu'on le réfute.
Les habitans de Macao sont Portugais ;
ainsi l'on ne peut dire que Macao soit
la source & l'origine des autres peuples.
S'il veut dire que ceux de cette Nation
étant depuis long-temps à Macao, &
ayant une connoissance parfaite de la

province de *Quang-toung*, il est à craindre qu'avec le secours des vaisseaux qui y abordent, ils n'entreprennent de révolter cette province; il se trompe grossièrement: parce qu'il ignore, d'un côté, quelle est la fidélité & la probité de la Nation Portugaise; &, de l'autre, ce qui lui a procuré cet établissement dans cette ville. Pendant les années de *Houng-tchi*, les Européens venoient faire leur commerce dans la ville de *Kuang-tcheou*, de la province de *Quang-toung*, & dans la ville de *Ning-po*, de la province de *Tche-kiang*; jusqu'à ce que durant les années de *Kiat-sing*, un pirate appelé *Tchang-si-lao*, qui rodoit sur les mers de Canton, s'empara de Macao, & assiégea la capitale de la province. Les Mandarins appellerent à leur secours les Marchands Européens: ceux-ci firent lever le siege, & poursuivirent le pirate jusqu'à Macao, où ils le tuèrent. Le *Tson-tou* fit sçavoir à l'Empereur le détail de cette victoire; & Sa Majesté fit un édit par lequel elle accordoit Macao à ces Marchands d'Europe, afin qu'ils pussent s'y établir. Enfin, dans la première année de *Tien-ki*, il y eut de grands troubles dans l'Empire; les pirates vinrent attaquer Macao. Les Eu-

Européens allèrent au-devant d'eux, en vinrent aux mains, tuerent plus de quinze cens de ces misérables, & firent une infinité de prisonniers. *Tsong-tou* & *Fou-yven* rendirent compte à l'Empereur de cette victoire; & dans un édit de Sa Majesté, les Européens furent comblés d'éloges & d'honneurs à cause des grands services qu'ils avoient rendus à l'Empire. Sur la fin de la famille précédente, l'Empire fut encore agité de troubles; les Européens de Macao faisoient leur commerce à l'ordinaire; & pendant près de deux cens ans, ils n'ont jamais eu la moindre pensée qui fût préjudiciable au bien de l'Empire; au contraire, ils lui ont rendu de tout temps de signalés services. Que veut donc dire *Tchin-mao*, quand il avance que ceux de Macao sont la source & l'origine des autres peuples?

Tchin-mao dit: les Européens ont de gros vaisseaux qui ne craignent rien des flots & des vents: chaque vaisseau a plus de cent pieces de canon; &c.

Réponse. Sans doute que *Tchin-mao* pour remplir le devoir de sa charge est monté sur les vaisseaux d'Europe, & qu'il a compté sur chacun d'eux plus de cent pieces de canon; il a vu ce

qu'il y avoit à craindre, & il en a fait aussi-tôt son rapport à l'Empereur; mais qu'y a-t-il de plus aisé que de sçavoir si ce qu'il a vu, & ce qu'il a rapporté, est vrai ou faux? Les vaisseaux d'Europe viennent tous les ans à *Quang-toung*, à *Fo-kién*, & à *Tsé-kiang*, il est libre de compter ce qu'ils portent d'hommes & le nombre qu'ils ont de pieces de canon. En trouvera-t-on un pareil nombre dans aucun de ces vaisseaux? *Tchin-mao* prétend qu'il y a dans chaque vaisseau plus de cent pieces de canon; & tous ceux qui sont à *Quang-toung* & à *Fo-kién* sçavent que rien n'est plus faux. Or si notre accusateur dans une affaire si connue, a bien osé tromper la redoutable majesté de l'Empereur, avec combien plus d'audace l'aura-t-il trompé, lorsqu'il lui a parlé du Japon, de Manille, des Indes, & de l'Europe?

Pour reprendre donc en peu de mots ce qui a été dit jusqu'ici, notre accusateur ne dit rien de vraisemblable dans sa requête, ni qui mérite la moindre créance. Il parle avec une hardiesse surprenante des peuples qui sont au-delà des mers, de l'état & des affaires de divers royaumes, & ce qu'il en dit est plein de mensonges & de contradictions;

en a fait
leur; mais
de sçavoir
rapporté,
d'Europe
gruong, à
libre de
ommes &
es de ca-
il nombre
Tchin-mao
e vaisseau
n; & tous
à *Fo-kien*
ux. Or si
ire si con-
edoutable
combien
ppé, lors-
e. Manille,
eu de mots
re accusa-
lable dans
a moindre
rdieffe sur-
nt au-delà
ires de di-
en dit est
radictions;

il ne connoît ni Manille, ni le Japon, ni les Indes, ni l'Europe, ni les peuples qu'il appelle *Hong-mao*; il ne sçait pas même ce que c'est que Macao, & il n'a nulle connoissance des vaisseaux d'Europe. C'est une honte pour un grand Mandarin de *Kie-ke* d'ignorer toutes ces choses: mais les ignorant, comme il fait, c'est un crime punissable d'oser en parler à l'Empereur sans une requête.

Tchin-mao dit: cette religion des Européens est venue d'Europe, & s'est étendue peu à peu jusqu'à Manille, &c.

Réponse. Voici une belle parole de Confucius; c'est être sçavant que de dire que vous sçavez ce que vous sçavez effectivement, & d'avouer que vous ignorez ce que vous ne sçavez pas. *Tchin-mao* fait le contraire. La sainte religion de Dieu est la loi générale de tout l'univers. Comment a-t-il donc le front de dire qu'elle n'est venue que d'Europe, & que peu à peu elle s'est étendue jusqu'à Manille. L'orient & l'occident, le septentrion & le midi; les empires où les sciences & les loix fleurissent, comme les pays incultes & barbares, toutes les Nations, en un mot, ont été dociles aux enseignemens de la vraie religion; elle a touché les cœurs

des peuples, mais elle n'a pas changé les loix des empires; chaque royaume a son Roi, & chacun s'y fait un devoir de lui être fidelle: on y honore du culte suprême le souverain Seigneur du ciel, on y pratique la vertu, & l'on tâche de se former un cœur droit. C'est-là le devoir essentiel de tous les peuples qui sont entre les quatre mers. Et *Tchin-mao* n'a pas honte de dire que cette sainte loi fait semblant de vouloir convertir le cœur des peuples, tandis que par des voies secretes elle tâche d'envahir leur royaumes. Peut-on inventer une calomnie plus atroce & plus ridicule?

Tchin-mao dit: du temps de la famille précédente, les Marchands de Manille venoient au Japon pour leur commerce; & pendant plusieurs années ils se servirent de cette loi pour attirer à eux les peuples. Ensuite ayant rassemblé une infinité de monde qu'ils avoient gagné, ils attaquèrent le Japon au-dedans & au-dehors; & il s'en fallut peu que cet empire ne fût absolument détruit; mais enfin ils en furent chassés, & la haine qui est depuis ce temps-là entre les deux Nations subsiste encore aujourd'hui.

Réponse. Ce discours de notre accusateur est d'autant plus faux qu'il est plus

changé les
ume a son
oir de lui
culte fu-
ciel, on
che de se
le devoir
qui sont
n-mao n'a
sainte loi
nvertir le
e par des
vahir leur
ne calom-
ile ?
la famille
e Manille
ommerce;
ils se fer-
rer à eux
emblé une
nt gagné,
dans & au-
ne cet em-
uit; mais
z la haine
e les deux
rd'hui.
otre accu-
il est plus

artificieux. On diroit à l'entendre, qu'il ne dit rien que de très-certain, tandis qu'il avance les plus impudens mensonges. On voit bien qu'il ne cherche qu'à empoisonner l'esprit de ceux qui ne sont pas sur leurs gardes. Qu'il nous dise, en quelle année le Japon a pensé être détruit par les Européens; qu'il nous dise quel jour s'est donné le combat où les Européens furent mis en fuite. Il y a bien de l'artifice & de la malignité à répandre de semblables discours pour en imposer au public. Lorsque les Missionnaires entrèrent autrefois dans le Japon, & qu'ils y prêcherent la sainte loi, une grande multitude de peuples & de personnes distinguées par leur naissance, crurent à l'Evangile. Les adorateurs des Idoles en conçurent du dépit; ils résolurent de perdre les Missionnaires & d'anéantir la doctrine qu'ils prêchoient; ils inventerent d'affreux supplices pour tourmenter les Pasteurs & le troupeau, le fer & le feu furent employés pour les forcer à renoncer au vrai Dieu. Les Missionnaires Européens souffrirent tous ces tourmens, non-seulement avec constance, mais encore avec joie. Pendant l'espace de cinquante ans plusieurs milliers de Docteurs Européens & de Japo-

nois Chrétiens souffrirent le martyre; ils trouvoient de la douceur dans les plus cruels supplices, & rien ne leur étoit plus agréable que de mourir en témoignage de leur foi. Et *Tchin-mao* ose dire qu'ayant rassemblé une multitude de peuples, ils ont attaqué le Japon au dehors & au dedans. Par ceux du dehors, il entend les Marchands d'Europe, & par ceux du dedans, il parle des Missionnaires. On n'a jamais oui dire qu'il y ait eu combat entre les Japonois & les Européens. Il est vrai que les Missionnaires & les Chrétiens ont été mis à mort par les Japonois; mais il n'est pas vrai qu'ils aient repoussé la force par la force, ni qu'ils aient pris la fuite.

Tchin-mao dit : ils bâtissent des églises dans toutes les Provinces, ils font leurs cérémonies à certains temps marqués; je ne sçai quelles peuvent être leurs vues, &c.

Réponse. Le Seigneur du ciel est le principe de tous les êtres, & le Pere commun de tous les peuples; les Saints de tous les siècles lui ont rendu tous les respects & toutes les adorations dont ils étoient capables. Les Missionnaires Européens tâchent de le servir avec un amour & une piété vraiment filiale; ils

martyre ;
dans les
n ne leur
mourir en
Tchin-mao ose
multitude
e Japon au
du dehors ,
urope , &
les Mission-
qu'il y ait
& les Eu-
missionnaires
à mort par
vrai qu'ils
a force , ni
des églises
s font leurs
marqués ;
leurs vues ,
ciel est le
& le Pere
; les Saints
du tous les
ons dont ils
nnaires Eu-
r avec un
t filiale ; ils

l'adorent avec un profond respect , ils lui offrent leurs prieres , afin qu'il les préserve des peines éternelles de l'enfer , & qu'il les fasse jouir dans le ciel d'un bonheur qui ne finira jamais. C'est à quoi se termine toute leur politique , c'est là le but qu'ils se proposent , & auquel notre accusateur n'a pu atteindre. Du reste ils bâtissent leurs églises dans des lieux exposés aux yeux du public : c'est en plein jour qu'ils rendent leur culte au vrai Dieu ; ils ne cherchent point les ténèbres , ils ne fuient point la lumière , rien de caché parmi eux , parce qu'ils agissent avec simplicité & avec droiture. C'est ce que voit tout l'Empire sans en être offensé ; il n'y a que le seul *Tchin-mao* qui par toute sorte de voies cherche à répandre d'injustes soupçons. Quel nom donner à cette conduite ?

Tchin-mao dit : ils examinent avec soin l'état de l'empire , ils en dessinent les montagnes & les fleuves , &c.

Réponse. Il faut que notre accusateur ait perdu toute pudeur pour en venir là ; car ce n'est pas seulement les Européens qu'il calomnie , c'est la conduite même de l'Empereur qu'il censure. Les années dernières les Européens joints aux Tartares eurent ordre de l'Empe-

reur de dresser des cartes de toutes les provinces : l'Edit qui fut porté sur cela par le tribunal suprême de la milice, a été rendu public, & a été envoyé à tous les *Tsong-tou* & à tous les Viceroy, & par leur moyen à tous les Mandarins. Comment notre accusateur a-t-il pu ignorer ce fait ? car il est notoire que cela n'a été exécuté que par ordre de l'Empereur. Lorsque notre accusateur en fait un crime aux Européens, dès-là il se regarde comme un homme d'une prudence consommée, mais en même-temps il a l'audace de blâmer la conduite de l'Empereur, comme si Sa Majesté eut manqué elle-même en cela de prudence. Peut-on faire un plus grand outrage à la Majesté Royale ? Cependant quelque attention que cela mérite, je ne m'y arrête pas. Il n'y a pas long-temps que notre acufateur est parvenu à la haute dignité qu'il possède : non-seulement il a ignoré jusqu'ici combien l'Astronomie & la Géographie sont utiles aux empires, mais il n'a jamais eu aucune teinture de ces sciences : faut-il s'étonner s'il dit à tort & à travers ce qui lui vient dans l'esprit ? Mais convient-il à un homme si fort distingué dans la milice, d'ignorer que notre Empereur depuis cinquante-

toutes les
é sur cela
milice, a
envoyé à
s Viceroy,
Mandarins.
t-il pu igno-
re que cela
re de l'En-
ateur en fait
ès - là il se
d'une pru-
même-temps
conduite de
Majesté eut
e prudence.
d outrage à
ant quelque
e ne m'y ar-
g-temps que
u à la haute
ulement il a
stronomie &
ux empires,
e teinture de
ner s'il dit à
i vient dans
à un homme
ce, d'ignorer
s cinquante.

fix ans qu'il est sur le trône, a coutume de rendre chaque mois & chaque jour mémorable par quelque grande action; que sa gloire augmente tous les jours; que par la sagesse de son gouvernement il égale & même surpasse, non-seulement les Rois ses prédécesseurs, mais encore ces anciens Empereurs des trois plus illustres familles; que son esprit est si pénétrant, qu'il comprend sans peine tout ce qui est dans les livres; qu'il sçait parfaitement l'Astronomie, l'Arithmétique & la Philosophie, & qu'il n'y a gueres eu de Prince sur le trône qui méritât de lui être comparé. Ce grand Prince ordonna autrefois au Pere Verbieft & aux autres Européens de réformer le calendrier, de dresser des globes célestes qui fussent exacts, & il les garda dans son palais. Ensuite s'étant aperçu que les cartes d'Europe qui lui avoient été présentées par les Missionnaires, étoient fort bien distinguées par les degrés qui répondoient parfaitement au ciel, & que les cartes de la Chine étoient fort éloignées de cette perfection; il ordonna aux Européens & aux Tartares, par un décret du tribunal suprême, de parcourir tout l'empire aux frais publics, & d'en dessiner toutes les

parties. Les Missionnaires, pour exécuter cet ordre de l'Empereur, partagerent entr'eux les provinces & les villes de l'empire, ils pénétrèrent jusqu'aux lieux les plus reculés de la Tartarie orientale & occidentale, ils endurent ce que la chaleur & le froid ont de plus incommode; ils s'appliquèrent avec des fatigues d'esprit & de corps inconcevables à rendre ces cartes parfaites, & telles que l'Empereur les souhaitoit. Ils employèrent plusieurs années à ce travail; ils firent pour cela plus de dix mille lieues, & enfin ils présentèrent leur ouvrage à Sa Majesté qui les reçut avec bonté, & qui dit en faisant leur éloge, que maintenant la Chine avoit de très-bonnes cartes géographiques. L'Empereur les examina lui-même, il les conserve, & il y jette de temps en temps les yeux. On y voit d'un coup d'œil les provinces, les villes, les bourgades, chacune dans sa place, la distance des lieux, la source & le cours des rivières, & les principales montagnes; ce qui est d'une grande utilité pour le gouvernement de l'empire. Cependant *Tchin-mao* qui ne paroît pas fort expérimenté dans la manière de gouverner sagement un état, sans même avoir égard à la con-

duite de Sa Majesté, semble vouloir la censurer, lorsqu'il ose dire en parlant des Européens: ils examinent l'état de l'empire, ils dessinent les montagnes & les fleuves, &c. Où est son bon sens?

Tchin-mao dit, c'est une mauvaise nation que celle des Européens, & qui trame sourdement quelque conspiration. Je supplie donc très-humblement votre Majesté d'enjoindre aux Tribunaux supérieurs de remédier au mal, & de le déraciner de bonne heure, afin qu'il ne s'étende pas plus loin.

Réponse. Il paroît par ce discours que notre accusateur ignore jusqu'aux choses les plus récentes qui se sont passées sous cette dynastie; & de-là vient qu'il avance des propositions si peu raisonnables. L'an 31 de *Cham-hi* à la seconde lune, les Tribunaux, après avoir délibéré, selon l'ordre qu'ils en avoient de l'Empereur, firent réponse à Sa Majesté, que les Européens qui travailloient avec beaucoup de zèle, avoient rendu de très-grands services à l'Empire, qu'ils ne faisoient aucun mal, qu'ils n'excitoient point de troubles, que leur doctrine n'étoit ni mauvaise, ni capable de séduire le peuple ou de le porter à la sédition; qu'il falloit leur laisser leurs églises comme auparavant,

& permettre aux Chinois de les fréquenter. Ces conclusions furent confirmées par un édit de l'Empereur, & tout cela se conserve dans les registres publics : il est aisé de s'en éclaircir. Ainsi, selon le sentiment des Tribunaux confirmé par l'édit de l'Empereur, les Européens ne font point de mal, & n'excitent point de troubles; &, selon *Tchin-mao*, les Missionnaires d'Europe sont de méchantes gens qui forment de pernicious dessein. Selon ces mêmes Tribunaux, il ne faut point défendre la loi des Européens; &, selon *Tchin-mao*, il faut l'anéantir le plutôt qu'il sera possible. C'est ainsi que notre accusateur s'efforce d'abolir les constitutions de la Cour suprême, & qu'il s'élève contre les édits mêmes de l'Empereur. Il y a vingt-six ans que les Chinois ont porté ce jugement de la conduite des Européens; la sainte loi est la même qu'elle étoit alors; les Missionnaires se comportent de la même manière; quel nouveau crime *Tchin-mao* a-t-il remarqué en eux, pour les attaquer de la sorte, & pour vouloir anéantir la sainte loi?

On dira peut-être : je veux que dans ce que dit *Tchin-mao* il n'y ait point de fondement légitime à ses appréhen-

sions ; mais , à considérer les choses en elles-mêmes , & par les lumieres de la raison , qui sçait si rien de semblable n'arrivera pas ?

Réponse. Une chose qu'on a quelque raison de craindre , ne peut guere manquer d'arriver dans l'espace d'un temps considérable. Puis donc que rien de semblable n'est arrivé jusqu'ici , il s'ensuit qu'il n'y a nulle raison de l'appréhender. Quand des personnes ont formé secrettement quelque dessein , bien qu'ils sçachent le cacher pendant quelque temps , il faut qu'à la fin il éclate. Si donc les Marchands & les Missionnaires ont formé de pareils projets , comment se peut-il faire qu'il n'en ait rien paru pendant l'espace de près de deux cens ans ? L'Empire fut agité de divers troubles sur la fin de la dynastie précédente , plusieurs levoient hautement l'étendart de la rebellion : pourquoi les Européens n'ont-ils pas saisi une occasion si favorable pour exécuter les mauvais desseins qu'on leur impute ? Ils attendoient sans doute ce regne-ci , où tout est paisible & tranquille sur terre & sur mer , où l'Empire jouit de la fertilité & de l'abondance , & entretient des armées formidables. Quel est l'homme assez in-

sensé pour tenir une telle conduite ? De plus, quand on veut réussir dans quelque projet, on se choisit un chef, c'est un seul homme qui est l'ame de l'entreprise, les soldats doivent obéir à un seul Général, & ce n'est que par-là qu'on peut se flatter d'un heureux succès. Qu'on me dise de bonne foi où l'on trouvera le chef de cette prétendue conspiration ? *Tchin-mao* l'a-t-il trouvé dans ces dix vaisseaux dont la vue l'a effrayé, jusqu'à dire que tout étoit perdu ? Ces vaisseaux & ceux qui abordent aux ports de la Chine, partent chacun du royaume particulier d'où il est. Les peuples de chaque royaume sont différens les uns des autres, & aussi peu capables de s'accorder ensemble que le feu & l'eau. Dans chaque vaisseau il y a un Capitaine qui le commande ; qui est celui de ces Capitaines qui commanderoit aux autres ? Je veux que dans chaque vaisseau il y ait plus de cent hommes, soit marchands, soit matelots : joignez-les tous ensemble, ils feront environ mille hommes. Je veux encore que ces hommes fassent une descente pour faire le siège de quelque ville, & y faire le pillage : alors leurs vaisseaux étant abandonnés, pourront être brûlés

duite? De
dans quel-
chef, c'est
ne de l'en-
obéir à un
que par-là
oureux suc-
ne foi où
prétendue
t-il trouvé
la vue l'a
tout étoit
x qui abor-
e, partent
lier d'où il
yaume sont
& aussi peu
ble que le
isseau il y
mande: qui
qui com-
x que dans
s de cent
matelots:
feront en-
ux encore
e descente
e ville, &
vaisseaux
être brûlés

dans peine par les simples barques des
Pêcheurs. Qu'on laisse une partie de
l'équipage pour la garde des vaisseaux,
& que l'autre mette pied à terre pour
butiner, ce partage les affoiblira, & ils
seront aisément défaits sur terre & sur
mer. Ainsi l'on voit que quand même
ces différens royaumes ne dépendroient
que d'un seul Prince, & que tous ces
hommes qui viennent de divers roya-
umes auroient le même dessein, ils ne
pourroient rien entreprendre. De quoi
seront-ils capables, s'il est impossible
qu'ils puissent même se réunir ensemble?
bien qu'on trouve dans l'Europe des
royaumes, les uns fort vastes & d'autres
fort petits, le petit n'obéit point au
plus grand. Si un Prince entreprenoit
d'opprimer un autre Prince, les autres
viendroient aussi-tôt à son secours, &
prendroient sa défense. Les Européens
d'un royaume aimeroient mieux mourir
que d'obéir à qui que ce soit d'un autre
royaume; tel est l'usage. Comment donc
pourroient-ils se faire un chef?

Mais, poursuivra-t-on, j'avoue qu'on
n'a rien à craindre de dix vaisseaux de
divers royaumes; mais un seul de ces
grands royaumes pourroit armer plus de

cent vaisseaux, & venir attaquer la Chine. Qu'arriveroit-il alors?

A cela je réponds : quand même ce qu'on dit pourroit arriver, à quoi serviroit cet appareil & ce vain épouvantail de canons ? mais cette crainte est frivole. Il n'y a point de royaume en Europe qui soit disposé à faire un pareil armement : l'Europe n'est point un repaire de voleurs ; ce n'est point un pays barbare, ni la demeure d'une troupe d'insensés : elle est éloignée par mer de neuf mille lieues de la Chine, le chemin en est difficile & sujet à une infinité de périls ; les vaisseaux font un ou deux ans dans la route : ils ont à essuyer de continuels dangers des vents, des flots, des écueils, des bas fonds, en telle sorte qu'ils ont bien de la peine à se préserver du naufrage. Plus il y a de vaisseaux, moins on avance, & les dangers croissent à proportion du temps qu'on est à faire le voyage. Les maladies se mettroient plus aisément sur les vaisseaux s'ils étoient en grand nombre, & la contagion emporteroit presque tout l'équipage. Les tristes restes de cette nombreuse flotte ne seroient pas plutôt arrivés à la Chine, qu'il lui faudroit un prompt secours pour

attaquer la
s?
nd même ce
à quoi fer-
épouvantail
te est frivole.
e en Europe
pareil arme-
t un repaire
un pays bar-
troupe d'in-
mer de neuf
e chemin en
e infinité de
ou deux ans
oyer de con-
des flots, des
n telle sorte
se préserver
de vaisseaux,
gers croissent
on est à faire
e mettroient
x s'ils étoient
ontagion em-
quipage. Les
breuse flotte
és à la Chine,
secours pour

réparer ses forces; & où en trouveroit-on? Comment ces infortunés pourroient-ils se dérober à une mort certaine? S'imaginera-t-on qu'un Prince soit assez peu sensé pour dégarnir son royaume, pour épuiser ses finances, & pour engager ses voisins dans le même projet; & se rendre par-là la fable de la postérité? Imaginez-le encore cent fois plus insensé, il ne tentera jamais une pareille entreprise.

On dira peut-être encore : il est vrai que les royaumes d'Europe sont trop éloignés de celui-ci pour qu'on ait rien à craindre du dehors : mais n'est-ce pas nourrir au-dedans un ennemi secret, que de souffrir les Européens dans le sein de l'Empire & au milieu de nous?

Réponse. Il est clair qu'il y a encore moins à craindre de ce côté-là. Les Européens qui viennent dans cet Empire en qualité de Missionnaires, ont été appliqués aux sciences dès leur plus tendre jeunesse, & n'ont eu de commerce qu'avec les livres. Dans un âge plus avancé ils ont embrassé la vie religieuse dans diverses congrégations, où ils ne s'occupoient que de leur propre perfection. Après s'être rendu peu à peu habiles dans toutes les sciences, ils se sont con-

sacrés à la prédication de l'évangile, & ils n'ont en vue que de procurer au monde entier la connoissance si nécessaire du souverain principe de toutes choses, afin de renouveler en quelque sorte tous les peuples, & de leur apprendre à mériter le bonheur du Ciel leur véritable patrie.

C'est-là l'unique motif qui leur a fait abandonner leur terre natale, & qui les a portés à entreprendre de longs & de dangereux voyages, où ils ont prodigué leur vie. Le seul chagrin qu'ils aient, c'est de ne pouvoir pas se transporter dans tous les royaumes, pour y enseigner la voie du salut à tous les hommes. Dans cette vue, les nations les plus reculées sont pour eux comme si elles étoient voisines. S'ils ont à souffrir des opprobres dans l'exercice de leur zèle, ils s'en font un honneur; les plus durs travaux & les plus accablantes douleurs leur deviennent douces & agréables; la mort même leur est aussi précieuse que la vie. Après un trajet de neuf mille lieues sur mer, quelle est la vie qu'ils mènent dans la Chine? Eloignés du commerce du siècle, ils passent une bonne partie du jour dans la prière & dans la méditation des choses divines; le reste

évangile, &
procurer au
ce si nécess-
e de toutes
en quelque
de leur ap-
eur du Ciel

ni leur a fait
le, & qui les
e longs & de
ont prodigué
qu'ils aient,
nporter dans
enseigner la
ommes. Dans
plus reculées
elles étoient
r des oppro-
zèle, ils s'en
durs travaux
pouleurs leur
bles; la mort
euse que la
mille lieues
u'ils menent
u commerce
onne partie
dans la mée-
es; le reste

ils l'emploient à se mortifier eux-mêmes,
& à pratiquer la vertu. Pleins de mépris
pour les affaires du monde, ils ne s'oc-
cupent que des œuvres de justice & de
charité. Peut-on avoir le moindre soup-
çon que des hommes de ce caractère
projetent une révolte? Quand on a de
semblables desseins, on y est poussé par
l'ambition, ou par le desir des richesses;
& si l'on n'en peut jouir soi-même, on
se flatte au moins de l'espérance de les
procurer à ses descendans. Mais les Mis-
sionnaires ont renoncé au mariage, de
même qu'aux dignités du siècle: ils n'ont
ni familles ni enfans à élever & à agran-
dir; trouvera-t-on un homme assez in-
sensé pour se rendre coupable du crime
de rebellion, sans entrevoir aucune es-
pérance pour lui ni pour les siens? On
ne regarde pas les Missionnaires qui sont
à la Chine comme des hommes tout-à-
fait stupides & dépourvus de sens: au
contraire, ils passent pour avoir de
l'esprit & de l'habileté dans les sciences.
S'ils méditoient quelque soulèvement,
ils se feroient un parti d'hommes arti-
ficieux, hardis, courageux & propres à
soutenir une entreprise: s'ils trouvoient
quelque homme semblable à *Moung-
puen*, ils se l'attacheroient comme un

homme rare : ils n'épargneroient pas l'argent, ils le répandroient avec profusion pour entraîner la multitude, surtout dans des temps de stérilité & de famine ; ils gagneroient les ambitieux par les grandes espérances dont ils les flatteroient ; enfin, ils mettroient tout en usage, & profiteroient des liaisons les plus étroites que le sang ou l'inclination a formées, pour affermir ceux qui entreroient dans leur faction. Que *Tchin-mao* soupçonne de mauvaise intention ceux qui agissent ainsi, il aura raison. Mais pour ce qui est des Missionnaires, ils tiennent une conduite bien opposée. Ils ont peu de gens à leurs gages dans chaque église, l'argent qui leur vient chaque année de l'Europe, suffit à peine pour leur entretien & leur nourriture. Comment donc, quand ils le voudroient, pourroient-ils employer les moyens que je viens de rapporter pour exciter les peuples à la révolte ? Loin d'en avoir seulement la pensée, ils prêchent un Dieu mort sur une croix pour le salut des hommes ; ils annoncent une loi qui est au-dessus de la portée de l'esprit humain : ils veulent que leurs disciples aient en horreur les fautes les plus légères, qu'à l'exemple d'un Dieu

eroient pas
avec pro-
titude, sur-
tilité & de
ambitieux
dont ils les
eroient tout
des liaisons
g ou l'incli-
fermir ceux
action. Que
mauvaise in-
ainfi, il aura
des Mission-
onduite bien
gens à leurs
l'argent qui
de l'Europe,
retien & leur
c, quand ils
ils employer
de rapporter
à la révolte
t la pensée,
sur une croix
ils annoncent
de la portée
ent que leurs
les fautes les
ble d'un Dieu

mourant, ils souffrent patiemment pour
la justice le mal qu'on leur fera; qu'ils
n'aient que du mépris pour les richesses
du siècle, qui sont l'amorce de tous les
vices; qu'ils détestent les plaisirs des
sens qui énervent la vertu; enfin, qu'ils
soient convaincus de la vanité de la
gloire mondaine, & qu'ils y renoncent.
Croire que les hommes de ce caractère,
& qui enseignent une pareille doctrine,
sont capables d'exciter des révoltes,
c'est vouloir défigurer un corps sain,
en le couvrant du pus de quelque corps
ulcéré.

Il y a près de deux cens ans que les
Missionnaires sont entrés dans la Chine;
on n'a jamais remarqué que droiture &
probité dans ceux qui ont eu le bonheur
de vivre sous ce regne-ci & sous le pré-
cédent. Plusieurs de ceux qui sont main-
tenant dans l'Empire, demeurent à la
Cour au service de l'Empereur; Sa Ma-
jesté appelle de temps en temps auprès
d'elle quelques-uns de ceux qui sont dis-
persés dans les Provinces, & elle les
traite comme ses propres sujets; eux de
leur côté employent ce qu'ils ont de
science & de talens pour l'utilité publi-
que. De-là vient que l'Empereur, qui
veut leur procurer du repos & de la

tranquillité dans la Chine , donna à chacun d'eux l'année 45^e de *Cam-hi*, une Patente scellée du sceau *Nui-oufou*, où sont marqués leur nom, leur âge, leur pays, & autres choses semblables, afin de prévenir les injustes soupçons qui pourroient s'élever dans les provinces, ce que nous regardons comme une faveur singulière de Sa Majesté. Les Européens ont l'honneur d'être, depuis plusieurs années, à la Cour & au service de l'Empereur ; ils l'accompagnent dans les voyages, & il n'y a jamais eu personne, soit à la Cour, soit dans les provinces, à qui ils aient été tant soit peu suspects. Il ni a eu autrefois qu'*Yang-kuang-sien* qui ait eu la témérité de les calomnier, & aujourd'hui *Tchin-mao*, qui renouvelle les mêmes calomnies, avec une égale imprudence.

Nous avons jugé à propos, mon Révérend Pere, de rendre publique cette apologie, afin d'effacer des esprits les mauvaises impressions que devoit naturellement produire la Requête du Mandarin, laquelle étant insérée dans la gazette publique, se répandoit dans toutes les provinces, & pouvoit nuire infiniment à la propagation de la foi. Je suis, &c.

EXTRAIT

E X T R A I T

D'une lettre écrite de Peking.

Le 2 novembre 1717.

LA petite boîte que je vous envoie , renferme une curiosité de ce pays , qui vous fera peut-être plaisir ; c'est un musc , avec la partie de l'animal dans lequel on le trouve. On a parlé jusqu'ici diversement de l'origine du musc ; quelques auteurs prétendent qu'il se forme au nombril de l'animal , ils se trompent : certainement c'est dans la vessie qu'il se forme. Cet animal est une espèce de chevreuil , que les Chinois appellent *Hiang-tchang-tse*, c'est-à-dire , chevreuil odoriférant , chevreuil musqué , ou qui porte le musc. *Tchang-tse* signifie chevreuil , & *Hiang* , signifie proprement odeur. Mais il signifie odoriférant quand il est joint à un substantif , parce qu'alors il devient adjectif.

Vous pouvez compter sur ce que je vous en écris , comme sur une chose très-certaine , puisque je ne dis rien que je n'aie vu moi-même. J'ai acheté l'animal qu'on venoit de tuer à dessein de me

Tome XIX.

D

X T R A I T

le vendre, & j'ai conservé la partie qu'on coupa, selon la coutume, pour avoir son musc, qui est plus cher que l'animal même. Voici comment la chose se passa.

A l'occident de la ville de Peking se voit une chaîne de montagnes, au milieu desquelles nous avons une Chrétienté & une petite église. On trouve dans ces montagnes des chevreuils odoriférans. Pendant que j'étois occupé aux exercices de ma Mission, de pauvres habitans du village allèrent à la chasse dans l'espérance que j'acheterois leur gibier pour le porter à Peking : ils tuerent deux de ces animaux, un mâle & une femelle, qu'ils me présentèrent encore chauds & sanglans. Avant que de convenir du prix, ils me demandèrent si je voulois prendre aussi le musc, & ils me firent cette question, parce qu'il y en a qui se contentent de la chair de l'animal, laissant le musc aux chasseurs qui le vendent à ceux qui en font commerce. Comme c'étoit principalement le musc que je souhaitois, je leur répondis que j'acheterois l'animal entier. Ils prirent aussi-tôt le mâle, ils lui couperent la vessie, & de peur que le musc ne s'évaporât, ils la lièrent en haut avec une ficelle. Quand on veut

la conserver par curiosité , on la fait sécher , comme on a fait sécher celle que je vous envoie. L'animal & son musc ne me coutent qu'un écu.

Le musc se forme dans l'intérieur de la vessie , & s'y attache au tour comme une espece de sel. Il s'y en forme de deux sortes : celui qui est en grain est le plus précieux ; il s'appelle *teou-pan-hiang* ; l'autre , qui est moins estimé , & qu'on nomme *mi-hiang* , est fort menu & fort délié. La femelle ne porte point de musc , ou du moins ce qu'elle porte , qui en a quelque apparence , n'a nulle odeur.

La chair des serpens est , à ce qu'on me dit , la nourriture la plus ordinaire de cet animal. Bien que ces serpens soient d'une grandeur énorme , le chevreuil n'a nulle peine à les tuer , parce que , dès qu'un serpent est à une certaine distance du chevreuil , il est tout-à-coup arrêté par l'odeur du musc ; ses sens s'affoiblissent , & il ne peut plus se mouvoir.

Cela est si constant , que les payfans qui vont chercher du bois , ou faire du charbon sur ces montagnes , n'ont point de meilleur secret pour se garantir de ces serpens , dont la morsure est très-

dangereuse , que de porter sur eux quelques grains de musc ; alors ils dorment tranquillement après leur dîner. Si quelque serpent s'approche d'eux , il est tout-à-coup assoupi par l'odeur du musc , & il ne va pas plus loin.

Ce qui se passa quand je fus de retour à Peking , confirme en quelque sorte ce que j'ai dit , que la chair de serpent est la principale nourriture de l'animal musqué. On servit à souper une partie du chevreuil : un de ceux qui étoient à table a une horreur extrême du serpent ; cette horreur est si grande , qu'on ne peut même en prononcer le nom en sa présence , qu'il ne lui prenne aussi-tôt de violentes nausées. Il ne sçavoit rien de ce qui se dit de cet animal & du serpent , & je me donnai bien de garde de lui en parler ; mais j'étois fort attentif à sa contenance : il prit du chevreuil comme les autres , avec intention d'en manger ; mais à peine eût-il porté un morceau à la bouche , qu'il sentit un soulèvement de cœur extraordinaire , & qu'il refusa d'y toucher davantage ; les autres en mangeoient volontiers , & il fut le seul qui témoigna de la répugnance pour cette sorte de mets.

L E T T R E

D'un Missionnaire de la Chine.

De Canton, en l'année 1718.

JE n'ai plus qu'à vous faire part de quelques événemens dont vous ne serez pas fâché d'être instruit. L'Impératrice mere est morte à Peking le 11 Janvier de cette année. Tout l'Empire a pris le grand deuil : pendant plus de quarante jours on n'a parlé d'aucune affaire à l'Empereur. Les Mandarins passoient la nuit dans des tentes ou au Palais, sans retourner coucher dans leurs maisons. Les fils même de l'Empereur dormoient au Palais sans quitter leurs vêtemens. Le deuil a commencé à Canton le 15 février ; le peuple doit le porter durant sept jours, & les Mandarins pendant vingt-sept jours. Tous les Mandarins, non en chaise, mais à cheval, vêtus de blanc, & sans grande suite, vont, pendant trois jours, faire les cérémonies ordinaires devant la tablette de l'Impératrice défunte. Le peuple y ira à son tour. Les Tribunaux sont

fermés tout le temps que le deuil dure : la couleur rouge est proscrite, ainsi on porte le bonnet sans soie rouge, & sans aucun autre ornement. Tel est l'usage.

L'Empereur a eu une maladie qui a causé quelque alarme, mais elle n'a pas eu de suites. C'est, sans doute, à l'occasion de cette maladie, qu'il a fait paroître quelque envie de se donner un successeur. Le parti qu'on s'imagine qu'il veut prendre, tient tous les esprits en suspens; il ne nomme aucun de ses enfans, encore moins aucun Chinois de nation. Ils sont trop mols, dit-il, pour être capables de bien gouverner. D'ailleurs, les familles des *Tamg*, des *Han*, des *Song*, des *Ming*, sont entièrement éteintes. Mais, ajoute-t-il, il reste plus de mille Princes de la famille des *Yven*. (C'est une famille Tartare chassée par les *Ming*, & aux *Ming* a succédé la famille Tartare dont est l'Empereur régnant). Par-là, il semble insinuer aux Chinois qu'il leur destine un Prince de la famille des *Yven*. Mais ce choix sera-t-il du goût des Chinois? Les Princes fils de *Cam-hi* céderont-ils paisiblement l'Empire où leur naissance semble les appeller?

L'incertitude où l'on est de celui sur qui tombera le choix de l'Empereur, a porté un des premiers Mandarins à lui faire présenter par son fils un Mémorial, par lequel il remontre, avec respect, de quelle importance il est pour le repos de l'Empire de nommer un Prince héritier, & de rétablir son second fils dans cette dignité. L'Empereur, après avoir lû le Mémorial, fit approcher celui qui le lui avoit présenté : « Est-ce de » toi-même, lui dit-il, que tu parles » de la sorte, ou est-ce quelqu'autre qui » t'a suggéré ce langage? Sire, répondit » le fils du Mandarin, c'est mon pere, » votre esclave, qui m'a ordonné de » vous faire cette très-humble remon- » trance : je te le pardonne, répliqua » l'Empereur, puisque tu n'as fais qu'o- » béir à ton pere ». Mais en même-temps il donna ordre qu'on fît mourir le pere. Cet exemple de sévérité, pour ne rien dire de plus, retient tous les Grands, & il n'y a personne qui ose lui parler d'un successeur, d'où néanmoins dépend la tranquillité de l'Empire.



L E T T R E

Du Pere Porquet , Missionnaire de la Compagnie de Jesus , à Monsieur son Frere.

De Voufi-hien , le 14 octobre 1719.

VOTRE dernière lettre m'apprend , mon cher frere , les pertes que nous avons faites dans notre famille : je prie le Seigneur qu'il prolonge les jours de ceux qui restent. A vous dire vrai , je sens que j' suivrai de près ceux que Dieu a déjà appelés à lui. Mes vingt dernières années peuvent être comptées pour quarante : les fatigues inséparables de nos fonctions , l'air marécageux que je respire depuis dix ans , les alimens peu conformes à mon tempérament , tout cela me fait avancer à grands pas vers la fin de ma course. Mais je puis vous assurer que je quitterai la vie sans regret : & abandonnant pour toujours ma patrie , mes parens & mes amis , quelle vue ai-je dû me proposer , sinon de consacrer le reste de mes jours au service de Jesus-Christ ? Que ma vie soit donc plus longue ou plus courte , peu m'importe.

Cependant il ne faut pas vous dissimuler, mon cher frere, que si d'un côté nos fonctions sont pénibles, d'un autre côté elles sont bien consolantes. Certaines rencontres imprévues que Dieu nous ménage de temps en temps pour faire glorifier son saint nom, nous dédominent au centuple de toutes nos peines, & nous font en quelque sorte oublier nos travaux. Je ne vous en citerai qu'un exemple entre plusieurs.

Il y a peu de temps que j'entrepris par eau un assez long voyage : la barque qui me portoit, & où j'avois passé la nuit, se trouva le lendemain matin auprès d'une autre qui appartenoit à un chrétien. On la reconnut au nom de Jesus, que les Chrétiens ont coutume de placer dans l'endroit où les idolâtres attachent plusieurs ornemens superstitieux. Le maître de ma barque, qui s'en aperçut le premier, s'écria aussitôt : « Eh quoi ! mes amis, vous êtes chrétiens ? Ah ! que j'ai de douleur d'avoir » laissé passer cette nuit sans vous connaître. Je vous aurois appris que j'ai » avec moi un Missionnaire ». Le batelier, transporté de joie, & sans songer même à répondre à son compagnon, se mit à crier de toutes ses forces, & à

appeller d'autres barques unies à la sienne pour le même commerce , qui étoient parties un moment auparavant. Elles revinrent sur leurs pas sans sçavoir de quoi il s'agissoit. Mais ces bonnes gens n'eurent pas plutôt sçu la raison pour laquelle on les avoit appelés , qu'ils sortirent de leur barque afin de me joindre. Les deux premiers qui m'abordèrent étoient d'anciens & de fervens chrétiens. « Ah ! mon Pere, me dirent-
» ils en me saluant, il y a trois ans que
» nous cherchons inutilement un *Chin-*
» *fou* , c'est-à-dire un Pere spirituel.
» Voici sept grosses barques , sur lesquelles il y a cinquante personnes :
» quelques-unes ont reçu le baptême ;
» d'autres, qui ont renoncé depuis longtemps au culte des Idoles, le demandent avec instance ; ne pourriez-vous pas leur accorder une demi-journée pour achever de les instruire, & leur procurer une grace après laquelle ils soupirent depuis tant d'années ? »

Ils finissoient de parler lorsque ceux de leur suite arriverent : il me saluerent tous en frappant la terre du front, selon le cérémonial chinois. Je les fis lever, & je leur dis que ma joie en ce moment ne cédoit en rien à celle qu'ils me té-

à la sienne
qui étoient
vant. Elles
sçavoir de
bonnes gens
raison pour
llés, qu'ils
fin de me
qui m'abor-
de fervens
me dirent-
trois ans que
ent un *Chin-*
re spirituel.
es, sur les-
personnes :
le baptême ;
depuis long-
, le deman-
pourriez-vous
emi-journée
uire, & leur
s laquelle ils
nées ? »
lorsque ceux
me saluerent
front, selon
es tis lever,
n ce moment
qu'ils me té-

moignoient avoir, que nulle affaire ne
pouvoit m'empêcher de leur accorder
autant de temps qu'ils en souhaiteroient
pour leur instruction ; qu'ils ne devoient
pas regarder cette rencontre, qui leur
étoit si agréable, comme une chose for-
tuite & arrivée par hasard ; qu'elle avoit
été ménagée par la providence spéciale
d'un Dieu qui les aime, & qui veut
leur ouvrir le chemin du Ciel ; qu'ils
n'avoient qu'à préparer la plus grande
de leurs barques d'une manière propre
à tenir notre assemblée, & que je m'y
rendrois aussi tôt qu'elle seroit prête.

Les Chinois ont toujours sur leurs
barques quantité de nattes fort minces,
d'environ cinq pieds en quarré : ils les
dressent en forme de voûte, pour se dé-
fendre de la pluie & des ardeurs du so-
leil. Ces bonnes gens formerent en très-
peu de temps avec ces nattes une espece
de longue salle sur une barque. Je m'y
transportai, & j'employai presque tout
le jour à les instruire : je m'attachai prin-
cipalement à leur donner une grande
idée du nom chrétien, & à exciter dans
leurs cœurs de vifs sentimens de com-
punction & de pénitence. Je ne puis
me ressouvenir, mon cher frere, sans
avoir encore les yeux mouillés de lar-

mes, de l'attention, ou plutôt de l'avidité avec laquelle ces pauvres gens m'écoutoient, & de la ferveur qu'ils faisoient paroître en prononçant les divers actes que je leur inspirois.

L'instruction achevée, je les interrogeai l'un après l'autre sur les articles principaux qu'ils devoient croire. J'en trouvai deux ou trois qui n'étoient pas fermes dans leurs réponses. Je les avertis de songer sérieusement à se faire instruire; que je ne les admettrois pas pour ce jour-là au baptême, mais qu'il se présenteroit quelque autre occasion où ils pourroient le recevoir. Ils se jetterent aussi-tôt à genoux: « He! mon Pere, » me dirent-ils, fondant en larmes, quand » la trouverons-nous, cette occasion? » Il y a trois ans que nous la cherchons » en vain ». Leurs parens, qui étoient Chrétiens, joignirent d'instantes prières à leurs larmes, & me sollicitèrent vivement en leur faveur, en m'assurant qu'ils apporteroient tous leurs soins à leur instruction. Leurs sollicitations furent si pressantes, que je ne crus pas devoir permettre qu'il se répandît ce jour-là d'autres larmes que des larmes de joie ou de contrition. Ainsi, je leur conférai à tous le saint baptême. La cérémonie finit par quel-

ques prières, qui furent prononcées à haute voix par les anciens & les nouveaux Chrétiens réunis ensemble.

On oblige les Catechumenes, avant qu'ils reçoivent le baptême, à apporter les idoles & tout ce qu'ils ont de superstitieux. Le Missionnaire les brûle, & en échange il donne des images de Notre Seigneur & de la sainte Vierge, des chapelets & des médailles. Les idoles qu'ils m'avoient apportées dès le matin étoient rangées sur ma barque, & j'attendis à les brûler que je fusse de retour dans ma maison. Je vis arriver de nouvelles barques qui devoient passer la nuit au même endroit où nous étions. C'étoit un lieu désert sur le bord d'un lac, qui a quatre - vingt lieues de circuit, & qu'on appelle *Tong-tin-hou*. Il me vint alors une pensée que je proposai à mes Néophytes ; c'étoit de dresser un bûcher de ces idoles, d'y mettre le feu, & de rendre à Dieu à genoux nos actions de grâces, jusqu'à ce qu'elles fussent consumées. Je me persuadai que cette cérémonie feroit de grandes impressions, non-seulement sur les nouveaux Chrétiens, mais encore sur les infidèles qui venoient d'arriver. Mon idée fut généralement approuvée des Chrétiens ; ils

fortirent aussi-tôt de leurs barques, & se rangerent en demi-cercle autour du bûcher, & quand on y eut mis le feu, ils s'agenouillèrent, & entonnerent des hymnes & des cantiques en langue Chinoise.

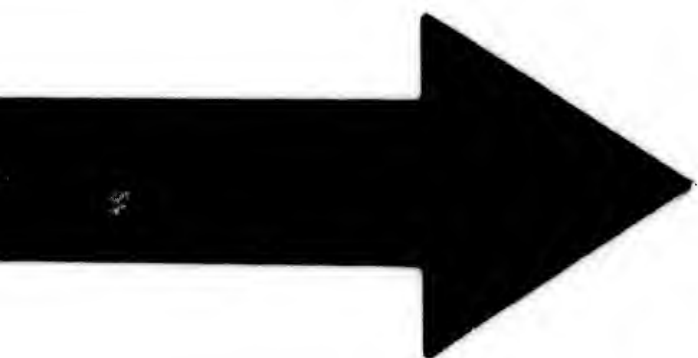
La curiosité attira, comme je l'avois prévu, les infideles à ce spectacle. Ils demanderent au maître de ma barque ce que signifioit cette cérémonie. Quand il le leur eut expliqué: « *Eo si leo*, s'écrierent-ils, quel dommage! Il y a là pour » plus de dix onces d'argent; au lieu de » les brûler; que ne nous les donnez- » vous »? Le Néophyte leur répondit par une comparaison plus capable de frapper l'esprit de ces sortes de gens, que les raisons les plus solides. « Si j'avois acheté » un remede chez un Droguiste, lui dit- » il, & qu'ensuite un homme habile » m'eût fait connoître que ce prétendu » remede est un poison, voudriez-vous » que je vous trompasse comme j'aurois » été trompé, & que vous amusant de » l'espoir d'une prompte guérison, je » vous livrasse à une mort certaine? » Appliquez ce que je vous dis à la demande que vous me faites ». Ils parurent satisfaits de cette réponse, & ils virent tranquillement brûler les idoles.

Je m'approchai d'eux après la cérémonie, & je les entretins des vérités de la Religion; je leur distribuai aussi quelques livres où ces vérités sont expliquées d'une manière claire & intelligible; c'est une semence qui ne rapporte pas sur-le-champ, mais qui germe avec le temps, & qui pourra fructifier lorsqu'on s'y attend le moins.

Voussi-hien est toujours le lieu de ma résidence ordinaire; c'est une ville du troisième ordre. Cette ville & quatre autres sont de la dépendance de *Tchang-tchou-fou*, ville du second ordre. Quoique j'aie soin des Chrétiens répandus dans ces cinq villes, *Voussi-hien* a été choisie préférentiellement aux autres pour être la demeure du Missionnaire, parce que la Chrétienté y est plus nombreuse.

La foi de mon troupeau a été mise en ces derniers temps à une rigoureuse épreuve. Vous avez pu lire, dans ce Recueil des Lettres de nos Missionnaires, l'édit peu favorable à la Religion, que l'Empereur porta, il y a deux ans, au sujet des plaintes qu'un Mandarin nommé *Tchin-mao*, avoit faites des Européens. Comme cet édit étoit conçu en termes obscurs & équivoques, on obtint, par les mouvemens qu'on se donna, & par la





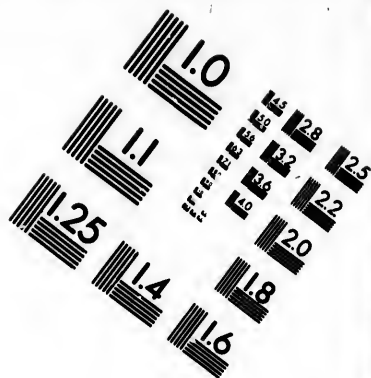
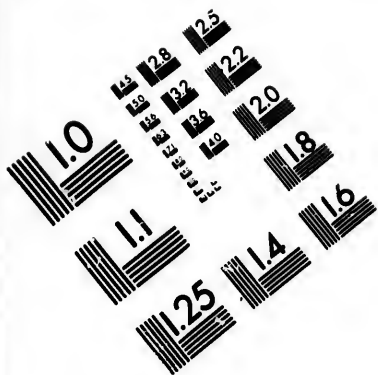
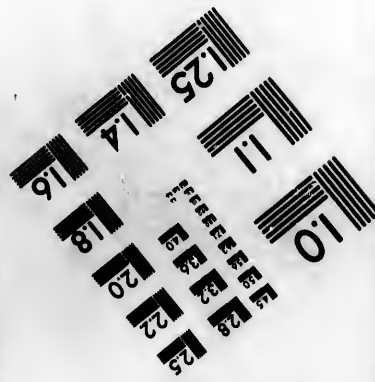
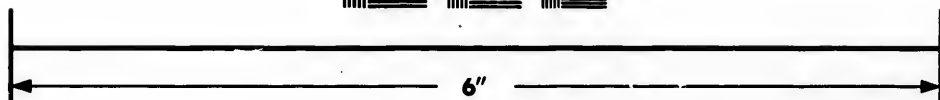
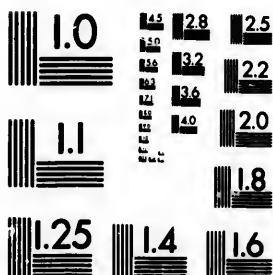


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4500

1.8 2.0 2.2 2.5 2.8 3.2 3.6 4.0 4.5 5.0 5.6 6.3 7.1 8.0 9.0 10.0 11.2 12.5 14.0 16.0 18.0 20.0 22.5 25.0 28.0 31.5 36.0 40.0 45.0 50.0 56.0 63.0 71.0 80.0 90.0 100.0

1.0 1.1 1.2 1.5 1.8 2.0 2.2 2.5 2.8 3.2 3.6 4.0 4.5 5.0 5.6 6.3 7.1 8.0 9.0 10.0 11.2 12.5 14.0 16.0 18.0 20.0 22.5 25.0 28.0 31.5 36.0 40.0 45.0 50.0 56.0 63.0 71.0 80.0 90.0 100.0

protection de quelques amis puissans ; qu'il ne s'exécutoit pas à la rigueur. Il n'a pas laissé d'exciter divers orages dans les Provinces. Les Chrétiens de *Kiang-in-hien*, l'une des villes de mon district, ne furent pas épargnés ; on y avoit reçu l'édit le jour même que j'y arrivai, sans que j'en eusse aucune connoissance ; j'allai, selon ma coutume, rendre mes devoirs aux Mandarins ; persuadés que le Christianisme étoit pros crit dans l'Empire, ils refuserent de recevoir ma visite. Cette disposition des Mandarins à mon égard fut bientôt connue des Bontes, qui firent aussitôt éclater leur haine & leur animosité. Je fus personnellement maltraité ; mais le fort de la tempête tomba sur mes pauvres Chrétiens ; les principaux furent cités au Tribunal du Mandarin, & y reçurent une cruelle bastonnade ; d'autres ne purent échapper à ce mauvais traitement qu'à force d'argent ; il y en eut à qui on ne voulut jamais permettre de cultiver leurs terres, parce qu'ils ne voulurent pas contribuer au culte des idoles.

Vous n'aurez pas de peine à juger ; mon cher frere, de l'accablement de tristesse où je me trouvai, en voyant souffrir ainsi mes chers disciples, & s'éva-

s puissans ;
à rigueur. Il
orages dans
de Kiang-
mon district ;
y avoit reçu
arrivai, sans
ssance ; j'al-
tre mes de-
adés que le
dans l'Em-
voir ma vi-
Mandarins à
ue des Bon-
r leur haine
nnellement
la tempête
rétiens ; les
Tribunal du
une cruelle
nt échapper
force d'ar-
ne voulut
leurs terres,
pas contri-

ne à juger ;
nent de trif-
oyant souf-
s, & s'éva-

nourir en un instant les grandes espé-
rances que j'avois conçues d'accroître
mon troupeau. Cinq cens idolâtres se
disposoient alors au baptême, & il y en
avoit parmi eux d'un rang distingué,
entre autres un jeune homme dont le
Pere avoit été Gouverneur de cette
ville, & un Mandarin de guerre. Cette
charge répond à - peu - près à celle de
Colonel en France.

Mon dessein étoit d'acheter une mai-
son dans cette ville, & d'y bâtir une
église ; j'y avois destiné environ trois
cens écus, qui étoient le fruit des épar-
gues que j'avois faites pendant quinze
ans sur ma pension annuelle. Cette
somme a été employée au soulagement
de mes Néophytes persécutés, qui ont
fait paroître une fermeté inébranlable.
Je ne la regrette point ; c'est un argent
qui appartenoit à Notre Seigneur, il
n'a pas voulu que j'en fisse l'usage que
je m'étois proposé ; il m'en a marqué un
autre qui lui étoit plus agréable ; j'en
suis également content.

Vous finissez votre lettre, mon cher
frere, par des offres de service, aux-
quelles je suis très - sensible. Si j'avois
quelque demande à vous faire, elle ne
regarderoit pas ma personne, mais uni-

quement le service de Dieu & l'entretien des Catéchistes, si nécessaires pour étendre la Religion & pour conserver la piété des nouveaux fideles. Nous ne pouvons pas nous passer de la protection des Mandarins, & l'on ne s'entretient dans leurs bonnes graces, qu'en leur faisant de temps-en-temps quelques présens. Les Chinois ont accoutumé de leur offrir de l'argent; une pareille dépense est au-dessus de nos forces. Six pistoles ne feroient pas un présent digne d'un Mandarin, & cette somme, toute modique qu'elle est, suffit pour la subsistance d'un Catéchiste, qui s'occupe uniquement des fonctions de zèle, & qui contribue par lui-même à la conversion d'un grand nombre d'infideles. Ainsi nous nous sommes mis en possession de ne présenter aux Mandarins que quelques curiosités d'Europe. Voici à-peu-près ce qui leur fait plaisir: des montres, des télescopes, des microscopes, des lunettes, des miroirs de toutes les especes, plats, convexes, concaves, ardents, &c. de belles perspectives peintes ou gravées, des mignatures, des modes enluminées, des étuis de Mathématique, des quadrans, des compas, des crayons de mine de plomb, des toiles bien fines,

u & l'entre-
affaires pour
ar conserver
les. Nous ne
de la protec-
ne s'entre-
races, qu'en
mps quelques
ecoutumé de
pareille dé-
s forces. Six
présent digne
omme, toute
pour la sub-
qui s'occupe
de zèle, &
à la conver-
nfideles. Ainsi
possession de
ns que quel-
Voici à-peu-
e plaisir : des
les microscop-
irs de toutes
es, concaves,
ctives peintes
, des modes
athématique,
, des crayons
es bien fines,

des ouvrages d'émail, &c. Je vous prie
sur-tout de ne me pas oublier dans vos
prieres, comme je ne vous oublie jamais
dans les miennes, étant avec toute l'af-
fection & la tendresse imaginable, &c.

LETTRE

*Du Pere d'Entrecolles, Missionnaire de la
Compagnie de Jesus, à la Chine.*

A Peking, le 19 d'octobre 1720.

Nous ressentîmes, le 11 juin, à neuf
heures & trois quarts du matin, un trem-
blement de terre, qui dura environ deux
minutes; ce n'étoit-là que le prélude de
ce qui devoit arriver le lendemain. Les
secousses recommencerent vivement à
sept heures & demie du soir, & conti-
nuerent de même pendant l'espace d'en-
viron six minutes. Dans toute autre
occasion, une minute passe vite, mais
elle paroissoit bien longue dans la triste
situation où nous nous trouvions. Un
ciel noir qui s'embrase çà & là par in-
tervalle, & qui menace de tous côtés
de lâcher la foudre; une mer dans sa
plus implacable fureur, sont des specta-

cles bien moins effrayans , que ces soubdaines & irrégulieres agitations de la terre. On ne sçait alors où trouver un asyle , le toît qui vous couvre va , ce semble , vous écraser ; les murailles qui vous environnent semblent être sur le point de fondre sur vous ; la terre qui vous porte est prête à vous engloutir. Fuit-on un danger , on se jette dans un autre ; on court à la mort par le desir même de sauver sa vie , c'est ce qui m'arriva ; je sortis de ma chambre avec précipitation , & il ne s'en fallut rien que je ne fusse ensevelis sous les ruines d'un bâtiment voisin ; du moins fus-je enveloppé d'un tourbillon de poussiere , d'où je ne pus me tirer qu'avec l'aide d'un valet , qui me conduisit , comme il auroit fait un aveugle , dans une cour spacieuse qui est devant notre église. Je fus effrayé de voir cette masse énorme pencher de côté & d'autre , bien que les murailles ayent en bas dix pieds , & cinq en haut d'épaisseur ; les cloches nous auroient marqué , par leurs sons irréguliers , le redoublement des secousses , si on eût été en état d'y faire attention. On n'entendoit dans toute la ville qu'un bruit confus de cris & de hurlemens , chacun craignant pour soi une destinée

ne ces sou-
ions de la
trouver un
vre va, ce
muraillles qui
être sur le
a terre qui
s engloutir.
ette dans un
par le desir
c'est ce qui
ambre avec
n fallut rien
us les ruines
moins fus-je
e poussiere,
l'avec l'aide
ist; comme
ns une cour
re église. Je
asse énorme
bien que les
ieds, & cinq
loches nous
sons irrégu-
secouffes, si
re attention.
a ville qu'un
hurlemens,
une destinée

semblable à celle de ses voisins, qu'on croyoit être accablés sous les ruines des édifices. Le calme revint enfin, quoiqu'on ne laissât pas d'éprouver le reste de la nuit dix autres secouffes, mais qui furent moins violentes que celles dont je viens de parler. On ne commença à se tranquilliser qu'au point du jour, lorsqu'on vit que le mal n'étoit pas aussi grand qu'on se l'étoit figuré. Il n'y a gueres eu que mille personnes écrasées dans Peking : comme les rues y sont la plupart fort larges, on pouvoit aisément se mettre hors de la portée des bâtimens qui s'écrouloient. Nous avons eu vingt jours de fuite, par intervalle, quelques légers tremblemens ; il y en a eu de semblables à cent lieues aux environs de Peking ; on croit qu'ils ont été causés par les mines qui se trouvent dans les montagnes qu'on découvre à l'occident de Peking, d'où l'on tire tout le charbon de terre qui se consume dans le pays. Un peu au-delà des premieres montagnes, *Cha-tchin*, lieu très-peuplé, d'un grand commerce, & dont la triple enceinte de murailles forme comme trois villes différentes, a été abymé à la troisieme secouffe du grand tremblement que j'ai décrit. Dans un village il s'est

fait une large ouverture, par laquelle il y a de l'apparence que les exhalaisons sulphureuses se sont évaporées. Dans cette même année en Tartarie, à cent cinquante lieues d'ici, il s'est ouvert un volcan dans un vallon entouré de montagnes. C'est ainsi que le Créateur de l'univers avertit les infidèles, qu'ils ne doivent leurs hommages qu'à lui seul, & que quand il lui plaît, il arme les créatures insensibles pour venger ses intérêts, & punir les hommes coupables.

Le tremblement de terre, qui, dans Peking a mis le sceau à la réprobation de tant d'idolâtres écrasés ou étouffés, a été un coup de prédestination pour le seul Chrétien que nous y ayons perdu. Il s'appelloit Pierre *Fan* : il étoit né esclave d'un Mandarin Tartare, aussi considérable par ses richesses que par son rang. Ce Mandarin idolâtre avoit fait plusieurs tentatives inutiles, pour engager le Néophyte dans des actions superstitieuses, qui concernoient le culte des idoles ; il ne se rebuta point de sa fermeté & de sa résistance, il entreprit même de lui faire renoncer sa foi ; il eut recours d'abord aux caresses, aux promesses & aux bienfaits ; puis il en

laquelle il
exhalais
ées. Dans
rie, à cent
st ouvert un
uré de mon-
Créateur de
es, qu'ils ne
à lui seul,
il arme les
venger ses
nmes coup-

e, qui, dans
probation de
étouffés, a
tion pour le
ayons perdu.
étoit né es-
te, aussi con-
que par son
re avoit fait
s, pour enga-
ctions super-
t le culte des
oint de sa fer-
il entreprit
cer sa foi; il
caresses, aux
s; puis il en

vint aux menaces, ensuite aux mauvais
traitemens, & il le fit battre plusieurs
fois d'une manière cruelle; rien n'ébranla
la constance du Néophyte. « Je suis votre
» esclave, lui disoit-il, mon corps est à
» vous, mais mon ame est uniquement
» à Dieu; vous pouvez m'ôter la vie,
» mais vous ne m'ôterez jamais ma foi ».
Cette réponse irrita de plus en plus le
Mandarin; après lui avoir fait donner
une cruelle bastonnade, il le fit attacher
à un poteau: « C'est à ce coup, lui dit-
» il, transporté de fureur, qu'il faut que
» tu renonces à ta Religion; ou bien,
» si tu hésites un instant, on te cou-
» pera la chair par morceau, on la gril-
» lera à tes yeux, & on la donnera à
» mes chiens pour leur servir de pâ-
» ture ». Ces menaces ayant été inutiles,
on en vint à cette barbare exécution.
Le Néophyte vit tranquillement sa chair
dévourée par les chiens, & il n'en fut
que plus inébranlable dans sa foi. Le
maître vaincu par la constance de son
esclave, parut mettre fin à la persécu-
tion. Il étoit Mandarin dans le Tribunal
des Trésoriers, & il voulut, à quelque
temps de-là, obliger le Néophyte à
détourner secrètement une somme d'ar-
gent du Trésor impérial. Celui-ci refusa
de lui obéir, sur ce que la loi qu'il pro-

fessoit ne lui permettoit pas de coopérer à une pareille injustice. Cette nouvelle résistance ne fut pas impunie : on l'inquiéta par l'endroit qui lui étoit le plus sensible , en lui ôtant les moyens de pratiquer les devoirs de sa Religion ; on mit une garde à la porte de la maison , pour l'empêcher de sortir & d'aller à l'église. L'ardeur du Néophyte ne fut pas ralentie par cet obstacle , & il trouva le secret de le surmonter. Au plus fort de l'hiver , il fautoit de grand matin la muraille , venoit entendre la première messe , & s'en retournoit par le même endroit chez son maître , sans que personne en eut connoissance que sa femme , pour laquelle il n'avoit rien de caché. Tant de vertu & de probité toucha enfin le cœur du Mandarin ; il jugea qu'un homme de ce caractère étoit incapable d'aucune action qui fût contraire à son devoir , & il avoit pris le dessein de le faire son premier Intendant. Mais Dieu avoit d'autres vues sur son serviteur , il fut presque écrasé durant le tremblement de terre , & il ne lui resta de vie que pour se préparer à la mort. Il rendit son ame à son Créateur avec de grands sentimens

sentimens de piété, & prononçant les saints noms de Jesus & de Marie.

Au récit d'une mort si édifiante, je joindrai la conversion d'une veuve d'un rang très-distingué, belle-sœur du Président de la Cour, qui a dans son ressort la Tartarie & les Royaumes tributaires, & qui étoit ci-devant Gouverneur général des deux plus belles Provinces de la Chine, *Nanking & Kiamfi*. Le Pere Jartoux lui conféra, l'année passée, le baptême dans son lit où elle étoit malade; & quatre jours avant sa mort, elle avoit déclaré à ses enfans & à sa famille, qu'étant maîtresse de ses volontés, elle leur défendoit expressément de témoigner la moindre opposition à son dessein. Tandis que le Missionnaire faisoit la cérémonie en présence de toute la famille, elle s'écria jusqu'à deux fois d'une voix claire & distincte : *Ha ! que je sens de consolation !* A peine le Missionnaire se fut-il retiré, que sa sœur la Présidente vint lui rendre visite. La malade lui annonça aussi-tôt qu'elle étoit Chrétienne, & qu'elle avoit été baptisée par *Toulaoye* (c'est le nom Chinois du Pere Jartoux). La Présidente, après un moment de réflexion, la loua hautement, & lui recommanda de ne penser plus

qu'à son salut, & d'observer exactement ce que le Pere lui avoit enseigné. Elle connoît fort le Missionnaire, qui, depuis douze ans avoit lié une amitié étroite avec son mari; mais que le sort de ce dernier est à plaindre! il est mort depuis peu dans son infidélité en Tartarie, où Dieu ne permit pas que le Pere Jartoux se trouvât pour travailler au salut de ce Mandarin son ami, qui ne paroïsoit pas fort éloigné du royaume de Dieu.

L E T T R E

*Du Pere d'Entrecolles, Missionnaire de la
Compagnie de Jesus, à Madame ***.*

A Peking, le 19 octobre 1720.

M A D A M E,

La paix de Notre Seigneur.

L'obligation que vous a cette Mission, autorise la liberté que je prends de vous témoigner notre reconnoissance, sans avoir l'honneur de vous connoître que

sous le titre de mere spirituelle d'une
foule d'enfans Chinois régénérés chaque
année dans les eaux du baptême par les
Catéchistes que vous entretenez à ce
dessein. J'ignore, Madame, & votre
nom, & le rang que vous tenez en Eu-
rope: je vois seulement, sur la liste des
bienfaiteurs pour lesquels nous devons
offrir à Dieu nos prieres, qu'une dame
Angloise fournit libéralement, depuis
plusieurs années, de quoi entretenir des
Catéchistes, dont la principale fonction
soit d'aller chercher chaque jour, &
baptiser les enfans qu'on expose en
grand nombre dans les rues, & que la
pauvreté de leurs parens condamne à
la mort presqu'au même instant qu'ils
ont commencé de vivre. La vie que vous
leur donnez, en leur procurant le bap-
tême, est sans comparaison plus pré-
cieuse que celle qu'ils perdent; lavés
dans le sang de Jesus-Christ, ils sont
aussi-tôt recueillis & mis en sûreté
comme le pur froment dans les gre-
niers du pere de famille, sans que
les puissances de l'enfer & la malignité
du siecle puissent les lui enlever. Dans
la destination que vous avez ordonné
qu'on fit de vos aumônes, j'ose dire,
en me servant des paroles du Sauveur,
E ij

exactement
igné. Elle
ui, depuis
ti étroite
sort de ce
mort de-
n Tartarie,
e Pere Jar-
er au salut
ne paroif-
oyaume de

E
onnaire de la
adame ***.

octobre 1720.

r.

ette Mission,
nds de vous
fance, sans
onnoître que

que vous avez choisi la meilleure part, puisqu'elle ne peut, ni vous échapper, ni se perdre. Cette portion de l'héritage de Jésus - Christ, qui vous est échue, n'a rien souffert des temps fâcheux où s'est trouvée cette église naissante : vos innocentes colonies n'ont point diminué, & n'ont jamais cessé de peupler la vraie terre promise. Aussi ne devez-vous pas douter que ce grand nombre d'enfans qui sont maintenant devant le trône de l'Agneau, ne bénissent sans cesse la main charitable qui leur a procuré le bonheur dont ils jouissent, & qu'ils ne soient autant de précurseurs qui vous recevront un jour dans les tabernacles éternels.

Il n'y a gueres d'année où nos seules églises de Peking ne comptent cinq ou six mille de ces enfans purifiés par les eaux du baptême ; cette récolte est plus ou moins abondante, à proportion du nombre de Catéchistes que nous pouvons entretenir. Si l'on en avoit un nombre suffisant, leur soin ne s'étendrait pas seulement aux enfans moribonds qu'on expose ; ils auroient encore d'autres occasions d'exercer leur zèle, sur-tout en certains temps de l'année, que la petite vérole ou des maladies populaires en-

levent une quantité incroyable de petits enfans. Quelques libéralités faites à propos, engageroient les Médecins Chinois à se laisser accompagner par un Catéchiste, qui auroit par-là une entrée libre dans les différentes maisons où ces Médecins sont appelés. On gagneroit de même des Sage-femmes Infidelles, qui permettoient à des filles Chrétiennes de les suivre. Il arrive souvent que les Chinois, se trouvant hors d'état de nourrir une nombreuse famille, ordonnent aux Sage-femmes, d'étouffer dans un bassin plein d'eau les petites filles, aussi-tôt qu'elles sont nées. Ainsi ces tristes victimes de l'indigence de leurs parens, trouveroient la vie éternelle dans ces mêmes eaux, qui leur ôtent une vie courte & périssable.

Le croirez-vous, Madame, que nous avons sçu gagner un Prêtre des Idoles, & l'intéresser dans une œuvre si sainte? C'est forcer, en quelque sorte, le démon à coopérer au salut des ames. Nous y avons réussi après bien des difficultés que notre patience nous a fait surmonter. Le Bonze dont je parle, préside à un temple situé dans le quartier le plus grand & le plus peuplé de Peking: c'est-là qu'on rassemble chaque jour les

petits enfans exposés dans le quartier : moyennant une somme d'argent que nous donnons chaque mois au Bonze, un Catéchiste a la permission d'entrer tous les jours dans le temple, d'en parcourir tous les endroits, & d'y exercer librement ses fonctions.

Je ne puis m'empêcher de vous rapporter ici quelques traits d'une providence toute particuliere de Dieu, sur plusieurs de ces enfans livrés par leurs parens à une mort certaine. Vous admirerez avec moi les voies secrettes & misericordieuses, par lesquelles la bonté divine leur ouvre la porte du ciel. Un de nos Freres qui est employé au service de l'Empereur, fut appelé à la maison de plaisance de ce Prince pour y soulager quelques malades ; il partit dès le matin ; & comme dans le chemin il s'occupoit intérieurement de Dieu, il se sentit pressé tout-à-coup de prendre un sentier plus écarté, apparemment afin d'y être plus recueilli. A peine y fut-il entré, qu'il apperçut un cochon qui tenoit un enfant entre ses dents, & qui étoit prêt de le dévorer : il poursuivit l'animal, & lui enleva sa proie. L'enfant tout sanglant donnoit encore des signes de vie ; il reçut le baptême, & peu à-peu il s'envola au Ciel.

le quartier :
l'argent que
s au Bonze,
ion d'entrer
de, d'en par-
d'y exercer

de vous rap-
d'une provi-
e Dieu, sur
rés par leurs
ne. Vous ad-
s secrettes &
elles la bonté
e du ciel. Un
ployé au ser-
appelé à la
Prince pour
les ; il partit
ans le chemin
nt de Dieu,
p de prendre
apparemment
i. A peine y
ut un cochon
ses dents, &
rer : il pour-
eva sa proye.
onnoit encore
t le baptême,
u Ciel.

Un Chrétien s'acquittant d'une cor-
vée dont on l'avoit chargé, se déter-
mina, sans savoir pourquoi, & contre
toute apparence de raison, à marcher
le long de la rivière ; il trouva sur les
bords une petite caisse, où il devoit
juger qu'étoit un enfant mort ; cepen-
dant il se sent inspiré de l'ouvrir, & il
apperçoit que l'enfant se remue, & sem-
ble lui dire à sa maniere : *Voici de l'eau,*
à quoi tient-il que je ne sois baptisé ? Le
Chrétien ne perdit pas de temps, &
lui conféra le baptême.

Tout récemment un de nos Chré-
tiens, passant de grand matin dans une
rue, aperçut une petite caisse vuide à
la porte d'une maison qui étoit encore
fermée ; il se douta que cette caisse
étoit destinée à mettre quelque petit
enfant, qu'on devoit venir prendre à
la pointe du jour pour l'enterrer ; sur
quoi il prend de l'eau, & se cache aux
environs de la maison pour mieux ob-
server toutes choses. Il ne se trompa
point dans sa conjecture ; au bout de
quelque temps la porte s'entr'ouvre, il
accourt, & il trouve à terre un enfant
prêt d'expirer, qu'il baptise sans que
personne en eût connoissance.

Un Médecin, dont je connois depuis

long-temps le zele & la piété , voulant planter un arbre au milieu de sa cour , envoya un domestique dans la place voisine pour y creuser & lui apporter de la terre. Ce domestique , dans la vue d'épargner sa peine , alla dans un autre endroit , où il apperçut de la terre fraîchement remuée ; à peine y eut-il foui , qu'il découvrit une petite bierre qui venoit d'y être mise : il l'ouvre , & il trouve un enfant qui respiroit encore ; il va sur le champ en donner avis à son Maître ; celui-ci prend de l'eau-bénite , & arrive à temps pour baptiser l'enfant , qui meurt un moment après avoir reçu le baptême. N'a-t-on pas , Madame , dans un pareil événement , de quoi répondre à cette demande du Prophete Roi ? « S'en » trouvera-t-il quelqu'un , Seigneur , » qui étant déjà dans le tombeau , » éprouve encore vos miséricordes ? » Ceux qui sont entrés dans la région » de l'oubli & des ténèbres peuvent- » ils espérer d'avoir part aux effets admirables de votre bonté ? Les Médécins viendront-ils les mettre en état de chanter vos louanges ? *Numquid » Medici suscitabunt & confitebuntur » tibi » ?*

A ces traits de la miséricorde de Dieu

sur les enfans nés de parens Infideles, je joindrai un trait de la Justice divine, qui vient d'éclater sur un cruel persécuteur de notre sainte foi. Nous voyons arriver dans cette église naissante, ce qui arrivoit vers les premiers siècles du Christianisme. Dieu permettoit aux Tyrans de tourmenter ses fideles serviteurs, mais son bras vengeur ne tardoit gueres à s'appesantir sur eux. Ces punitions éclatantes confirmoient les vérités chrétiennes, soutenoient les justes dans l'oppression où ils étoient, & servoient de frein à la malice des ennemis de Jesus-Christ qui s'étoient flattés jusques-là de l'impunité de leurs crimes, & qui osant blasphémer contre son saint nom, se vantoient d'abolir sur la terre, les fêtes & les solemnités de son église. C'est le Pere Gozani, Missionnaire de notre compagnie, qui m'apprend ce que j'ai l'honneur de vous mander. Sa lettre est datée du vingt-huit juin de cette année.

« Vous aurez appris, sans doute, » me dit-il, ce que nos Chrétiens souffrirent l'année dernière dans la ville de Lou-y. Dieu vient de punir avec éclat le Mandarin, auteur de cette persécution. Ce Ministre de Satan avoit prof-

» crit le Christianisme de tout son district
» par divers actes publics, où il s'ef-
» forçoit de décrier & de rendre odieux
» les prédicateurs de l'Evangile. Peu
» après il voulut forcer tous les Chré-
» tiens du village de *Kao-kia-tan*, d'ab-
» jurer leur foi. Sa rage se déploya
» toute entiere sur François *Ou*, chef
» de cette Chrétienté : il envoya ar-
» racher de sa maison les images de
» Jésus-Christ & de sa sainte Mere, il
» se les fit apporter devant son Tribu-
» nal, & les remit en des mains sacri-
» lèges pour les brûler en sa présence :
» après quoi il fit donner jusqu'à trois
» fois au Néophyte une si cruelle bas-
» tonnade, qu'il expira sous les coups.
» Nous n'osâmes pas alors porter nos
» plaintes au pied du trône de l'Empe-
» reur ; Sa Majesté n'avoit fait que
» trop connoître qu'elle étoit peu satis-
» faite des Européens. Mais le Seigneur
» prit sa cause en main, & sa vengeance
» suivit de près tant de crimes. Cette
» même année le Mandarin a perdu un
» fils qu'il aimoit avec passion ; peu
» après la mort lui a enlevé sa belle
» fille : vers le même temps il apprend
» que sa maison paternelle, fort éloignée
» du lieu de son Mandarinat, a été

son district
où il s'ef-
dre odieux
ngile. Peu
s les Chré-
-tan, d'ab-
e déploya
Ou, chef
envoya ar-
images de
e Mere, il
son Tribu-
nains sacri-
présence :
usqu'à trois
cruelle bas-
les coups.
porter nos
de l'Empe-
t fait que
t peu satis-
le Seigneur
vengeance
mes. Cette
a perdu un
ffion ; peu
é sa belle
il apprend
rt éloignée
nat, a été

» embrasée tout à coup & réduite en
» cendres, sans qu'on ait jamais pu dé-
» couvrir la cause de l'incendie. Ce
» Mandarin en proie au chagrin & à
» la douleur, y succombe enfin, & une
» mort précipitée livre son ame crimi-
» nelle au feu de l'Enfer. Il semble que
» la justice divine ait voulu poursuivre
» son cadavre jusqu'après sa mort. Le
» cercueil étoit porté en pompe dans
» une barque sur le grand fleuve *Hoam-*
» *ho* : ce qui restoit de sa famille ac-
» compagnoit le cercueil, & se retiroit
» dans son pays chargé des richesses
» qui étoient le fruit des injustices du
» Mandarin. Tout à coup des voleurs
» viennent fondre sur la barque, blessent
» une partie de ceux qui y étoient,
» écartent les autres, & pillent les tré-
» sors qu'ils y trouvent. Le cercueil
» fut abandonné par les domestiques sur
» un rivage désert, ce qui est à la Chine
» le comble de l'infortune. On a re-
» marqué pareillement que les trois
» Gentils dont le Mandarin s'étoit ser-
» vi pour brûler les saintes images,
» ont péri tous trois cette même année. »

Mais pour revenir, Madame, aux
ensans de nos Chinois infideles, qui
sont l'objet de votre zele & de vos

libéralités, j'ai cru que vous verriez volontiers quelques extraits d'un livre Chinois qui m'est tombé depuis peu entre les mains. Vous y trouverez des sentimens d'une compassion naturelle à l'égard des enfans exposés & des autres malheureux qui vous affecionneront encore davantage à une nation, où l'on naît avec des inclinations si bienfaisantes, & qui vous inspireront de l'estime pour les sages de la Chine. Vous y verrez ce que dit l'Apôtre, *que les Gentils qui n'ont pas la loi, sont naturellement ce qui est de la loi, & que ces gens-là n'ayant pas la loi, sont leur loi à eux-mêmes.* Enfin ce zele des infideles à secourir des misérables, piquera peut-être d'une sainte émulation tant de Chrétiens que l'Apôtre S. Pierre appelle la race choisie, la nation sainte, le peuple bien aimé de Dieu, qui chérit toutes ses créatures, mais sur-tout celles qui ont été formées à son image & à sa ressemblance.

Le livre dont j'ai tiré les textes que je traduits, a pour titre : *Le parfait bonheur des peuples.* J'aurois mieux aimé l'intituler : *Le parfait Mandarin faisant la bonheur des peuples,* parce qu'en effet l'Auteur de ce livre étoit un excellent

Mandarin, qui n'a fait que se copier lui-même, en prescrivant les devoirs d'un Gouverneur de Ville. Les endroits que je vais citer, sont tirés des ordonnances ou des instructions qu'un sage Mandarin doit afficher publiquement, soit lorsqu'il entre en charge, soit dans le cours de son administration. J'ajouterai au texte quelques remarques qui en faciliteront l'intelligence, & qui vous aideront à mieux connoître le génie, les mœurs, & les coutumes des Chinois.

PROJET d'un hôtel de Miséricorde pour
les enfans exposés.

Exhortation pour l'exécution de ce projet.

C'est la grande perfection du Ciel suprême, que d'aimer à donner l'être & à le conserver : de même c'est le caractère d'une belle ame, que d'avoir de la sensibilité & de compâtrir aux miseres d'autrui. Le Ciel, en conséquence de cet amour qu'il a pour ses ouvrages, a soin, lorsque dans le printemps les plantes & les arbres commencent à pousser, qu'il ne tombe ni neige ni gelée blanche, qui causeroient la mort à ces premieres productions : c'est par

la même raison qu'en certain temps de l'année , viennent les grandes crues d'eau , qui ne permettent pas de pêcher dans les rivières. Si le Ciel est si attentif aux besoins des plantes , des animaux & des poissons ; s'il les aime , s'il les protège , quelle doit être sa providence & son amour envers l'homme ?

Cependant nous voyons parmi le peuple des gens si pauvres (1) qu'ils ne peuvent fournir les alimens nécessaires à leurs propres enfans : c'est pour cela qu'on en expose un si grand nombre. Autrefois , sous une ancienne dynastie , on tâcha de pourvoir à la conservation de ces enfans exposés : on bâtit à ce dessein un édifice , qu'on nomma l'Hôtel des Enfans de la Miséricorde. Quand on trouvoit un enfant exposé , on le portoit à l'hôpital , & le Mandarin lui donnoit une nourrice pour l'allaiter. Cette nourrice recevoit du Trésor Royal une somme d'argent & certaine quantité de riz. C'est ainsi que l'Empereur (2) , par une libéralité digne d'un grand Monarque , se montroit le père de son peuple , en prenant soin de ces pauvres orphelins.

Sous une autre dynastie , deux Grands de l'Empire , l'un nommé *Kia - piao* ,

n temps de
ndes crues
de pêcher
st si attentif
es animaux
ne , s'il les
providence
me ?

parmi le
(1) qu'ils ne
nécessaires
t pour cela
d nombre.
e dynastie,
onservation
bâtit à ce
nma l'Hôtel
rde. Quand
osé, on le
landarin lui
r l'allaiter.
réfor Royal
ne quantité
ereur (2),
d'un grand
ere de son
ces pauvres

eux Grands
Kia - piao ,

l'autre nommé *Tchin-hoen* , entreprirent de faire nourrir & élever les enfans exposés : on prétend qu'ils sauverent la vie à plusieurs milliers d'enfans , qu'on surnommoit par reconnoissance des noms de ces grands hommes *Kia & Tchin*. Ainsi on les appelloit les petits *Kia-tchin*.

Mon peuple , on a destiné une somme à l'éducation des orphelins de votre ville : c'est là une suite du parfait gouvernement sous lequel nous vivons : je vous exhorte à concourir à cette bonne œuvre ; la chair & le sang (3) n'y ont , comme vous sçavez , nulle part , puisque je n'ai ici ni parens ni alliés.

A la vérité , c'est dans la ville où réside la cour , dans les capitales de province , & dans les lieux de grand commerce , qu'on expose un plus grand nombre d'enfans : néanmoins on ne laisse pas d'en trouver dans les lieux les moins fréquentés , (4) & même à la campagne. Comme les maisons sont plus ramassées dans les villes , aussi s'en apperçoit-on plus aisément qu'ailleurs : mais par-tout on a besoin de secours pour l'entretien de ces petits infortunés. Si plusieurs personnes pieuses vouloient former à ce dessein une société , on trouveroit abondamment de quoi exécuter un projet si utile.

Voici quelles sont mes vues : il faut droit choisir un vaste emplacement dans un lieu sain & agréable. Là, à l'exemple de ce qui s'est pratiqué dans des siècles plus reculés, on construira un logement, qu'on nommeroit, comme autrefois, Hôtel des Enfans de la Miséricorde : on inviteroit les gens de qualité & les lettrés de distinction dont la probité est connue, à entrer dans ce dessein. Votre Mandarin, en qualité de pere du peuple, sera à la tête de cette bonne œuvre ; il s'y emploiera de toutes ses forces, & fournira exactement l'argent que donne l'Empereur. Il aura pour adjoints les plus distingués de la ville, les lettrés, & les personnes riches qui voudront y contribuer. Les officiers qu'on chargera de recueillir les enfans exposés, partageront la ville entr'eux, & tous les matins ils visiteront le quartier qui leur aura été assigné. Ils se rendront à l'Hôtel vers le midi. Tous les ans on choisira parmi les associés douze personnes qui présideront chacun à leur tour pendant un mois à cet établissement, & qui auront soin que tout soit dans l'ordre & que rien ne manque. Ce président ne doit, sous aucun prétexte, s'absenter de l'hôtel pendant son mois.

ues : il faut
ement dans
à l'exemple
des siècles
pit un loge-
omme autre-
Miséricorde:
nalité & les
a probité est
sein. Votre
e du peuple,
ne œuvre;
ses forces,
argent que
our adjoints
, les lettrés,
voudront y
on chargera
osés, parta-
& tous les
ier qui leur
ont à l'Hôtel
on choisira
rsonnes qui
our pendant
nt, & qui
dans l'ordre
président ne
absenter de

De plus on choisira un homme d'âge & de probité, à qui on donnera d'honnêtes appointemens pour loger dans l'hôpital, & n'en jamais sortir. Il sera l'économe de la maison, & en aura le détail. Comme le nombre des enfans & des nourrices augmentera chaque jour & chaque mois, il faut avoir soin que les vivres & l'argent ne viennent point à manquer. Ainsi c'est aux principaux associés, & sur-tout au président, à faire éclater leurs libéralités, & à inventer de nouvelles adresses pour amasser des aumônes, afin de fournir à la dépense, & même au-delà s'il se peut. Du surplus & des épargnes, on achètera des terres fertiles, afin d'avoir une ressource dans le temps de la cherté, & de rendre cet établissement durable.

Pour ce qui est du corps de l'édifice, telle est mon idée : on élèveroit d'abord un grand portail, avec une vaste enceinte de murailles bien solides. Après le frontispice & sa cour, se verroit un peu au-delà une seconde cour terminée par un grand corps de logis destiné aux assemblées, à recevoir les visites, & à traiter des affaires communes. Sur les deux aîles de la cour, il y aura deux galeries pour communiquer avec l'inté-

rieur de la maison , sans passer par la salle du Conseil. D'un côté de ce corps de logis , seront les offices , & de l'autre les greniers.

Dans le grand vuide de l'enceinte qu'on a laissé de chaque côté des bâtimens que je viens de marquer , le logement des nourrices (5) formera de grandes cours : il y aura , par exemple , trente chambres de plain-pied : on pourra loger trois nourrices dans chaque chambre. Derrière ces logemens il faudra laisser un grand terrain , & y faire une espece de jardin , afin que durant les chaleurs le vent frais pénétre par tout , & qu'on soit moins incommodé de cet air brûlant & étouffé qui cause tant de maladies différentes. Outre cet avantage , on aura encore celui d'y sécher commodément le linge & les habits.

Ces corps de logis destinés à loger les nourrices , auront deux portes qui seront gardées avec soin par deux matrones , auxquelles on donnera de bons appointemens : elles prendront garde que des gens inconnus & oisifs ne se glissent dans l'intérieur de l'hôtel. Chaque nourrice , outre la nourriture qu'elle aura dans la maison , recevra encore des gages , afin qu'elle soit en état de secourir sa famille.

Mais afin qu'on ne soit pas trompé au choix qu'on fera des nourrices, on n'en recevra point qui n'ait une caution.

Outre les nourrices entretenues dans l'hôtel de miséricorde, on en pourra avoir au dehors selon, le besoin : on donnera à chacune des gages, & trente (a) mesures de riz par mois. L'économe visitera de trois en trois jours les petits enfans qui sont dans l'hôtel & au dehors. S'il les trouve haves, défaits & en mauvais état, il avertira sérieusement la nourrice de son devoir. S'ils sont malades, il fera venir un Médecin propre pour les enfans. Si c'étoit la nourrice qui fût malade, il appellera le Médecin des personnes âgées, afin que par le poulx (6) il juge de la nature du mal. On trouvera sans doute des Médecins charitables qui feront gratuitement ces visites ; sinon, on arrêtera ce qu'on doit leur donner par reconnoissance : l'espérance d'un gain honnête, les engagera à apporter leurs soins, pour bien traiter & guérir les malades.

Que si l'on se contente de bâtir un

(a) Une mesure de riz suffit & au-delà pour la nourriture d'un jour.

hôpital, sans se mettre en peine si le logement des nourrices est humide, étroit, obscur, sans air, chaud en été, froid en hyver, sans ordre & sans propreté, les maladies y seront continuelles. On doit s'attendre que des nourrices qui n'ont point l'affection d'une mere, & que le seul intérêt retient dans l'hôtel, ne seront gueres sensibles à la santé ou à la maladie des orphelins qu'on leur a confiés : & si on ne les veille, la mort enlèvera un grand nombre de ces pauvres enfans. En ce cas-là de quoi auroit-il servi de les ramasser avec tant de soins & de fatigues ? Il eût été aussi à propos de les laisser mourir d'abord. S'il n'est question que de leur prolonger la vie de quelques jours, pourquoi s'engager à tant de frais ? La charité dont on use à leur égard seroit assez inutile.

Voici encore un règlement à observer : on arrêtera un jour de chaque mois le rôle des aumônes qu'on aura ramassées, ou qu'on a apportées ; trois jours auparavant, l'économe enverra des billets chez le Président & ses associés, pour leur donner avis du jour destiné à cette assemblée. On donnera un petit repas avant qu'on tienne le conseil : chaque table n'aura que cinq

affiettes. On doit éviter la dépense afin de garder long-temps des coutumes une fois établies, il faut en interdire le vin qui conduiroit à un traitement dans les formes : ce n'est pas pour se régaler qu'on s'assemble, c'est pour traiter d'affaires. Cependant lorsqu'il fera grand froid, on se permettra trois coups de vin. Les restes du repas seront abandonnés aux domestiques des officiers, avec du riz à discrétion. J'ai cru devoir établir ce petit repas, de crainte que plusieurs ne terminassent les affaires avec trop de précipitation, pour se rendre au plutôt chez eux.

Quant aux aumônes faites en argent, le Président du mois & l'Econome marqueront exactement & le nom du bien-faïcteur, & la qualité de l'aumône ; on fera un rôle du total pour être présenté aux Officiers assemblés, qui examineront combien dans le mois on a reçu, soit en argent, soit en denrées, combien on a dépensé, & ce qui reste de surplus; combien on a reçu d'enfans exposés; combien on en a livré à ceux qui ont voulu s'en charger; combien il en est mort; enfin à quoi monte le nombre des personnes qui sont à la charge de la maison. On confrontera

de la sorte la recette, la dépense, & ce qu'il y aura de reste; tout cela s'écrira sur un registre qui demeurera entre les mains du Président du mois : l'argent sera enfermé dans un coffre, & on marquera la somme qui y est contenue : le riz se mettra dans les greniers, & on écrira la quantité qu'il y en a. En tout cela on aura un grand soin que les comptes soient exacts.

Pour déterminer le nombre des hommes qu'on chargera de ramasser les enfans exposés, il faut avoir égard à l'étendue du lieu où l'on est : communément on peut partager en 4 quartiers le dedans de même que le dehors de la ville : ainsi il faudroit huit hommes, un pour chaque quartier. Ils auront chacun une brouette ombragée d'un dais, lequel en hyver sera couvert d'un bon tapis, pour défendre du vent & du froid les enfans qu'on y recueillera : on le couvrira en été d'une toile fine & déliée, qui soit propre à briser les rayons du soleil, & à recevoir la fraîcheur de l'air. S'ils trouvent quelque enfant qui vienne d'expirer, ils doivent aussi le recueillir pour lui donner la sépulture : c'est un devoir d'humanité qui ne peut se refuser.

J'ai dit qu'il se trouve des gens (7)

qui viennent demander des petits enfans pour les élever : il faut fixer un jour : chaque mois pour traiter de cette affaire. Le président du mois & l'économe, s'informeront du nom de celui qui souhaite un de ces enfans, de son pays, de ses mœurs, & de sa profession ; ils feront un mémoire de tous ces articles, & pour n'être pas trompés, ils s'instruiront de la vérité par des perquisitions secrètes. D'ordinaire on expose beaucoup plus de filles què de garçons : ceux qui viennent demander des filles qu'on a déjà nourries pendant quelque temps, n'ont souvent d'autre vue que de les vendre ; & pourvu qu'il leur revienne de l'argent, ils se mettent peu en peine à qui, & pour quels usages ils les vendent. C'est à quoi l'on doit faire des attentions sérieuses.

Une fois chaque année le Mandarin & tous les officiers de la maison s'assembleront : on marquera sur un Registre, les bienfaiteurs de l'année, avec leur nom, leur surnom, ce qu'ils ont donné en argent ou en denrées : on aura aussi un catalogue exact des petits enfans, soit garçons, soit filles, qui ont été admis dans l'hôpital.

Quand les enfans seront parvenus à

un certain âge , on leur donnera le nom de ceux qui leur ont tenu lieu de véritables peres en leur conservant la vie, & en leur procurant l'éducation qu'ils ont eue : & en cela on a principalement en vue d'immortaliser la mémoire d'un si grand bienfait , & de faire benir sans cesse un gouvernement , où l'on trouve de si sages loix établies.

R E M A R Q U E S.

(1) Les Chinois multiplient beaucoup, & c'est ce qui cause leur pauvreté. D'ailleurs un pere vit sans honneur, s'il ne marie tous ses enfans : un fils manque au premier devoir de fils, s'il ne laisse pas une postérité qui perpétue sa famille. De-là les concubines, & ensuite l'indigence.

(2) Il n'est pas croyable combien l'Empereur donne tous les ans de ses revenus en aumônes, pour l'entretien des pauvres. Il suit en cela un usage constamment établi dans l'Empire.

(3) L'auteur dit que la chair & le sang n'ont point de part à ses exhortations, qu'il n'a dans la ville ni parens ni alliés : sur quoi il est à observer qu'aucun Mandarin ne peut-être Gouverneur

verneur de sa propre ville, ni même de sa province : le parent d'un Viceroy ne peut-être Gouverneur d'une ville de son district. On prend cette précaution afin que le Mandarin gouverne ses peuples avec plus d'équité.

(4) Dans les provinces il meurt quantité de ces enfans exposés, parce que des Mandarins avarés chargent une seule nourrice d'en allaiter plusieurs. A *Jao-tcheou*, & dans les villes qui se trouvent aux environs, on expose peu d'enfans : les pauvres les mettent pendant la nuit à la porte de l'hôpital; en hyver il y a une espece de crèche avec du coton, on y met l'enfant, on sonne la cloche, & on s'enfuit aussi-tôt. Le portier accourt, & prend l'enfant qu'il remet entre les mains des nourrices. Je viens d'apprendre qu'il ne me sera pas difficile de gagner le portier de l'hôpital de *Jao-tcheou*, & de procurer par ce moyen-là le baptême à plusieurs enfans moribonds. Un vainqueur enrichi des dépouilles de ses ennemis, ne ressent pas plus de joie que j'en ai en ce moment. *Sicut qui invenit spolia multa.*

(5) A la Chine les bâtimens publics ont en profondeur, ce que ceux d'Europe ont en hauteur : il y a très-

peu de maisons à deux étages : les maisons n'ont point de vue sur la rue. On y voit plusieurs appartemens à la suite les uns des autres, qui sont séparés par de grandes cours. Dans toutes les maisons, même dans celles des particuliers, il y a toujours une salle destinée à recevoir les visites.

(6) L'Auteur désigne les Médecins, des personnes âgées, en disant que par le pouls ils connoissent les symptômes de la maladie. Il est certain que les Chinois ont sur cela une expérience qu'on n'a point en Europe. Un Médecin m'a assuré qu'en tâtant le pouls, il connoissoit sûrement si une femme étoit enceinte d'un garçon ou d'une fille.

(7) Un Chinois qui a peu de bien, va souvent à l'hôpital demander une petite fille, afin de l'élever & de la donner pour épouse à son enfant. Par là il épargne l'argent qu'il lui faudroit fournir pour l'achat d'une femme. D'ailleurs il se persuade qu'une fille qu'il a ainsi tirée de l'hôpital, lui sera plus soumise. Il est rare qu'avant le temps des nocés, il se passe rien contre la décence & l'honnêteté; la mere qui ne sort pas de la maison a toujours sa petite bru sous ses yeux, outre que la pudeur qui regne à

les mai-
rue. On
suisite les
is par de
maisons,
ers, il y
recevoir

Médecins,
t que par
ymptômes
e les Chi-
e qu'on n'a
m'a assuré
noissoit sù-
ceinte d'un

de bien,
der une pe-
e la donner
r là il épar-
oit fournir
D'ailleurs il
a ainsi tirée
umise. Il est
nocés, il se
& l'honnê-
s de la mai-
ru sous ses
qui regne à

la Chine parmi les personnes du sexe, seroit seule un rempart assuré contre toute apparence de désordre. Les riches qui n'ont pas d'enfans, feignent quelquefois que leur femme est enceinte, puis ils vont la nuit chercher un enfant dans l'hôpital, qu'ils font passer pour leur propre fils. Ces enfans, lorsqu'ils étudient, ont le privilege de se faire examiner & de parvenir aux degrés de Bachelier & de Docteur. C'est un droit qui ne s'accorde pas aux enfans adoptifs. A la vérité les parens du pere putati peuvent y mettre opposition, mais ils ne le font pas toujours.

(8) L'Auteur a raison de louer les sages loix de la Chine; il seroit seulement à souhaiter qu'elles fussent mieux observées. Il y a quelques années que l'Empereur excita par un acte public le zele & la libéralité des Mandarins à l'égard des enfans qu'on expose : il renouvela en même-temps les anciens édits contre les parens homicides de leurs propres enfans, & il défendit d'acheter ou d'épouser la femme d'un homme qui est encore en vie. Cet ordre eut de tous côtés de bons effets, mais peu durables par la négligence, ou plutôt par l'avarice des Officiers accoutumés à détourner

ailleurs l'argent du trésor impérial, destiné à entretenir dans chaque ville ces sages & pieux établissemens.

EDIT portant défense de noyer les petits enfans.

Quand on jette sans pitié dans les flots un fruit tendre qu'on vient de produire, peut-on dire qu'on lui a donné & qu'il a reçu la vie, puisqu'il la perd aussi-tôt qu'il commence d'en jouir ? La pauvreté des parens est la cause de ce désordre ; ils ont de la peine à se nourrir eux-mêmes, encore moins peuvent-ils payer des nourrices, & fournir aux autres dépenses nécessaires pour l'entretien de leurs enfans ; c'est ce qui les désespere, & ne pouvant se résoudre à laisser mourir deux personnes pour en faire vivre une seule, il arrive qu'une mere, afin de conserver la vie à son mari, consent à l'ôter à son enfant. Cependant il ne laisse pas d'en coûter à leur tendresse naturelle ; mais enfin ils se déterminent à ce parti, & ils croient pouvoir disposer de la vie de leurs enfans, afin de prolonger la leur. S'ils alloient exposer leurs enfans dans un lieu écarté, l'enfant jetteroit des cris, leurs

entrailles en seroient émues : que font-ils donc ? Ils jettent ce fils infortuné dans le courant d'une riviere, afin de le perdre de vue d'abord, & de lui ôter en un instant toute espérance de vie. Vous me donnez le nom de pere du peuple : quoique je ne doive pas avoir pour ces enfans la tendresse des parens qui les ont engendrés, cependant je ne puis m'empêcher d'élever ma voix pour vous dire avec un vif sentiment de douleur, que je défends absolument de semblables homicides. Le tygre, dit un de nos livres, tout tygre qu'il est, ne déchire pas ses petits, il a pour eux un cœur tendre, il en prend un soin continuel. Quelques pauvres que vous soyez, est-il possible que vous deveniez les meurtriers de vos propres enfans ? C'est avoir moins de naturel que les tygres les plus féroces.

ÉDIT public, qui destine un lieu aux sépultures de charité.

Les pauvres n'ont pas, comme les autres (1), des lieux destinés à leur sépulture ; c'est pourquoi on voit hors des portes (2) de la ville, des cercueils exposés qui n'attendent que des mains

charitables pour les mettre en terre. Il en est de même des étrangers que le commerce attire dans des contrées éloignées de leur terre natale, & qui y meurent inconnus; leur cercueil est sans sépulture, & il se passe quelquefois bien des années sans qu'aucun de leurs parens vienne les reconnoître. C'est principalement lorsqu'il regne des maladies populaires que les chemins se trouvent couverts de cadavre. capables d'empester l'air fort au loin. Alors un Mandarin qui est le pasteur du peuple, pour peu qu'il ait d'entrailles, peut-il n'être pas ému jusqu'au fond de l'ame? Il faut donc acheter un terrain vaste & élevé qui serve à la sépulture des pauvres & des étrangers, & on l'appellera le cimetiere de piété. On permettra d'y enterrer les pauvres qui n'ont pas de quoi avoir un sépulcre, & les étrangers pour qui personne ne s'intéresse.

Quant aux cercueils des étrangers qui portent une étiquette où sont marqués leur nom, leur pays & leur famille, si on les trouve en des lieux écartés, les chefs de quartier en avertiront le Mandarin. S'ils ont été mis en dépôt dans quelque pagode, ce sera aux Bonzes d'en donner avis; & quand le Mandarin

aura permis de les enterrer; on écrira ce que contenoit l'ancienne étiquette sur une petite planche qu'on élèvera près du tombeau, afin d'instruire plus aisément ceux de la famille du défunt, qui pourroient venir dans la suite faire des informations (3) de leur parent.

Dans les années de contagion, les pauvres sçauront par ce moyen, en quel endroit ils doivent enterrer leurs parens décédés. A l'égard des étrangers que tout le monde abandonne, le Mandarin n'aura pas de peine à trouver des gens charitables (4), qui donneront par aumône un cercueil, ou bien il obligera les chefs de quartier à ramasser de quoi fournir à cette dépense; ou enfin il commandera aux Bonzes d'enterrer ces cadavres abandonnés. On aura grand soin de marquer sur une petite planche l'année que cet étranger est mort, quelle étoit sa figure, & de quelle manière il étoit vêtu. On ordonne que chaque chef de quartier, de même que le Bonze qui préside au Pagode, fassent tous les mois un registre de ceux qu'ils auront inhumés, & qu'ils viennent le montrer au Mandarin.

Si l'on trouvoit des cadavres ou des ossemens de morts (5) qui n'auroient

pas été enterrés, ou qui l'auroient été si mal, que des chiens ou d'autres animaux les auroient découverts, on s'informera de quelle maniere cet accident est arrivé, & l'on punira la négligence de ceux qui ont été chargés de l'inhumation. Les devoirs de piété envers les morts ne sont point sans récompense, l'expérience le prouve assez. On compte sur l'inclination qui portera sur-tout les gens de qualité à cette bonne œuvre. L'on espere qu'ils veilleront à ce qu'on ne trouve plus de sépulcres à demi découverts, & qu'ils obligeront les Bonzes à recueillir ce qu'il y auroit d'ossements inhumés, pour les brûler & en conserver les cendres. Plus ils en recueilleront, plus ils amasseront de mérites.

Cependant il faut prendre garde de ne pas confondre les ossements des hommes avec les ossements de bœufs & d'autres animaux qui sont épars çà & là dans les campagnes. Je dis cela parce qu'on pourroit proposer une récompense à ceux qui apporteroient une charge d'ossements, comme il s'en trouve en quantité dans les lieux de grand abord, & où il meurt beaucoup de gens inconnus. Mais non, je fais réflexion que le désir du gain porteroit des âmes sordides à

déterrer les morts à voler leurs ossemens, & à y mêler ceux des animaux, afin d'augmenter la charge; & bien loin de rendre par là aux défunts un devoir de piété, on seroit cause, sans le vouloir, que leurs ames pousseroient des cris lamentables. (6) Il suffit que le Mandarin ordonne aux Bonzes de recueillir les ossemens des hommes, & de les séparer de ceux des animaux : il ne faut point établir de récompense pour cette bonne œuvre; c'en est une assez grande que d'avoir la réputation d'homme charitable, & elle doit suffire.

R E M A R Q U E S.

(1) Les Chinois gardent d'ordinaire chez eux leur cercueil, qui est tout prêt à les recevoir quand le moment de leur mort arrivera, & ils ont une vraie complaisance à le considérer. Ces cercueils sont fort épais, & peuvent résister longtemps à l'air & à la pluie. Il faut quelquefois quatre & même huit personnes pour porter un cercueil vuide : on en voit qui sont ciselés délicatement, & tout couverts de vernis & de dorures. Souvent l'on vend ou l'on engage le

filz pour procurer un cercueil à son pere.

(2) Les sépultures sont ici hors des villes, & autant qu'on le peut, sur des hauteurs. Souvent on y plante des pins & des cyprès. Les sépulcres sont la plupart bien blanchis & d'une construction assez jolie. On n'enterre point plusieurs personnes, mêmes les parens, dans une même fosse, tant que le sépulcre garde sa figure.

(3) Des gens même d'une condition médiocre, font souvent la dépense de faire transporter le cercueil de leurs parens d'une province en une autre, afin de le placer dans la sépulture de la famille. On vient quelquefois de fort loin examiner à la couleur des ossemens, si un étranger a fini sa vie par une mort naturelle, ou par une mort violente. Le Mandarin préside à l'ouverture du cercueil.

(4) Il y a des personnes riches, & j'en connois plusieurs qui font sans peine l'aumône d'un cercueil, ou du moins qui contribuent volontiers à cette dépense.

(5) Ce feroit ici une chose monstrueuse de voir des ossemens de morts entassés les uns sur les autres, comme

on
cru
ent
sép
les
ou
qu'
(
toin
viv
cor
Eur
(
les
acti
la v
para
Edi
d
II
qu'e
font
y d
Tel
mer
qua
d'en
for

On le voit en Europe : mais ce seroit une cruauté inouïe de tirer le cœur & les entrailles du mort, pour les enterrer séparément. Il s'en trouve qui ouvrent les sépulcres pour y prendre des joyaux ou des habits précieux. C'est ici un crime qu'on punit très-sévèrement.

(6) On compte à la Chine cent histoires de morts qui ont apparu aux vivans, & l'on y craint les esprits encore plus que quelques-uns ne font en Europe.

(7) Un des grands motifs qui portent les sages de la Chine à la pratique des actions vertueuses, c'est la beauté de la vertu, & la gloire qui en est inséparable.

Edit sur le soin que doit avoir un Mandarin, d'exciter les Laboureurs au travail.

Il y a des choses qu'on néglige, parce qu'elles sont communes : cependant elles sont si nécessaires, que le Pere du peuple y doit apporter ses principaux soins. Telle est l'application du Mandarin à animer (1) les laboureurs au travail. Ainsi, quand le temps est venu de labourer & d'ensemencer les terres, le Mandarin sort hors de la ville, & va visiter les

campagnes. Quand il trouve des terres bien cultivées, il honore de quelque distinction le laboureur vigilant. Au contraire il couvre de confusion le laboureur indolent, dont les terres sont négligées ou en friches. Quand on a sçu profiter de la saison des semences, le temps de la récolte amène la joie & l'abondance: le peuple éprouve alors que ceux qui le gouvernent, sont attentifs aux besoins de l'Etat; c'est ce qui le soutient dans un rude travail. Un ancien a bien dit: visitez les campagnes au printemps, aidez ceux qui ne sont pas en état de les cultiver: c'est-là une manière excellente d'animer les gens au travail. Suivant cette maxime, un Mandarin qui est le Pasteur du peuple, voyant qu'un laboureur n'a pas de quoi avoir un bœuf pour cultiver son champ, & manque de grain pour l'ensemencer, lui avance l'argent nécessaire, & lui fournit des grains: puis en automne, quand la récolte est faite, il se contente de reprendre ce qu'il a avancé, sans exiger aucun intérêt. (2) Cette conduite lui attire les plus grands éloges. (3) On l'appelle avec complaisance le Pere du peuple; on goûte le plaisir d'avoir un Magistrat charitable; le laboureur n'é-

par
dev
yeu
enfa
dan
de b

(
Chi
Chan
reun
néce
ans
va
fillon
les
Les
de r
puté
que
état
tom
visit
men
(
par
a a
(

pargne point sa peine; les campagnes deviennent un spectacle agréable aux yeux; dans les hameaux, femmes & enfans, tout est dans la joie & l'abondance; par-tout on comble le Mandarin de bénédictions.

R E M A R Q U E S.

(1) Les quatre Etats différens à la Chine, sont ceux de *Se*, *Num*, *Kum* & *Cham*: c'est-à-dire, de Lettrés, Laboureurs, Artisans & Marchands. C'est la nécessité qui regle leur rang. Tous les ans au printemps, l'Empereur lui-même va solennellement labourer quelques sillons, pour animer par son exemple les laboureurs à la culture des terres. Les Mandarins de chaque ville en usent de même. Quand il vient quelques députés des Viceróis, l'Empereur ne manque jamais de leur demander en quel état ils ont vu les campagnes. Une pluie tombée à propos est un sujet de rendre visite au Mandarin, & de le complimenter.

(2) Souvent le laboureur doit une partie de sa récolte à l'usurier qui lui a avancé du riz.

(3) Depuis peu un Mandarin, Juge

criminel de la province , se déguisa pour visiter les campagnes, sans être connu. Il trouva un laboureur qui pouffoit sa charrue traînée par ses deux enfans, & il apprit qu'un homme riche l'avoit réduit à cette extrémité, en le contraignant de vendre ses bœufs pour le payer. Il fit sur le champ un acte de charité & de justice, qui seroit admiré en Europe.

Edit sur la compassion qu'on doit avoir des pauvres orphelins & des pauvres veuves.

Le Gouvernement de *Ouen-ouam* (1) étoit rempli de piété. Il employoit son autorité à soulager les pauvres vieillards (1) qui se trouvoient sans enfans & sans secours. Peut-on imaginer un regne plus heureux que celui où le Prince maintient l'Etat dans une tranquillité parfaite, & donne des marques de sa tendresse paternelle à ceux de ses sujets qui sont sans appui ? Tels sont les pauvres, qui, dans un âge avancé, se trouvent sans enfans, (2) ou les enfans qui ont perdu leurs parens dans un âge

(1) *Ouen-Ouam* est un des anciens Rois de la Chine.

encore tendre. Les uns & les autres sont accablés de misere, & n'ont nulle ressource. C'est ce qui touche vivement le cœur d'un bon Prince. Maintenant chaque ville a des hôpitaux établis pour l'entretien des pauvres. Il faut l'avouer, les bienfaits de l'Empereur sont infinis; & à qui ne s'étendent-ils pas? Si cependant ces hôpitaux tombent en ruine, sans qu'on songe à les réparer, que deviendra le bienfait de l'Empereur? Les pauvres se répandront de toutes parts, ou rempliront de vieux temples ruinés. Ce désordre vient de ce qu'on ne veille pas assez & au nombre des pauvres, & à la dépense qu'on doit faire pour les entretenir. Le Mandarin se repose de ce soin-là sur des officiers subalternes, qui appliquent secrètement à leur profit une bonne partie des libéralités (3) de l'Empereur, tandis que les pauvres meurent de faim & de misere. N'est-ce pas là agir contre les intentions de notre Monarque, dont le cœur est si bienfaisant & si miséricordieux? Le Mandarin qui est le Pasteur du peuple, (4) doit donc examiner soigneusement ce qu'il doit & peut fournir à l'hôpital, soit en argent, soit en vivres, soit en toile & en coton pour les habits fourrés,

Le nombre des pauvres doit être fixé : au commencement de chaque mois, le Mandarin examinera en pleine audience le registre de la dépense & des pauvres qui sont entretenus. C'est environ le dixieme mois de l'année que se fera la distribution du coton & des étoffes pour les habits d'hiver. Cela doit se marquer avec exactitude, & se distribuer avec fidélité. Cette charité ne regardera que ceux qui sont véritablement pauvres, malades, fort vieux, ou fort jeunes, & réduits à une telle misere, qu'ils ne puissent pas se soulager eux-mêmes. Quand quelqu'un viendra à mourir, on en donnera avis au Mandarin, afin qu'il le remplace aussi-tôt. De cette sorte on ne verra plus de pauvres errans & vagabonds : ils auront une demeure fixe, où ils seront entretenus aux frais du public. Le Mandarin visitera de temps en temps le bâtiment, (5) pour voir s'il a besoin de réparation. Ainsi les grands bienfaits de l'Empereur se répandront de toutes prrts, & sa charité attirera sur sa personne & sur l'Etat, des biens dont la source est intarissable.

R E M A R Q U E S.

(1) Les Chinois sont accoutumés dès

leur
Nos
port
les f
(1)
loit
l'hôp
mou
autr
mou
pein
parm
deux
choi
tain
plut
pres
d'au
(1)
xant
men
& d
à to
& n
(1)
nom
la C
le d
(1)
que

leur jeunesse à respecter les vieillards. Nos Chrétiens, en se confessant, rapportent au quatrième commandement, les fautes qu'ils font en cette matiere.

(2) Il faut que la misere d'un Chinois soit extrême pour l'obliger à vivre dans l'hôpital : il aime quelquefois mieux mourir de faim, sur-tout s'il a été autrefois à son aise. Aussi en voit-on mourir un grand nombre. On auroit peine à croire jusqu'où va la misere parmi le peuple : il y en a qui passent deux ou trois jours sans prendre autre chose que du thé. Les habitans de certaines contrées peu fertiles, n'ont pas plutôt enssemencé leurs terres, qu'ils vont presque tous ailleurs, pour y vivre d'aumône durant l'hiver.

(3) L'Empereur entrant dans sa soixantieme année, remet des sommes immenses qui étoient dues au trésor royal ; & outre cela, il fit de grandes largesses à tous les vieillards, en riz, en toiles & même en foieries.

(4) L'auteur donne au Mandarin le nom de Pasteur du peuple, parce qu'à la Chine un Gouverneur de ville est le chef de la police & de la religion.

(5) C'est peu de chose à la Chine que les maisons du simple peuple : mais

les maisons des Mandarins ou de ceux qui l'ont été, & généralement tous les edifices publics ont leur agrément & leur magnificence. Les pauvres obligent souvent leurs parens malades à se retirer dans les hôpitaux. Il y a à Canton une de ces maisons, où tous les pauvres sont Chrétiens. Le Missionnaire qui en a soin, est bien consolé de la ferveur de ces bonnes gens, qui lui sont d'un grand secours, pour gagner à Jésus-Christ ceux qui y viennent de nouveau.

EDIT sur le soin de rendre aux voyageurs les chemins aisés & commodes.

Les grands chemins (1) ont besoin d'être souvent réparés : ce soin doit s'étendre aux montagnes & aux lieux les plus écartés des villes. En applanissant les chemins on donnera une issue aux eaux afin qu'elles s'écoulent. Quoi de plus incommode à un voyageur, que de trouver au milieu d'un grand chemin des abîmes & des précipices ? Dans les contrées où il y a de larges & de profondes rivières, il est à propos que le Mandarin y entretienne une barque de passage : ce qu'il en

coût
peu
retir
droi
rivi
trui
dari
dép
con
trou
de
les
& f
aux
au
doi
ou
allé
ver
ces
le
reg
con
cet
soin
par
lie
mo
ch
à c

coûte pour les gages d'un batelier est peu de chose: & le secours qu'on en retirera est considérable. Dans les endroits où les ruisseaux & de petites rivières coupent les chemins, on construira des ponts de bois. (2) Le Mandarin contribuera le premier à cette dépense, & il engagera d'autres à y concourir. Dans les routes où il se trouve peu de bourgades, on élèvera de distance en distance des loges, où les voyageurs puissent se reposer, (3) & se délasser de leurs fatigues. Quant aux grands chemins, qui ne sont point au milieu des terres labourables, on doit planter de chaque côté des saules ou des pins qui forment de grandes allées. En été le voyageur sera à couvert des ardeurs du soleil, & en hyver ces arbres (4) fourniront du bois pour le chauffage. L'exécution de ce projet regarde les habitans des bourgades circonvoisines. S'ils refusent d'entrer dans cette dépense, le Mandarin prendra ce soin-là lui-même, & alors les arbres appartiendront au public, & nul particulier n'y pourra toucher. Ainsi tout le monde profitera de la commodité des chemins, & on louera sans cesse celui à qui on en est redevable.

R E M A R Q U E S.

(1) Dans les provinces du nord, c'est la poussière qui rend les chemins incommodés : dans les provinces du sud, ce sont les regorgemens des eaux.

(2) Les Chinois riches construisent volontiers ces sortes de ponts en faveur du public : on en trouve beaucoup de pierre sur les ruisseaux. Sur une rivière assez près de *Jao-tcheou*, il y a deux grands ponts de pierre, dont l'un a des arcades très-élevées & très-hardies. J'en ai vu un tout plat, long de près d'un quart de lieue : les quartiers de pierre étoient d'une longueur & d'une largeur surprenante : il servoit à passer un bras de mer dans les hautes marées.

(3) On trouve souvent sur les chemins de ces sortes de reposoirs, qui sont assez propres & fort commodes dans le temps des grandes chaleurs. Un Mandarin qui est hors de charge, cherche aussi-tôt qu'il est de retour en son pays, à se rendre recommandable par ces sortes d'ouvrages. On trouve aux avenues de certaines bourgades, sur-tout dans le *Hoei-tcheou*, de grands chemins pavés de belles pierres quarrées. Sur les chemins,

il y a
on peu
il n'est
que b
des pe
à leur
du thé
seulem
bienfa
quent
nêtes
comm
avec e
(4)
vince
la neig
la cam
toute

E D I
à ne p

Qu
dition
naître
cepen
même
de mé
condu
ne pa

il y a aussi des temples & des pagodes : on peut s'y retirer pendant le jour ; mais il n'est pas sûr d'y passer la nuit , quelque bon accueil qu'on fasse. En été , des personnes charitables ont des gens à leurs gages qui donnent gratuitement du thé aux pauvres voyageurs : on veut seulement qu'ils sçachent le nom de leur bienfaiteur. Les grands chemins ne manquent point d'hôtelleries ; mais les honnêtes gens ne peuvent gueres s'en accommoder , ou bien il faut qu'ils portent avec eux tout l'attirail d'un lit.

(4) Quoiqu'il fasse froid dans la province de *Kiam-si* , & qu'il y tombe de la neige , cependant plusieurs arbres de la campagne conservent leur verdure toute l'année.

EDIT , par lequel on exhorte les Maîtres à ne pas traiter leurs esclaves avec dureté.

Quoique les hommes soient de conditions bien différentes , (1) que les uns naissent nobles , & les autres roturiers ; cependant la nature est dans tous la même , tous ont une ame & un corps de même espece. Cependant à voir la conduite qu'on tient communément , il ne paroît pas qu'on soit persuadé de

cette vérité. Qu'un homme ait des réprimandes à faire à son fils, on s'apperçoit aisément qu'il est pere ; il use de ménagemens, il craint de contrister ce fils qu'il aime. S'il est obligé de le châtier, la main qui le frappe appréhende de le blesser. Mais s'agit-il d'un esclave ? on l'accable d'injures & de malédictions. Une bagatelle en quoi il n'aura pas suivi les vues de son maître, lui attire à l'instant une grêle de coups. Quoi donc, cet esclave n'est-il pas fils d'un homme, & par conséquent homme lui-même ? La différence de sa condition a-t-elle dépendu de lui ? La pauvreté a contraint ses parens de vendre son corps, c'est ce qui le réduit à l'état humiliant où il se trouve. Pour vous qui êtes devenu son maître, vous devez en avoir compassion. Quand vous lui commandez des choses qu'il ignore, instruisez-le avec bonté, appliquez-vous à connoître ses talens, & ne lui ordonnez rien dont il ne soit capable : fournissez-lui des habits & des alimens ; s'il est malade, faites venir les Médecins, procurez-lui les remèdes nécessaires ; qu'il s'apperçoive que vous êtes touché des maux dont il se plaint. Des esclaves ne peuvent pas manquer de s'attacher (2) à un maître

bien
leur
aime
ils n
cela
timer
de le
leur
Il
vrai,
raison
marie
ront
filles
ses, l
vais t
à leur
seron
i'arr
claire
celai
moye
a reg
appré
révé
plus
de pe
conte
Des
pues

bienfaisant; ils le regardent moins comme leur maître que comme leur pere. S'ils aiment le plaisir, si par leur négligence ils nuisent à vos affaires, punissez-les; cela est dans l'ordre. Mais que vos châtimens soient modérés: ce sera le moyen de les corriger, & la pensée même ne leur viendra pas de se venger.

Il faut le dire, & il n'est que trop vrai, il y a des maîtres tout à fait déraisonnables. Ils empêcheront les esclaves mariés d'habiter ensemble; ils sollicitent en secret leurs femmes & leurs filles, & ils mettront en usage les caresses, les présens, les menaces & les mauvais traitemens, pour les faire consentir à leurs infâmes desirs. De pareils crimes seront-ils sans châtement? D'un côté, il arrivera que la femme deshonorée déclarera son opprobre à son mari, & celui-ci cherchera nuit & jour les moyens de se venger de l'affront qu'il a reçu. D'un autre côté, le maître qui appréhende que son désordre ne soit révélé au mari, & qui en craint encore plus les suites funestes, forme le dessein de perdre ce malheureux, & n'est point content qu'il ne lui ait ôté la vie. Des actions si noires seront-elles inconnues aux esprits, eux à qui les choses

les plus secrettes ne peuvent échapper ? D'ailleurs à quel excès ne conduit pas l'amour déréglé d'une simple esclave ? Il désespere la femme légitime , qui décharge sa colere sur l'esclave infortunée ; la rage s'empare des cœurs , qui ne respirent plus que haine & vengeance ; toute la famille est en combustion , parce que le maître ne distingue pas ce qui mérite d'être respecté , d'avec ce qui est moins digne de considération. Enfin ce désordre aboutit à ruiner une famille noble & riche. Encore un peu de temps , les enfans d'un mauvais maître , ou du moins ses petits-fils deviendront eux-mêmes les esclaves d'autrui. N'est-ce pas là un malheur dont la seule pensée est capable de jeter l'effroi dans les cœurs ? Ainsi, ô vous, riches, gouvernez vos esclaves avec bonté, traitez-les avec équité, ayez pour eux un cœur compatissant & libéral. Confucius a bien dit : Ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît, ne le faites pas à un autre. C'est en cela que consiste la vertu de douceur. Il a dit encore : N'avoir ni au dehors ni chez soi personne qui nous veuille du mal, c'est le fruit d'une charité sincere. On est aimé de tout le monde, parce qu'on aime tout le monde.

C'est

C'est
une l
je suis
neur d
ces in
pratiq
prend
que d
étude
qu'il
bien f
fera m
infir

(1)
chien
atroce
son fil
femme
misere
de l'E
prodig
valets
de ser
Souven
qui a
claves
gneur
T

C'est ce qui attire aux chefs de famille une longue suite de prospérité. Comme je suis venu ici pour être votre gouverneur & votre pasteur, je dois vous faire ces importantes leçons. Moi-même je pratique la charité, quand je vous apprends le moyen d'être heureux. Tant que durera mon emploi, ma principale étude sera de porter au plus haut point qu'il me sera possible, le zèle pour le bien solide de mon peuple, & ce zèle sera mêlé d'une tendresse, qui me rendra infiniment sensible à tous vos maux.

R E M A R Q U E S.

(1) *Nout-sai*, *Keou-nout-sai*, esclave; chien d'esclave, ce sont des injures atroces. Cependant un homme vend son fils, se vend lui-même avec sa femme pour un prix très-modique. La misère & le grand nombre d'habitans de l'Empire y causent cette multitude prodigieuse d'esclaves : presque tous les valets & généralement toutes les filles de service d'une maison sont esclaves. Souvent un grand Mandarin de province qui a pour domestiques une foule d'esclaves, est lui-même l'esclave d'un seigneur de la cour, pour lequel il amasse

de l'argent. Un Chinois de mérite qui se donne à un prince Tartare, est sûr d'être bien-tôt grand Mandarin : il peut devenir Viceroi d'une province. Que si l'Empereur le destitue de son emploi, il retourne servir son maître, du moins pendant un certain temps à sa volonté. Les riches, en mariant leurs filles, leur donnent une ou plusieurs familles d'esclaves, à proportion de leurs richesses. Il arrive assez souvent qu'on donne la liberté aux esclaves, ou qu'on leur permet de se racheter. Il y en a qu'on laisse à demi libres, à condition qu'ils payeront tous les ans une certaine somme. Il y en a d'autres qui s'enrichissent dans le négoce; leur maître ne les dépouille pas de leurs biens, il se contente d'en tirer de gros présens, & les laisse vivre avec honneur, sans néanmoins consentir qu'ils se rachètent.

(2) Un maître est perdu sans ressource, dès qu'on peut prouver en justice qu'il a abusé de la femme de son esclave,

(3) Il y a des esclaves d'une fidélité à toute épreuve & d'un attachement inviolable pour leurs maîtres. Aussi le maître les traite-t-il comme ses propres enfans. Un grand disoit à un de nos

Mis
fier
escla
leur

EDI
&
po

On
bagat
bien
dere
j'entre
des en
dessou
bonne
gation
respec
férenc
avanc
vertu
civile
Un je
viend
& tie
illust
se tro
& de
donne

Missionnaires , qu'on ne devoit confier des affaires importantes qu'à des esclaves, parce qu'on est le maître de leur vie.

*EDIT, sur l'éducation de la jeunesse,
& sur la compassion qu'on doit avoir
pour les prisonniers.*

On regarde quelquefois comme une bagatelle , ce qui est très-important au bien de l'Etat , parce qu'on n'en considère pas les suites. Je m'explique & j'entre dans le détail. Un pere a-t-il des enfans ? Un aîné a-t-il des freres au-dessous de lui ? On doit les former de bonne heure , les instruire de leurs obligations , (1) leur apprendre à avoir du respect pour leurs parens , & de la déférence pour leurs aînés. Quand un enfant avance en âge , il faut le porter à la vertu , l'instruire des devoirs de la vie civile , lui inspirer l'amour de l'étude. Un jeune homme élevé de la sorte parviendra infailliblement aux honneurs , & tiendra son rang parmi les personnes illustres. Je dis plus : tout un peuple se trouvera rempli de gens d'honneur & de probité. Au contraire , abandonnez dès l'enfance un jeune homme

à lui-même, élevez-le délicatement; ayez pour lui trop de complaisance; ses vices croîtront & se fortifieront avec l'âge; il n'aura ni politesse, ni équité, ni droiture; il se plongera dans la débauche, & se livrera à la volupté. Enchaîné par les liens honteux de ses passions, il ne voudra ou ne pourra plus s'en dégager. Quelle est la source de ce désordre? Le défaut d'éducation de la part des parens; (2) le défaut d'obéissance de la part des jeunes gens.

Maintenant que je suis établi, votre Gouverneur pour entretenir parmi vous le bon ordre, il est de mon devoir de vous donner des marques de mon zele sincere & désintéressé, & de mon amour juste & tendre pour le peuple. Je commence par vous exhorter à bien élever vos enfans: c'est de cette sage éducation que dépend le bon gouvernement; c'est par-là que le peuple apprend à bien conduire sa famille, à cultiver les terres, à nourrir des vers à soie, à établir des manufactures pour les étoffes; c'est par-là que les règles de la pudeur inspirent au sexe l'amour de la retraite; c'est par-là qu'on sçait s'honorer & se respecter les uns les autres; c'est par-là qu'on apprend à ne pas dissiper son bien en

procé
obse
le tri
devoi
c'est-l
& ce

Pou
prendr
mais f
d'en v
reconn
avance
ce qui
même
ses mo
de celu

Au c
de droi
à l'ex
compa
manier
Les m
lice, le
cherche
aux ch
qui sça
grands
les prov
bandon
c'est ce

procès, à conserver sa vie par l'exacte observation des loix, à payer au Prince le tribut qu'on lui doit, ce qui est un devoir de justice indispensable. Enfin c'est-là ce qui forme les bonnes mœurs, & ce qui donne du prix à la vertu.

Pour y réussir, le Mandarin doit prendre d'abord des voies de douceur : mais si elles ne suffisent pas, il est forcé d'en venir aux châtimens, afin qu'on se reconnoisse, qu'on se corrige, & qu'on avance dans le chemin de la vertu. Voilà ce qui rend le peuple heureux, & ce même peuple étonné du changement de ses mœurs, ne cesse d'exalter le mérite de celui qui le gouverne.

Au contraire si un Mandarin manque de droiture & de sagesse, s'il est sévère à l'excès, si son cœur est fermé à la compassion, s'il raffine sans cesse sur la maniere de punir (2), qu'arrive-t-il ? Les méchans s'obstinent dans leur malice, leur vertu ne consiste plus qu'à chercher des artifices, pour se dérober aux châtimens qu'ils méritent ; c'est à qui sçaura mieux l'art de tromper ; les grands & les petits voleurs inonderont les provinces ; en un mot le peuple s'abandonnera au crime & au désordre : c'est ce qui augmente l'indignation &

la colere du Mandarin. Il tempête, il frappe, il met aux fers, il fait expirer sans pitié les coupables sous les coups. Hélas ! dans quelle erreur est ce Mandarin ! Il ne va point à l'origine du mal auquel il prétend remédier. Quand dans les siècles passés le grand *Yu*, ce Prince incomparable, rencontroit par hasard un criminel sur son chemin, il descendoit de son char, il fondoit en larmes. Ce n'étoit pas un simple sentiment de compassion pour ce malheureux qui faisoit couler ses larmes ; sa douleur avoit un autre principe : il pensoit que ce qui avoit conduit cet infortuné au supplice, c'est que ceux qui gouvernoient n'avoient pas assez de vertu pour changer & réformer les mœurs du peuple : ce bon Prince étoit désolé de la part que lui & ses Magistrats pouvoient avoir à la perte d'un criminel, à qui les salutaires instructions avoient sans doute manqué. Nous avons eu d'autres grands hommes qui ont pris les mêmes sentimens de cet Empereur célèbre. Aujourd'hui on voit par-tout des prisons ; les Mandarins exercent la justice & punissent les crimes. Mais ne peut-on pas dire que les Mandarins sont eux-mêmes coupables, puisque le peuple ne pèche

que par
quelle
compa
doivent

(1)
Chine
des pe
des en
reur e
pire,
qu'il g
le nom
de lui.
séance
néral,
le quin
darins
un lieu
pour l
ordonn
Gouve
pere q
nom d
frere a
de son
dets, &
femme

que parce qu'il n'est pas instruit ? Voilà quelle est la source du mal. La vraie compassion & le sage gouvernement doivent tendre à y remédier (4).

R E M A R Q U E S.

(1) Le gouvernement politique de la Chine roule tout entier sur les devoirs des peres à l'égard de leurs enfans, & des enfans envers leurs peres. L'Empereur est appelé le pere de tout l'Empire, le Mandarin le pere de la ville qu'il gouverne, & il donne à son tour le nom de pere à celui qui est au-dessus de lui. Les loix de police & de bienfaisance sont fondées sur ce principe général, qui est très-simple. Le premier & le quinzieme de chaque mois les Mandarins s'assemblent en cérémonie dans un lieu où l'on lit une ample instruction pour le peuple, & cette pratique est ordonnée par un statut de l'Empire. Le Gouverneur fait en cela l'office d'un pere qui instruit sa famille. On joint le nom de pere à celui d'oncle paternel : le frere aîné, quand il n'auroit rien hérité de son pere, est chargé d'élever ses cadets, & de leur acheter à chacune une femme.

(2) Quand dans une ville il s'est commis un grand vol ou un assassinat, il faut que le Mandarin découvre les voleurs ou les assassins ; autrement il est cassé de sa charge. De même s'il se commet quelque crime énorme, par exemple, si un fils tue son pere ; le crime n'est pas plutôt déferé aux tribunaux de la Cour, que tous les Mandarins sont destitués de leurs emplois, parce qu'ils n'ont pas eu soin de veiller aux bonnes mœurs. Il y a pareillement des cas extraordinaires, où l'on punit de mort les parens avec leurs enfans coupables. Les parens peuvent, avec l'agrément des Mandarins, s'assembler dans la salle des ancêtres, & là, condamner & mettre à mort un enfant incorrigible, quand on craint de lui quelque mauvaise action capable de deshonorer sa famille.

(3) Quand un Mandarin est trop sévère, il ne manque pas d'être noté dans les informations que les Viceroy envoient de trois ans en trois ans à la Cour ; & cette note suffit pour le dépouiller de son emploi. Si un prisonnier vient à mourir dans la prison, il faut une infinité d'attestations qui prouvent que le Mandarin n'a pas été suborné pour lui procurer la mort. On meurt quelquefois dans

le tour
rigour
brise l
applat
nuer,
ment
pêche
& ce
met d
patien
recou
usage
doit êt
avant
appelle
donne
se voi
éclate
proche
écoute
compa
plutôt
bouch
chée,
parce
rées ;
poteau
honor

(4)
rendre

le tourment de la question , qui est très-rigoureuse à la Chine : cette question brise les os des jambes , & va jusqu'à les aplatisir : on a des remedes pour diminuer , & même pour amortir le sentiment de la douleur. Le Mandarin empêche qu'on ne se serve de ces remedes , & ce n'est qu'après la question qu'il permet de les employer pour guérir le patient , qui en effet , par leur moyen , recouvre en peu de jours le premier usage des jambes. Quand un criminel doit être condamné à mort , on lui donne , avant que de lire sa sentence , un repas appelé *Hi* , semblable à celui qu'on donne pour les ancêtres ; le criminel qui se voit sur le point d'être condamné , éclate quelquefois en injures & en reproches contre le Mandarin ; celui-ci écoute ces invectives avec patience & compassion ; mais la sentence n'est pas plutôt lue , qu'on met un baillon à la bouche du criminel. Avoir la tête tranchée , c'est à la Chine une mort honteuse , parce que les parties du corps sont séparées ; au contraire , être étranglé à un poteau , c'est une mort douce & presque honorable.

(4) Un bon Mandarin met sa gloire à rendre le peuple heureux ; j'en connois

un qui a fait venir de son pays plusieurs ouvriers ; pour apprendre à élever des vers à soie , & à faire des étoffes dans tout son district , ce qui va enrichir sa ville. Il y a des Mandarins qui font de temps en temps des largesses aux prisonniers ; j'en connois un à *Jao-tcheou* , qui leur envoya une fois des habits. Un autre de la même ville , dans un jour de fête Chinoise , leur fit un régal qui pensa lui coûter cher : il les avoit délivrés de leurs fers , afin que la joie fût complete : eux , après avoir bien bu , se saisirent du géolier , & prirent la fuite , à la réserve d'un seul , qui ne voulut pas profiter de l'occasion ; les fugitifs furent repris , & celui qui resta eut sa grace. Les prisonniers languissent d'ordinaire dans les fers , parce qu'il faut un temps considérable pour que leur condamnation ait passé dans tous les tribunaux , & qu'elle ait été ratifiée par l'Empereur.

Les occasions où les Mandarins affectent le plus de marquer leur sensibilité pour les malheurs du peuple , c'est lorsqu'on craint que la récolte ne manque , ou par la sécheresse , ou par l'abondance des pluies , ou par quelque autre accident , comme par la multitude des sauterelles , qui inondent quelquefois certaines pro-

vinc
soit p
grim
popu
lettré
sectes
de p
templ
tume
pluie
auteur
d'invo
usage
prieres
la ville
quelqu
prieres
tourne
quelle
tecteun

Form

Espr
le gouv
encore
vous é
blige à
avanta
roit lu

vinces de la Chine. Alors le Mandarin, soit par affection, soit par intérêt ou par grimace, n'oublie rien pour se rendre populaire. La plupart, bien qu'ils soient lettrés, & qu'ils détestent les Idoles des sectes du *Fo* & du *Tao*, ne laissent pas de parcourir solennellement tous les temples, & cela à pied, contre leur coutume, pour demander à ces Idoles de la pluie ou du beau temps. Le Mandarin auteur de cet écrit, propose seulement d'invoquer *Tchin-hoam*, selon l'ancien usage, & il ne donne de formule de prières que pour cet esprit tutélaire de la ville. Peut-être verra-t-on avec plaisir quelques endroits de cette formule de prières que fait un Mandarin pour détourner les calamités publiques, & de quelle manière il s'adresse à l'esprit protecteur de la ville.

Formule de prière à Tchim-Hoam. (1)

Esprit tutélaire, si je suis le pasteur & le gouverneur de cette ville, vous l'êtes encore plus que moi, tout invisible que vous êtes: cette qualité de pasteur m'oblige à procurer au peuple ce qui lui est avantageux, & à écarter ce qui pourroit lui nuire; mais c'est de vous pro-

prement que le peuple reçoit son bonheur, c'est vous qui le préservez des malheurs dont il est menacé. Au reste, quoique vous soyez invisible à nos yeux, cependant, lorsque vous agréez nos offrandes, & que vous exaucez nos vœux, vous vous manifestez, & vous vous rendez en quelque sorte visible: que si on vous prioit en vain, le cœur n'auroit point de part aux honneurs qu'on vous rend; vous seriez à la vérité ce que vous êtes, mais vous seriez peu connu: de même que moi, qui suis chargé par état de protéger & de défendre le peuple, je ferois douter de mon Mandarinat, si je n'agissois jamais en Mandarin. Dans les calamités publiques auxquelles on ne voit point de remèdes, nous devons implorer votre secours, & vous exposer nos besoins. Voyez donc la désolation où est le peuple; depuis le sixième mois jusqu'au huitième il n'est point tombé de pluie, on n'a encore recueilli aucun grain; si tout périt, comment pourra-t-on l'année prochaine ensemer les terres? c'est ce que je dois vous représenter. J'ai ordonné plusieurs jours de jeûne, les bouchers ont défense d'ouvrir leurs boutiques; on s'interdit l'usage de la viande, du poisson, &

même
se pur
faux,
& nos
de fléc
gouve
appro
der de
& le su
une tel
mise,
vœux;
emplo
deur;
dans ce
n'est pa

(1) C
pénétra
moindr
vérité,
n'échap
lû dans
Seng - t
Tching
plusieur
rendus
dit au

même du vin ; on songe sérieusement à se purifier le cœur , à examiner ses défauts , & à s'en repentir ; mais nos vertus & nos mérites ne sont guères capables de fléchir le Ciel : pour vous , ô esprit gouverneur invisible de cette ville , vous approchez de lui , vous pouvez demander des grâces pour nous autres mortels , & le supplier de mettre fin à nos maux : une telle faveur obtenue par votre entremise , mettra le peuple au comble de ses vœux ; je verrai accompli ce que mon emploi m'oblige de souhaiter avec ardeur ; votre culte croîtra de plus en plus dans cette ville , lorsqu'on verra que ce n'est pas en vain que vous y présidez.

R E M A R Q U E S .

(1) Quand le peuple veut louer la pénétration d'un Mandarin, à qui les moindres indices font découvrir la vérité , & aux lumières duquel rien n'échappe , il l'appelle , comme je l'ai lû dans quelques-uns de leurs livres , *Seng - tching - hoang* , c'est-à-dire un *Tching - hoang* incarné. J'ai lu de même plusieurs traits d'un recueil de jugemens rendus avec sagesse , où le Mandarin dit au criminel qu'il interroge , que

Tching-hoang lui a relevé telle ou telle circonstance cachée : ce qui prouve la persuasion où sont les Chinois que les esprits apparoissent, & viennent découvrir des crimes secrets, soit pour punir le coupable, soit pour délivrer l'innocent.

J'ai parlé plus haut des sauterelles qui inondent quelquefois certaines provinces : c'est un fleau terrible, à en juger par ce qu'en rapporte l'auteur que je traduits. On en voit, dit-il, une multitude étonnante qui couvre tout le ciel ; elles sont si pressées que leurs ailes paroissent se tenir les unes aux autres : elles sont en si grand nombre, qu'en élevant les yeux, on croit voir sur sa tête de hautes & vertes montagnes, c'est son expression. Le bruit qu'elles font en volant, approche du bruit que fait un tambour. Ce que j'ai vu moi-même aux Indes, dans le Bengale, me persuade que cette description n'est pas trop exagérée. L'auteur que je cite remarque qu'on ne voit d'ordinaire cette quantité incroyable de sauterelles, que lorsque les inondations sont suivies d'une année de grande sécheresse, & philosophant à sa manière, il prétend que les œufs des poissons

qui se
à éclo
te mul

EDIT
mise
font
le fa

Vou
Yam-p
oiseau
donto
de l'en
le déba
la libe
de ce
tenant
mit en
L'histo
cœur
famille
& qu'e
tres à l
vices
compe
mesure
de ma
faute d
ger de

qui se sont répandus sur la terre, venant à éclore par la chaleur, produisent cette multitude prodigieuse d'insectes.

EDIT pour l'entretien des barques de miséricorde destinées à secourir ceux qui sont naufrage, ou qui sont en danger de le faire.

Vous sçavez sans doute l'histoire de *Yam-pao* : il trouva en son chemin un oiseau qui traînoit avec peine une corde dont on l'avoit attaché. *Yam-pao* touché de l'embarras où se trouvoit l'oiseau, le débarrassa de sa corde, & lui donna la liberté. Il fut bien-tôt récompensé de ce service : l'oiseau revint peu après tenant en son bec un anneau d'or, qu'il mit entre les mains de son libérateur. L'histoire en rapportant ce trait d'un cœur aisé à attendrir, ajoute que la famille de *Yam-pao* devint florissante, & qu'elle a donné des premiers Ministres à l'Etat. C'est ainsi que de petits services attirent du ciel de grandes récompenses. Si donc on prend de sages mesures, pour sauver la vie à tant de malheureux, qui sont naufrage faute de secours, ou qui sont en danger de le faire, une action si charita-

ble sera-t-elle sans récompense ? Dans le district de cette ville il y a des lacs & des rivières où l'on navige sans cesse pour le commerce, on y éprouve souvent des coups de vent terribles & d'affreuses tempêtes. Il faut donc songer comment, à travers les flots, on pourra sauver ces infortunés, qui s'efforcent en vain de s'attacher aux débris de leurs barques, & qui implorent du secours avec des cris capables d'amollir les cœurs les plus insensibles. Des gens vertueux s'uniront sans peine pour l'exécution d'un projet si louable. Il faut pour cela équiper des barques, (2) qui soient toujours en état de donner du secours dans les endroits des rivières sujets aux orages, & où le rivage est le plus escarpé & de plus difficile abord. Quand on se verra menacé d'une tempête, les barques se tiendront prêtes pour courir aussi-tôt au secours de ceux qui en auront besoin. Quand ceux qui sont entretenus dans ces barques, auront sauvé la vie à quelqu'un, le Mandarin les récompensera d'un bannière, qui fasse foi qu'ils ont acquis sept degrés de mérites. Si au contraire ils laissent périr quelqu'un par leur faute, ils en répondront vie pour vie, & on les condam-

nera à
Afin q
voir,
chaque
manqu

(1)
tcheou
quatre
qui for
il a tre
fuye d
de la C
moi-m
où en
tourna
fit cour
encore
nous é
nous c
lieu de
pour c
un mo
portoie
envoye
avec l
cessaire
publiqu

nera à perir eux-mêmes dans les eaux. Afin qu'ils s'acquittent bien de leur devoir, il faut être exact à les payer chaque mois, & à ne les pas laisser manquer du nécessaire.

R E M A R Q U E S.

(1) Le lac de *Po-yang* ou de *Jao-tcheou* est formé par le confluent de quatre rivières aussi grandes que la Loire, qui sortent de la province de *Kiang-si*: il a trente lieues de circuit; on y es- fuye des Typhons comme sur les mers de la Chine: c'est ce que j'y ai éprouvé moi-même. Je passois ce lac, un Typhon, où en moins d'un quart d'heure le vent tourna aux quatre côtés opposés, me fit courir le plus grand danger que j'aie encore couru de ma vie. Tous tant que nous étions, matelots & passagers, nous nous crûmes perdus sans ressource. J'ai lieu de croire que Dieu nous sauva, pour conserver à notre église de Peking un morceau de la vraie croix que je portois avec moi, & qui m'avoit été envoyé par le Révérend Pere Verjus, avec les témoignages authentiques nécessaires pour l'exposer à la vénération publique. Quand on approche de l'en-

droit le plus périlleux du lac, on voit un temple placé sur un rocher escarpé. Les matelots battent alors d'une espece de tambour de cuivre, pour avertir l'idole de leur passage; ils allument en son honneur des bougies sur le devant de la barque; ils brûlent des parfums, & sacrifient un coq.

(2) J'ai vu plusieurs de ces barques entretenues pour secourir ceux qui courent quelque risque de naufrage : me promenant un jour sur le rivage du lac de *Jao-tcheou*, je fus témoins du prompt secours qu'on donna à une barque qui étoit sur le point de périr. On me raconta à cette occasion que quelquefois ceux qui sont établis dans ces barques pour prêter du secours, sont les premiers à faire périr les marchands, afin de s'enrichir de leurs dépouilles, sur-tout s'ils espèrent de n'être pas découverts. C'est ainsi que la malice des hommes tourne le bien en mal, malgré la vigilance des Magistrats qui est grande à la Chine : car un Mandarin fait consister sa gloire à assister le peuple, & à montrer qu'il a pour lui un cœur de pere. J'ai sçu que depuis peu dans un temps d'orage, un Mandarin ne se contenta pas de défendre qu'on traversât la riviere, mais

encore
& y d
pêcher
mérair
du gai
rir mis

Voi
féricor
nature
œuvre
n'ont p
rité;
borne-
à une
il est
& inc
de fr
planté
arrosé
en pr
te paï
le pro
& qu
peu d
ames,
dans
vitre
son sa
écriv
lettre

encore qu'il se transporta sur le rivage, & y demeura tout le jour pour empêcher par sa présence que quelque téméraire se laissant emporter à l'avidité du gain, ne s'exposât au danger de périr misérablement.

Voilà, Madame, divers traits de miséricorde, que la raison & le sentiment naturel inspirent à des Infidèles : ces œuvres, toutes louables qu'elles sont, n'ont point pour principe la vraie charité; aussi toute leur récompense se borne-t-elle à l'estime des hommes, & à une félicité temporelle. Néanmoins il est étonnant que l'olivier sauvage & inculte produise tant de fortes de fruits, & que l'oliver franc, planté au milieu du Christianisme, & arrosé du sang précieux de Jésus-Christ, en produise si peu; qu'une charité toute païenne soit si ingénieuse à secourir le prochain dans ses besoins temporels; & que la charité chrétienne inspire si peu de zèle pour le bien spirituel des âmes, qu'il seroit si facile de placer dans le ciel. Le vénérable Père de Sanvitores, qui fonda de ses sueurs & de son sang la Mission des îles Mariannes, écrivoit tous les ans en Espagne des lettres remplies d'un zèle apostoli-

que, par lesquelles il sollicitoit la charité des riches du siècle en faveur des enfans infidèles, dont on pouvoit assurer le salut en les régénérant dans les eaux du baptême. « Combien de personnes » puissantes, s'écrioit-il, lesquelles pour » conserver la vie à un fils unique, » offrent à Dieu dans les chapelles de » dévotion des figures d'enfans en or » ou en argent ! J'approuve leur piété, » ajoûtoit-il ; mais qu'ils feroient » une œuvre bien plus glorieuse à Dieu » & bien plus utile à la santé de leurs » fils, s'ils mettoient dans le ciel un » grand nombre d'enfans d'Idolâtres, » en leur procurant la grace du baptême ! » C'est la consolation que vous avez, Madame, puisque vous envoyez tous les jours devant vous au ciel, plusieurs enfans Chinois, qui sont redevables à vos libéralités, de leur bonheur éternel : & c'est principalement de cette sorte d'aumône qu'on fera l'éloge dans l'assemblée des Saints. *Electiones illius enarrabit omnis Ecclesia Sanctorum.* J'ai l'honneur d'être avec la plus respectueuse reconnoissance, &c.



J E VO
vous è
du Per
qui ent
une d
l'avez
naires.
appren
bien ci
vemen
c'est to
de ret
Lors
ma rou
Manille
per un
Mission
laos, o
les deu
auprès
dont le
permi
succès

L E T T R E DU PERE CAZIER.

A Canton, le 5 novembre 1720.

J E vois par vos lettres l'inquiétude où vous êtes de sçavoir quel a été le sort du Pere Cuberon & du Pere Cortil, qui entrèrent il y a quelques années dans une des Isles *Palaos*, ainsi que vous l'avez vû dans les lettres de nos Missionnaires. Je voudrois pouvoir vous en apprendre des nouvelles certaines & bien circonstanciées. Mais quelque mouvemens qu'on se soit donné jusqu'ici, c'est toujours inutilement qu'on a tenté de retourner dans ces Isles.

Lorsque je vins à la Chine, je pris ma route par les Philippines, & j'étois à Manille, lorsque le Pere Serrano fit équiper un vaisseau pour commencer une Mission chez les Insulaires de *Palaos*, ou pour la continuer, supposé que les deux Peres eussent trouvé grace auprès de ces barbares. Mais Dieu, dont les desseins sont impénétrables, ne permit pas que cette expédition eût le succès auquel on devoit s'attendre.

Le Pere Serrano mit à la voile, & fut porté par un vent favorable dans l'*Embocadero*, (c'est ainsi que les Espagnols appellent l'entrée des Isles Philippines). La quantité d'Isles qui se trouvent dans cette passe, la rendent très-dangereuse, & les Galions sont quelquefois obligés d'y hyverner sans pouvoir gagner *Cabite* qui est le port de Manille. Le vaisseau qui portoit le Pere Serrano & son compagnon n'alla pas loin : il périt près de l'isle de *Marinduqué*, & rien ne fut plus triste que ce naufrage, dont il n'échappa que peu de personnes. Quelques-uns s'étoient jettés dans la chaloupe, mais le trouble où ils étoient les empêcha de prendre une précaution nécessaire, qui étoit de couper le cable lequel tenoit la chaloupe amarrée au vaisseau : ils allerent au fond de la mer entraînés par le poids du bâtiment. Il n'y eut qu'un seul Indien, qui s'étant emparé de l'habitable (c'est un réduit en forme d'armoire où l'on enferme la bouffole) s'en servit pour se sauver, & à sa faveur gagna heureusement la terre, après avoir long-temps lutté contre les flots. C'est par cet Indien, qui retourna aussi-tôt à Manille, qu'on fut informé de ce détail. Ainsi

échou
ler au
& de p
Dep
vû à (C
Philipp
toit pl
n'eusse
barbar
couver
la choi
à la dé
Palaos,
ces Isle
dans un
du vais
venir à
consent
un ôtag
dans la
quelque
au vais
d'eux,
Ceux
se dispo
sulte su
& ils r
Mais on
On dit
vers la

échoua le projet qu'on avoit formé d'aller au secours des deux Missionnaires, & de planter la foi dans les Isles *Palaos*.

Depuis mon arrivée à la Chine j'ai vû à Canton un marchand venu des Philippines, qui m'assura qu'on ne doutoit plus à Manille que les deux Peres n'eussent été sacrifiés à la fureur des barbares de ces Isles nouvellement découvertes. C'est ainsi qu'il m'a raconté la chose. Un vaisseau Espagnol étoit allé à la découverte aux environs des Isles *Palaos*, & s'étant approché d'une de ces Isles, plusieurs Insulaires parurent dans une barque, & roderent autour du vaisseau. On les invita par gestes à venir à bord : ils n'y voulurent point consentir, à moins qu'on ne leur donnât un ôtage. On fit descendre un Espagnol dans la chaloupe, & en même temps quelques-uns des Insulaires monterent au vaisseau. Les Espagnols se saisirent d'eux, & refuserent de les renvoyer. Ceux qui étoient restés dans la barque se dispoient à se venger de cette insulte sur l'Espagnol qui servoit d'ôtage, & ils ramoient déjà vers sa chaloupe. Mais on fit feu sur eux, & on les écarta. On dit qu'en se retirant ils souffloient vers la fumée de la poudre, ignorant

apparemment l'usage du canon & des armes à feu. Ces insulaires furent conduits à Manille; là on leur demanda par signes qu'étoient devenus les deux Peres qui étoient restés dans une de leurs Isles; ils répondirent de même par signes, & firent entendre que leurs compatriotes les avoient tués, & ensuite les avoient mangés.

L E T T R E

D'un Missionnaire de la Compagnie de Jesus.

De Peking, en l'année 1721.

QUOIQU'ON vous ait mandé assez en détail ce qui s'est passé ici au sujet de la solennelle ambassade que l'Empereur a reçue de la part du Czar, on aura sans doute omis les difficultés que le cérémonial fit naître, & dont on ne put vous instruire; parce que cet incident n'arriva que depuis le départ des vaisseaux qui retournoient en Europe. La délicatesse de l'Ambassadeur ne put s'accommoder du cérémonial Chinois, qui consiste à se mettre à genoux & à frapper la terre du front devant les personnes qu'on

veut

veut l
seulen
encore
darins

L'Am
sa dig
monie
aux id
s'y aff
l'Empe
duire
Mais la
un exp
covite
« Qu'on
» que m
» lettre
» maître
» coutu
» sonne
» pose
» alors
» nom,
» la let
l'Amba
cette ce
à rendr
Cett
xantien
le prem
To

veut honorer ; ce qui s'observe, non-seulement à l'égard de l'Empereur, mais encore à l'égard des Princes, des Mandarins, des Peres, des Maîtres, &c.

L'Ambassadeur crut que c'étoit avilir sa dignité que de s'abaisser à une cérémonie si humiliante & si peu conforme aux idées d'Europe. Le refus qu'il fit de s'y assujettir étant venu aux oreilles de l'Empereur, devoit naturellement produire un mécontentement réciproque. Mais la sagesse de ce Prince lui suggéra un expédient auquel l'Ambassadeur Moscovite ne put s'empêcher de se rendre. « Qu'on lui fasse sçavoir, dit l'Empereur, » que mon dessein est qu'on rende à la » lettre qu'il m'apporte de la part de son » maître les mêmes honneurs que nos » coutumes prescrivent pour ma personne. C'est pourquoi je souhaite qu'il » pose cette lettre sur une table, & » alors un grand Mandarin ira, en mon » nom, frapper la terre du front devant » la lettre ». C'est ce qui s'exécuta, & l'Ambassadeur n'eut plus de peine à faire cette cérémonie devant l'Empereur, & à rendre civilité pour civilité.

Cette année Chinoise étant la soixantième du règne de l'Empereur, dès le premier jour on a commencé des

réjouissances extraordinaires. Tous les Mandarins, depuis les plus grands jusqu'aux plus petits, sont allés se prosterner devant sa tablette, & lui rendre les mêmes hommages qu'on lui rend à Peking devant la porte intérieure de son palais. Comme cette année est une année de grace & d'une espece de Jubilé, quelques-uns se figurent que l'Empereur pourra rendre la liberté aux deux Princes ses enfans; cela est néanmoins fort douteux, le caractère de l'Empereur étant de garder toujours une conduite soutenue, uniforme & invariable, lorsqu'une fois, pour de bonnes raisons, il a pris son parti. Sa politique est de tenir ses enfans dans une parfaite dépendance. D'ailleurs le Prince héritier a été privé avec trop d'éclat de son droit à la couronne. On croit qu'il a jetté les yeux sur le fils de ce Prince, qui a neuf à dix ans.

Le 14 d'avril, jour de la naissance de l'Empereur, fut encore un jour de fête, qu'on célébra avec beaucoup de magnificence. La dépense monta à quatre-vingt mille tael (1). L'Empereur ne daigna

(1) Un tael vaut cinq livres de la monnoie d'Europe,

pas v
avoir
furen

Le
cette
mais f
Présid
damne
Yusse
Yusse
est de
tions c

Nou
peu de
joug d
& for
obéissa
ceux d
égorgé
s'évada
Impéria
pandit
d'attrib
qui n'y
& cela
fition q

(1) M
appellé
dedans,

pas venir voir cet appareil superbe. Il avoit sur le cœur les instances qui lui furent faites de se nommer un héritier.

Le *Colao* (1) Chinois qui osa lui faire cette remontrance eut grace de la vie ; mais son fils aîné qui étoit déjà second Président d'un des Tribunaux, a été condamné à aller servir à l'armée. Les douze *Yusse* Chinois ont eu le même sort. Ces *Yusse* sont des Mandarins, dont l'emploi est de faire à l'Empereur les représentations convenables pour le bien de l'Etat.

Nous avons vu cette même année en peu de mois l'isle de Formose secouer le joug de la domination de l'Empereur, & forcée ensuite de rentrer sous son obéissance. Les Chinois du lieu aidés de ceux de *Fokien* & de *Keoumi*, avoient égorgé les Mandarins, à un seul près qui s'évada, & fait main basse sur les troupes Impériales. Quand la nouvelle s'en répandit à Peking, on ne manqua pas d'attribuer cette révolte aux Hollandois, qui n'y avoient certainement nulle part : & cela sans doute par un fond d'opposition qu'il y a entre les Chinois & les

(1) Mandarin du premier ordre, du conseil appelé *Nuy - yuen*, c'est-à-dire, la cour du dedans, parce qu'il est au-dedans du Palais.

Etrangers, & à dessein de rendre les Européens odieux à la Nation Chinoise. Mais ce fut un grand sujet de joie quand on apprit, peu après, que les nouvelles troupes Impériales qu'on y avoit envoyées, étoient entrées dans la capitale, avoient tué une partie des rebelles, à la réserve de leur chef qui s'étoit enfui dans les montagnes, & que le reste des révoltés étoit tout-à-fait dissipé.

La secte des Mahométans s'étend de plus en plus; ils se soutiennent principalement par le grand commerce qu'ils font dans les Provinces, & par les sommes d'argent qu'ils donnent libéralement aux Mandarins, car ils sont fort riches. Mais du reste les Chinois ont pour eux le plus grand mépris. Il y a peu d'années que le peuple détruisit leurs Mosquées à *Han-kou*. Celle de *Tchang-te-fou* fut de même abattue l'an passé, & cette année au mois de juin la populace s'est soulevée contre eux à *Kim-te-tchim*, & a renversé leur mosquée. Nous en avons porté le contre-coup, car notre église a eu le même sort, les mutinés criant de toutes parts, que nous leur étions semblables, & que nous étions des Mahométans d'Europe. Les Mandarins informés que nos Chrétiens n'avoient pas

donné
ont d
église
me di
huit a
il ne
plaint

Du P
Com
la

La

Qu
pour
ouvri
laine
entier
verre
tions
velles
de no

donné la moindre occasion à ce tumulte, ont donné parole de faire rebâter notre église aux dépens du peuple. L'un d'eux me dit sur cela obligeamment que depuis huit ans qu'il demouroit à *Kim-te-tchim*, il ne lui étoit jamais venu la moindre plainte contre les Chrétiens.

L E T T R E

*Du Pere d'Entrecolles, Missionnaire de la
Compagnie de Jesus, au Pere. . . . de
la même Compagnie.*

A *Kim-te-tchim*, le 25 Janvier 1722.

MON RÉVÉREND PERE,

La Paix de Notre Seigneur.

Quelque soin que je me sois donné pour m'instruire de la maniere dont nos ouvriers Chinois travaillent la porcelaine, je n'ai garde de croire que j'aie entièrement épuisé la matiere, vous verrez même, par les nouvelles observations que je vous envoie, que de nouvelles recherches m'ont donné sur cela de nouvelles connoissances. Je vous les

exposerai, ces observations, sans ordre, & telles que je les ai tracées sur le papier, à mesure que j'ai eu occasion de les faire, soit en parcourant les boutiques des ouvriers, & en m'instruisant par mes propres yeux, soit en faisant diverses questions aux Chrétiens qui sont occupés à ce travail.

Du reste, comme je ne dis rien de ce que j'ai déjà expliqué assez au long par une de mes lettres que vous avez insérée dans un des recueils précédens, il sera bon de la relire avec un peu d'application, autrement on auroit peut-être de la peine à comprendre beaucoup de choses, dont je suppose avec raison qu'on a déjà la connoissance.

I. Comme l'or appliqué sur la porcelaine s'efface à la longue, & perd beaucoup de son éclat, on lui rend son lustre en mouillant d'abord la porcelaine avec de l'eau nette, & en frottant ensuite la dorure avec une pierre d'agate. Mais on doit avoir soin de frotter le vase dans un même sens, par exemple, de droite à gauche.

II. Ce sont principalement les bords de la porcelaine qui sont sujets à s'écail-
ler : pour obvier à cet inconvénient, on les fortifie avec une certaine quantité

de ch
mêle
porcel
couleur
pince
bordur
la me
Quan
nis à
porce
bords
blanc
bamb
roit y
ou en
qui a
bamb

Il e
rédui
en de
assur
éclat
2°. d
touch
tach
touch
la c

II
appl
y en

de charbon de bambou pilé ; qu'on mêle avec le vernis qui se donne à la porcelaine ; ce qui rend le vernis d'une couleur de gris cendré. Ensuite avec le pinceau on fait de cette mixtion une bordure à la porcelaine déjà sèche en la mettant sur la roue ou sur le tour. Quand il est temps, on applique le vernis à la bordure, comme au reste de la porcelaine, & lorsqu'elle est cuite, ses bords n'en sont pas moins d'une extrême blancheur. Comme il n'y a point de bambou en Europe, je crois qu'on pourroit y suppléer par le charbon de saules, ou encore mieux par celui de sureau, qui a quelque chose d'approchant du bambou.

Il est à observer 1°. qu'avant que de réduire le bambou en charbon, il faut en détacher la peau verte, parce qu'on assure que la cendre de cette peau fait éclater la porcelaine dans le fourneau ; 2°. que l'ouvrier doit prendre garde de toucher la porcelaine avec des mains rachées de graisse ou d'huile, l'endroit touché éclateroit infailliblement durant la cuite.

III. En parlant des couleurs qu'on appliquoit à la porcelaine, j'ai dit qu'il y en avoit d'un rouge soufflé, & j'ai ex-

pliqué la maniere d'appliquer cette couleur ; mais je ne me souviens pas d'avoir dit qu'il y en avoit aussi de bleu soufflé, & qu'il est beaucoup plus aisé d'y réussir. On en aura vu sans doute en Europe. Nos ouvriers conviennent que si l'on ne plaignoit pas la dépense, on pourroit de même souffler de l'or & de l'argent sur de la porcelaine, dont le fond seroit noir ou bleu, c'est - à - dire, y répandre partout également une espece de pluie d'or ou d'argent. Cette sorte de porcelaine qui seroit d'un goût nouveau, ne manqueroit pas de plaire.

On souffle le vernis de même que le rouge. Il y a peu de temps qu'on fit pour l'Empereur des ouvrages si fins & si déliés, qu'on les mettoit sur du coton, parce qu'on ne pouvoit manier des pieces si délicates, sans s'exposer à les rompre ; & , comme il n'étoit pas possible de les plonger dans le vernis, parce qu'il eût fallu les toucher de la main, on souffloit le vernis, & on en couvroit entièrement la porcelaine.

J'ai remarqué qu'en soufflant le bleu, les ouvriers prennent une précaution pour conserver la couleur qui ne tombe pas sur la porcelaine, & n'en perdre que le moins qu'il est possible. Cette

préca
piede
une
duran
sec,
avec

IV
une
dans
C'est
qui s
Chin
disen
fraîc
cette
pulv
lerée
tasse
mala
fane
chale
celai
mêm
j'ai p
être
ne t
la p
parc
appr
L

précaution est de placer le vase sur un piedestal, & d'étendre sous le piedestal une grande feuille de papier, qui sert durant quelque temps; quand l'azur est sec, ils le retirent en frottant le papier avec une petite brosse.

IV. On a trouvé depuis peu de temps une nouvelle matiere propre à entrer dans la composition de la porcelaine. C'est une pierre, ou une espece de craye qui s'appelle *hoa che*, dont les Médecins Chinois font une sorte de ptisane qu'ils disent être détersive, apéritive, & rafraîchissante. Ils prennent six parts de cette pierre & une part de réglisse qu'ils pulvérisent; ils mettent une demi-cuillerée de cette poudre dans une grande tasse d'eau fraîche qu'ils font boire au malade, & ils prétendent que cette ptisane rafraîchit le sang & tempère les chaleurs internes. Les ouvriers en porcelaine se sont avisés d'employer cette même pierre à la place du *kao lin*, dont j'ai parlé dans mon premier écrit. Peut-être que tel endroit de l'Europe où l'on ne trouvera point de *kao lin*, fournira la pierre *hoa che*. Elle se nomme *hoa*, parce qu'elle est glutineuse, & qu'elle approche en quelque sorte du savon.

La porcelaine faite avec le *hoa che* est

rare & beaucoup plus chere que l'autre; elle a un grain extrêmement fin; & pour ce qui regarde l'ouvrage du pinceau, si on la compare à la porcelaine ordinaire, elle est à-peu-près ce qu'est le vélin comparé au papier. De plus, cette porcelaine est d'une légereté qui surprend une main accoutumée à manier d'autres porcelaines; aussi est-elle beaucoup plus fragile que la commune, & il est difficile d'attraper le véritable degré de sa cuite. Il y en a qui ne se servent pas du *hoa che* pour faire le corps de l'ouvrage, ils se contentent d'en faire une colle assez déliée, où ils plongent la porcelaine quand elle est sèche, afin qu'elle en prenne une couche, avant que de recevoir les couleurs & le vernis. Par-là elle acquiert quelques degrés de beauté.

Voici de quelle maniere on met en œuvre le *hoa che*; 1°. lorsqu'on l'a tiré de la mine, on le lave avec de l'eau de riviere ou de pluie, pour en séparer un reste de terre jaunâtre qui y est attachée; 2°. on le brise, on le met dans une cuve d'eau pour le dissoudre, & on le prépare en lui donnant les mêmes façons qu'au *kao lin*. On assure qu'on peut faire de la porcelaine avec le seul *hoa che* préparé de la sorte & sans aucun

autre
Néop
celain
hoa che
che; &
selon
on fa
petun
velle
tient
beauc
de *kao*
lieu q
écu.
cette
cher c
Je
le *hoa*
l'a di
à ceu
l'eau
carrea
claire
puis c
dessei
che,
porce
dessei
rente
porce

autre mélange ; cependant un de mes Néophytes qui a fait de semblables porcelaines, m'a dit que sur huit parts de *hoa che*, il mettoit deux parts de *petun tse* ; & que pour le reste, il procédoit selon la méthode qui s'observe quand on fait la porcelaine ordinaire avec le *petun tse* & le *kao lin*. Dans cette nouvelle espece de porcelaine le *hoa che* tient la place du *kao lin* ; mais l'un est beaucoup plus cher que l'autre. La charge de *kao lin* ne coûte que vingt sols, au lieu que celle de *hoa che* revient à un écu. Ainsi il n'est pas surprenant que cette sorte de porcelaine se vende plus cher que la commune.

Je ferai encore une observation sur le *hoa che*. Lorsqu'on l'a préparé, & qu'on l'a disposé en petits carreaux semblables à ceux du *petun tse*, on délaye dans de l'eau une certaine quantité de ces petits carreaux, & on en forme une colle bien claire ; ensuite on y trempe le pinceau, puis on trace sur la porcelaine divers desseins, après quoi, lorsqu'elle est sèche, on lui donne le vernis. Quand la porcelaine est cuite, on apperçoit ces desseins, qui sont d'une blancheur différente de celle qui est sur le corps de la porcelaine : il semble que ce soit une

vapeur déliée répandue sur la surface. Le blanc de *hoa che* s'appelle blanc d'ivoire, *siam ya pe*.

V. On peint des figures sur la porcelaine avec le *chekao* (1) de même qu'avec le *hoa che*, ce qui lui donne une autre espèce de couleur blanche ; mais le *chekao* a cela de particulier, qu'avant que de le préparer comme le *hoa che*, il faut le rôtir dans le foyer, après quoi on le brise, & on lui donne les mêmes façons qu'au *hoa che* : on le jette dans un vase plein d'eau, on l'y agite, on ramasse à diverses reprises la crème qui surnage, & quand tout cela est fait, on trouve une masse pure qu'on employe de même que le *hoa che* purifié. Le *chekao* ne sçauroit servir à former le corps de la porcelaine ; on n'a trouvé jusqu'ici que le *hoa che* qui pût tenir la place du *kao lin*, & donner de la solidité à la porcelaine. Si, à ce qu'on m'a dit, l'on mettoit plus de deux parts de *petun tse* sur huit parts de *hoa che*, la porcelaine s'affaîsseroit en se cuisant, parce qu'elle manqueroit de fermeté, ou plutôt, que ses parties ne seroient pas suffisamment liées ensemble.

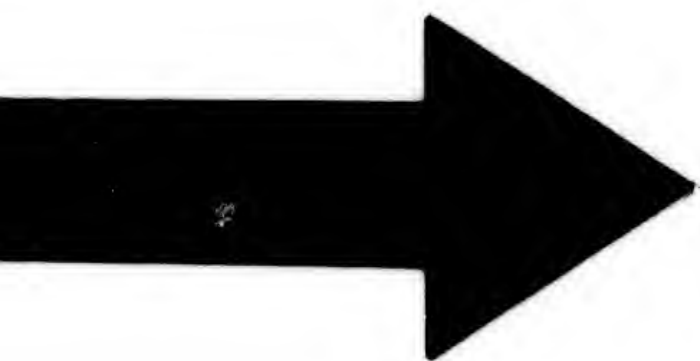
(1) Pierre ou minéral semblable à l'alun.

VI.
de v
à-dir
rois p
de co
feuille
tion
de la
les n
quan
empl
qu'on
form
quel
Ces d
se m
doive
fait l
dans
ces v
juge
corp
dans
chau
com
mêm
mêl
avec

VI. Je n'ai point parlé d'une espece de vernis qui s'appelle *tsé kinveou*, c'est-à-dire, vernis d'or bruni. Je le nommerois plutôt vernis de couleur de bronze, de couleur de café, ou de couleur de feuille morte. Ce vernis est une invention nouvelle : pour le faire on prend de la terre jaune commune, & on donne les mêmes façons qu'au *petun tse*, & quand cette terre est préparée, on n'en emploie que la matiere la plus déliée, qu'on jette dans de l'eau, & dont on forme une espece de colle aussi liquide que le vernis ordinaire appellé *pe-yeou* (1). Ces deux vernis, le *tsékin* & le *pe-yeou*, se mêlent ensemble, & pour cela ils doivent être également liquides ; on en fait l'épreuve en plongeant un *petun-tse* dans l'un & l'autre vernis : si chacun de ces vernis pénètre son *petun-tse*, on les juge également liquides & propres à s'incorporer ensemble. On fait aussi entrer dans le *tsékin* du vernis ou de l'huile de chaux & de cendres de fougere préparée comme nous l'avons dit ailleurs, & de la même liquidité que le *pe-yeou* ; mais on mêle plus ou moins de ces deux vernis avec le *tsékin*, selon qu'on veut que le

(1) Vernis qui se fait de quartiers de roche.





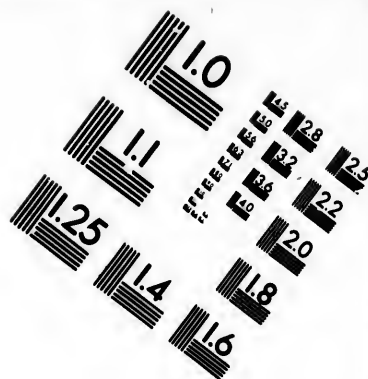
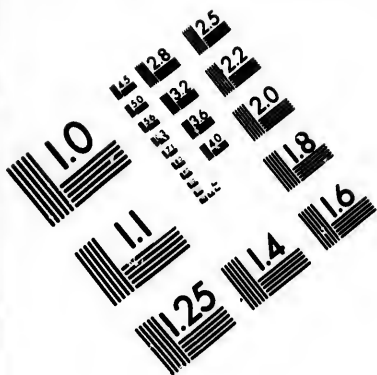
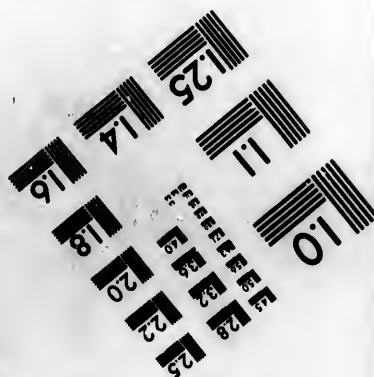
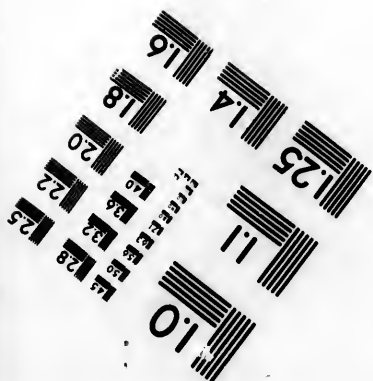
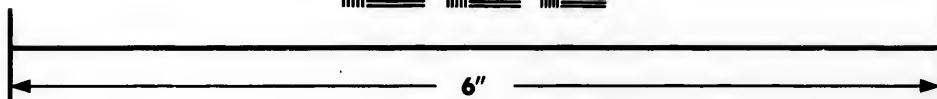
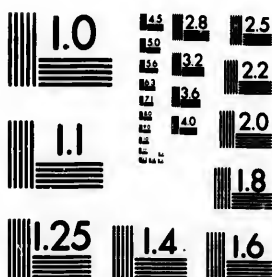


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

**23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503**

24
23
22
21
20
19
18

11
10
09
08

tsékin soit plus foncé ou plus clair ; c'est ce qu'on peut connoître par divers essais : par exemple, on mêlera deux tasses de la liqueur *tsékin* avec huit tasses du *pe-yeou* ; puis sur quatre tasses de cette mixtion de *tsékin* & de *pe-yeou*, on mettra une tasse de vernis fait de chaux & de fougères.

Il n'y a, dit-on, que vingt ans ou environ qu'on a trouvé le secret de peindre avec le *tsouï*, ou en violet, & de dorer la porcelaine. On a essayé de faire une mixtion de feuille d'or avec le vernis & la poudre de caillou, qu'on appliquoit de même qu'on applique le rouge à l'huile ; mais cette tentative n'a pas réussi, & on a trouvé que le vernis *tsékin* avoit plus de grace & plus d'éclat.

Il a été un temps qu'on faisoit des tasses auxquelles on donnoit par dehors le vernis doré, & par dedans le pur vernis blanc : on a varié dans la suite, & sur une tasse ou sur un vase qu'on vouloit vernisser de *tsékin*, on appliquoit en un ou deux endroits un rond ou un quarré de papier mouillé, & après avoir donné le vernis, on levoit le papier, & avec le pinceau on peignoit en rouge ou en azur cet espace non vernissé. Lorsque la porcelaine étoit sèche, on lui donnoit le vernis accoutumé, soit en le soufflant,

soit d'
rempli
tout d
quer
c'est su
combi

VII.

la pre
laine d
couleu
nom d
nomm
qui res
cette d
sept ta
tasses d
d'huile
gere,
une h
yeou f
veines
plique
gile,
frappe
autres
elle ré
la por
Je d
je n'ai
tout r

soit d'une autre maniere : quelques-uns remplissent ces espaces vuides d'un fond tout d'azur ou tout noir, pour y appliquer la dorure après la premiere cuite ; c'est sur quoi on peut imaginer diverses combinaisons.

VII. On m'a montré cette année pour la premiere fois, une espece de porcelaine qui est maintenant à la mode : sa couleur tire sur l'olive, on lui donne le nom de *long-tsevem* : j'en ai vu qu'on nommoit *tsim-ko*, c'est le nom d'un fruit qui ressemble assez aux olives ; on donne cette couleur à la porcelaine, en mêlant sept tasses de vernis *tsekin* avec quatre tasses de *peyeou*, deux tasses ou environ d'huile de chaux & de cendres de fougere, & une tasse de *tsoui-yeou*, qui est une huile faite de caillou : le *tsoui-yeou* fait appercevoir quantité de petites veines sur la porcelaine : quand on l'applique tout seul, la porcelaine est fragile, & n'a point de son lorsqu'on la frappe ; mais quand on la mêle avec les autres vernis, elle est coupée de veines, elle résonne, & n'est pas plus fragile que la porcelaine ordinaire.

Je dois ajouter une particularité dont je n'ai point parlé, & que j'ai remarquée tout récemment, c'est qu'avant qu'on

donne le vernis à la porcelaine ; on acheve de la polir , & d'en retrancher les plus petites inégalités , ce qui s'exécute par le moyen d'un pinceau fait de petites plumes fort fines : on humecte ce pinceau simplement avec de l'eau , & on le passe par-tout d'une main légère ; mais c'est principalement pour la porcelaine fine qu'on se donne ce soin.

VIII. Le noir éclatant ou le noir de miroir appelé *ou-kim* , se donne à la porcelaine , en la plongeant dans une mixtion liquide composée d'azur préparé ; il n'est pas nécessaire d'y employer le bel azur , mais il faut qu'il soit un peu épais , & mêlé avec du vernis *pe-yeou* & du *tsékin* , en y ajoutant un peu d'huile de chaux & de cendres de fougères : par exemple , sur dix onces d'azur pilé dans le mortier , on mêlera une tasse de *tsékin* , sept tasses de *pe-yeou* , & deux tasses d'huile de cerises de fougères brûlées avec la chaux : cette mixtion porte son vernis avec elle , & il n'est pas nécessaire d'en donner de nouveau ; quand on cuit cette sorte de porcelaine noire , on doit la placer vers le milieu du fourneau , & non pas près de la voûte , où le feu a le plus d'activité.

IX. Je me suis trompé lorsque j'ai dit

dans ma
que le
hum , s
rose , t
en roug
à l'huil
rouge ,
pierre
rouge ;
cette pi
emploi
tout da
l'urine
de *pe-y*
quantit
ce secr
guer :
porcela
cuite ,
vernis
que du
coule p
que qu
porcel
tsé po
on em
jaune
les *pet*
pareill
cette f

dans ma lettre précédente, XVIII^e tome ; que le rouge à l'huile appelé *yeou-li-hum* , se tiroit du rouge fait de coupe-rose , tel qu'on l'emploie pour peindre en rouge la porcelaine recuite : ce rouge à l'huile se fait de la grenaille de cuivre rouge , & de la poudre d'une certaine pierre ou caillou qui tire un peu sur le rouge ; un Médecin Chrétien m'a dit que cette pierre étoit une espece d'alun qu'on emploie dans la médecine ; on broye le tout dans un mortier , en y mêlant de l'urine d'un jeune homme , & de l'huile de *pe-yeou* , mais je n'ai pu découvrir la quantité de ces ingrédiens , ceux qui ont ce secret sont attentifs à ne le pas divulguer : on applique cette mixtion sur la porcelaine , lorsqu'elle n'est pas encore cuite , & on ne lui donne point d'autre vernis , il faut seulement prendre garde que durant la cuite la couleur rouge ne coule point au bas du vase. On m'a assuré que quand on veut donner ce rouge à la porcelaine , on ne se sert point de *petun-tse* pour la former , mais qu'en sa place on emploie avec le *kao-lin* de la terre jaune préparée de la même manière que les *petun-tse* : il est vraisemblable qu'une pareille terre est plus propre à recevoir cette sorte de couleur.

Peut-être sera-t-on bien aisé d'apprendre comment cette grenaille de cuivre se prépare. On sçait qu'à la Chine il n'y a point d'argent monnoyé; on se sert d'argent en masse dans le commerce, & il s'y trouve beaucoup de piéces qui sont de bas aloi. Il y a cependant des occasions où il faut les réduire en argent fin; comme par exemple, quand il s'agit de payer la taille ou de semblables contributions. Alors on a recours à des ouvriers dont l'unique métier est d'affiner l'argent dans des fourneaux faits à ce dessein, & d'en séparer le cuivre & le plomb. Ils forment la grenaille de ce cuivre, qui vraisemblablement conserve quelques parcelles imperceptibles d'argent ou de plomb. Avant que le cuivre liquesfié se durcisse & se congele, on prend un petit balai, qu'on trempe légèrement dans l'eau, puis en frappant sur le manche du balai, on asperge d'eau le cuivre fondu : une pellicule se forme sur la superficie, qu'on leve avec de petites pincettes de fer, & on la plonge dans de l'eau froide où se forme la grenaille qui se multiplie autant qu'on réitere l'opération. Je crois que si l'on employoit de l'eau forte pour dissoudre le cuivre,

cette p
propre
le. Mais
des eau
tions so
cité.

X. C
seins d
pratica
de troi
couve
hauteu
trois
ensem
qu'elle
qu'on
nion. C
que de
faites,
lemen
été pe
mand
qui c
car à
de po
prix.

X
ces
pien
tion

cette poudre de cuivre en seroit plus propre pour faire le rouge dont je parle. Mais les Chinois n'ont point le secret des eaux fortes & regales; leurs inventions sont toutes d'une extrême simplicité.

X. On a exécuté cette année des desseins d'ouvrage qu'on assuroit être impraticables. Ce sont des urnes hautes de trois pieds & davantage, sans le couvercle qui s'élève en pyramide à la hauteur d'un pied. Ces urnes sont de trois pieces rapportées, mais réunies ensemble avec tant d'art & de propreté, qu'elles ne sont qu'un seul corps, sans qu'on puisse découvrir l'endroit de la réunion. On m'a dit en me les montrant, que de quatre-vingts urnes qu'on avoit faites, on n'avoit pu réussir qu'à huit seulement, & que toutes les autres avoient été perdues. Ces ouvrages étoient commandés par des marchands de Canton qui commercent avec les Européens: car à la Chine on n'est point curieux de porcelaines qui soient d'un si grand prix.

XI. On m'a apporté une de ces pieces de porcelaine qu'on appelle *yao pien* ou transmutation. Cette transmutation se fait dans le fourneau, & est causée

ou par le défaut ou par l'excès de chaleur, ou bien par d'autres causes qu'il n'est pas facile de conjecturer. Cette piece qui n'a pas réussi selon l'ouvrier, & qui est l'effet du pur hazard, n'en est pas moins belle ni moins estimée. L'ouvrier avoit dessein de faire des vases de rouge soufflé : cent pieces furent entièrement perdues : celle dont je parle sortit du fourneau semblable à une espee d'agate. Si l'on vouloit courir les risques & les frais de différentes épreuves, on decouvriroit à la fin l'art de faire sûrement, ce que le hazard a produit une seule fois. C'est ainsi qu'on s'est avisé de faire de la porcelaine d'un noir éclatant qu'on appelle *ou-kim* : le caprice du fourneau a déterminé à cette recherche, & on y a réussi.

XII. Quand on veut donner un vernis qui rende la porcelaine extrêmement blanche, on met sur treize tasses de *pe-yeou*, une tasse de cendres de fougères aussi liquides que le *pe-yeou*. Ce vernis est fort & ne se doit point donner à la porcelaine qu'on veut peindre en bleu, parce qu'après la cuite, la couleur ne paroîtroit pas à travers le vernis. La porcelaine à laquelle on a donné le fort vernis, peut être exposée sans crainte au

grand f
toute b
cette c
ou la p
ensuite
peindre
couleur
mêler
une tas
chaux

Il est
la por
coup d
cuite à
c'est-à
rangs,
pied o
cuite a
fondro
au bas
même
souffle
la gre
comp
on do
porce
plem
l'ai d
tude
semb

XI

grand feu du fourneau. On la cuit ainsi toute blanche, ou pour la conserver dans cette couleur, ou bien pour la dorer, ou la peindre de différente couleurs, & ensuite la recuire. Mais quand on veut peindre la porcelaine en bleu, & que la couleur paroisse après la cuite, il ne faut mêler que sept tasses de *pe-yeou*, avec une tasse de vernis ou de la mixtion de chaux & de cendres de fougères.

Il est bon d'observer en général que la porcelaine dont le vernis porte beaucoup de cendres de fougères, doit être cuite à l'endroit temperé du fourneau; c'est-à-dire, ou après les trois premiers rangs, ou dans le bas à la hauteur d'un pied ou d'un pied & demi: si elle étoit cuite au haut du fourneau, la cendre se fondroit avec précipitation, & couleroit au bas de la porcelaine. Il en est de même du rouge à l'huile, du rouge soufflé, & du *long-tsi-ven*, à cause de la grenaille de cuivre qui entre dans la composition de ces vernis. Au contraire on doit cuire au haut du fourneau la porcelaine à laquelle on a donné simplement le *tsou-yeou*: c'est, comme je l'ai dit, ce vernis qui produit une multitude de veines, enforte que la porcelaine semble être de pièces rapportées.

XIII. Il y a quelque chose à réfor-

mer dans ce que j'ai dit autrefois des couleurs qu'on donne à la porcelaine qui se cuit une seconde fois. Mais avant que d'entrer dans le détail, il est bon d'expliquer quelle est la proportion & la mesure des poids de la Chine, c'est par où je vais commencer.

Le *Kin* ou la livre Chinoise est de seize onces qui s'appellent *Leams* ou *Taels*.

Le *leam* ou *tael* est une once Chinoise.

Le *tsien* ou le *mas* est la dixieme partie du *leam* ou *tael*.

Le *fuén* est la dixieme partie du *tsien* ou du *Mas*.

Le *ly* est la dixieme partie du *fuén*.

Le *hao* est la dixieme partie du *ly*.

Le rouge de couperose qu'on employe sur les porcelaines recuites, se fait de la maniere que je l'ai expliqué, avec de la couperose appelée *tsao-fan*. Mais comment cette couleur se compose-t-elle ? C'est sur quoi je vais vous satisfaire.

Sur un *tael* ou *leam* de ceruse, on met deux *mas* de ce rouge : on passe la ceruse & le rouge par un tamis, & on les mêle ensemble à sec : ensuite on les lie l'un à l'autre avec de l'eau empreinte

d'u
ver
de
gna
che
leu
ne
iné
de
ma
sui
F
sur
&
plus
les
por
fou
Cet
se f
la c
rufé
C
sur
fuén
fuén
qui
fort
d'ap
piem

d'un peu de colle de vache, qui se vend réduite à la consistance de la colle de poisson. Cette colle fait qu'en peignant la porcelaine, le rouge s'y attache, & ne coule pas. Comme les couleurs, si on les appliquoit trop épaisses, ne manqueroient pas de produire des inégalités sur la porcelaine, on a soin de temps en temps de tremper d'une main legere le pinceau dans l'eau & ensuite dans la couleur dont on veut peindre.

Pour faire de la couleur blanche, sur un *leam* de ceruse, on met trois *mas* & trois *fuén* de poudre de cailloux des plus transparens, qu'on a calcinés après les avoir luttés dans une caisse de porcelaine enfouie dans le gravier du fourneau, avant que de le chauffer. Cette poudre doit être impalpable. On se sert d'eau simple, sans y mêler de la colle pour l'incorporer avec la ceruse.

On fait le verd foncé, en mettant sur un *tael* de ceruse trois *mas* & trois *fuén* de poudre de cailloux avec huit *fuén* ou près d'un *mas* de *tom-hoa-pien*, qui n'est autre chose que la crasse qui sort du cuivre lorsqu'on le fond. Je viens d'apprendre qu'en employant le *tom-hoa-pien* pour faire le verd, il faut le laver

& en séparer avec soin la grenaille de cuivre qui s'y trouveroit mêlée, & qui n'est pas propre pour le verd : il ne faut y employer que les écailles, c'est-à-dire, les parties de ce métal qui se séparent lorsqu'on le met en œuvre.

Pour ce qui est de la couleur jaune on la fait en mettant sur un *tael* de ceruse, trois *mas* & trois *fuén* de poudre de cailloux, & un *fuén* huit *ly* de rouge pur qui n'ait point été mêlé avec la ceruse. Un autre ouvrier m'a dit que pour faire un beau jaune, il mettoit deux *fuén* & demi de ce rouge primitif.

Un *tael* de ceruse, trois *mas* & trois *fuén* de poudre de cailloux, & deux *ly* d'azur forment un bleu foncé qui tire sur le violet. Un des ouvriers que j'ai consulté pense qu'il faut huit *ly* de cet azur.

Le mélange de verd & de blanc, par exemple, d'une part de verd sur deux parts de blanc, fait le verd d'eau qui est très-clair.

Le mélange du verd & du jaune, par exemple, de deux tassés de verd foncé sur une tasse de jaune, fait le verd *coulou*, qui ressemble à une feuille un peu fanée.

Pour faire le noir, on délaye l'azur dans de l'eau : il faut qu'il soit tant
it

soit peu épais : on y mêle un peu de colle de vache macérée dans de la chaux, & cuite jusqu'à consistance de colle de poisson. Quand on a peint de ce noir la porcelaine qu'on veut recuire, on couvre de blanc des endroits noirs. Durant la cuite ce blanc s'incorpore dans le noir, de même que le vernis ordinaire s'incorpore dans le bleu de la porcelaine commune.

Il y a une autre couleur appelée *tsiu* : ce *tsiu* est une pierre ou minéral qui ressemble assez au vitriol Romain. Selon la réponse qu'on a fait à mes questions, je n'aurois pas de peine à croire que ce minéral se tire de quelque mine de plomb, & que portant avec soi des esprits, ou plutôt des parcelles imperceptibles de plomb, il s'infine de lui-même dans la porcelaine sans le secours de la ceruse, qui est le véhicule des autres couleurs qu'on donne à la porcelaine recuite.

C'est de ce *tsiu* qu'on fait le violet foncé. On en trouve à Canton, & il en vient de Peking. Mais ce dernier est bien meilleur. Aussi se vend-il un *tael* huit *mas* la livre : c'est-à-dire 9 livres. Le *tsiu* se fond, & quand il est fondu ou ramolli, les orfèvres l'appliquent en

forme d'émail sur des ouvrages d'argent. Ils mettront, par exemple, un petit cercle de *tsiu* dans le tour d'une bague; ou bien ils en rempliront le haut d'une aiguille de tête, & l'y enchasseront en forme de pierrerie. Cette espece de maille se détache à la longue: mais on tâche d'obvier à cet inconvénient, en le mettant sur une legere couche de colle de poisson ou de vache.

Le *tsiu* de même que les autres couleurs dont je viens de parler, ne s'employe que sur la porcelaine qu'on recuit. Telle est la préparation du *tsiu*: on ne le rôtit point comme l'azur, mais on le brise, & on le réduit en une poudre très-fine: on le jette dans un vase plein d'eau, on l'y agite un peu, ensuite on jette cette eau où il se trouve quelques faletés, & l'on garde le cristal qui est tombé au fond du vase. Cette masse ainsi délayée perd sa belle couleur & paroît au dehors un peu cendrée. Mais le *tsiu* recouvre sa couleur violette dès que la porcelaine est cuite. On conserve le *tsiu* aussi long-temps qu'on le souhaite. Quand on veut peindre en cette couleur quelque vase de porcelaine, il suffit de la délayer avec de l'eau, en y mêlant, si l'on veut, un peu de colle

de vache; ce que quelques-uns ne jugent pas nécessaire. C'est de quoi l'on peut s'instruire par l'essai.

Pour dorer ou argenter la porcelaine, on met deux *fuen* de céruse sur deux *mas* de feuilles d'or ou d'argent, qu'on a eu soin de dissoudre. L'argent sur le vernis *se-kin* a beaucoup d'éclat. Si l'on peint les unes en or, & les autres en argent, les pieces argentées ne doivent pas demeurer dans le petit fourneau autant de tems que les pieces dorées: autrement l'argent disparoîtroit avant que l'or eût pu atteindre le degré de cuite qui lui donne son éclat.

XIV. Il y a ici une espece de porcelaine colorée, qui se vend à meilleur compte que celle qui est peinte avec les couleurs dont je viens de parler. Peut-être que les connoissances que j'en vais donner; seront de quelque utilité en Europe par rapport à la fayance, supposé qu'on ne puisse pas atteindre à la perfection de la porcelaine de la Chine. Pour faire ces sortes d'ouvrages, il n'est pas nécessaire que la matiere qui doit y être employée, soit si fine: on prend des tasses qui ont déjà été cuites dans le grand fourneau, sans qu'elles ayent été vernissées, & par

conséquent qui sont toutes blanches, & qui n'ont aucun lustre : on les colore en les plongeant dans le vase où est la couleur préparée quand on veut qu'elles soient d'une même couleur ; mais si on les souhaite de différentes couleurs, tels que sont les ouvrages appelés *hoamelou-houan*, qui sont partagés en espece de panneaux, dont l'un est verd, l'autre jaune, &c. on applique ces couleurs avec un gros pinceau. C'est toute la façon qu'on donne à cette porcelaine, si ce n'est qu'après la cuite, on met en certains endroits un peu de vermillon, comme par exemple sur le bec de certains animaux ; mais cette couleur ne se cuit pas, parce qu'elle disparoîtroit au feu : aussi est-elle de peu de durée. Quand on a appliqué les autres couleurs, on recuit la porcelaine dans le grand fourneau avec d'autres porcelaines qui n'ont pas encore été cuites il faut avoir soin de la placer au fond du fourneau & au-dessous du soubirail, où le feu a moins d'activité, parce qu'un grand feu anéantiroit les couleurs.

Les couleurs propres de cette sorte de porcelaine se préparent de la sorte : pour faire la couleur verte, on prend du *tom-hoa-pien*, du salpêtre, & de la

poudre de caillou : on n'a pas pu me dire la quantité de chacun de ces ingrédients : quand on les a réduits séparément en poudre impalpable , on les délaie , & ont les unit ensemble avec de l'eau.

L'azur le plus commun , avec le salpêtre & la poudre de caillou , forment le violet.

Le jaune se fait en mettant , par exemple , trois *mas* de rouge de couperose sur trois onces de poudre de caillou , & sur trois onces de ceruse.

Pour faire le blanc , on met sur quatre *mas* de poudre de caillou un *tael* de ceruse. Tous ces ingrédients se delayent avec de l'eau. C'est-là tout ce que j'ai pû apprendre touchant les couleurs de cette sorte de porcelaine , n'ayant point parmi mes Néophytes d'ouvriers qui y travaillent.

XV. Quand j'ai parlé dans ma lettre précédente tome XVIII des fourneaux où l'on cuit de nouveau la porcelaine qui est peinte , j'ai dit qu'on faisoit des piles de porcelaine , qu'on mettoit les petites dans les grandes , & qu'on les rangeoit ainsi dans le fourneau. Sur quoi je dois ajouter qu'il faut prendre garde que les pieces de porcelaine ne

se touchent les unes les autres par les endroits qui sont peints : car ce seroit autant de pieces perdues. On peut bien appuyer le bas d'une tasse sur le fond d'une autre tasse quoiqu'il soit peint, parce que les bords du fond de la tasse emboîtée n'ont point de peinture : mais il ne faut pas que le côté d'une tasse touche le côté de l'autre : ainsi quand on a des porcelaines qui ne peuvent pas aisément s'emboîter les unes dans les autres, comme sont, par exemple, de longues tasses propres à prendre du chocolat, nos ouvriers les rangent de la maniere suivante. Sur un lit de ces porcelaines qui garnit le fond du fourneau, on met une couverture de plaques faites de la terre dont on construit les fourneaux, ou même des pieces de caisses de porcelaines : car à la Chine tout se met à profit. Sur cette couverture on dispose un autre lit de ces porcelaines, & on continue de les placer de la sorte jusqu'au haut du fourneau.

XVI. Je n'étois pas assez bien instruit quand j'ai dit qu'on connoît que la porcelaine peinte ou dorée est cuite, lorsqu'on voit que l'or & les couleurs saillissent avec tout leur éclat. J'ai été détrompé par des connoissances plus sûres. Les couleurs ne se distinguent qu'après

que la porcelaine recuite a eu le loisir de se refroidir. On juge que la porcelaine qu'on a fait cuire dans un petit fourneau, est en état d'être retirée, lorsque regardant par l'ouverture d'en haut, on voit jusqu'au fond toutes les porcelaines rouges par le feu qui les embrase, qu'on distingue les unes des autres les porcelaines placées en pile, que la porcelaine peinte n'a plus les inégalités que formoient les couleurs, & que ces couleurs se sont incorporées dans le corps de la porcelaine, de même que le vernis donné sur le bel azur s'y incorpore par la chaleur des grands fourneaux.

Pour ce qui est de la porcelaine qu'on recuit dans de grands fourneaux, on juge que la cuite est parfaite, 1^o lorsque la flamme qui sort n'est plus si rouge, mais qu'elle est un peu blanchâtre; 2^o. lorsque regardant par une des ouvertures, on apperçoit que les caisses sont toutes rouges; 3^o. lorsqu'après avoir ouvert une caisse d'en haut, & en avoir tiré une porcelaine, on voit, quand elle est refroidie, que le vernis & les couleurs sont dans l'état où on les souhaite; 4^o. enfin lorsque regardant par le haut du fourneau, on voit que le gravier du fond est luisant. C'est par tous

ces indices qu'un ouvrier juge que la porcelaine est arrivée à la perfection de la cuite.

XVII. Quand on veut que le bleu couvre entièrement le vase, on se sert de *leao* ou d'azur préparé & délayé dans de l'eau à une juste consistance; & on y plonge le vase. Pour ce qui est du bleu soufflé appelé *tsoui-tsim*, on y employe le plus bel azur préparé de la manière que je l'ai expliqué: on le souffle sur le vase, & quand il est sec, on donne le vernis ordinaire, ou seul, ou mêlé de *tsoui-yeou*, si l'on veut que la porcelaine ait des veines.

Il y a des ouvriers lesquels sur cet azur, soit qu'il soit soufflé ou non, traçent des figures avec la pointe d'une longue aiguille: l'aiguille leve autant de petits points de l'azur sec, qu'il est nécessaire pour représenter la figure: puis ils donnent le vernis. Quand la porcelaine est cuite, les figures paroissent peintes en miniature.

XVIII. Il n'y a point tant de travail qu'on pourroit se l'imaginer, aux porcelaines sur lesquelles on voit en bosse des fleurs, des dragons, & de semblables figures. On les trace d'abord avec le burin sur le corps du vase; en-

suite on fait aux environs de légères entailles qui leur donnent du relief; après quoi on donne le vernis.

XIX. Quand j'ai parlé dans mon premier écrit de la manière dont le *leao* ou l'azur se prépare, j'ai omis deux ou trois particularités qui méritent de l'attention. 1°. Qu'avant que de l'ensevelir dans le gravier du fourneau, où il doit être rôti, il faut le bien laver, afin d'en retirer la terre qui y est attachée. 2°. Qu'il faut l'enfermer dans une caisse à porcelaine bien luttée. 3°. Que lorsqu'il est rôti, on le brise, on le passe par le tamis, on le met dans un vase vernissé; qu'on y répand de l'eau bouillante; qu'après l'avoir un peu agité, on en ôte l'écume qui surnage, qu'ensuite on verse l'eau par inclination. Cette préparation de l'azur avec de l'eau bouillante doit se renouveler jusqu'à deux fois. Après quoi on prend l'azur ainsi humide, & réduit en une espèce de pâte fort déliée, pour le jeter dans un mortier, où on le broye pendant un temps considérable.

On m'a assuré que l'azur se trouvoit dans les mines de charbons de pierre, ou dans des terres rouges voisines de ces mines. Il en paroît sur la super-

ficie de la terre, & c'est un indice assez certain qu'en creusant un peu avant dans le même lieu, on en trouvera infailliblement. Il se présente dans la mine par petites pieces grosses à-peu-près comme le gros doigt de la main, mais plates & non pas rondes. L'azur grossier est assez commun, mais le fin est très-rare, & il n'est pas aisé de les discerner à l'œil. Il faut en faire l'épreuve, si l'on ne veut pas y être trompé. Cette épreuve consiste à peindre une porcelaine & à la cuire. Si l'Europe fournissoit du beau *leao* ou de l'azur, & du beau *tsiu*, qui est une espece de violet, ce seroit pour *Kim-te-tchim* une marchandise de prix & d'un petit volume pour le transport, & on en rapporteroit en échange la plus belle porcelaine. J'ai déjà dit que le *tsiu* se vendoit un *tael* huit *mas* la livre, c'est-à-dire, neuf francs. On vend deux *taels* la boîte du beau *leao* qui n'est que de dix onces, c'est-à-dire, vingt sols l'once.

XX. On a essayé de peindre en noir quelques vases de porcelaine avec l'encre la plus fine de la Chine; mais cette tentative n'a eu aucun succès. Quand la porcelaine a été cuite, elle s'est trouvée très-blanche. Comme les parties de ce

noir n'ont pas assez de corps, elles s'étoient dissipées par l'action du feu, ou plutôt elles n'avoient pas eu la force de pénétrer la couche de vernis, ni de produire une couleur différente du simple vernis.

Je finis ces remarques, mon Révérend Pere, en recommandant à vos prieres la Chrétienté de *Kim-te-tchim*, qui est composée d'un grand nombre d'ouvriers en porcelaine. Le Seigneur qui m'en a confié le soin, me donne la consolation, toutes les fois que je m'y transporte, de la voir croître de plus en plus. Pendant un mois de séjour que j'y ai fait depuis peu, j'ai administré les sacremens à un grand nombre de fervens Chrétiens, & parmi ceux à qui j'ai conféré le baptême, il y avoit près de cinquante adultes. Le progrès de la foi y seroit beaucoup plus grand, si un Missionnaire y fixoit sa demeure; il faudroit agrandir l'église & y entretenir deux ou trois Catéchistes. Il n'en coûteroit pour cela chaque année qu'une somme modique. Je suis dans la participation de vos saints sacrifices, &c.



LETTRE

Du Pere Jacques , Missionnaire de la Compagnie de Jesus , à Monsieur l'Abbé Raphaelis.

A Canton , le 1 novembre 1722.

MONSIEUR,

La Paix de Notre Seigneur.

C'est un peu tard que je tiens la parole que je vous ai donnée , mais c'est aussi-tôt qu'il m'a été possible de le faire. Mon voyage de France à la Chine a duré près de seize mois. La fameuse isle d'Orléans, ou Poulo-condor , a été la cause de ce long retardement.

Je partis du Port-Louis le 7 mars de l'année 1721 , sur une frégate de la Compagnie des Indes nommée la Danaë , commandée par M. le Chevalier de la Vicomté. Nous avions sur notre bord une compagnie de soldats, que l'on devoit débarquer à l'isle d'Orléans , pour la joindre à une autre que l'on y avoit transportée l'année précédente. Nous

avons aussi avec nous deux Ingénieurs du Roi, l'un desquels avoit le titre de Commandant de l'Isle.

Je n'eus pas plutôt perdu la terre de vue qu'il me fallut payer le tribut à la mer. Les nouveaux marins ne furent pas plus privilégiés que moi. C'est pitié de voir en ces sortes d'occasions une quantité de gens couchés çà & là sur des cordages, sur des canons, sur des coffres, sans force, sans consolation, sans soulagement ; tandis que ceux qui sont faits à la mer, ne sont qu'en rire, parce qu'ils sçavent que ce mal n'est pas dangereux, & qu'il est sans remède.

Ce ne fut pas sans peine que nous nous tirâmes du golfe de Gascogne ; nous n'avions que des vents légers qui nous faisoient peu avancer. Mais aussitôt que nous eûmes doublé le cap Finistère, le vent se fortifia, & le 19 mars nous reconnûmes l'isle de Porto-Santo, le lendemain celle de Madere. Nous eûmes ensuite les vents alisés qui nous conduisirent tranquillement à la ligne. Nous la passâmes le 12 avril, à deux degrés ouest de longitude. Ce fut, selon la coutume, un jour de fête pour l'équipage. Ceux qui n'ont pas encore passé la ligne, payent les frais de cette

fête, où tout aboutit à les bien mouiller; c'est ce qu'on appelle le grand baptême. On peut se racheter en mettant de l'argent au bassin; mais ceux qui n'en ont point ou qui refusent d'en donner, sont plongés dans un baquet plein d'eau, & ensuite inondés d'un bon nombre de sceaux d'eau.

Les mêmes vents alisés qui nous avoient conduits à la ligne, nous poussèrent droit à l'isle de la Trinité, ensuite assez près des côtes du Bresil, où nous trouvâmes un vent propre à doubler le Cap de Bonne-Espérance. La mer étoit calme quand nous le doublâmes; mais à peine eûmes-nous sondé sur le banc des Aiguilles, qu'un vent de nord-ouest nous fit rouler & tanguer deux jours entiers d'une maniere capable d'effrayer ceux qui ne sont pas accoutumés aux voyages de mer. Il n'est pas trop agréable de se voir pour la première fois sur un fragile vaisseau, tout-à-coup élevé sur la cime d'une haute montagne, & dans un moment précipité au fond d'un abîme, de sentir les affreuses secousses que les flots donnent au navire, de sorte que si l'on ne prend ses précautions, on est renversé & jetté d'un bord à l'autre; de voir le vaisseau presque entièrement couché au

milieu des vagues , les canons plongés dans la mer , & l'eau entrer de toutes parts par les plus hauts sabords ; mais enfin la tempête ne dure pas toujours , le calme lui succède , & l'on raconte avec plaisir ses alarmes passées.

Il y avoit déjà trois mois que nous ne voyions que le ciel & l'eau : il nous falloit encore trois semaines pour nous rendre à l'isle de Bourbon , où nous devions relâcher. Le scorbut s'étoit mis depuis long-temps parmi nos soldats , & plusieurs en étoient morts : il gagna bientôt tout l'équipage ; il se trouvoit peu de matelots qui n'en fussent atteints , & plus de soixante de nos gens étoient alités. J'eus-là une petite occasion de faire les fonctions de Missionnaire. Pour surcroît de misere , les vents nous jetterent jusqu'au 40^e degré de latitude sud , & en arrivant à l'isle de Bourbon , nous étions sur le point de voir expirer la moitié de notre monde ; nous avions déjà jetté à la mer dix-sept corps morts.

On trouve dans cette Isle toute sorte de bons rafraîchissemens , l'air sur-tout y est excellent : dans l'espace de douze jours tous nos malades furent sur pied , & en état de faire le service : l'Isle appartient en souveraineté à la Compagnie

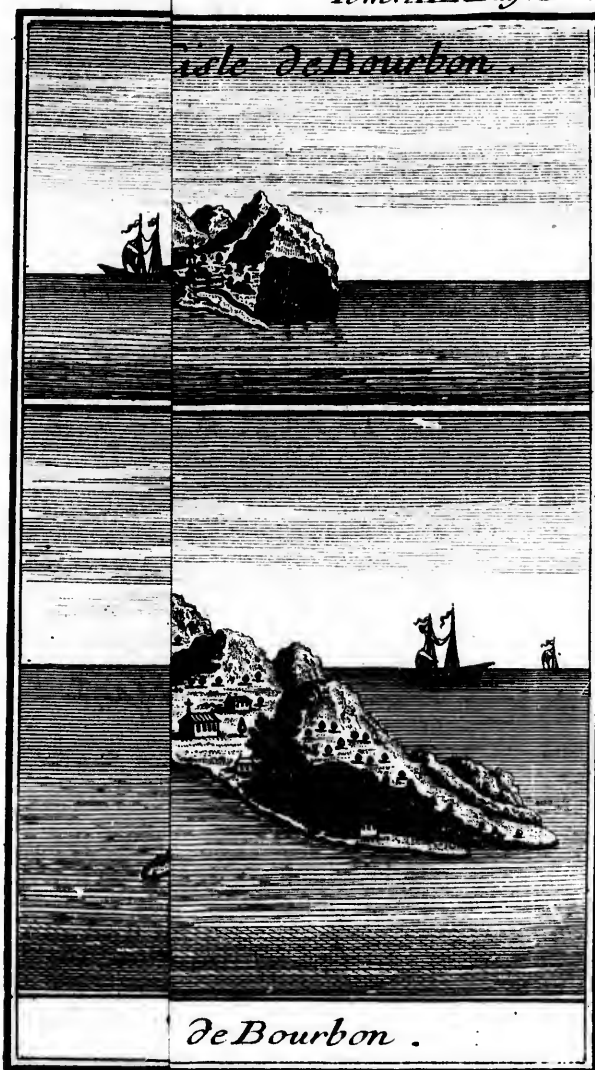
Françoise des Indes , qui y tient un état major pour la gouverner. Elle fut d'abord habitée par quelques François fugitifs de l'isle Dauphine , qui en est assez proche : elle s'est peuplée peu-à-peu , sur-tout par l'amnistie qu'on a donnée de temps en temps aux pirates de ces mers. Il peut y avoir à présent quatre mille personnes qui y ont de belles habitations , & beaucoup de Negres pour les cultiver. Ils vivent très-commodément & dans une grande union , qui y est entretenue par l'attention & les soins de M. de Beauvillier , Gouverneur de l'Isle.

Les principaux bourgs ou habitations sont Saint-Denis , Saint-Paul & Sainte-Susanne : je vous envoie une carte où j'ai tracé le plan des deux premiers avec toute l'exactitude dont je suis capable. Il n'y a ni port , ni fortifications ; ainsi on n'y est pas à l'abri des coups de vent , ni des écumeurs de mer. Peu de mois avant notre arrivée , des forbans avoient enlevé dans la rade de Saint-Denis un gros vaisseau Portugais démâté , & un Ostendois dans celle de Saint-Paul.

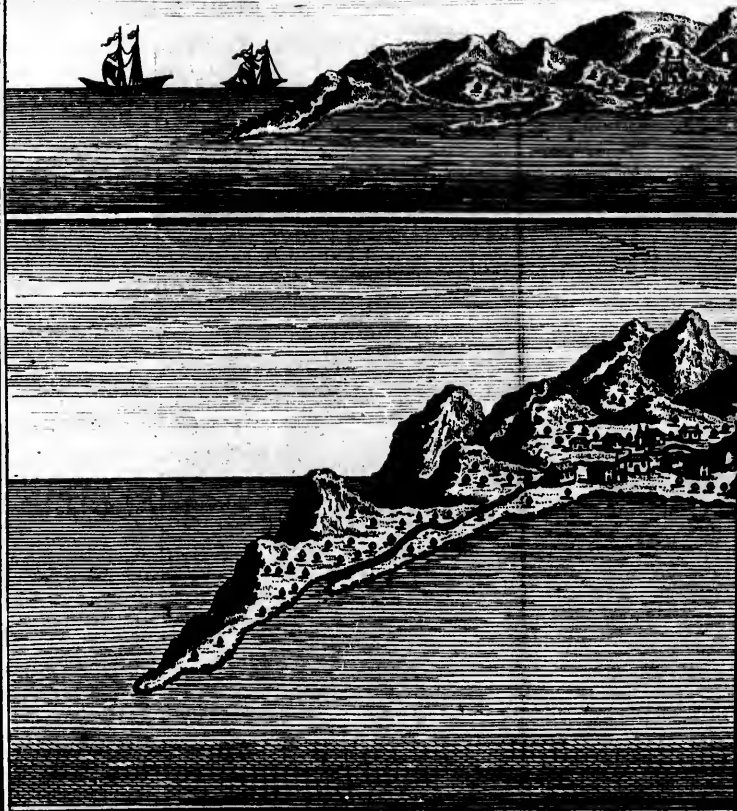
L'isle de Bourbon a environ cinquante lieues de tour ; elle est couverte en plusieurs endroits de hautes montagnes : on en voit une qui vomit des flammes , &

un état
d'abord
gitifs de
proche:
ur-tout
e temps
Il peut
rsonnes
& beau-
ver. Ils
ans une
nue par
e Beau-

itations
Sainte-
carte où
rs avec
capable.
s; ainsi
le vent,
de mois
avoient
enis un
, & un
ul. d
nquante
en plu-
nes: on
nes, &



Veüe du Bourg de S.^t Denis



Veüe du Bourg de S.^t Paul de

de S.^t Denis dans l'isle de Bourbon.



le S.^t Paul dans l'isle de Bourbon.

qui r
mine
dura
lieue
où f
prop
elle
& d
fucr
arbr
vign

L
y tro
la fa
plus
l'ana
que
elle
on a
gieu
poun
qu'e
man
petit
voie
nous
feau
vécu
aucu
Po

qui remplit les environs de matiere bitumineuse ; nous en apperçûmes le feu durant la nuit de plus de vingt - cinq lieues. Il y a de belles & vastes forêts , où se trouvent quantité d'arbres très-propres à la construction des vaisseaux : elle est remplie de bétail , de volailles , & de gibier ; elle est fertile en riz & en sucre , & en grand nombre d'excellens arbres fruitiers : on y a planté quelques vignes , qui donnent de fort bon vin.

Le meilleur de tous les animaux qu'on y trouve , soit pour le goût , soit pour la santé , c'est la tortue de terre ; & le plus agréable de tous les fruits , c'est l'ananas. La tortue est de la même figure que celle qu'on voit en France ; mais elle est bien différente pour sa grandeur : on assure qu'elle vit un temps prodigieux ; qu'il lui faut plusieurs siècles pour parvenir à sa grosseur naturelle , & qu'elle peut passer plus de six mois sans manger : on en a gardé dans l'Isle de petites , qui au bout de vingt ans n'avoient grossi que de quelques pouces : nous en avons conservé dans notre vaisseau quelques-unes des grosses , qui ont vécu trois à quatre mois sans prendre aucune nourriture.

Pour ce qui est de l'ananas , c'est un

fruit qui est assez connu en France ; je vous dirai seulement qu'il est d'une figure oblongue , & de la grosseur d'un melon , qu'il est couvert de feuilles courtes , disposées à peu près de même que les divisions d'une pomme de pin , & qu'il est couronné d'un bouquet de feuilles plus longues ; il vient sur une plante assez semblable à celle de l'artichaut : il a le goût de plusieurs fruits , mais il me paroît que celui du coin domine.

J'ai vu dans cette isle beaucoup d'arbres & de plantes curieuses. L'arbrisseau qui porte le café , le tamarinier , le cocotier , l'arbre d'où découle le benjoin , le cotonier , l'aloës , l'ébennier. L'ébenne noire n'est pas la plus estimée : la jaune est beaucoup plus belle. Le café sauvage y est très-commun ; & bien que sauvage , il ne laisse pas d'être bon. On en a fait venir de Moka ; un seul a subsisté , & a fourni de quoi en planter grand nombre d'autres , qui donnent aujourd'hui de grandes espérances.

J'oublois de vous parler de la chauve-fouris de l'isle de Bourbon : on pourroit l'appeller le renard volant. Elle ressemble en effet beaucoup à cet animal ; elle en a la grosseur , le poil , la tête , les oreilles , les dents. La femelle a deux mam-

melles
transp
gueur
je trou
pieds
on , e
va ici
avec
ailleu

Apr
qu'à S
quinze
notre
mi-ao
de la
reusen
que c
gereux
agréab
matra
gers ,
fruitie
les ar
mans
doyan
tions
cham
plus l
Un
sur n

melles, & sous chaque aîle un sac pour transporter ses petits. Je mesurai la longueur des aîles d'un de ces oiseaux, & je trouvai qu'elles avoient plus de quatre pieds d'un bout à l'autre. La chair, dit-on, en est très-bonne à manger, & l'on va ici à la chasse de la chauve-souris avec le même empressement qu'on va ailleurs à la chasse de la perdrix.

Après avoir relâché tant à Saint-Paul qu'à Saint-Denis, & y avoir demeuré quinze jours, nous reprîmes le 10 Juillet notre route pour la Chine ; & vers la mi-août nous entrâmes dans le détroit de la Sonde. Nous le passâmes très-heureusement, & en peu de temps, de même que celui de Banca, qui est le plus dangereux. Je n'ai point vu de terre plus agréable que les côtes de Java & de Sumatra ; des plaines couvertes d'orangers, de cocotiers, & d'autres arbres fruitiers, avec quantité de ruisseaux qui les arrosent ; des collines ornées de charmans bocages, des forêts toujours verdoyantes, des villages & des habitations, où brillent toutes les beautés champêtres ; tout y représente un des plus beaux climats du monde.

Une barque de Javanois vint à nous sur notre passage : ils souhaitoient fort

qu'on leur donnât des haches, des couteaux, & d'autres instrumens d'Europe. Ils ne sont ni noirs ni blancs, mais d'un rouge pourpre. Ils sont doux, familiers & careffans. Ils vouloient nous engager à nous arrêter, nous faisant entendre par des signes, que dans leur village, qui n'étoit pas loin, nous trouverions toute sorte de provisions. Mais nous n'avions alors besoin de rien, & le vent étoit favorable. Il s'agissoit de gagner au plutôt l'isle d'Orléans pour y débarquer les troupes qui étoient sur notre bord. Nous la découvrîmes le 7 de Septembre, & le lendemain nous mouillâmes à la vue du havre, que l'on ne connoissoit que par la relation & par le plan imparfait de Dampierre, qui se trouvent dans son voyage du tour du monde.

Nous nous flattions que les Insulaires ; & sur-tout les François qu'on avoit déjà transportés dans l'isle, à la vue d'un vaisseau à l'ancre avec pavillon blanc, se hâteroient de venir nous voir, & de nous apporter les provisions dont nous commencions à manquer. Personne ne parut. On attendit quelques jours pour leur donner le temps de nous reconnoître : ce fut inutilement. Enfin l'on envoya dans le canot un Officier pour s'in-

former
qu'apr
rons d
& qu'
de que
desque
chaud
des m
péens.
Franç
glois d
vint d
cruren
fort.

A d
paque
trouv
que l'
condo
d'un :
l'anné
tant c
que l'
dans
qu'on
sans c
fix m
Chine
300 l
ter u

former de l'état des choses. Il rapporta qu'après avoir parcouru tous les environs du port, il n'avoit vu personne ; & qu'il n'avoit découvert que les restes de quelques mauvaises cases, dans l'une desquelles il avoit trouvé des cendres chaudes , des bales de mousquets, & des morceaux d'habits de soldats Européens, qui ne pouvoient être que des François. Le malheur qui arriva aux Anglois dans cette isle il y a vingt ans, nous vint d'abord à l'esprit , & plusieurs crurent que nos gens avoient eu le même sort.

A de si tristes nouvelles on ouvrit le paquet secret de la Compagnie ; on y trouva l'ordre de relever un vaisseau , que l'on disoit être dans le port de Poulcondor, d'y demeurer jusqu'à l'arrivée d'un autre navire qui devoit y venir l'année suivante , & d'augmenter, autant qu'il seroit possible, l'établissement que l'on prétendoit être déjà commencé dans l'isle. On exécuta cet ordre autant qu'on le pouvoit faire. Ce ne fut pas sans chagrin, qu'après avoir fait plus de six mille lieues pour me rendre à la Chine , dont je n'étois éloigné que de 300 lieues, je me vis obligé de m'arrêter une année entière dans une terre qui

me paroïffoit , & qui est en effet un très-mauvais séjour.

Les vents nous étoient contraires pour atterrir , & ce ne fut qu'après dix-sept jours d'efforts , jusques-là inutiles , que nous entrâmes dans le havre. En y entrant nous appercûmes une pyroque qui venoit à nous. (La pyroque est un petit bateau de ces contrées , fait d'une seule piece d'arbre.) Il y avoit des pêcheurs qui de fort loin nous firent de grandes civilités à leur maniere , & qui étant montés sur notre bord , nous apprirent le mieux qu'ils purent , que de l'autre côté de l'isle il y avoit des habitans ; qu'un grand vaisseau , dont ils nommoient les principaux officiers , avoit hiverné dans l'endroit où nous étions , & qu'au changement de mousson , il avoit fait voile pour la Chine.

A ce récit nous reconnûmes le vaisseau François : on caressa ces bonnes gens , on les fit boire & manger , & on leur dit d'apporter ce qu'ils avoient à vendre , en leur faisant entendre qu'ils feroient bien payés ; mais l'isle de Poulocondor est si stérile , que les habitans eux-mêmes y mourroient de faim , s'ils n'avoient recours à la terre-ferme , où ils vont chercher du riz : ainsi durant

près d
très se
sons
temps
très-p
qu'à u

Cep
gnie d
cafes
qui to
abond
beauc
encore
après
taux é
officie
attaqu
visions
nos m
tience
moi-m
& dur
incerta

Enf
barqu
chons
laires
cherch
nous l
Comme

près de quatre mois nous n'eûmes d'autres secours d'eux, que quelques poisons qu'ils apportoit de temps en temps, & qu'ils vendoient bien cher, & très-peu de volailles, qu'on achetoit jusqu'à une piastre la piece.

Cependant on mit à terre la compagnie de soldats; comme ils avoient leurs cases à faire dans le temps des pluies, qui tombent en ce pays-ci bien plus abondamment qu'en Europe, ils eurent beaucoup à souffrir. La maladie se mit encore parmi eux, & peu de temps après parmi les matelots: les deux hôpitaux étoient remplis, les passagers, les officiers, le capitaine lui-même en furent attaqués, & avec tout cela point de provisions; je ne manquois pas de consoler nos malades, & de les exhorter à la patience: j'eus besoin de m'y exhorter moi-même; je tombai comme les autres, & durant près d'un mois il étoit assez incertain si je verrois jamais la Chine.

Enfin le 21 de décembre il arriva trois barques de Camboge, chargées de cochons & de volailles: c'étoient des insulaires de Poulo-condor qui étoient allés chercher pour nous ces provisions, & qui nous les vendirent à assez bon compte. Comme ils partoient nous leur avions

donné des lettres écrites en latin & en Portugais, pour les Missionnaires de la Cochinchine, que nous prions de s'entremettre en notre faveur, dans la nécessité où nous nous trouvions: les lettres furent envoyées assez loin, & pour lors nous n'en eûmes point de réponse.

Les alimens frais rétablirent bientôt l'équipage, & dans le mois de janvier nous eûmes le plaisir de voir arriver de la Chine trois vaisseaux François, qui avoient ordre du Directeur de la Compagnie de venir nous reconnoître en retournant en France. Ils nous remirent des farines, des bœufs & de la bierre, ainsi nous n'étions plus à plaindre dans notre exil.

Pour surcroît de biens, il entra dans notre port, au mois de mars, un autre vaisseau de la Compagnie, qui de la Chine alloit traiter à Siam; & dans le même temps il nous vint une quatrième barque de Camboge, remplie de provisions. Les soins des Missionnaires d'une part, & de l'autre les soupçons du Mandarin qui commande sur les côtes voisines, nous procurerent ce nouveau secours. Les Insulaires de Poulo-condor avoient publié dans la terre-ferme, que des étrangers avoient fait une habitation
dans

dans leur M
s'y établir,
femmes ave
de nos solda
mina le Ma
gens pour to
compte; &
il lui permit
barque pou
avons sçu c
coup d'autre
contrées, d
gine, que l
d'une répon
voyèrent sur
servir d'inter
ques provisi
d'instrumens
croyoient t
Avec ce se
assez tranqui
mousson, pe
la Chine. Ma
vous ferez b
vu, ou ce d
de l'Asie.

Poulo Co
le plan, est u
vingt lieues
boge: il est

Tome

dans leur Isle, qu'ils paroissent vouloir s'y établir, & qu'ils avoient même des femmes avec eux. Il y avoit en effet trois de nos soldats mariés; ce rapport déterminâ le Mandarin à envoyer un de ses gens pour tout observer, & lui en rendre compte; & à la prière des Missionnaires, il lui permit sous main de charger une barque pour notre soulagement. Nous avons sçu cette particularité, & beaucoup d'autres choses qui concernent ces contrées, d'un Malais, Portugais d'origine, que les Missionnaires chargerent d'une réponse à nos lettres, & qu'ils envoyèrent sur la même barque, soit pour servir d'interprète, soit pour faire quelques provisions de vin, de remèdes, d'instrumens de chirurgie, &c. qu'ils croyoient trouver dans notre vaisseau. Avec ce secours nous avons attendu assez tranquillement le changement de la mousson, pour reprendre le chemin de la Chine. Mais je crois, Monsieur, que vous serez bien aise de sçavoir ce que j'ai vu, ou ce que j'ai appris de cette partie de l'Asie.

Poulo Condor, dont je vous envoie le plan, est un petit Archipel à quinze ou vingt lieues au sud du Royaume de Camboge: il est formé de huit ou dix tant

Isles que rochers ; la plus grande de ces Isles n'a pas plus de quatre lieues en longueur , c'est la seule qui soit habitée , encore n'y a-t-il qu'un village dans presque l'unique plaine qu'on y trouve ; les maisons des insulaires ne sont qu'un assemblage assez informe de bambous , couverts d'une herbe fort longue , qu'ils coupent sur le bord de leurs ruisseaux ; il n'y a dans ces cabanes ni porte , ni fenêtre ; pour y entrer , & pour y avoir du jour , ils laissent un des côtés de la cabane tout ouvert , & ils font déborder le toit de ce côté-là ; ils les élèvent de terre de quelques pieds , par-là ils évitent l'humidité , & ont où loger leurs animaux domestiques pendant la nuit ; la mauvaise odeur ne les inquiète point. Le plancher de distance en distance est rehaussé de quatre ou cinq pouces : ils reçoivent les étrangers dans le fond sur des nattes ; leur réception est douce & affable , & ils ne manquent pas de leur présenter de l'arecque , du bethel , & une pipe. Ils sont fort basanés , presque entièrement nus , excepté dans les cérémonies , où ils s'habillent , & quelques-uns même assez proprement : les dents les plus noires sont chez eux les plus belles , aussi n'oublient-ils rien pour se les noir-

cir.
leu
j'en
que
(
ne
terr
plu
des
J'en
un
fion
ger
ave
croi
tien
nom
Pila
de n
que
au d
leur
Créa
& d
form
leur
Réd
pou
dété
haite

cir. Ils laissent croître leurs cheveux, qui leur viennent communément fort longs; j'en ai vu à qui ils descendoient plus bas que les genoux.

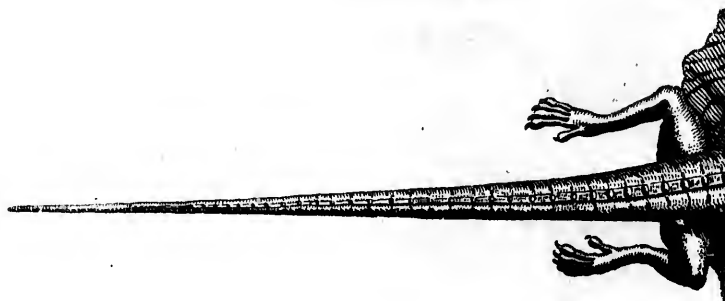
Comme les insulaires de Poulo-condor ne sont la plupart que des réfugiés de la terre ferme où il y a des Missionnaires, plusieurs me parurent avoir été instruits des mystères de notre sainte Religion. J'en ai trouvé souvent qui me voyant un habit d'Ecclésiastique, (car les Missionnaires ne sont pas obligés d'en changer à la Cochinchine) venoient à moi avec confiance, faisoient le signe de la croix, & récitoient les prières chrétiennes, où je ne comprenois que les noms propres de *Jesus, Maria, Pontio Pilato*, & le mot final, *amen*. Je tâchois de me faire entendre par signe, autant que je le pouvois; j'élevois les mains au ciel, je me prosternois ensuite pour leur marquer qu'ils devoient adorer le Créateur & le souverain Maître du ciel & de la terre; j'étendois les bras en forme de croix, pour rappeler dans leur souvenir la mort de l'adorable Rédempteur; je me frappois la poitrine, pour leur faire connoître qu'ils devoient détester leurs péchés. J'aurois bien souhaité en pouvoir faire davantage; mais

la langue est difficile, & il n'est pas possible, sans le secours d'un Interprete, d'apprendre les termes qui signifient les choses intérieures, lesquelles ne peuvent s'expliquer par des signes sensibles & extérieurs.

Il ne croît dans l'Isle que très-peu de riz, des patates, & quelques ananas assez bons. Les montagnes sont presque par-tout couvertes de beaux arbres propres à toutes sortes d'ouvrages, & même à mâter des vaisseaux, Il y en a un fort commun, d'où découle une résine que les habitans employent à faire leurs flambeaux. Pour ramasser cette résine, & même pour la faire découler, ils creusent le tronc de l'arbre, & y font une large & profonde ouverture, dont le bas représente une espece de récipient. En certaine saison de l'année ils allument du feu dans cette concavité; la chaleur détermine la liqueur à couler & à remplir le récipient. De cette résine ils enduisent des coupeaux de bois fort minces, & ils les enveloppent dans de longues feuilles d'arbres. Quand le tout est sec, ces coupeaux enduits de résine éclairent parfaitement une chambre; mais aussi ils la remplissent bientôt de fumée.

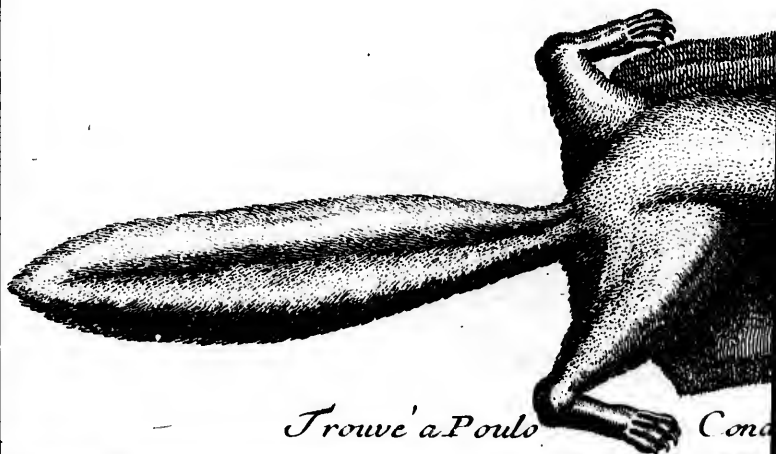
pas
ete,
nt les
vent
s &
- peu
manas
esque
pro-
, &
y en
une
nt à
masser
e dé-
arbre,
e out-
une
saison
dans
rmine
le ré-
nt des
ils les
euilles
, ces
lairent
s aussi
ée.

Lezard volant



Trouvé a Poulo-Condor

Ecureuil volant



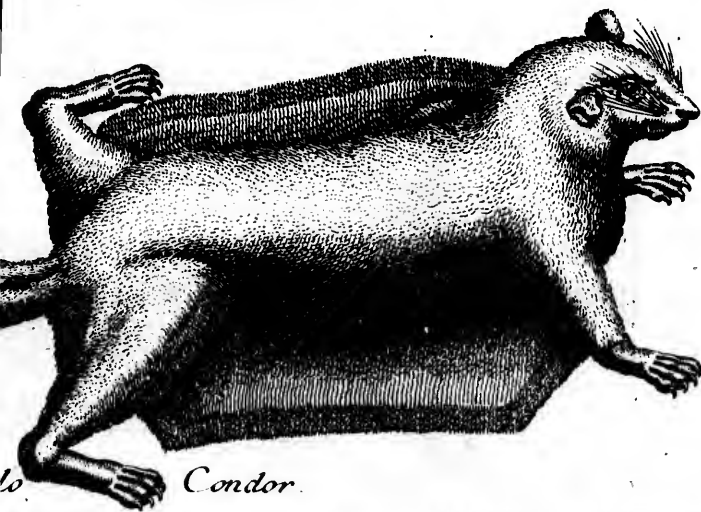
Trouvé a Poulo-Condor

ard volant

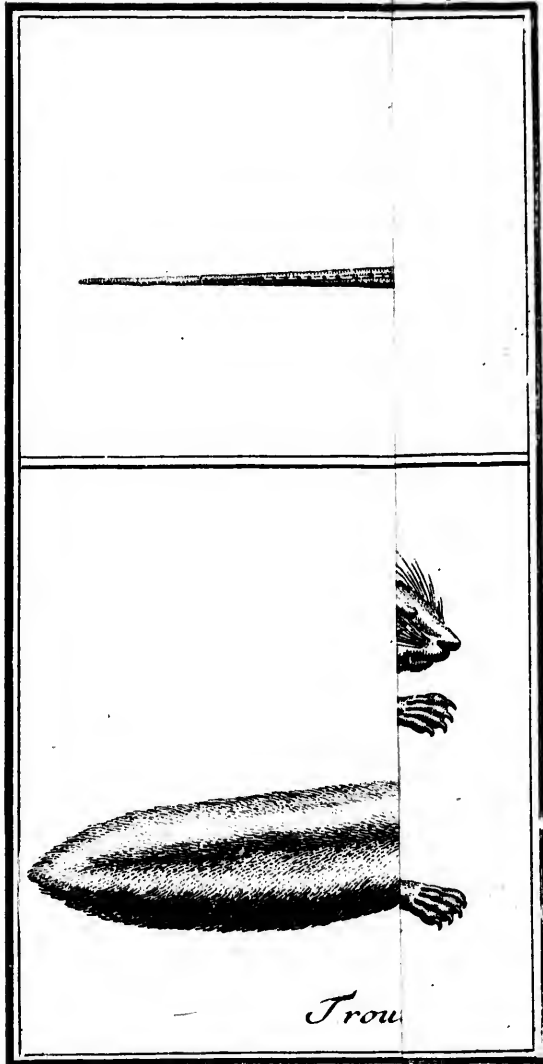


ve' a Poulo - Condor

euil volant



lo Condor



qu
bé
da
tin
for
fau
be
gra
fer
plu
app
hui
C
cett
vola
don
vol
huit
deu
& l'
leur
les
der
poi
ne
les
tanc
vol
vou

Rien de plus commun à Poulo-condor que la noix d'arecque & la feuille de bétel. Les insulaires en portent toujours dans de petits paquets qu'ils mâchent continuellement. On n'y a trouvé aucune sorte de gibier, à la réserve des poules sauvages & des ramiers; mais on y voit beaucoup de serpens & de lézards d'une grandeur monstrueuse. On a tué un serpent long de vingt-deux pieds, & plusieurs lézards, que quelques-uns appellent *Governos*, qui avoient sept à huit pieds de longueur.

Ce qu'il y a de plus curieux dans cette Isle, c'est le lézard & l'écureuil volans, que j'ai dessinés pour vous en donner une idée plus nette. Le lézard volant est petit & n'a pas plus de sept à huit pouces: l'écureuil est de la grandeur de ceux qu'on voit en France. L'un & l'autre ont des ailes fort courtes, qui leur prennent le long du dos, depuis les pattes de devant jusqu'à celles de derrière: l'écureuil les a couvertes d'un poil fort ras & fort fin; celles du lézard ne sont qu'une pellicule toute unie; on les voit voler d'arbre en arbre à la distance de vingt à trente pas. Peuvent-ils voler plus loin? c'est ce que je ne puis vous dire. Le lézard a encore de parti-

culier au-dessous de la tête une bourse assez longue & pointue par le bas , qui s'enfle de temps-en-temps , sur-tout lorsqu'il vole.

L'isle de Poulo-condor est soumise au Roi de Camboge. Les Anglois l'avoient achetée dans le siècle précédent , & avoient bâti un fort à la tête du village ; mais comme ils étoient en petit nombre , & obligés de se servir de soldats Malais , ils furent tous égorgés il y a environ vingt ans , & leur fort fut démoli , on en voit encore aujourd'hui les ruines. Depuis ce temps-là l'Isle est rentrée sous la domination des Cambogiens. Cette Nation , avec le Royaume de Tsiompa , est tributaire du Roi de la Cochinchine , qui l'est lui-même aussi bien que les Rois de Tong-king & de Siam , de l'Empereur de la Chine. Actuellement les Ambassadeurs de Siam sont à Peking pour payer le tribut.

Les Royaumes de la Cochinchine , de Tsiompa & de Camboge sont très-peu policés. Ces Nations n'ont presque aucun commerce avec leurs voisins , & ont très-peu d'ordre & d'union entre elles. Les Grands , comme autant de petits tyrans , pillent les peuples à toute main. Les Rois exercent encore une tyrannie plus cruelle sur les Grands pour

leut
tém
de
appr
quel
à di
qui a
porte
sulai
leur
ber
les m
forêt
exact
pour
heur
dans
le va
relâc
Le
pour
bord
par
tes ,
son
plus
en vi
lever
sieurs
vant

leur faire rendre gorge. Nous avons été témoins de cette dureté. Le Mandarin de qui dépend Poulou-condor, ayant appris que les étrangers avoient répandu quelque argent dans l'Isle, y a envoyé à diverses fois des collecteurs cruels, qui à force de tortures se faisoient apporter tout ce que ces malheureux insulaires avoient gagné à la sueur de leur front. Quelques-uns, pour se dérober à leur poursuite, se faisoient dans les montagnes, ou se cachoient dans les forêts, on en faisoit des perquisitions exactes, & ils n'en étoient pas quittes pour livrer leur argent. C'est un malheur pour ceux qui naviguent, d'être dans la nécessité d'aborder à ces côtes; le vaisseau François qui fut obligé d'y relâcher en 1721, en est un exemple.

Les Officiers qui descendirent à terre pour y acheter des vivres, furent d'abord assez bien reçus, on tâcha même, par des invitations & des amitiés feintes, d'engager le Capitaine à sortir de son bord; leur vue étoit d'avoir une plus grosse rançon; les habitans du pays en vinrent jusqu'à former le dessein d'enlever le vaisseau: ils envoyèrent plusieurs fois l'examiner, mais ne se trouvant pas assez forts, ils se vangerent sur

ceux qu'ils tenoient à terre, ils les lièrent, ils les maltraitèrent, il y en eut qui leverent la hache sur eux, & ce ne fut qu'aux instantes prieres des Missionnaires qui furent avertis de ce barbare procédé, qu'ils leur laisserent la vie sauve. Mais on fut obligé de payer une somme considérable pour les racheter. Les villes de ces barbares ne sont qu'un amas sans ordre de misérables cases de bois. Le palais même du Roi de la Cochinchine n'a presque rien qui la distingue des cabanes des particuliers.

Les mœurs & les coutumes de ces peuples approchent en certaines choses des coutumes Indiennes, & en beaucoup d'autres de celles des Chinois. Ils croient la métempsycose comme les Indiens; ce qui ne les empêche pas de manger toutes sortes d'animaux. Ils sont pleins de vénération pour le cheval & pour l'éléphant, & ils en ont des peintures dans leurs maisons. La plus belle récompense, selon eux, que puisse avoir un grand homme après sa mort, c'est que son ame passe dans le corps d'une de ces bêtes. Ils regardent Confucius comme le premier Docteur de l'univers. Ils rendent de grands honneurs à leurs ancêtres morts, & à ceux de leur Nation qui se sont distingués durant leur vie. Ils

ont
eux
lent
M
est
laqu
qui
peu
bore
Auto
c'est
incl
petit
qu'ils
des c
gran
s'en
vie t
danse
relles
J'e
ler c
hazan
ment
un p
temp
gées
qui re
sur sa
deux

ont pour cela chez eux & hors de chez eux plusieurs petit oratoires où ils brûlent des pastilles.

Mais le lieu le plus sacré parmi eux, est une place publique, au milieu de laquelle est élevée une longue poutre, qui a vers le haut un traversier tant soit peu incliné; apparemment qu'ils y arborent un pavillon. Il l'appellent *Touvo*. Autour sont placés plusieurs oratoires; c'est là qu'ils vont faire leurs profondes inclinations; qu'ils brûlent quantité de petites chandelles, qu'ils offrent du riz, qu'ils immolent des victimes, & sur-tout des chevres. Aux fêtes publiques suit un grand repas, où l'on ne manque pas de s'enivrer de raque (c'est une eau-de-vie faite de riz). Viennent ensuite les danses, la comédie, souvent les querelles & les coups.

J'eus à Poulo-condor la curiosité d'aller chez le Bonze que je rencontraï par hazard, & qui me conduisit fort civilement dans sa maison. Il y a pratiqué un petit temple, & dans le fond du temple un autel. Sur cet autel sont rangées trois petites statues. Celle du milieu qui représente un vieillard, est assise & a sur sa tête une espee de thiare. L'un des deux autres est pareillement assise, & re-

sente une personne plus jeune : la troisième me est si informe qu'en n'y peut rien connoître. Les noms de ces trois figures sont *Mat loi*, *Bot loi*, *Con loi* ; c'est-à-dire, le tour du Ciel, le Roi du ciel, le fils du Ciel. Le Bonze me fit sur cela un grand discours. Sa femme, (car ce Bonze-ci est marié) voulut aussi se mêler de prêcher : mais je ne compris rien à ce qu'ils me dirent l'un & l'autre.

A la vue des trois statues, dont l'une est l'image d'un vieillard couronné, je me rappelai ce qu'on rapporte des Brachmanes Indiens : qu'ils ont quelques idées confuses de la Trinité & de l'Incarnation, & je m'imaginai que ce Bonze auroit peut-être les mêmes idées. Je lui présentai trois doigts bien distingués, je les réunis ensuite pour marquer l'unité. Il fit comme moi, paroissant comprendre ce que je lui représentois. J'étendis les bras en forme de croix, en faisant de la tête quelques signes d'un homme qui souffre & qui meurt. Il fit aussi de même. Ce que je conclus de-là, c'est qu'il auroit bien pu avoir quelque connoissance de nos Mysteres à la terre ferme où il y a des Missionnaires. En sortant de chez lui, & envisageant le soleil, il me parut avoir de la vénération

pou
ces
des
pré
aux
plus
ven
C
dre
nati
tré
actu
Evê
Eccle
pays
autre
a pri
est m
méd
nair
pa,
chin
Cam
plus
quat
perf
Japo
dispo
tat,
autre

pour cet objet : je sçai d'ailleurs que ces peuples réverent la lune , la terre , des esprits , qui , selon qu'ils se l'imaginent président au feu , à l'air , aux campagnes , aux mers , aux rivières , & qu'ils ont plusieurs sortes d'Idoles qui leur sont venues des Indes & de la Chine.

C'est-là tout ce que j'ai pu apprendre de la Religion & des mœurs de ces nations , où les Missionnaires ont pénétré depuis assez long-temps. Il y en a actuellement vingt qui ont à leur tête un Evêque avec son Coadjuteur : trois sont Ecclésiastiques François , deux sont du pays même , trois Franciscains , & les autres Jésuites. Le Roi de la Cochinchine a pris à sa Cour deux Jésuites , dont l'un est mathématicien , & l'autre se mêle de médecine. Quelques-uns de ces Missionnaires sont dans le Royaume de Tsiompa , & le reste dans celui de la Cochinchine. Il n'y en a point maintenant à Camboge ; on attend des circonstances plus favorables pour y rentrer. Il y a quatre ans qu'il s'y éleva une espèce de persécution durant laquelle un Prêtre Japonois fut massacré , & les Chrétientés dispersées. Le Roi approuva cet attentat , & en récompensa les auteurs. Un autre Missionnaire y est mort depuis

quelque-temps de misere, sans pouvoir rendre aucun service. Il n'y a que Dieu qui puisse charger les esprits & les cœurs & dissiper les ténèbres qui empêchent ces peuples d'ouvrir les yeux à la lumiere de l'Evangile.

Enfin après un ennuyeux séjour de neuf mois entiers dans le havre de Poulo-condor, nous levâmes l'ancre le premier de Juin 1722 & nous fîmes voile vers la Chine. Cette traversée n'est gueres que de 300 lieues. On la fait communément en huit ou dix jours; nous y demeurâmes près d'un mois. Les côtes de la partie méridionale de la Chine sont bordées d'une infinité de petites Isles, au milieu desquelles il n'est pas aisé de découvrir l'entrée de la riviere de Canton. Ce fut l'embarras où nous nous trouvâmes. Un pêcheur à qui l'on fit voir des piastras nous en tira, & nous conduisit fort adroitement à travers ces rochers à l'Isle de Lentin, où nous mouillâmes en attendant un pilote Chinois pour nous mener dans le port.

Le pilote arriva, & à peine nous eut-il fait avancer quelques lieues; qu'il nous fit échouer sur un banc de sable. Nous ne nous en tirâmes qu'après avoir allégé le vaisseau, en jettant à la mer une

gran
cou
sion
celle
En
depu
rivân
Cant
passé
joie
de ch
s'emp
est l'e
dans
Canto
Louis
les bi
extrém
vers.
Il n
quelqu
Chine
suis ar
tilité
provin
planté
belles
colline
pagnes
la riv

grande quantité de bois, & en faisant couler l'eau dont nous avions fait provision, pour ne pas être obligé de boire celle de la riviere qui n'est pas bonne.

Enfin le 26 de juin, près de seize mois depuis notre départ de France, nous arrivâmes à *Vanpou* qui est le port de Canton. On oublie aisément les fatigues passées, on s'en souvient même avec joie quand on trouve des freres pleins de charité & de tendresse, qui tous s'empressent à délasser un voyageur. Tel est l'état où je me trouve aujourd'hui dans notre Mission Françoisse établie à Canton par les libéralités du feu Roi Louis le Grand, dont la piété, le zèle & les bienfaits se font ressentir jusqu'à ces extrémités les plus reculées de l'Univers.

Il me reste, Monsieur, à vous dire quelque chose de ce que j'ai vu à la Chine depuis le peu de temps que j'y suis arrivé. Rien ne surpasse pour la fertilité & l'agrément le plat pays de cette province: ce sont des plaines charmantes plantées de riz & d'arbres fruitiers, ou de belles prairies terminées par de petites collines bien boisées. Toutes ces campagnes sont arrosées par plusieurs bras de la riviere & par quantité de canaux,

& sont remplies de villes & de villages ou le peuple fourmille de toutes parts. Mais aussi rien de plus stérile que les montagnes, qui par-là sont absolument désertes.

Je n'ai vu Macao que de loin, ainsi je n'en puis rien dire. Canton où je suis depuis quatre mois, est une grande ville, ou plutôt c'est un composé de trois villes séparées par de hautes & belles murailles, mais tellement jointes, que la même porte sert pour sortir de l'une & pour entrer dans l'autre. Le tout forme une figure à peu près carrée : le circuit ne me paroît pas céder de beaucoup à celui de Paris. Ceux qui sont éloignés du centre marchent quelquefois une heure entière en chaise pour faire une visite. Il n'y a cependant ni vuides, ni jardins fort spacieux. Les rues sont longues, droites, & ferrées, à la réserve de quelques-unes plus larges, où l'on trouve de distance en distance des arcs de triomphe assez beaux. Les maisons ne sont que des rez de chaussée, presque toutes bâties de terre, avec des accompagnemens de briques, & couvertes de tuile. Dans les rues tout est boutiques ou regne une grande propreté. Il y a quelques temples d'idoles

enviro
ont qu
magnif
bien q
semble
sont d
ou pal
beauté
ce néa
appelle
viere e
vages
barque
seules
qui son
rable.
ce qui
qu'il y
ce qui
l'étend
titude
où il n
Mais
bien d
a cepe
& des
fracas
qui s'y
Chinoi
& qui

environnés de cellules de Bonzes qui ont quelque chose de singulier & de magnifique. La salle de Confucius, aussi bien que l'Académie où les Lettrés s'assemblent pour faire leur composition, sont des morceaux curieux. Les *ya-men* ou palais des Mandarins, ont aussi leur beauté & leur grandeur, avec différence néanmoins de ce qu'en ce genre on appelle beau & grand en Europe. La rivière est chargée le long des deux rivages d'une quantité prodigieuse de barques à rangs multipliés, qui sont les seules habitations d'un peuple infini, & qui font une ville flottante très-considérable. De manière qu'à compter tout ce qui compose Canton, on prétend qu'il y a au moins un million d'ames, ce qui me rend la chose croyable, c'est l'étendue de la ville & la grande multitude qui remplit sans cesse les rues où il ne paroît aucune femme.

Mais dans tous ce grand peuple combien de Chrétiens! hélas! très-peu. Il y a cependant à Canton plusieurs Eglises, & des Missionnaires fervens. Mais le fracas continuel d'un grand commerce qui s'y fait, attire toute l'attention des Chinois, qui sont pauvres la plupart, & qui ne vivent que d'un travail assidu,

& souvent trompeur. Pour ce qui est des Seigneurs & des personnes riches, ils ne font nulle part plus éloignés du Royaume de Dieu, que dans ces malheureuses contrées : les voies injustes d'accumuler de l'argent, & la liberté d'avoir autant de femmes qu'ils en peuvent entretenir, sont des chaînes trop fortes pour être rompues sans d'extrêmes difficultés. On a plus de consolation dans les campagnes. Les ouvriers évangéliques y envoient leurs Catéchistes; ils s'y répandent eux-mêmes, & la semence salutaire trouve entrée dans des cœurs simples; & peu à peu le champ du Seigneur se cultive & s'augmente. On commence par instruire quelques habitans d'un village : on les baptise : ceux-ci attirent leurs parens & leurs amis. Lorsque le nombre des Néophytes va à pouvoir former une assemblée, on bâtit dans le lieu une Chapelle. Les Chrétiens s'y rassemblent les dimanches & les fêtes pour chanter les prières de l'Eglise. La nouveauté, les instructions, les bons exemples, & sur-tout la grace de Dieu produisent des Prosélytes. Le Catéchiste va leur enseigner le *tao-ly*, c'est la doctrine Chrétienne; le Missionnaire fait sa visite; il prêche, il confesse,

il inst
s'avan

Il y
de ce
d'un v
chape
veille
quelq
chers
chem
Les p
miren
nédi
jusqu
me la
ceux-
rent
prière
confe
Cato
là qu
de la
a tou
les b
quens
de jo
celui
tout
fatigu
marc

il instruit, il baptise, & l'œuvre de Dieu s'avance.

Il y a deux mois qu'un de nos Peres de cette Maison fit avertir les Chrétiens d'un village, où il a bâti depuis peu une chapelle, qu'il arriveroit chez eux la veille de la Nativité de Notre-Dame. A quelque distance du lieu il trouva ses chers Néophytes qui l'attendoient sur le chemin partagés en plusieurs pelotons. Les plus avancés le voyant arriver se mirent à genoux pour recevoir sa bénédiction, & l'accompagnèrent ensuite jusqu'à la seconde troupe, qui fit comme la première : les autres imiterent ceux-ci, & tous ensemble le conduisirent à la petite église, où après les prières & les Instructions, le Pere leur conféra les Sacremens & baptisa quatre Catéchumenes. On ne baptisa ce jour-là qu'une seule personne dans notre église de la ville. Il est vrai que comme il y a toujours à la ville des Missicnnaires, les baptêmes y sont beaucoup plus fréquens qu'à la campagne. J'eus il y a peu de jours la pieuse curiosité d'assister à celui d'un vieillard de près de 70 ans tout blanc & tout cassé de travail & de fatigue. C'est commencer bien tard à marcher dans le chemin du ciel : peut-

être ira-t-il encore plus loin que nous ? Un autre Missionnaire est revenu depuis peu d'une petite excursion de huit jours. Il a baptisé douze personnes. Un troisieme part demain pour une semblable expédition. Je serois ravi de pouvoir l'accompagner pour me mettre devant les yeux un modele que je puisse imiter dans la suite : mais outre que j'y serois inutile , puisque je ne sçai pas encore la langue , je suis retenu ici par les préparatifs d'un long voyage qui presse.

Durant le carême dernier un des Missionnaires dont je viens de parler , trouva dans une petite ville à peu de journées d'ici un petit nombre de vierges chrétiennes , qui d'elles-mêmes s'étoient rassemblées , & vivoient en communauté. Dieu étoit bien servi dans cette maison. Les femmes & les filles chrétiennes s'y assembloient pour leurs exercices de piété : elles y conduisoient leurs parentes & leurs voisines encore infidèles , qui y recevoient de salutaires instructions : ce qui est d'autant plus avantageux à la Religion , que les Missionnaires ne parlent jamais aux femmes Idolâtres. D'autres vierges vouloient se joindre à celles-là ; mais n'ayant ni maison à elles , ni travail , ni de fonds suffisans ,

il ne
pussen
fait ac
il fait
tier à
aux au
petit é

Nou
d'un d
qui da
ter fes
un va
sion d
Après
un gr
baptisé
vertit
il y a
tiens
aband
malhe
une m
jours.

C'e
bli da
s'empl
résulte
qu'on
soin le

il ne paroïssoit pas possible qu'elles pussent subsister. Le Missionnaire leur a fait acheter un emplacement assez vaste; il fait maintenant apprendre un bon métier à quelques-unes qui l'enseigneront aux autres, & l'on espere beaucoup de ce petit établissement.

Nous pleurons la mort toute récente d'un de nos Missionnaires (1) de Canton, qui dans le mois dernier étant allé visiter ses Eglises de la campagne; trouva un vaste champ à son zele, & l'occasion d'une mort précieuse devant Dieu. Après avoir administré les sacremens à un grand nombre de Néophytes, & baptisé plusieurs Catéchumenes, on l'avertit qu'en un certain endroit écarté, il y avoit un hôpital de lépreux Chrétiens & Infideles, que tout le monde abandonnoit. Il crut devoir secourir ces malheureux, auprès desquels il gagna une maladie qui l'emporta en peu de jours.

C'est ce même Missionnaire qui a établi dans cette Eglise une maniere de s'employer au salut des ames, d'où il résulte à mon avis, le plus grand bien qu'on puisse faire: c'est de recueillir avec soin les petits enfans abandonnés de leurs

(1) Le Pere Philippe Cazier.

parens, qu'on trouve exposés dans les rues, & quelquefois même déjà mordus des chiens & d'autres animaux, comme j'en ai été témoin depuis que je suis à Canton (1). Le baptême qu'on donne aussi-tôt à ces enfans moribonds en fait autant de prédestinés. Cette bonne œuvre se continue depuis la mort du Missionnaire, avec le même zèle qui l'a porté à l'entreprendre.

Cette moisson se recueille de même en d'autres villes de la Chine, car partout on y a la détestable coutume d'exposer les enfans. Mais quand on a de quoi gagner les Catéchistes, dont le soin est de parcourir les rues tous les jours de grand matin pour baptiser ceux qui se meurent, c'est alors que la moisson est abondante. On m'a assuré qu'à Peking on envoyoit chaque année au Ciel trois à quatre mille enfans.

La consolation que nous avons de voir le ciel se peupler de la sorte ne laisse pas d'avoir un retour bien chagrinant, quand nous faisons réflexion

(1) Ce n'est guère que dans les villes qu'on expose des enfans; les habitans des campagnes plus simples & moins cruels ne se portent presque jamais à cette affreuse extrémité.

au gran
à notre
ici pou
une pa
métans
& pou
ont pré
ils font
à force
un nom
ils profi
cations.
seule p
temps
plus de
d'esclav
times p
ils leur
quartier
gades e
venus e
plus sou
à leurs
se sont f
Voilà
vous av
France
présent
l'envoy
sément

au grand nombre de ceux qui échappent à notre zele. Que ne pouvons-nous faire ici pour le progrès de la vraie religion, une partie de ce qu'y font les Mahométans pour étendre leur secte impie, & pour se fortifier dans l'empire; ils ont prêché ailleurs le sabre à la main; ils font à la Chine des progrès immenses à force d'argent. Ils achètent par-tout un nombre prodigieux d'enfans Idolâtres, ils profitent pour cela de toutes les occasions. Il y a quelques années qu'en la seule province de *Chang-tong* dans un temps de famine, on leur en vendit plus de dix mille, qui furent autant d'esclaves pour eux, & autant de victimes pour le démon. Ils les marient, ils leur achètent ou ils leur bâtissent des quartiers de ville, & même des bourgades entieres. Peu à peu ils en sont venus en plusieurs endroits jusqu'à ne plus souffrir aucun habitant qui n'aille à leurs mosquées; & c'est par-là qu'ils se sont si fort multipliés depuis un siecle.

Voilà, Monsieur, la relation que je vous avois promise à mon départ de France pour la Chine. Si vous voyez à présent celui qui a l'honneur de vous l'envoyer, je doute que vous pussiez aisément le reconnoître. Une barbe de

deux ans, une tête entièrement rasée, excepté dans le seul endroit où les Ecclésiastiques en Europe portent la tonsure, des habits tels qu'on ne se les figure point : tout cela change fort un homme ; mais ce changement n'est qu'extérieur, & je m'assure que vous me connoîtrez toujours à mon empressement à vous faire part, ainsi que vous le souhaitez, des choses qui pourront ou vous édifier, ou piquer votre curiosité.

Je n'avois pas jusqu'ici des idées justes sur le vêtement des Missionnaires de la Chine : je m'imaginois qu'ils avoient une maniere particuliere de se vêtir qui les distinguoit des Chinois. Je me suis trompé : notre habit est ici l'habit des honnêtes gens, j'en exclus les Bonzes, qui ne portent pas l'habit commun, & qu'on met au rang de la vile canaille. Une longue robe de toile blanche, une autre par-dessus, aussi longue, d'une étoffe de soie ordinairement bleue, avec une ceinture ; sur le tout un petit habit noir ou violet, qui descend aux genoux, fort ample, & à manches larges & courtes, un petit bonnet fait en forme de cone raccourci, chargé tout autour de soies pendantes, ou de crin rouge, des bottes d'étoffe aux pieds, un éventail à la main ;

c'est
fois
rend
dome
attira
dire l
d'un
pris se
C'e
que les
tout s
c'est pa
bien op
nos Fra
ce qui
très-dif
lire & à
apprend
moindre
d'Europ
dont la
choppem
fionnaire
caractere
multitud
venir à
qu'on pe
davantag
bien des
qui y réu

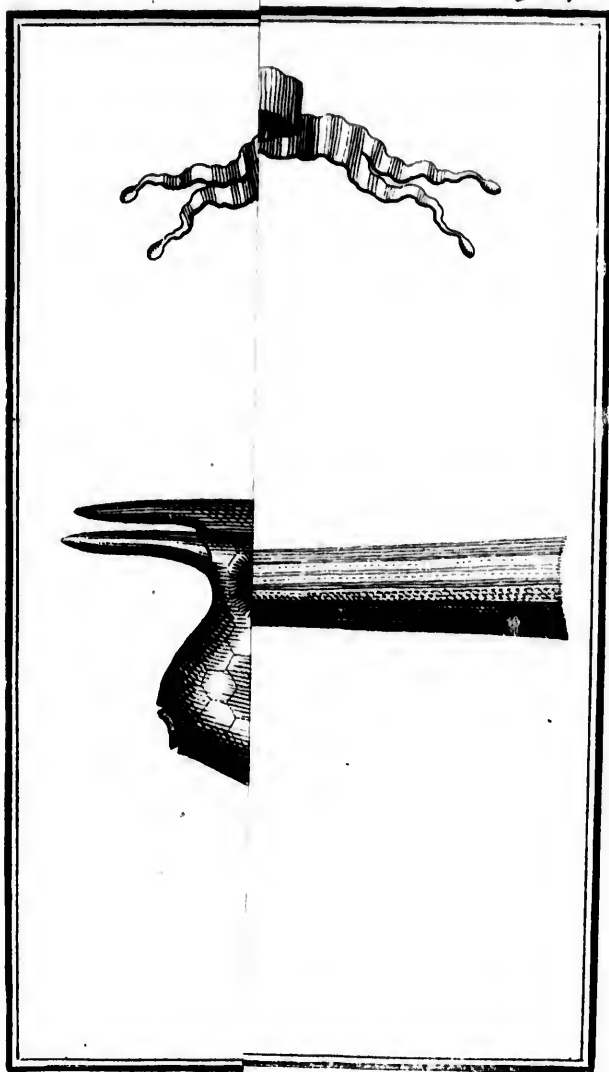
c'est ainsi qu'on doit être ajusté toutes les fois qu'on sort de la maison, ou que l'on rend une visite de conséquence. Dans le domestique on quitte une partie de cet attirail; mais il faut bien se garder de dire la messe sans avoir la tête couverte d'un bonnet particulier, & sans avoir pris ses bottes.

C'est ici le pays des cérémonies : quoique les Tartares en aient beaucoup aboli, tout s'y fait par poids & par mesure; c'est par-tout une affectation de gravité bien opposé à l'air ouvert & dégagé de nos François. Ce n'est pas-là néanmoins ce qui embarrasse le plus : une langue très-difficile à parler, & encore plus à lire & à écrire, & cependant qu'il faut apprendre; une langue qui n'a pas le moindre rapport avec aucune langue d'Europe, soit morte, soit vivante, & dont la prononciation est la pierre d'achoppement pour les plus anciens Missionnaires : près de quatre-vingt mille caractères presque tous composés d'une multitude de traits sans ordre, comment venir à bout de tout cela? On fait ce qu'on peut, & Dieu n'en demande pas davantage; pour devenir habile, il faut bien des années, encore y en a-t-il peu qui y réussissent.

Les caractères de la Cochinchine , du Tong-king , du Japon , sont les mêmes que ceux de la Chine , & signifient les mêmes choses , sans toutefois que les peuples s'expriment de la même sorte. Ainsi , quoique les langues soient très-différentes , & qu'ils ne puissent point s'entendre les uns les autres en parlant , ils s'entendent fort bien en s'écrivant , & tous leurs livres sont communs. Ces caractères sont en cela semblables à nos chiffres d'arithmétique ; beaucoup de Nations s'en servent , on leur donne différens noms , mais ils signifient par-tout la même chose.

J'ai tracé la figure d'un animal qui m'a paru singulier , & que je vous envoie : on l'appelle le poisson cornu ou le diable : il a le corps fait comme une caisse à quatre faces , plus petite par un bout , avec une queue plate , fort longue , & presque de la même largeur d'un bout à l'autre. Tout son corps est dur , & marqué par-tout de figures hexagones bien rangées , & semées de petits grains comme le chagrin.

Il y a encore d'autres animaux que j'ai vu avec plaisir , & dont je vous ferois la description , s'ils n'étoient déjà connus par diverses relations qui sont entre les
mains

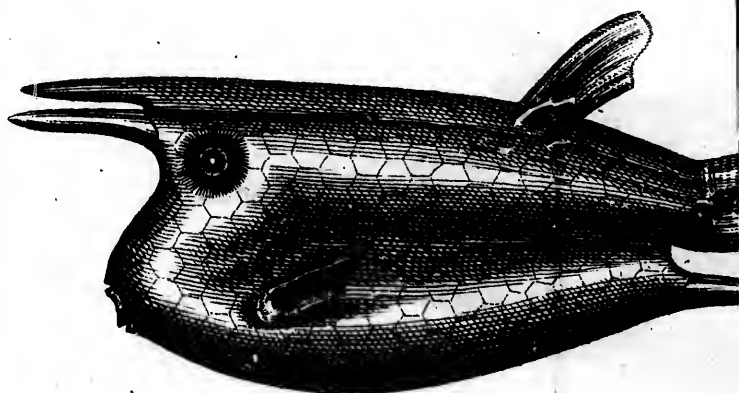


du
mes
les
les
orte.
rès-
point
ant,
ant,
Ces
à nos
p de
e dif-
r-tout

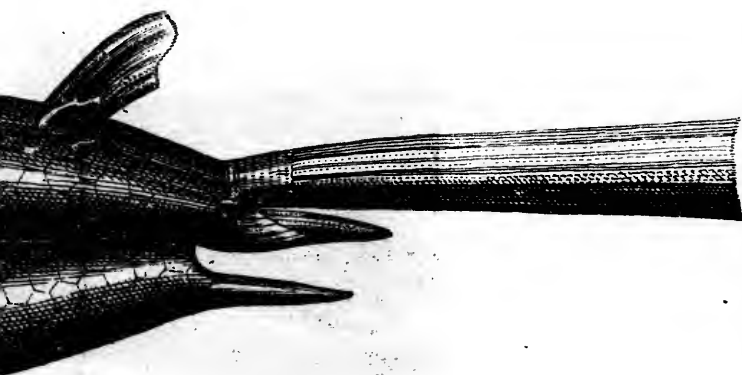
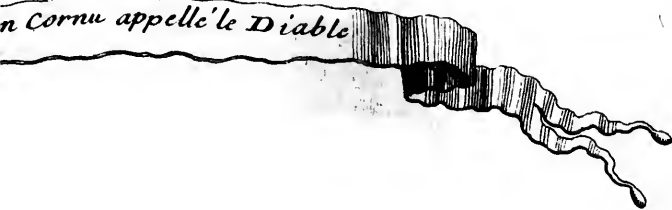
ui m'a
voie :
ou le
e une
par un
ongue,
n bout
ur, &
agones
s grains

que j'ai
s ferois
connus
ntre les
mains

Poisson Cornu appelle'le



n Cornu appelle'le Diable



main
marf
ne v

Le
anim
extrê
un qu
Il a u
honn
gées
de po
pagn
plus t
pour
requi
d'une
corps
pris :
fuit q
jours.

Le
il a fu
& fon
la tête
qu'il n
c'est c
lever
ger au
toute
coche

T

maines du public ; tels sont le requin , le marsouin & le poisson volant ; ainsi je ne vous en dirai qu'un mot.

Le requin est un des plus dangereux animaux de la mer ; il est très-gros & extrêmement vorace : nous en avons pris un qui étoit long de près de douze pieds. Il a une gueule capable d'engloutir un homme tout entier : on y voit cinq rangées de dents qui sont comme une forêt de pointes d'acier ; il est toujours accompagné de plusieurs petits poissons qui le plus souvent marchent devant lui , c'est pour cela qu'on les appelle pilotes du requin. Il y en a d'autres plus petits , & d'une autre espèce , qui s'attachent à son corps , sans même le quitter lorsqu'il est pris : on les nomme sucçais. Un requin suit quelquefois un vaisseau deux ou trois jours , dans l'espérance de quelque proie.

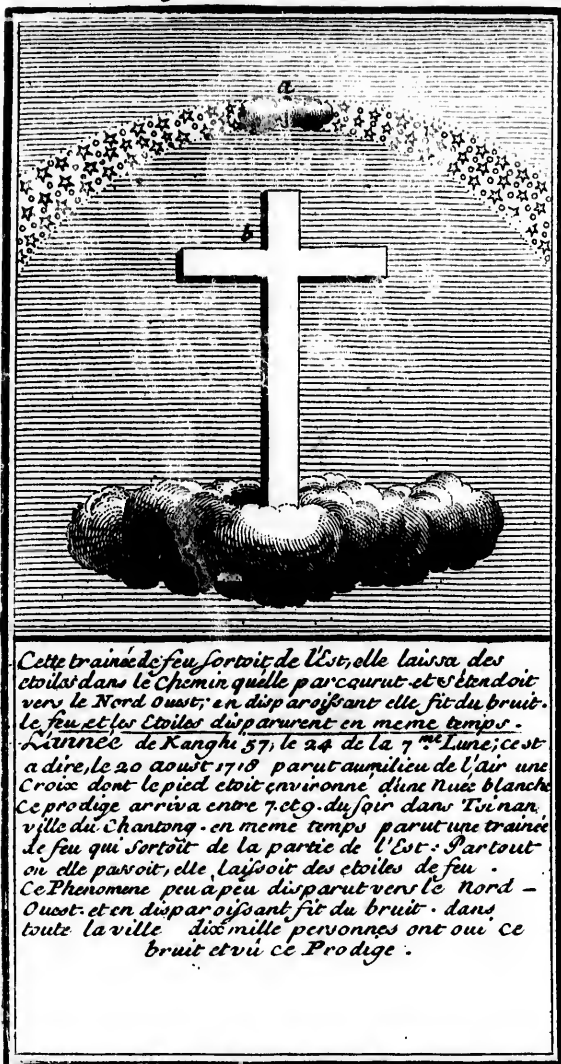
Le marsouin est un vrai cochon marin : il a sur tout le corps un lard assez épais & fort blanc ; il n'a point d'ouïe , il a sur la tête une ouverture par où l'on prétend qu'il respire l'air. Ce qu'il y a de vrai , c'est qu'on le voit de temps en temps lever la tête hors de l'eau , & se replonger aussi-tôt après. Il a des poulmons & toutes les parties internes semblables à un cochon : il a le sang chaud & en grande

abondance : il va d'une vitesse surprenante, & saute quelquefois jusqu'à quinze & vingt pieds au-dessus de la surface de la mer. Le marfouin aussi bien que le requin, porte & met bas ses petits comme les animaux terrestres. Nous avons pris un requin femelle, qui portoit dans son ventre six petits requins pleins de vie & fort gras.

Il y a de deux sortes de poissons volans, l'un plus petit, qui n'a que deux ailes, l'autre plus grand, qui en a quatre. Le plus grand n'a guères de longueur qu'un pied ou quinze pouces. Ils volent assez loin l'un de l'autre, & lorsque la bonite ou la dorade les poursuit, on les voit sortir de la mer, de même que s'élève dans un champ une compagnie de perdrix, & aller replonger à cent ou cent cinquante pas plus loin. La bonite saute après fort haut, & si elle a manqué son coup, elle fuit à fleur d'eau le vol de sa proie pour l'attraper en retombant. J'ai eu le plaisir de voir une fois cette chasse, qui est très-agréable, sur-tout lorsqu'il y a grand nombre de poissons qui poursuivent & qui sont poursuivis. L'agrément est entier, lorsque les oiseaux de proie, comme cela arrive, se mettent de la partie; alors le poisson volant n'a

repre-
quinze
ce de
ue le
omme
s pris
s son
vie &

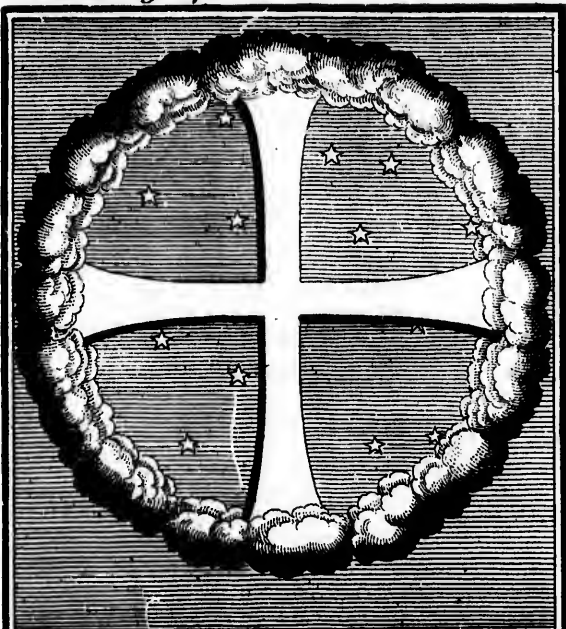
s vo-
deux
uatre.
gueur
olent
ue la
on les
e que
agnie
nt ou
oonite
anqué
le vol
nbant.
cette
r-tout
biffons
suivis.
ifeaux
ertent
nt n'a



- a. Cette trainée de feu sortoit de l'Est, elle laissa des étoiles dans le Chemin quelle parcourut et s'étendoit vers le Nord ouest; en disparaissant elle fit du bruit. le feu et ses Etoiles disparurent en meme temps.
- b. L'année de Kanghi 57, le 24 de la 7^{me} Lune; cest à dire, le 20 aoust 1718 parut au milieu de l'air une Croix dont le pied étoit environné d'une Nuée blanche. Ce prodige arriva entre 7. et 9. du soir dans Tsinan, ville du Chantong. en meme temps parut une trainée de feu qui sortoit de la partie de l'Est: Partout où elle passoit, elle, laissoit des étoiles de feu. Ce Phenomene peu à peu disparut vers le Nord - Ouest. et en disparaissant fit du bruit. dans toute la ville dix mille personnes ont oui ce bruit et vu ce Prodiges.

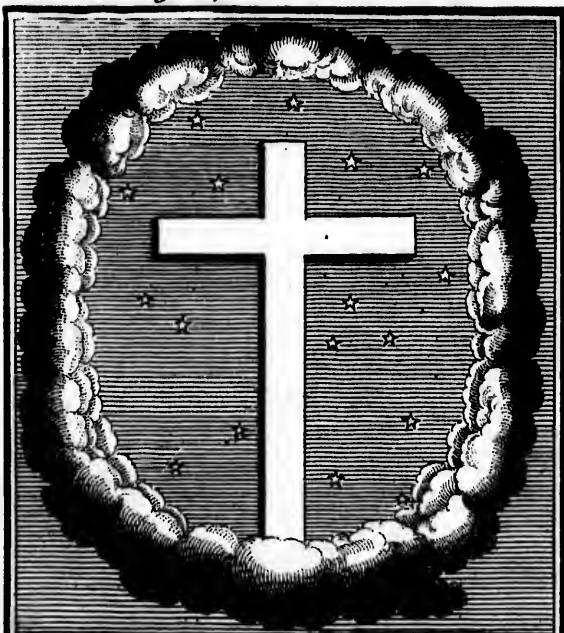


des
 étendoit
 du bruit.
 emps.
 une; cest
 l'air une
 ues blanche
 Tu nan
 une trauce
 Partout
 eu.
 nord -
 lans
 ou ce



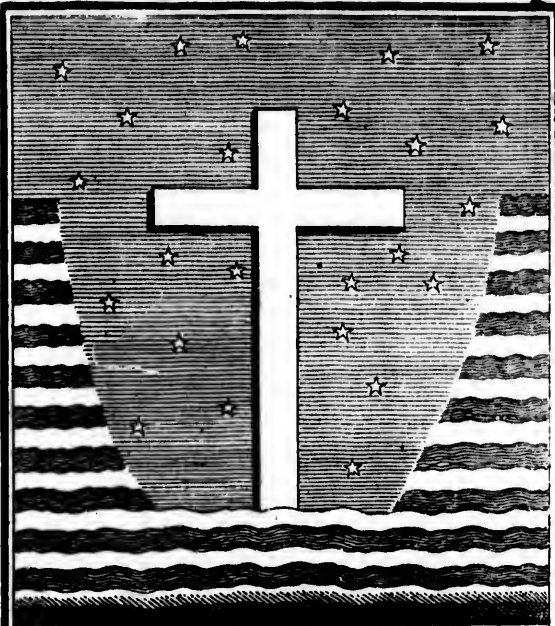
*L'année de Kanghi, 57. le 14. de la 8^e Lune;
C'est à dire le 8^e septembre 1718 on vit entre 7
et 9 du Soir dans la même ville de Tsinan,
et au milieu de l'air une autre Croix plus grande
que la autre, et d'une blancheur à Eblouir. Elle
étoit de tout part environnée d'une Nuee très deliée.
dans un quart d'heure la Croix étant inclinée
Commença à marcher du Midi au Nord; et
dans un autre quart d'heure, s'étant
redressée elle alla de l'Est à l'Ouest.
Tous les Habitans de cette Ville sont
témoins du Phenomene qui arriva le jour de
la Nativité de Notre Dame.*

re:
7
de
l'ic.
de
de



Dans le Village de Kin kia kiao, du Hien yu yao dependant du Fou Chaohing dans la Province du Tche Kiang; le nomme Lou y, avoit bâti une petite Chapelle. Tous les jours de fête les Chrétiens s'y rassemblent dans ce lieu pour y prier. L'année de Kanghi 58 dans la 11^{me} Lune Cost-a-dire le 31. de Dec. 1719 jour d'assemblée; on vit tout à coup vers les 7 heures et un quart du Soir paroître au-dessus de L'Eglise une croix blanche et lumineuse. Cette croix étoit environnée d'une Nuée blanche comme celles qui avoient paru dans le Chan tong; dans les vuides on voyoit des Etoiles; après un quart d'heure et plus, elle disparut. onze personnes l'ont vu le jour de Saint Sylvestre.

en yu
 ans
 Lou
 les
 nt
 ng hi
 . de
 out
 du
 ne
 c eoit
 e
 ng:
 ;
 parut
 nt



*Cette Année de Kang hi 62, le 10 de la 5^{me}
Lune; C'est à dire le 23^e Juin 1722 à 7
heures du soir, une grande Croix blanche
et lumineuse parut sur l'Orizon vers le
Sud-est dans la Capitale du TcheKiang.
Bien des gens repandus dans tous les
quartiers de la ville l'ont vu. après
environ une demié heure, la Croix
disparut. Ce Phenomene est arrivé
la veille de la Nativité de S^t Jean -
Baptiste.*

plus de retraite , ni dans l'eau , ni dans l'air.

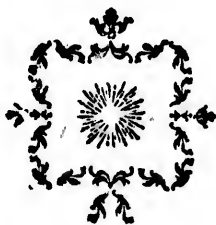
On a gravé depuis peu à la Chine une estampe qui représente quatre croix qui ont paru en l'air dans différens temps , & en différens lieux de cet Empire. Je vous envoie cette estampe avec l'explication des caractères Chinois , qui marquent le lieu où ont paru ces phénomènes , leur durée , & le nombre de personnes qui en ont été témoins.

Un triste événement mettra fin à cette lettre ; Dieu qui l'a permis en tirera sans doute sa gloire. La persécution contre les Chrétiens est générale dans le Tongking. Les églises abattues , les Catéchistes maltraités , les Missionnaires fugitifs & errans dans les forêts , les Néophytes forcés d'adorer les Idoles : voilà le malheureux état où cette Chrétienté est réduite. Nous avons appris que deux de nos Peres ont été arrêtés : M. l'Evêque ne s'est sauvé que par une adresse assez singulière : il étoit chez un Chrétien , lorsqu'on l'avertit que des soldats venoient pour le prendre ; sur le champ il dit au Chrétien de mettre le feu à sa maison , le Prélat fut obéi , & il s'échappa à la faveur du tumulte & du désordre que causa l'incendie.

Notre supérieur général dans ces contrées vient de faire une tentative pour secourir cette église désolée. Il a pris des lettres de recommandation du premier Mandarin de cette province qui confine avec le royaume de Tong-king. Il a ramassé quelques présens, & il s'est mis en chemin pour la cour de Tong-king. Son dessein n'est d'abord que de demander au Roi la permission de mettre une personne, pour servir de gardien au tombeau d'un de nos peres, enterré autrefois dans ce pays-là, avec beaucoup d'honneur, par ordre du prince qui régnoit alors. Ce seroit toujours là un Missionnaire qui ne seroit point inquietté, & vous pouvez bien juger que dans ce qu'il pourra faire pour la consolation des Chrétiens persécutés, il ne s'épargnera pas.

Voici ce qui a donné lieu à cette persécution. Un Chrétien, fils d'un riche Marchand, entretenoit une concubine. Les Missionnaires lui représenterent sa faute si vivement, qu'il la chassa. Cette malheureuse, pour se venger, alla accuser le pere de ce Chrétien d'avoir chez lui des marchandises de contrebande. On fit la visite de sa maison; on trouva les marchandises, & comme on

fouilla par-tout , on y trouva aussi des ornemens d'autel , & beaucoup d'autres choses propres des Chrétiens. La Religion n'est que tolérée au Tong-king , & ce n'est qu'en secret qu'on y prêche ; ainsi l'avidité du pillage , d'autres disent encore , la crainte que le Roi a eue quand il a appris le nombre des fideles qui est dans ses états , a fait porter des arrêts terribles , & a causé les maux dont cette chrétienté est affligée. Je recommande à vos saintes prieres , & à celles de votre pieuse & noble maison , ces Religions si fort ensevelies dans les ombres de la mort. Je m'y recommande en particulier moi-même , & suis avec beaucoup d'estime & de respect , &c.



L E T T R E

Du Pere Gaubil , Missionnaire de la Compagnie de Jesus , à Monseigneur de Nemond , Archevêque de Toulouse.

De la province de Quang-tong , à
la Chine , ce 4 novembre 1722.

M O N S E I G N E U R ,

Il n'y a que peu de mois que je suis arrivé à la Chine , & en y arrivant j'ai été infiniment touché de voir le triste état où se trouve une Mission qui donnoit , il n'y a pas long - temps , de si belles espérances. Des églises ruinées , des chrétientés dissipées , des Missionnaires exilés , & confinés à Canton , premier port de la Chine , sans qu'il leur soit permis de pénétrer plus avant dans l'Empire ; enfin la Religion sur le point d'être proscrire , voilà , Monseigneur , les tristes objets qui se sont présentés à mes yeux à mon entrée dans un Empire , où l'on trouvoit de si favorables dispositions à se soumettre à l'évangile.

Deux de nos Missionnaires qui sont

retenus à Canton , ont profité de leur exil pour faire un bien solide , & qui mérite l'attention de ceux qui ont du zele pour le salut des ames : il n'y a point d'années qu'ils ne baptisent un grand nombre d'enfans moribonds.

Connoissant , comme je fais , les sentimens de Votre Grandeur , j'ai cru qu'elle verroit avec plaisir les bénédictions dont le Seigneur a favorité l'industrie & les soins de ces deux Missionnaires. L'un d'eux , nommé le Pere Du Baudory , m'en a fait le détail dans une lettre qu'il m'a écrite , & que je prends la liberté d'envoyer à Votre Grandeur : je le fais d'autant plus volontiers , Monseigneur , que j'ai été le témoin du zele dont vous êtes rempli pour tout ce qui concerne l'avancement de la Religion : je m'en rappelle sans cesse le souvenir , pour m'animer moi-même à soutenir les travaux attachés au Ministère apostolique , auquel Dieu , par son infinie miséricorde , a bien voulu me destiner. Je pars incessamment pour Peking , où je suis appelé , & c'est avant que de partir que je donne à Votre Grandeur cette légère marque de mon respect & de mon dévouement. Ce qui suit est la

lettre du Pere du Baudory, telle qu'il me l'a écrite depuis peu de jours.

Vous m'avez témoigné que je vous obligerois sensiblement de vous donner un détail exact de la bonne œuvre, que Dieu nous a inspiré de faire à Canton, en assistant les enfans exposés, & en leur procurant le baptême. C'est une consolation que je n'ai garde de vous refuser. Il y a ici deux sortes d'enfans abandonnés : les uns se portent à un hôpital que les Chinois appellent *Yio-gin-tang*, c'est-à-dire, *maison de la miséricorde*. Ils y sont entretenus aux frais de l'Empereur. L'édifice est vaste & magnifique : l'on y trouve tout ce qui est nécessaire pour l'entretien de ces pauvres enfans; des nourrices pour les allaiter, des Médecins pour les traiter dans leurs maladies, & des Directeurs pour veiller au bon ordre de la maison. Les autres enfans exposés sont portés dans notre Eglise; on les baptise & on les confie à des personnes sûres pour les nourrir, ainsi que je vous l'expliquerai dans la suite de cette lettre.

Les enfans de l'hôpital ne se baptisent que lorsqu'on les voit prêts de mourir; on en donne avis à mon Catéchiste qui demeure dans le voisinage

de l'hôpital, & qui va aussi-tôt leur conférer le saint baptême. C'est comme vous voyez, un Chinois qui est chargé de cette fonction. Il ne seroit pas de la bienséance qu'un Européen, & sur-tout un Missionnaire entrât dans une maison remplie de femmes : d'ailleurs les Mandarins ne manqueroient pas d'en être informés, & l'expérience nous a appris qu'il est important que les Mandarins ignorent l'accès que nous avons dans cette maison. Ce que je ne puis donc faire par moi-même, je le fais par le moyen d'un Catéchiste zélé, qui est bien instruit de la manière d'administrer le sacrement de baptême. On a soin d'écrire les noms de ceux qu'on baptise, & qui meurent après le baptême.

Vous me demanderez peut-être à quoi montent les frais que je suis obligé de faire pour soutenir cette bonne œuvre. Ils ne sont pas aussi considérables que vous pourriez l'imaginer. Il s'agit d'entretenir un Catéchiste, de faire quelques présens aux Directeurs & aux Médecins, de payer deux personnes qui ont soin d'avertir le Catéchiste, dès qu'il se trouve quelqu'enfant dans un pressant danger de mort ; de donner aussi quelque chose aux nourrices qui ont soin d'apporter & de rem-

porter les enfans qu'on baptise. Le tout ne monte à gueres plus de vingt tael qui font cent francs de notre monnoie ordinaire, & avec une si legere somme distribuée de la sorte, on a la consolation de placer chaque année un grand nombre d'enfans dans le Ciel.

Ce fut l'année 1719 qu'on commença à établir cette œuvre de charité, & on conféra le baptême à 136 enfans. Depuis le commencement d'avril jusqu'à la fin du mois de décembre, on en baptisa 114; on en baptisa pareillement 241 en l'année 1721, & en cette année de 1722, je compte déjà 267 enfans qui sont morts après avoir reçu le baptême: comme il y a encore deux mois pour arriver à la fin de l'année, j'espère que le nombre de ces prédestinés ira au-delà de 300. Ce nombre des enfans régénérés dans les eaux du baptême, qui augmente chaque année, est une preuve assez sensible du soin que la divine Providence prend de ces pauvres orphelins.

Un autre trait de cette même Providence ne vous touchera pas moins: lorsqu'on tourna ses vues du côté de cet hôpital, on crut que le moyen d'y réussir étoit de s'adresser au Mandarin qui en avoit l'administration. On le visita;

on lui fit des présens ; on lui proposa le dessein qu'on avoit. Il parut l'approuver ; il promit tout ce qu'on voulut , & ne tint rien de ce qu'il avoit promis. Nous commencions déjà à perdre toute espérance , lorsqu'une prompte mort enleva tout-à-coup le Mandarin. Nous jugeâmes à propos de prendre d'autres mesures , & au lieu de nous adresser à son successeur , nous fîmes parler aux Directeurs de l'hôpital. Nous convînmes avec eux d'une somme que nous leur donnerions chaque année, moyennant quoi l'entrée dans l'hôpital nous a été libre.

Une difficulté se présente d'abord à l'esprit , sur laquelle je dois vous donner quelque éclaircissement. Quoiqu'on ne baptise à l'hôpital que les enfans moribonds, il est vraisemblable que tous ces enfans ne meurent pas après le baptême reçu , & qu'il y en a quelques-uns qui échappent à la mort. En ce cas-là que deviennent-ils ? S'ils passent entre les mains des infideles , la grace du baptême leur est inutile : marqués du sang de l'Agneau , il est difficile qu'ils profitent de ce bienfait , puisqu'apparemment ils n'en connoîtront jamais le prix.

Cet inconvénient est grand , je l'a-

voue ; mais il n'est pas sans remède. Le Catéchiste & moi nous avons une liste exacte des enfans baptisés & de ceux qui meurent après le baptême : on examine de temps en temps cette liste , & s'il y a quelques-uns de ces enfans qui reviennent de leur maladie , les Economes qui ont pareillement leurs noms , sont avertis de ne les pas donner aux infideles qui viendroient les demander. Nous avons soin de les retirer de l'hôpital & de les placer chez des Chrétiens : ce sont de nouveaux frais qu'il faut faire ; mais ils sont indispensables. Par-là on met le salut de ces enfans en sûreté , & l'œuvre de Dieu se fait sans inquiétude & sans scrupule.

Les enfans exposés qu'on nous apporte ne sont pas à beaucoup près en si grand nombre : cependant la dépense qu'on est obligé de faire pour leur entretien est incomparablement plus grande. Je baptisai l'année dernière dans notre église quarante-cinq de ces enfans , qui moururent peu de jours après la grace qu'ils venoient de recevoir. J'en ai baptisé cette année trente en dix mois. Au commencement nous n'en baptisions gueres que cinq ou six par an ; mais j'ai lieu de croire que désormais le nombre

montera tous les ans à soixante & davantage.

Si j'avois des fonds suffisans, j'entreprendrois des Catéchistes, comme on fait à Peking, & je les envoyerois dans tous les quartiers de la ville où l'on a accoutumé d'exposer les enfans. Je pourrois même avec une somme assez modique procurer le baptême aux enfans des infideles qui sont sur le point d'expirer. Ce sont-là les seules occasions où ma pauvreté me fait une véritable peine.

Dès qu'on apporte un enfant on le baptise & on lui cherche une nourrice. On ne donne que 25 sols par mois à chaque nourrice : outre cela il faut fournir le linge, & les remedes quand ils sont malades. Au commencement c'étoit une affaire que de chercher des nourrices : maintenant j'en trouve plus que je n'en veux. De même il falloit autrefois envoyer chercher les enfans dans les endroits où on les expose ; au lieu qu'à présent les infideles nous les apportent eux-mêmes, parce qu'ils voient que leur peine est payée. Cela n'empêche pas que plusieurs n'échappent à notre vigilance. Rien de plus ordinaire que de les voir flotter sur la riviere, ou entraînés par le courant. Les uns sont se-

courus; les autres sont abandonnés. Il y a quelques mois que je fus témoin d'une chose en ce genre assez singulière. On portoit un enfant qui étoit encore en vie pour l'enterrer : un Chrétien qui s'en aperçut demanda l'enfant & promit de le nourrir : on n'eut pas de peine à le lui livrer : il l'apporte aussi-tôt à l'église ; on le baptise, & au bout de deux jours il meurt.

Ce n'est pas assez de placer ces enfans & de leur procurer des nourrices : il faut de temps en temps les visiter, & sur-tout s'assurer de la probité & de la bonne foi de ceux à qui on en confie le soin. Faute de cette précaution, on s'expose quelquefois à de fâcheux inconvéniens.

Quand un enfant se porte bien, & qu'il y a lieu d'espérer qu'il vivra, je m'en délivre le plutôt qu'il m'est possible, soit en le donnant à quelqu'un qui veut bien s'en charger, soit en l'engageant par quelque gratification à le prendre. Mais ce n'est qu'aux Chrétiens que je le confie, & par-là je suis moralement sûr que lorsqu'il croîtra en âge, il sera élevé dans les principes de notre sainte Religion.

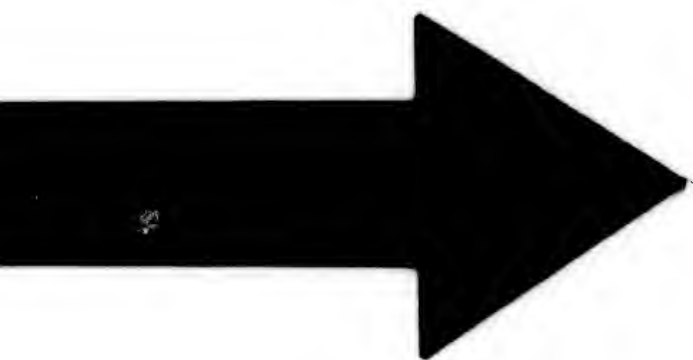
Je ne vous marque point ce qu'il en

coû
qu'd
aisé
non
vien
ne
à c
che
occ
une
que
à s'
pro
tits
l'ad
vou
être
(
en
auc
actu
nou
une
pra
mis
que
ces
de
per
nou

coûte par an pour l'entretien des enfans qu'on nous apporte, & il ne seroit pas aisé de le faire : cela dépend de leur nombre, & de certains frais qui surviennent de jour à autre, auxquels on ne s'attend pas. Comment fournir à ces frais, me demandez-vous ? Ah ! mon cher Pere, qu'il est difficile qu'en ces occasions un Missionnaire ne donne pas une partie de son nécessaire ! d'ailleurs quelques personnes pieuses qui cherchent à s'attirer des protecteurs dans le Ciel, procurent par leurs libéralités à ces petits innocens l'application du sang de l'adorable Rédempteur : & vous m'avouerez que leurs aumônes ne sçauroient être plus sûrement employées.

Comme je mets toute ma confiance en la divine Providence, je ne refuse aucun des enfans qu'on m'apporte, & actuellement j'en ai dix-huit que je fais nourrir. Ce qu'il y a de consolant dans une occupation si sainte, c'est que l'on pratique en même temps les œuvres de miséricorde spirituelle & corporelle, & que la charité qui s'exerce à l'égard de ces infortunées victimes de la cruauté de leurs parens, regarde directement la personne du Fils de Dieu, ainsi qu'il nous l'assure lui-même en nous disant :





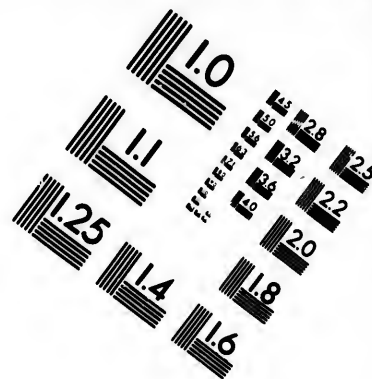
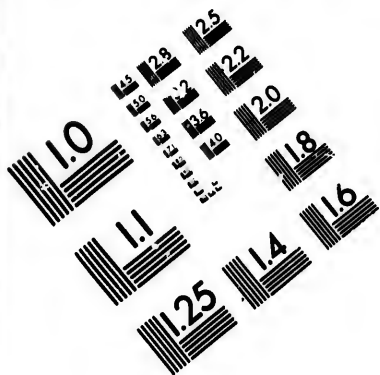
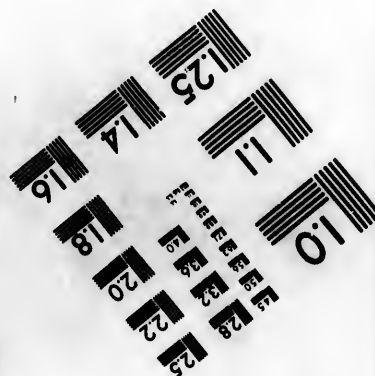
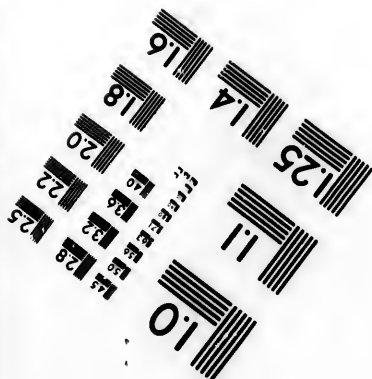
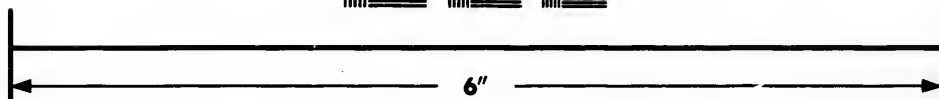
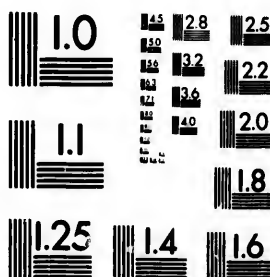


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

**23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503**

18 20 22 25
28 30 32 35 38 40 42 45 48 50 52 55 58 60 62 65 68 70 72 75 78 80 82 85 88 90 92 95 98 100

101 102 103 104 105 106 107 108 109 110 111 112 113 114 115 116 117 118 119 120 121 122 123 124 125 126 127 128 129 130 131 132 133 134 135 136 137 138 139 140 141 142 143 144 145 146 147 148 149 150 151 152 153 154 155 156 157 158 159 160 161 162 163 164 165 166 167 168 169 170 171 172 173 174 175 176 177 178 179 180 181 182 183 184 185 186 187 188 189 190 191 192 193 194 195 196 197 198 199 200

« Toutes les fois que vous avez fait ces
» choses à l'un de mes freres que voilà ,
» vous me les avez faites à moi-même. »
*Quamdiù fecistis uni ex his fratribus meis ,
mihi fecistis.*

Ici , Monseigneur , finit la lettre du
P. du Baudory. Comme je suis nouveau
venu à la Chine , je n'ai encore rien fait
dont je puisse vous rendre compte. J'y
supplée par ce petit détail que j'ai l'hon-
neur de vous envoyer. Je me flatte que
Votre Grandeur voudra bien l'agréer ;
du moins je tâcherai par-là de lui per-
suader que je porte jusqu'à l'extrémité
du monde , le souvenir & la reconnois-
sance des bontés dont elle m'a honoré ,
& de l'assurer que je ne cesserai jamais
d'être avec le plus profond respect , &c.



rez fait ces
que voilà,
i-même. »
ribus meis,

lettre du
s nouveau
e rien fait
mpte. J'y
j'ai l'hon-
flatte que
l'agréer ;
e lui per-
extrémité
econnois-
honoré,
ai jamais
est, &c.



Pinet f. Alt et

St. V. Ransonnelle, St. Dom. Frabris R.

V
vou
mie
tion
qui
ma
ver
ges
Tar
fées
dign
cati

LETTRE

Du Pere Parennin, Missionnaire de la Compagnie de Jesus, à Messieurs de l'Académie des Sciences, en leur envoyant une traduction qu'il a faite en langue Tartare de quelques-uns de leurs ouvrages, par ordre de l'Empereur de la Chine; & adressée à M. de Fontenelle, de l'Académie Françoisé, & Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences.

A Peking, le 1^{er} mai 1723;

MESSIEURS,

Vous ferez peut-être surpris que je vous envoie de si loin un traité d'Anatomie, un corps de Médecine, & des questions de Physique écrites en une langue, qui, sans doute, vous est inconnue; mais votre surprise cessera quand vous verrez que ce sont vos propres ouvrages que je vous envoie habillés à la Tartare. Oui, Messieurs, ce sont vos pensées & vos ingénieuses découvertes, dignes fruits de cette continuelle application, à laquelle les sciences doivent

ce haut point de perfection où nous les voyons, ce sont, dis-je, ces découvertes qui ont réveillé chez tant de peuples le goût d'une étude également utile & agréable. Ils ont sçu profiter de vos premiers soins par les traductions qu'ils ont faites de vos ouvrages ; mais comme ils se multiplioient tous les ans, plusieurs ont mieux aimé apprendre la langue François, pour puiser eux-mêmes dans la source, que d'attendre qu'une main laborieuse, mais toujours trop lente, leur ouvrît l'entrée de vos trésors.

L'Empereur de la Chine, si célèbre, même en Europe, par l'amour qu'il avoit pour les sciences, & si avide des connoissances étrangères, n'a pas cru être obligé d'apprendre notre langue pour en profiter ; il a jugé que le plus court & le plus aisé pour lui, étoit de me donner le soin de rendre en sa langue naturelle & en détail, les différentes découvertes dont je ne lui avois parlé que dans la conversation & assez légèrement.

Ce Prince, qui mourut le 20 décembre 1722, étoit un de ces hommes extraordinaires qu'on ne trouve qu'une fois dans plusieurs siècles : il ne donnoit nulles bornes à ses connoissances, & de

ton
qui
pou
fair
nou
qui
s'en
bre
c'es
Jésu
ce
(
ans
estir
trie
avo
instr
votr
seign
phy
ce
dies
enc
C
les
prit
imp
nois
Méd
duir

tous les Princes d'Asie, il n'y en a aucun qui ait jamais eu tant de goût que lui pour les sciences & les arts. C'étoit lui faire sa cour que de lui communiquer de nouvelles découvertes, sur-tout celles qui venoient d'Europe; & comme il ne s'en est fait nulle part en aussi grand nombre que dans votre illustre Académie, c'est aussi d'elle que les Missionnaires Jésuites ont le plus souvent entretenu ce grand Monarque.

Quand j'arrivai ici il y a vingt-cinq ans, on lui avoit déjà inspiré une grande estime de l'Astronomie & de la Géométrie perfectionnée par vos soins; on lui avoit même présenté plusieurs beaux instrumens, grands & petits, faits sous votre direction, dont on lui avoit enseigné l'usage. Vos observations sur la physique ne furent pas oubliées. Pour ce qui est de l'Anatomie & des maladies du corps humain, elles n'avoient encore été qu'entamées.

Ce grand Prince, qui possédoit déjà les livres de Médecine Chinoise, comprit bien que cette connoissance étoit imparfaite, si l'on n'y joignoit la connoissance de l'Anatomie pour diriger le Médecin dans ses ordonnances, & conduire la main du Chirurgien dans ses

opérations; c'est pourquoi il m'ordonna de traduire en langue Tartare une Anatomie complete & un corps de Médecine. Au reste, quand je dis qu'il me demanda cette traduction en langue Tartare, je parle de la langue des *Mancheoux* qui regnent à la Chine depuis quatre-vingts ans, & qui s'appellent Tartares Orientaux. Je ne parle nullement de la langue des *Mongols*, qu'on nomme Tartares Occidentaux, & qui sont presque tous tributaires de l'Empereur. Ces deux langues sont très-différentes entr'elles.

L'Empereur voulut d'abord avoir une idée de tout l'ouvrage; & ensuite il souhaita que je distribuasse le tout par parties ou par leçons, c'est-à-dire, que quand on avoit mis au net environ dix pages, il falloit les lui porter. Il s'engagea à corriger lui-même, s'il étoit nécessaire, les mots & le style, sans toucher au fond de la doctrine; & c'est ce qu'il a fait constamment jusqu'à la fin de l'ouvrage. Ce sage Prince prévint une difficulté qui regardoit l'exécution. « Je vois bien, me dit-il, qu'il y aura à » traiter des matieres peu honnêtes, & » qu'étant Religieux vous pourriez les » omettre, ou n'en parler qu'en termes

» impropres, & dès-lors inutiles; c'est
» pour cela que je vous ai associé deux
» Médecins habiles qui traiteront les
» matieres que vous trouverez être
» moins convenables à votre profession;
» car je prétends, ajouta-t-il, que l'on
» n'omette rien; outre que nous ne
» manquons pas d'expressions modestes,
» c'est que le public doit retirer un
» grand avantage de ce livre, & qu'il
» doit contribuer à sauver, ou du moins
» à prolonger la vie; ce n'est pas un
» livre à être montré aux jeunes gens:
» ainsi les figures ne doivent être vues
» que de ceux qui partageront avec
» vous le travail. Je trouve, continua-t-
» il, un défaut dans vos livres qu'il faut
» éviter, c'est qu'ils placent les figures
» à la fin des chapitres, & quelquefois
» même à la fin du livre; d'ailleurs
» elles me paroissent fort mal gravées &
» peu exactes (l'Empereur parloit de
» quelques figures gravées en Allema-
» gne, qui lui étoient venues par la
» Moscovie). Je veux voir à chaque
» leçon la figure peinte, qui exprime
» les principes qu'on y enseigne, & s'il
» en faut encore parler dans la suite, il
» n'y aura qu'à renouveler la même
» figure ».

Tels furent, Messieurs, les ordres que l'Empereur me donna, il ne s'agissoit plus que de les exécuter. Sur quoi vous me demanderez peut-être si j'étois en état de le faire, ou si la langue Tartare des *Mantcheoux* fournit assez de mots pour s'expliquer clairement sur des matieres d'Anatomie & de Médecine.

Je vous répondrai d'abord, que ce qui persuada l'Empereur que j'étois capable de la commission dont il me chargeoit, c'est que depuis environ dix ans, j'ai fait par son ordre quantité de traductions de la langue Tartare en langue Européenne, & que pareillement j'en ai fait des langues Françoisse, Latine, Portugaise & Italienne en langue Tartare. Pour bien traduire une langue, il faut s'y être exercé de longue main: avec la simple théorie & la connoissance de la langue, on n'est gueres sûr de réussir; & parce que chaque langue a ses tours & ses délicatesses, il ne me manquoit que quelque Tartare aussi habile à tenir le pinceau, que l'est M. de Fontenelle à tenir la plume de votre Académie.

Pour suppléer à ce défaut, tout ce que put faire l'Empereur, fut de tirer de son Tribunal trois Mandarins des

plu
ma
cap
de
bie
qu'
con
mai
cett
Au
jett
men
bea
serv
les
dég
n'au
cinq
vrag
pou
bas.
M
en l
blab
a aff
rais
cé m
laqu
que
plus

plus habiles, deux Ecrivains dont la main étoit excellente, deux Peintres capables de tracer les figures, des tireurs de lignes, des cartonniers, &c. Voilà bien de l'équipage : je sçais, Messieurs, qu'il ne vous en a pas tant fallu pour composer ce que je n'ai fait que traduire; mais chaque pays a ses modes, & dans cette Cour on ne fait rien à petit bruit. Au reste, je n'ai pas cru devoir m'affujettir en esclave à une traduction purement littérale. Notre langue eut perdu beaucoup de sa beauté si j'en eusse rendu servilement les expressions, les tours & les arrangemens. L'Empereur en eût été dégoûté dès les premières feuilles, & il n'auroit pas eu la patience d'attendre cinq années entières la fin de cet ouvrage; car il a duré autant de temps, pour les raisons que je rapporterai plus bas.

Mais y a-t-il suffisamment des termes en la langue Tartare pour faire de semblables traductions? Je réponds qu'il y en a assez, & même de reste. La principale raison qui fait naître ce doute, vient, ce me semble, de cette prévention dans laquelle sont presque toutes les Nations, que leur langue est la plus belle & la plus abondante qui soit au monde. Cette

idée croît à mesure du peu de rapport qu'elle a avec d'autres langues. C'est une erreur dont j'ai eu bien de la peine à guérir le fils aîné de l'Empereur qui est homme de lettres. Vous en jugerez par l'entretien que j'eus avec lui, lorsque nous étions à la suite de l'Empereur en Tartarie. Il avoit pour-lors trente-cinq ans. Il s'étoit persuadé qu'on ne pouvoit bien rendre le sens de sa langue naturelle, & encore moins la majesté de son style, en aucune de ces langues barbares, (ainsi appelloit-il nos langues d'Europe faute de les connoître) & pour s'en convaincre, sans que je m'en apperçusse, il me fit appeller un jour dans sa tente, & me dit qu'il avoit à écrire au Pere Suarès, Jésuite Portugais, pour lui recommander une affaire importante ; « mais, m'ajouta-t-il, comme il n'entend » point le Tartare, je vous dicterai ce » que j'ai à lui mander, & vous le traduirez en Latin, qui est, comme vous » me l'avez dit, une langue commune en » Europe à tous les gens de lettres ». Rien de plus facile, lui répondis-je en prenant la plume, car le papier étoit déjà préparé sur sa table. Le Prince commença d'abord une longue période qu'il n'acheva pas tout-à-fait, & me dit de traduire

duire. Je le priai de dire tout de suite ce qu'il vouloit mander, après quoi je le mettrois en Latin. Il le fit en souriant, comme s'il eût cru que je cherchois à éviter la difficulté. La traduction fut bientôt faite. Je lui demandai quelle souscription il vouloit que je misse à la lettre : Mettez celle-ci, me répondit-il : « Paroles du fils aîné de l'Empereur à » *Soulin* » (c'est le nom Chinois du Pere Suarès). Je le fis, & lui présentai la lettre, affectant de ne la pas relire. « Que » sçais-je, me dit-il, ce que vous avez » écrit ? Est-ce ma pensée ? est-ce la » vôtre ? N'avez-vous rien oublié, » changé ou ajouté ? N'est-ce pas quel- » que piece que la mémoire vous a » fournie ? Car j'ai remarqué qu'en écri- » vant vous n'avez fait aucune rature, » & que vous ne transcrivez pas, comme » nous faisons nous autres. Une si petite » lettre, lui dis-je, ne demande pas » qu'on se donne tant de peine ; la » première main suffit quand on sçait » la langue. Bon, me dit-il, vous vou- » lez me prouver que vous sçavez le » Latin, & moi je veux m'assurer que » votre traduction est fidelle. Dites-moi » donc en Chinois ce que je vous ai dicté » en Tartare, & que vous dites avoir

» mis en Latin. Je le fis aussi-tôt, & il
» en fut surpris. Cela n'est pas mal,
» ajouta-t-il, & si la réponse qui vien-
» dra est conforme à ce que vous venez
» de dire, je serai un peu détrompé ;
» mais il faut que le Pere me réponde
» en Chinois ; car s'il répondoit en lan-
» gue Européenne, vous pourriez me
» donner une réponse de votre façon.
» Je l'assurai qu'il seroit obéi, & que la
» réponse seroit conforme à sa lettre.

« Je vous avoue, repliqua le Prince,
» que je vous ai fait appeller, plutôt
» dans le dessein d'éprouver ce que
» vous sçaviez faire, que par le besoin
» que j'eusse d'écrire à *Peking*. Quand
» je considère vos livres d'Europe,
» je trouve que la couverture en est
» bien travaillée, & que les figures en
» sont bien gravées ; mais les caracteres
» me déplaisent fort : ils sont petits &
» en petit nombre, mal distingués les
» uns des autres, & sont une espece
» de chaîne dont les anneaux seroient un
» peu tortillés ; ou plutôt ils sont sem-
» blables aux vestiges que les mou-
» ches laissent sur les tables de vernis
» couvertes de poussiere. Comment
» peut-on avec cela exprimer tant de
» pensées & d'actions différentes, tant de

» choses mortes & vivantes? Au contraire
 » nos caracteres & même ceux des Chi-
 » nois, sont beaux, nets, bien distingués.
 » Ils sont en grand nombre, & l'on peut
 » choisir; ils se présentent bien au lecteur,
 » & réjouissent la vue. Enfin notre langue
 » est ferme & majestueuse; les mots frap-
 » pent agréablement l'oreille, au lieu
 » que quand vous parlez les uns avec
 » les autres, je n'entends qu'un gazouil-
 » lement perpétuel assez semblable au
 » jargon de la Province de *Fokien* ».

Ce Prince ne trouve pas mauvais
 qu'on le contredise; chose rare parmi
 les personnes de son rang, ainsi je saisis
 l'occasion qu'il me présentait de défen-
 dre nos langues Européennes: je com-
 mençai cependant, selon la coutume du
 pays, par avouer qu'il avoit raison;
 ce mot plaît aux Princes Orientaux,
 ils le savourent avec plaisir, & les dis-
 pose à écouter les raisons par lesquelles
 on leur prouve insensiblement qu'ils ont
 tort. Je ne doute pas que ces ménagemens
 ne soient pareillement en usage dans les
 Cours d'occident, car il me semble
 que par-tout c'est un mauvais métier,
 que celui de disputer avec les Princes.

J'accordai donc au Prince que la
 langue Tartare étoit assez majestueuse;

qu'elle étoit propre à décrire les hauts faits de guerres, à louer les Grands, à faire des piéces sérieuses, à composer l'histoire; qu'elle ne manquoit pas de termes & d'expressions pour toutes les choses dont leurs ancêtres avoient eu connoissance; mais qu'aussi on devoit prendre garde de ne pas trop se pré-venir en faveur de sa langue. « Vous » préférez votre langue, lui ajoutai-je, » à celle des Chinois, & je crois que » vous avez raison: mais les Chinois » de leur côté qui sçavent les deux » langues, n'en conviennent pas; & » effectivement on ne peut nier qu'il » n'y ait des défauts dans la langue » Tartare». Ces dernières paroles, avan-
cées par un étranger, le surprirent; mais sans lui donner le temps de m'interrompre, je lui fis un petit détail de ce que j'y avois remarqué de défectueux.

« Vous convenez, lui dis-je, que » les Chinois avec tant de milliers de » caractéres, ne peuvent exprimer les » sons, les paroles, les termes de votre » langue sans les défigurer, de maniere » qu'un mot Tartare n'est plus recon- » noissable, ni intelligible, dès qu'il est » écrit en Chinois; & de-là vous con- » cluez avec raison que vos lettres sont

» meilleures que les lettres Chinoises ,
» quoiqu'en plus petit nombre , parce
» qu'elles expriment fort bien les mots
» Chinois. Mais la même raison devroit
» vous faire convenir que les caractères
» d'Europe valent mieux que les caractères
» Tartares , quoiqu'en plus petit
» nombre , puisque par leur moyen nous
» pouvons exprimer aisément les mots
» Tartares & Chinois , & beaucoup
» d'autres encore que vous ne sçauriez
» bien écrire.

» Le raisonnement que vous faites ,
» ajoutai-je , sur la beauté des caractères ,
» prouve peu ou rien du tout. Ceux
» qui ont inventé les caractères Européens ,
» n'ont pas prétendu faire des
» peintures propres à réjouir la vue ;
» ils ont voulu seulement faire des
» signes pour représenter leurs pensées ,
» & exprimer tous les sons que la bouche
» peut former ; & c'est le dessein
» qu'ont eue toutes les nations , lorsqu'elles
» ont inventé l'écriture. Or plus ces
» signes sont simples , & leur nombre
» petit , pourvu qu'il suffise , plus sont-ils
» admirables & aisés à apprendre :
» l'abondance en ce point est un défaut ,
» & c'est par-là que la langue Chinoise
» est plus pauvre que la vôtre , & que

» la vôtre l'est plus que les langues
 » d'Europe. Je ne conviens pas, dit le
 » Prince, que nous ne puissions avec les
 » caractères Tartares écrire les mots des
 » langues étrangères. N'écrivons-nous
 » pas la langue Mogole, la Coréene,
 » la Chinoise, celle du Thibet? &c. Ce
 » n'est pas assez, lui répondis-je, il faut
 » droit encore écrire la nôtre. Essayez,
 » par exemple, si vous pourrez écrire
 » ces mots : *prendre, platine, griffon,*
 » *friand* ». Il ne le put, parce que
 dans la langue Tartare on ne peut joindre deux consonnes de suite; il faut placer entre deux une voyelle, & écrire *perendre, pelatine, feriand, gerifon, &c.*

Je lui fis remarquer ensuite que l'alphabet Tartare, quoiqu'en beaucoup de choses semblable au nôtre, ne laissoit pas d'être fort défectueux. « Il vous
 » manque, lui dis-je, deux lettres initiales, le B & le D; vous ne pouvez commencer aucun mot par ces
 » lettres, & vous leur substituez le
 » P & le T. Par exemple au lieu d'écrire *Bestia, Deus*, vous écrivez
 » *Pestia, Teus*. De-là vient qu'il y a
 » une infinité de sons Européens que
 » vous ne pouvez écrire, quoique vous
 » puissiez les prononcer : d'où je con-

» clus que notre alphabet l'emporte sur
 » le vôtre. D'ailleurs vous prononcez
 » & écrivez la voyelle *é* toujours ou-
 » verte; vous ne prononcez l'*e* muet
 » qu'à la fin de quelques mots qui
 » finissent par *n*, mais vous n'avez au-
 » cun signe qui le fasse connoître. Je
 » sçai que ces défauts se trouvent dans
 » la langue Chinoise, & que comme vous
 » avez la lettre *r* qu'ils n'ont pas, votre
 » langue est au-dessus de la leur, quand il
 » s'agit d'exprimer les noms étrangers».

Le Prince ne goûtoit pas trop ce dis-
 cours; il me dit cependant de conti-
 nuer mes remarques: je passai donc
 de l'alphabet à la langue Tartare en gé-
 néral, je dis qu'elle n'étoit pas com-
 mode pour le stile concis & coupé,
 que plusieurs mots étoient trop longs,
 & que je croyois que c'étoit une des
 raisons qui la rendoit inutile pour la
 poésie; que je n'avois pas vu de Doc-
 teurs faire des vers, ni même traduire
 autrement qu'en prose les vers Chinois.
 « C'est sans doute, ajoutai-je, parce que
 » la rime & la césure, si faciles en Chi-
 » nois, ne sont pas praticables dans
 » votre langue. Vous faites souvent
 » & bien des vers Chinois, que vous
 » écrivez sur les éventails, ou que vous

» donnez à vos amis. Oferois-je vous
» demander si vous en avez fait en-
» Tartare ? Je ne l'ai pas tenté, dit le
» Prince, & je ne sçache pas qu'on
» ait fait sur cela des regles : mais qui
» vous a dit qu'il y avoit au monde
» des poëtes & des vers ? Avouez que
» ce n'est qu'à la Chine que vous l'avez
» appris. Cela est si peu vrai, lui dis-je,
» que j'étois prévenu, qu'on ne pou-
» voit faire des vers dans une langue,
» qui n'a que des monosyllabes. Je me
» trompois de même que vous vous
» trompez. Je vais vous réciter des
» vers en deux langues; &, quoique
» vous ne puissiez en comprendre le
» sens, vous remarquerez aisément la
» césure & la rime ».

Cette expérience faite, j'ajoutai qu'il y avoit peu de transitions dans la langue Tartare, qu'elles étoient très-fines & difficiles à attraper; que c'étoit l'écueil où échouoient les plus habiles gens; qu'on en voyoit quelquefois demeurer assez long-temps le pinceau en l'air, pour passer d'une phrase à l'autre, & qu'après avoir rêvé, ils étoient obligés d'effacer ce qu'ils avoient écrit; que quand on leur en demandoit la raison, ils n'en apportoit point d'autres que

celles-ci; *cela sonne mal, cela est dur, cela ne se peut dire, il faut une autre liaison, &c.*

Le Prince ne put nier que cet inconvénient ne se trouvât dans sa langue; mais il me dit que cette difficulté ne se rencontroit pas dans le discours, & qu'on parloit sans hésiter. « Il seroit bien étrange, lui repliquai-je, qu'un homme qui raconte un fait ou une histoire, après trois ou quatre périodes, s'arrêtât la bouche ouverte, sans pouvoir continuer son discours : on le croiroit frappé d'une apoplexie subite. Mais remarquez que ceux qui ne possèdent pas la langue dans sa perfection comme vous, traînent d'ordinaire les finales, & ajoutent le mot *yala* qui ne signifie rien; si dans un entretien ils ne répètent que deux ou trois fois ce mot inutile, ils croient qu'on doit leur en tenir compte. Je vois que ceux mêmes qui viennent récemment du fond de la Tartarie, l'emploient aussi fréquemment que les autres, ce qui prouve qu'en effet les transitions sont en petit nombre; & parce que dans la composition un peu élégante, on n'ose risquer le mot *yala*, sur-tout depuis que l'Empereur

» votre pere l'a décrié en évitant de
» s'en servir, les auteurs se trouvent
» fort à l'étroit quand il s'agit de pas-
» ser d'une matiere à l'autre ».

Le Prince me répliqua en souriant,
que la partie n'étoit pas égale entre
nous deux, parce que j'étois dans son
pays, & que lui n'étoit jamais allé en
Europe. « Si j'y avois fait un voyage,
» dit-il agréablement, j'en ferois reve-
» nu chargé de tous les défauts de votre
» langue & j'aurois de quoi vous con-
» fondre. Vous n'auriez pas été aussi
» chargé que vous le pensez, lui ré-
» pondis-je, on y a soin du langage,
» il n'est pas abandonné au caprice du
» public; il y a, de même que pour
» les sciences & les beaux arts, un Tri-
» bunal établi pour réformer & perfec-
» tionner la langue. Arrêtez-là, dit le
» Prince, je vous tiens; car s'il y a des
» réformateurs pour votre langue, elle
» doit avoir des défauts, & beaucoup :
» on n'établit pas un Tribunal pour
» une bagatelle. Je me suis mal expliqué,
» lui dis-je, on ne l'a pas tant établi
» pour réformer notre langue, que pour
» la contenir dans ses limites : en cela
» elle ressemble à vos grands fleuves :
» quoiqu'ils roulent majestueusement

» leurs eaux, vous ne laissez pas de
» commettre des Officiers pour y veil-
» ler, de peur qu'ils ne débordent, ou
» ne s'entient par le mélange des eaux
» étrangères, & ne deviennent moins
» pures & moins utiles.

» Mais, poursuivit le Prince, votre
» langue n'a-t-elle rien emprunté des
» autres? Ne s'y est-il point introduit
» des termes & des expressions des
» royaumes voisins? S'est-elle toujours
» conservée dans la pureté de son
» origine? »

Je lui repondis, qu'au commence-
ment les différens Royaumes de l'Eu-
rope étant gouvernés par un même
Prince, le commerce réciproque des
différentes Nations, avoit introduit des
mots communs, sur-tout dans les scien-
ces & les arts, selon le langage des
Nations qui les avoient inventées les
premieres. Ces paroles furent un sujet
de triomphe pour le Régulo : il s'écria
qu'il avoit l'avantage. « Nous n'avons
» pris, dit-il, que fort peu de mots
» des Mongols, & encore moins des
» Chinois; encore les avons-nous dé-
» payés, en leur donnant une termi-
» naison Tartare. Mais vous autres,
» vous vous êtes enrichis des dépouil-

» les de vos voisins. Vous avez bonne
» grace après cela de venir chicaner la
» langue Tartare sur des bagatelles. »

Je ne crois pas, Messieurs, devoir vous fatiguer par un plus long récit de ce dialogue, ni m'étendre sur la manière dont il fallut mettre au fait ce Prince, sur la différence des langues vivantes & des langues mortes; car il n'avoit jamais oui parler de ces dernières : il suffit de vous dire que notre dispute dura jusqu'à ce qu'il eut reçu la réponse que lui fit le Pere Suarés : il en fut content, & commença à avoir meilleure opinion des langues d'Europe, c'est-à-dire, qu'il les plaça immédiatement au-dessous de la sienne, encore vouloit-il mettre la Chinoise entre deux, mais je protestai fortement contre cette injustice, alléguant la multitude des équivoques qui se trouvent dans la langue Chinoise. « Hé bien, je vous » l'abandonne, dit-il en riant; les Chinois qui n'aiment pas à être contre- » dits sur cet article, sçauront bien se » défendre ».

Tout ce que je viens de dire, prouve la prévention générale où sont tous les peuples; chacun pense bien de soi, de son pays, de sa langue, de son mérite,

En
ph
Na
&
m
un
vo
éta

vo
Ta
cu
Je
que
dép
l
lan
que
fain
de
ce
fain
blea
fain
est
mo
ne
diff
tifs
ren

Encore s'ils en demeuroient-là ; mais de plus, ils se persuadent que les autres Nations n'ont pas les mêmes avantages, & sans façon ils se donnent mutuellement le nom de barbares ; c'est qu'aux uns & aux autres il en coûteroit trop de voyages & d'étude, pour se mettre en état de se rendre plus de justice.

Il n'est pas nécessaire, Messieurs, de vous donner ici les règles de la langue Tartare, car je ne m'imagine pas qu'aucun de vous soit tenté de l'apprendre. Je vous en rapporterai seulement quelques singularités qui peut-être ne vous déplairont pas.

La langue Tartare comparée avec la langue Françoisé a cela de particulier, que si, par exemple, l'on use du verbe *faire*, il faut le changer presque autant de fois que change le substantif qui suit ce verbe. Nous disons *faire une maison*, *faire un ouvrage*, *des vers*, *faire un tableau*, *une statue*, *faire un personnage*, *faire le modeste*, *faire croire*, &c. Cela est commode & charge moins la mémoire, mais c'est ce que les Tartares ne peuvent souffrir. Ils ont des verbes différens autant de fois que les substantifs régis par le verbe *faire*, sont différens entr'eux. Quand on y manque dans

le discours familier, on le pardonne : mais on ne le passe jamais dans la composition, ni même dans les écritures ordinaires.

Le retour du même mot dans deux lignes voisines, ne leur est pas plus supportable ; il forme par rapport à eux une monotonie qui leur choque l'oreille. C'est pour cette raison qu'ils se mettent à rire, lorsqu'on leur lit un de nos livres, parce qu'on entend très-souvent, *que, qu'ils, qu'eux, quand, qu'on, quoi, quelquefois, &c.* La fréquente répétition de ces pronoms leur déplaît infiniment. On a beau leur dire que c'est le génie de notre langue, ils ne peuvent s'y accoutumer. Les Tartares s'en passent & n'en ont nul besoin : le seul arrangement des termes y supplée, sans qu'il y ait jamais ni obscurité, ni équivoque ; aussi n'ont-ils point de jeux de mots, ni de fades allusions.

Une autre singularité de la langue Tartare, est la quantité de termes qu'elle a pour abréger : elle n'a pas besoin de ces périphrases, ni de ces circonlocutions qui suspendent le discours & qui le glacent : des mots assez courts expriment nettement, ce que sans leur secours on ne pourroit dire que par un long circuit

de paroles : c'est ce qui se voit aisément , quand il s'agit de parler des animaux domestiques ou sauvages , volatils ou aquatiques. Si l'on en veut faire une description exacte dans notre langue , à combien de périphrases ne faut-il point avoir recours , par la disette des termes qui signifient ce qu'on veut dire ? Il n'en est pas de même chez les Tartares , & un seul exemple vous le fera comprendre. Je choisis celui du chien , c'est celui de tous les animaux domestiques qui fournit le moins de termes dans leur langue , & ils en ont cependant beaucoup plus que nous. Outre les noms communs de grands & petits chiens , de mâtins , de lévriers , de barbets , &c. ils en ont qui marquent leur âge , leur poil , leurs qualités bonnes ou mauvaises. Voulez-vous dire qu'un chien a le poil des oreilles & de la queue fort long & bien fourni ; le mot *taiha* suffit ; qu'il a le museau long & gros , la queue de même , les oreilles grandes , les levres pendantes ? le seul mot *yolo* dit tout cela. Que si ce chien s'accouple avec une chienne ordinaire , qui n'ait aucune de ces qualités , le petit qui en naîtra s'appelle *peseri*. Si quelque chien que ce soit , mâle ou femelle , a au - dessus des sourcils deux

flocons de poil blond ou jaune , on n'a qu'à dire *tourbé* ; s'il est marqué comme le léopard , c'est *couri* ; s'il n'a que le museau marqué , & le reste d'une couleur uniforme , c'est *palta* ; s'il a le col tout blanc , c'est *tchacou* ; s'il a quelques poils au-dessus de la tête tombans en arriere , c'est *kalia* ; s'il a une prunelle de l'œil moitié blanche & moitié bleue , c'est *tchikiri* ; s'il a la taille basse , les jambes courtes , le corps épais , la tête levée , c'est *capari* ; &c. *Indagon* est le nom générique du chien ; *nieguen* , celui de la femelle. Leurs petits s'appellent *niahha* jusqu'à l'âge de sept mois , & de-là jusqu'à onze mois *nouquere* : à seize mois ils prennent le nom générique d'*indagon*. Il en est de même pour leurs bonnes & mauvaises qualités , un seul mot en explique deux ou trois.

Je serois infini si je voulois parler des autres animaux , des chevaux , par exemple. Les Tartares , par une espèce de prédilection pour cet animal , qui leur est si utile , ont multiplié les mots en sa faveur , & ils en ont vingt fois plus pour lui que pour le chien : non-seulement ils ont des mots propres pour ses différentes couleurs , son âge , ses qualités ; ils en ont encore pour les différens mouvemens

qu'il se donne : si étant attaché il ne peut demeurer en repos ; s'il se détache & court en toute liberté ; s'il cherche compagnie ; s'il est épouvanté de la chute du cavalier, ou de la rencontre subite d'une bête sauvage ; s'il est monté, de combien de sortes de pas il marche, combien de secouffes différentes il fait éprouver au cavalier. Pour tout cela & pour beaucoup d'autres choses, les Tartares ont des mots uniquement destinés à les exprimer.

Cette abondance est-elle bonne ? est-elle mauvaise ou inutile ? c'est à vous, Messieurs, d'en décider : ce que je puis vous dire, c'est que si elle charge la mémoire de ceux qui l'apprennent, sur-tout dans un âge avancé, elle leur fait beaucoup d'honneur dans la conversation, & est absolument nécessaire dans la composition. Sans cette multiplicité de noms pour toutes les parties externes ou internes des animaux, je n'eus jamais pu faire les huit volumes que j'ai l'honneur de vous présenter : j'ai trouvé sans peine les mots propres de toutes les parties qui peuvent se voir sans le secours du microscope, que les Tartares n'avoient pas ; je dois aussi excepter celles qui ne paroissent que dans l'animal vivant, & qui

disparoissent après sa mort : du reste leur langue ne manque d'aucun des termes nécessaires pour l'exakte description du corps humain , & c'est de quoi j'ai été surpris , car je ne vois pas de quels voisins ils en auroient pu emprunter. Ils ont à l'occident les Tartares Mongols , & dans les deux langues il n'y a guères que sept à huit mots semblables ; on ne peut dire même à qui ils appartiennent originairement. A l'orient se trouvent quelques petites Nations jusqu'à la mer , qui vivent en Sauvages , & dont ils n'entendent point la langue , non plus que de ceux qui sont au nord. Au midi ils ont les Coréens ; dont la langue & les lettres , qui sont Chinoises , ne ressemblent en rien à la langue & aux caractères des Tartares.

Après la conquête de l'Empire de la Chine , les Tartares Mantchéoux craignirent que leur langue ne s'appauvrit ou ne se perdît tout-à-fait , plutôt par l'oubli des termes , que par le mélange de la langue Chinoise avec la leur , car ces deux langues sont inaliabes. Les vieux Tartares mouroient peu à peu à la Chine , & leurs enfans apprenoient plus aisément la langue du pays conquis que celles de leurs peres , parce que les meres & les domestiques étoient presque tous Chi-

nois. Pour parer à cet inconvénient, sous le premier Empereur *Chun-tchi*, qui ne régna que dix-huit ans & quelques mois, on commença à traduire les livres classiques de la Chine, & à faire des Dictionnaires de mots rangés selon l'ordre alphabétique; mais comme les explications & les caractères étoient en Chinois, & que la langue Chinoise ne pouvoit rendre les sons ni les mots de la langue Tartare, ce travail fut assez inutile.

C'est pour cette raison que l'Empereur *Canghi* dès le commencement de son regne, érigea un Tribunal de tout ce qu'il y avoit ici de plus habiles gens dans les deux langues Tartare & Chinoise. Il fit travailler les uns à la version de l'histoire & des livres classiques qui n'étoit pas achevée; les autres aux traductions des piéces d'éloquence, & le plus grand nombre à composer un trésor de la langue Tartare. Cet ouvrage s'exécuta avec une diligence extraordinaire. S'il survenoit quelque doute, on interrogeoit les vieillards des huit bannieres Tartares; & s'il étoit nécessaire d'une plus grande recherche, on consultoit ceux qui arrivoient nouvellement du fond de leur pays; on propofoit des récompenses à ceux qui

déterroient quelques vieux mots , quelques anciennes expressions propres à être placées dans le trésor. On affectoit ensuite de s'en servir pour les apprendre à ceux qui les avoient oubliées , ou plutôt qui n'en avoient jamais eu de connoissance. Quand tous ces mots furent rassemblés , & qu'on crut qu'il n'y en manquoit que très-peu , qui se pourroient mettre dans un supplément , on les distribua par classes.

La premiere classe parle du Ciel ; la seconde du temps ; la troisieme de la terre ; la quatrieme de l'Empereur , du gouvernement , des Mandarins , des cérémonies , des coutumes , de la musique , des livres , de la gueree , de la chasse , de l'homme , des terres , des soies , des habits , des instrumens , du travail , des ouvriers , des barques , du boire , du manger , des grains , des herbes , des oiseaux , des animaux domestiques & sauvages , des poissons , des vers , &c. Chacune de ces classes est divisée en chapitres & en articles. Tous les mots ainsi rangés & écrits en lettres majuscules , on met sous chacun en plus petit caractere la définition , l'explication , & l'usage du mot. Les explications sont nettes , élégantes , d'un stile aisé , & c'est en les imitant qu'on apprend à bien écrire.

Comme ce livre est écrit en langue & en caracteres Tartares, il n'est d'aucune utilité pour les commençans, & ne peut servir qu'à ceux qui sçachant déjà la langue, veulent s'y perfectionner, ou composer quelque ouvrage. Le dessein principal a été d'avoir une espece d'assortissement de toute la langue, de sorte qu'elle ne puisse périr, tandis que le Dictionnaire subsistera. On laisse aux descendans le soin d'y faire des additions, s'ils viennent à découvrir quelque chose nouvelle qui n'ait point de nom.

De tous les Anatomistes que j'avois soit Latins, soit François ou Italiens, j'ai fait choix de M. Dionis, qui m'a paru le plus clair & le plus exact. J'ai suivi son ordre & sa méthode pour les explications; mais pour les figures, je me suis attaché à celles de Bartolin, qui sont plus grandes & mieux gravées que les autres. Quand je vins à la circulation du sang dans le corps humain, je m'appliquai à la décrire & à imiter la netteté & la clarté de mon auteur; mais je fus un peu plus diffus que lui, parce que l'Empereur manquoit des connoissances nécessaires, pour comprendre aisément ce que j'avois à lui dire. Il me fallut donc faire une préface à cette leçon

qui lui fut portée par un Eunuque de la chambre. Il la lut plusieurs fois, & dit que la Théorie étoit admirable, le stile net & clair, les expressions bien choisies. Il ajouta qu'il se souvenoit d'avoir vu dans les garde-meubles, une statue, de cuivre haute d'environ trois pieds, qui étoit couverte de veines & de lignes : il la fit tirer, afin que j'examinasse s'il y avoit quelque rapport avec ce que disoient nos livres. Cet ordre de l'Empereur me fit plaisir, dans la persuasion où j'étois, que les Chinois ayant toujours supposé la circulation du sang, je pourrois faire quelque découverte. On m'apporta donc la statue. Les lignes qui la couvroient étoient toutes parallèles entre elles, & presque toutes de la même longueur. Elle n'avoient nulle forme de veines ni d'arteres, & ne répondoient pas mêmes aux endroits où il y en a. Deux des plus habiles Médecins du palais l'ayant considérée assez long-tems, furent de mon avis. Leur pensée fut, que par ces lignes on avoit voulu indiquer les endroits, où l'on doit enfoncer les aiguilles dans les sciaticques, ou dans les douleurs podagriques. Ces aiguilles ne sont autre chose que de petites broches de fer, que les

femmes emploient à tricoter des bas : les Chinois les enfoncent entre les muscles, dans les parties charnues & même ailleurs, jusqu'à deux ou trois pouces de profondeur. Il est certain que les Chinois ont connu de tout temps la circulation du sang & de la lymphe ; mais ils ne savent comment elle se fait, & leurs livres n'en disent pas plus que les Médecins qui vivent aujourd'hui.

Je fis mon rapport à l'Empereur, & il convint que les lignes de cette statue ne ressembloient en rien aux veines du corps & aux autres vaisseaux ; il me dit qu'il se souvenoit que sous la Dynastie précédente des *Mim*, on avoit fait l'ouverture d'un cadavre, mais qu'il ne croyoit pas qu'avant ce temps-là on en eût jamais fait. « J'avoue, m'ajouta-t-il, » qu'on peut retirer de grands avantages de la dissection des criminels ; » sur-tout si, comme vous me le dites, » elle se fait dans des lieux retirés, & » seulement en présence des Médecins » & des Chirugiens. Il faut bien que ces » malheureux qui ont fait tant de mal » au public pendant leur vie, lui soient » de quelque utilité après leur mort. »

Je n'eus garde de lui dire qu'en Europe un pere faisoit quelquefois ouvrir

le corps de son fils, & le fils celui du pere. J'aurois eu beau lui en apporter les raisons, jamais l'Empereur n'eût pu accorder cette conduite avec le respect du fils pour le pere, & la tendresse du pere pour son fils. Il y a des préventions qu'il est inutile, & même dangereux de combattre ; celle-ci en est une, sur-tout à la Chine.

Je ne finirois point, Messieurs, si je vous rapportois toutes les questions que me faisoit l'Empereur à chaque leçon que je lui présentois ; il suffit de vous dire qu'il m'interrogeoit sans cesse, & que souvent passant d'une chose à l'autre, il me conduisoit bien loin de l'anatomie. Un jour entr'autres, je ne sçais à quelle occasion, il me parla des toiles d'araignées. Je ne manquai pas de lui faire part des découvertes de M. Bon, premier Président de Montpellier, & de l'expérience que M. de Réaumur a faite par vos ordres, dont j'avois vu le détail dans le journal de Trévoux. Il m'ordonna de lui traduire cet endroit du journal, ce qui interrompit pour quelque temps les livres d'anatomie. L'Empereur fut si charmé de cette lecture, qu'il envoya ma traduction à ses trois fils, avec ordre de lui en rendre compte

ri
S
g
ri
"
"
"
"
"
"
tre.
enfi
che
je l
je lu
a de
D
ses o
cipe
& f
J'eus
fit la
mier
le se
se m
d'un
nent
pas t
T

compte dans trois jours. L'aîné des trois Princes avoua que dans la multitude de livres qu'il avoit lus, il n'avoit rien vu qui approchât d'une recherche si exacte & si laborieuse, sur un sujet qui le méritoit si peu. « Il n'y a que des Euro- » péens, dit-il, qui puissent approfondir » dir ainsi les choses, & mettre à pro- » fit jusqu'à des toiles d'araignées. Ils » sont en cela plus habiles que nous, » dit l'Empereur, ils veulent ne rien » ignorer de la nature ». Les deux autres Princes ajouterent d'autres éloges : enfin je puis vous assurer que cette recherche fit honneur aux auteurs que je lui nommai, & augmenta l'idée que je lui avois donné du corps célèbre qui a de tels membres.

Dans la suite ce Prince me fit diverses questions sur la Chymie & ses principes, sur l'action subite des poisons, & sur la lenteur ordinaire des remèdes. J'eus recours à M. Lemery, qui satisfit la curiosité de l'Empereur sur le premier article. La Physique me suffit pour le second. Ces différentes questions qui se multiplioient, ont fourni la matière d'un tome séparé de ceux qui concernent l'anatomie, lesquels ne comportoient pas tant de matières disparates.

Si cette traduction que je vous envoie, n'a été achevée que dans l'espace de cinq ans, comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, il faut l'attribuer aux voyages presque continuels de l'Empereur, qui ne demeuroid gueres chaque année que quinze jours à Peking. J'ai toujours été à sa suite les dix-huit dernières années de sa vie : & comme entre Peking & le lieu de la grande chasse, il a fait bâtir plus de vingt maisons de plaisance, & qu'il s'arrêtoit près de trois mois à celle de *Ge-ho* pour éviter les chaleurs, je continuois mon ouvrage avec le même secours de gens & de livres que si j'eusse été à Peking.

Au reste cet ouvrage n'est point imprimé, & il y a de l'apparence qu'il ne le fera jamais : à la vérité l'Empereur avoit d'abord dessein de me donner deux Docteurs & deux Médecins Chinois, pour le mettre en leur langue & l'imprimer, mais ensuite il changea de sentiment. Ce livre est singulier, dit-il, » & ne doit pas être traité comme les » livres ordinaires, ni abandonné à la » discrétion des ignorans ». Il ordonna qu'on en écrivît trois exemplaires avec respect, c'est-à-dire, en caracteres sembla-

bles à ceux qui se gravent sur la pierre & sur le bois ; que le premier exemplaire se conserveroit à Peking, parmi les livres qui sont à son usage ; que le second seroit à sa maison de plaisance, qui est à trois lieues de Péking ; & que le troisième resteroit à *Ge-ho* en Tartarie. Il en usa de la même manière par rapport à trois petits tomes Chinois de sa façon ; il ne les fit point imprimer comme d'autres de ses ouvrages, & il les fit enfermer dans une bibliothèque. Il en parloit souvent pour exciter la curiosité, & après quelques années, il permit aux curieux de les aller lire dans la bibliothèque, mais avec défense de les emporter ou de les transcrire.

On nomma plus de vingt personnes habiles, tant écrivains que correcteurs de livres, pour aider ceux que j'avois déjà. Quand je parle d'écrivains, ne vous imaginez pas de simples Copistes, c'étoient tous des fils de Mandarins, gens habiles qui cherchent à se faire connoître, pour être élevés aux grands emplois dans les Tribunaux. Tous ensemble furent plus de huit mois à finir le premier exemplaire. Vous conviendrez qu'ils n'y mirent pas trop de temps,

quand vous sçaurez la maniere dont la chose s'exécute.

Quoique les Tartares n'ayent qu'une sorte de caracteres, ils les écrivent cependant de quatre façons; la premiere est celle dont je viens de parler, qui demande beaucoup de temps. Un écrivain ne fait pas plus de vingt ou vingt-cinq lignes dans un jour, lorsqu'elles doivent paroître devant l'Empereur. Si un coup de pinceau d'une main trop pesante, forme le trait plus large ou plus grossier qu'il ne doit être; si par le défaut du papier il n'est pas net; si les mots sont pressés & inégaux, si on en a oublié un seul, dans tous ces cas & dans d'autres semblables, il faut recommencer. Il n'est pas permis d'user de renvoi, ni de suppléer à la marge; ce seroit manquer de respect au Prince. Aussi ceux qui président à l'ouvrage, ne reçoivent point la feuille où ils ont remarqué un seul défaut. Il n'est pas plus permis de recommencer une ligne par un demi-mot, qui n'aura pu être dans la ligne précédente: il faut tellement prendre ses précautions, & si bien mesurer son espace, que cet inconvenient n'arrive pas. C'est avec toutes ces difficultés que fut écrit le pre-

mier exemplaire : il n'en a gueres moins coûté pour les autres.

La seconde façon d'écrire est fort belle & peu différente de la premiere, & cependant donne beaucoup moins de peine. Il n'est pas nécessaire de former à traits doubles les finales de chaque mot, ni de retoucher ce qu'on a fait, ou parce que le trait est plus maigre dans un endroit que dans un autre, ou parce qu'il est un peu baveux. C'est de cette sorte de caracteres que sont écrits les livres que je vous envoie; quoiqu'ils ne soient pas tous d'une même main, ils sont sans faute & sans rature.

La troisieme façon d'écrire est plus différente de la seconde, que celle-ci ne l'est de la premiere; c'est l'écriture courante: elle va vite, & l'on a bientôt rempli la page & le revers; comme le pinceau retient mieux la liqueur que nos plumes, on perd peu de temps à l'imbiber d'encre; & quand on dicte à l'écrivain, on voit son pinceau courir sur le papier d'un mouvement très-rapide, & sans qu'il s'arrête le moindre instant. C'est le caractere le plus d'usage pour écrire les registres des Tribunaux, les procès & les autres choses ordinaires. Ces trois manieres d'écrire sont égale-

ment lisibles , mais moins belles les unes que les autres.

La quatrième façon est la plus grossière de toutes , mais c'est aussi la plus abrégée & la plus commode pour ceux qui composent , ou qui font la minute ou l'extrait d'un livre. Pour mieux entendre ce que j'ai l'honneur de vous dire , jettez les yeux sur un des livres que je vous envoie , vous verrez que dans l'écriture Tartare , il y a toujours un maître trait qui tombe perpendiculairement de la tête du mot jusqu'à la fin , & qu'à gauche de ce trait , on ajoute comme les dents d'une scie , qui font les voyelles *a e i o* , distinguées l'une de l'autre par des points qui se mettent à la droite de cette perpendiculaire. Si l'on met un point à l'opposite d'une dent , c'est la voyelle *e* ; si on l'omet , c'est la voyelle *a* ; si l'on met un point à gauche du mot près de la dent , ce point pour lors tient lieu de la lettre *n* , & il faut lire *ne* ; s'il y avoit un point opposé à droite , il faudroit lire *na*. De plus , si à la droite du mot , au lieu d'un point , on voit un *o* , c'est signe que la voyelle est aspirée , & il faut lire *ha he* , en l'aspirant , comme il se pratique dans la langue Espagnole.

Or , un homme qui veut s'exprimer

poliment en Tartare, ne trouve pas d'abord les mots qu'il cherche : il rêve, il se frotte le front, il s'échauffe l'imagination, & quand une fois il s'est mis en humeur, il voudroit répandre sa pensée sur le papier, sans presque l'écrire. Il forme donc la tête du caractère & tire la perpendiculaire jusqu'en bas; c'est beaucoup s'il met un ou deux points; il continue de même jusqu'à ce qu'il ait exprimé sa pensée. Si une autre la suit de près, il ne se donne pas le temps de relire, il continue ses lignes jusqu'à ce qu'il arrive à une transition difficile : alors il s'arrête tout court; il relit ses perpendiculaires, & y ajoute quelques traits dans les endroits où un autre que lui ne pourroit deviner ce qu'il a écrit. Si en relisant, il voit qu'il ait omis un mot, il l'ajoute à côté, en faisant un signe à l'endroit où il devoit être placé; s'il y en a un de trop, ou s'il est mal placé, il ne l'efface pas, il l'enveloppe d'un trait ovale. Enfin, si on lui fait remarquer, ou s'il juge lui-même que le mot est bon, il ajoute à côté deux *oo*. Ce signe le fait revivre, & avertit le lecteur de cette résurrection.

Ceux qui travailloient avec moi, se servoient de cette quatrième façon d'écrire;

elle ne laisse pas d'être lisible quand on est au fait de la matiere qui se traite , & qu'on a quelque habitude de la langue. Voici comment on s'y prenoit : celui qui tenoit le pinceau , jettoit sur le papier ce que je dictois en Tartare , sans y chercher que la vérité & l'exactitude ; après quoi c'étoit à lui à travailler & à composer l'ouvrage ; & quoique pendant ce temps-là les autres s'entretinssent ensemble , son travail n'étoit nullement interrompu , il n'entendoit même rien de ce qui se disoit. On est accoutumé ici dès la jeunesse à cette application. Il composoit donc tranquillement au milieu du bruit , & cherchoit des expressions dignes de la réputation qu'il s'étoit acquise par d'autres ouvrages. Quand il étoit content , il m'apportoit sa feuille : si je trouvois que le choix des plus beaux termes l'eût rendu moins exact , je ne faisois point de quartier , il falloit recommencer & prendre un autre tour : car dans cette langue , comme dans les autres , il n'y a rien qu'on ne puisse dire d'un style poli , clair & net. Il en coûtoit un peu plus à celui qui tenoit le pinceau ; mais il en falloit passer par-là , c'étoit l'ordre. Quand j'étois content , la feuille passoit dans les mains de deux autres

affociés : c'étoit leur tour d'être attentifs & appliqués. Le pinceau à la main, ils examinoient scrupuleusement les termes, l'expression, la briéveté, la netteté, l'ordre du discours, &c.

Quelquefois ces reviseurs n'avoient rien ou très-peu de choses à réformer ; d'autres fois ils ne s'accordoient ni entre eux, ni avec celui qui avoit tenu le pinceau : il falloit alors se rassembler tous, disputer ensemble, mais avec modestie & sans contention. Quand on étoit convenu des termes & de l'expression, c'étoit l'affaire des écrivains de mettre la feuille au net : il leur étoit permis de n'employer que l'écriture du second ordre ; parce qu'elle n'étoit présentée à l'Empereur, qu'afin qu'il l'a retouchât. En effet, il ne passoit gueres quatre leçons de suite, sans ajoûter ou retrancher quelques mots. Il ne négligeoit pas même un point, quoiqu'il fît cette lecture avec une rapidité incroyable ; mais il ne faisoit ces corrections que lorsque nous étions absens ; car si nous étions présens, il ne prenoit point le pinceau. S'il remarquoit quelque terme impropre, après quelques paroles obligeantes, il demandoit, par maniere de doute, s'il n'y en avoit pas un autre plus expressif :

& quoiqu'il le scût, au lieu de nous le dire, il nous avertissoit de le chercher. Son intention étoit sans doute de nous exercer, plutôt que de nous donner de la peine. Il en falloit pourtant prendre beaucoup : on refeuilletoit le trésor de la langue qui est en vingt tomes, & l'on trouvoit enfin ce terme, qui n'étoit que dans l'explication d'un mot écrit en lettres majuscules. Il falloit transcrire une seconde fois, & porter de nouveau la feuille à l'Empereur, qui la relisoit encore. S'il la rendoit sans y rien changer, elle étoit censée avoir son approbation, & se gardoit jusqu'à la fin de l'ouvrage, pour être décrite avec les autres en caractères du premier ordre, ainsi que je l'ai dit.

Quoiqu'on se serve communément du pinceau pour écrire, il y a cependant des Tartares qui emploient une espece de plume faite de bambou, & taillée à peu-près comme les plumes d'Europe. Il n'y a pas un an que je fis écrire de forts beaux caractères avec cette sorte de plume, par un vieux Tartare; mais parce que le papier de la Chine est sans alun & fort mince, le pinceau Chinois est plus commode que la plume. Si cependant on veut écrire avec la plume, ou qu'on s'en

serve pour peindre à la Chinoise des fleurs, des arbres, des montagnes, &c. il faut auparavant passer par-dessus le papier, de l'eau dans laquelle on ait fait dissoudre un peu d'alun, pour empêcher que l'encre ne pénètre.

Enfin, Messieurs, pour finir tout ce que j'ai à vous dire sur la langue Tartare, les caracteres sont de telle nature, qu'étant renversés, on les lit également, c'est-à-dire, que si un Tartare vous présente un livre ouvert dans le sens ordinaire, & si vous le lisez lentement, lui qui ne voit les lettres qu'à rebours, lira plus vite que vous, & vous préviendra lorsque vous hésiterez. De-là vient qu'on ne sçauroit écrire en Tartare, que ceux qui se trouvent dans la même salle, & dont la vue peut s'étendre jusques sur l'écriture, en quelque sens que ce soit, ne puissent lire ce que vous écrivez, surtout si ce sont de grandes lettres.

Je ne sçais, Messieurs, si ce détail dans lequel je suis entré, méritera votre attention, du moins je me persuade que vous le regarderez comme une preuve certaine du desir que j'aurois de vous faire plaisir, & du respect sincere avec lequel j'ai l'honneur d'être, &c.

SECONDE LETTRE

DU MÊME.

A Messieurs de l'Académie des Sciences.

MESSIEURS,

En vous envoyant la traduction que j'ai faite de quelques-uns de vos ouvrages en langue Tartare, pour satisfaire la curiosité du feu Empereur de la Chine, j'y ai joint quelques racines particulieres de cet Empire, dont il est juste que je vous fasse la description.

La premiere se nomme *hia tsao tom chom*, ce qui signifie, que pendant l'été cette plante est une herbe; mais que quand l'hiver arrive, elle devient un ver. Vous verrez en effet, Messieurs, si vous prenez la peine de la considérer, que ce nom ne lui a pas été donné sans raison. Rien ne représente mieux un ver long de neuf lignes & de couleur jaunâtre. On voit bien formés, la tête, le corps, les yeux, les pieds des deux côtés du ventre, & les divers plis qu'il a sur le dos. C'est ce qui paroît mieux quand

elle est encore récente; car avec le temps, sur-tout si on l'expose à l'air, elle devient noirâtre, & se corrompt aisément, à cause de la ténuité de sa substance qui est molle. Cette plante passe ici pour étrangère & est très-rare; on n'en voit gueres qu'au Palais; elle croît dans le Thibet. On en trouve aussi, mais en petite quantité, sur les frontieres de la province de *Sse tchouen* qui confine avec le Royaume de Thibet ou *Laza* que les Chinois nomment *Tsang ly*. Je n'ai pu connoître ni la figure de ses feuilles, ni la couleur des fleurs qu'elle porte, ni la hauteur de sa tige; mais voici quelle sont ses vertus.

Elles sont à-peu-près semblables à celles qu'on attribue au *Ginseng*, avec cette différence que le fréquent usage de cette racine ne cause pas des hémorragies, comme fait le *Ginseng*. Elle ne laisse pas de fortifier & de rétablir les forces perdues, ou par l'excès du travail, ou par de longues maladies; c'est ce que j'ai éprouvé moi-même.

Il y a trois ans que le *Tsongrou* des deux provinces de *Sse-tchouen* & de *Xensi*, vint en Tartarie pour rendre ses devoirs à l'Empereur, qu'il n'avoit point vu depuis treize ans. Il apporta, selon la

coutume, ce qu'il avoit trouvé de plus singulier dans son département, ou dans les pays circonvoisins, & entr'autres choses des racines *hia-tsao-tom-chom*; comme je l'avois connu autrefois, il me fit l'honneur de me venir voir: j'étois alors dans un abattement extrême, causé par les fréquens voyages qu'il me faut faire durant les rigueurs d'une saison froide & humide; j'avois perdu l'appétit & le sommeil, & je languissois, notwithstanding les divers remedes qu'on m'avoit donnés. Touché de mon état, il me proposa d'user de sa racine, qui m'étoit tout-à-fait inconnue: il la loua beaucoup, comme font ordinairement ceux qui donnent ou qui croient donner des remedes spécifiques, & il m'enseigna la maniere de la préparer. Il faut, me dit-il, prendre cinq drachmes de cette racine toute entiere avec sa queue, & en farcir le ventre d'un canard domestique, que vous ferez cuire à petit feu; quand il sera cuit, retirez-en la drogue, dont la vertu aura passé dans la chair du canard, & mangez-en soir & matin pendant huit à dix jours. J'en fis l'épreuve, & en effet l'appétit me revint, & mes forces se rétablirent: le *Tsong-tou* fut ravi de voir avant son départ l'heureux succès de son

remede. Les médecins de l'Empereur, que je consultai sur la vertu de cette racine, me l'expliquerent de la même maniere qu'avoit fait le *Tsong-tou* ; mais ils me dirent qu'ils ne l'ordonnoient que dans le palais, à cause de la difficulté qu'il y a d'en avoir, & que s'il s'en trouvoit à la Chine, ce ne pouvoit être que dans la province de *Houquam*, qui, outre les plantes qui lui sont propres, en produit beaucoup d'autres qui viennent dans les Royaumes voisins : j'écrivis à un de mes amis qui y demeure, & je le priai de m'en envoyer ; il le fit, mais le peu de cette racine dont il me fit présent, étoit noir, vieux & carié, & coûtoit quatre fois son poids d'argent.

Le *santsi* est plus facile à trouver : c'est une plante qui croît sans culture dans les montagnes des provinces de *Yunnam*, de *Quet-cheou* & de *Sse-tchouen*. Elle pousse huit tiges qui n'ont point de branches : la tige du milieu est la plus haute & a le corps rond : il en sort trois feuilles semblables à celles de l'armoïse ; elles sont attachées à la tige par une queue de grandeur médiocre ; elles ne sont pas veloutées, mais luisantes ; leur couleur est d'un verd foncé. Les sept autres tiges, qui n'ont pas plus d'un pied

& demi de hauteur , & dont le corps est triangulaire , naissent de la premiere tige qui les surmonte , trois d'un côté & quatre de l'autre : elles n'ont chacune qu'une seule feuille à l'extrémité supérieure , c'est ce qui lui a fait donner le nom de *santfi* , qui veut dire trois & sept, parce que la tige du milieu a trois feuilles, & les sept autres tiges n'en ont en tout que sept.

Toutes ces tiges sortent d'une racine ronde de quatre pouces de diamètre ; cette racine en jette quantité d'autres petites oblongues , de la grosseur du petit doigt , dont l'écorce est dure & rude : l'intérieur est d'une substance plus molle & de couleur jaunâtre ; ce sont ces petites racines qu'on emploie particulièrement dans la médecine. La tige du milieu est la seule qui ait des fleurs blanches ; elles croissent à la pointe en forme de grappe de raisin , & s'épanouissent sur la fin de la septieme lune, c'est-à-dire au mois de juillet.

Quand on veut multiplier cette plante, on prend la grosse racine qu'on coupe en ruelles , & qu'on met en terre vers l'équinoxe du printemps : un mois après elle pousse ses tiges , & au bout de trois ans c'est une plante formée , qui a toute

la
av
les
feu
pou
ave
fon
& s
use
pou
mai
& c
lieu
tom
& c
vien
l'air
autr
ces
d'un
sent
font
Cell
tiran
bord
vert
poid
cher
l'on

la grandeur & la grosseur qu'elle peut avoir.

Voici maintenant l'usage qu'en font les Chinois : ils prennent les tiges & les feuilles vers le solstice d'été ; ils les pilent pour en exprimer le jus , qu'ils mêlent avec de la chaux commune en farine , en font une masse , qu'ils séchent à l'ombre , & s'en servent pour guérir les plaies. Ils usent de ce même jus mêlé avec le vin , pour arrêter les crachemens de sang ; mais ce remede n'a de vertu qu'en été , & qu'à l'égard de ceux qui sont sur les lieux ; c'est pourquoi , à la fin de l'automne , ils arrachent les grosses racines , & coupent les petites oblongues dont je viens de parler , puis les font sécher à l'air , pour être transportées dans les autres provinces. Les plus pesantes de ces petites racines , dont la couleur est d'un gris tirant sur le noir , & qui croissent en un terrain sec sur les côteaux , sont regardées comme les meilleures. Celles qui sont légères , d'une couleur tirant sur le jaune , & qui croissent sur le bord des rivières , n'ont presque aucune vertu ; ces petites racines pulvérisées au poids d'une drachme , guérissent les crachemens de sang & les hémorrhagies ; si l'on en faisoit l'analyse , on leur trouve-

roit peut-être plusieurs autres qualités que j'ignore. Ce que je viens de dire est tiré d'un écrit Chinois que m'a donné un Médecin botaniste, qui a demeuré dans le lieu où croît cette racine : il en a transporté dans la province de *Kiangnan*, où il fait son séjour, & il assure qu'elle y vient fort bien, mais il n'a pas encore éprouvé si elle aura les mêmes vertus.

Depuis quelques années on en conserve à Canton dans des vases, & on la fait servir aux mêmes usages quand la plante est fraîche ; mais je ne crois pas qu'on emploie les petites racines séchées, soit parce qu'elles n'y ont point de force, soit à cause de la facilité qu'on a d'en faire venir de véritables de la province de *Sse-tchouen* ; c'est pourquoi si des marchands avoient commission d'en acheter, ils doivent être sur leurs gardes, pour ne pas prendre celle qui croît à Canton.

Vous parlerai-je de la rhubarbe ? Je sçais, Messieurs, que cette plante & ses propriétés sont très-connues en Europe ; peut-être néanmoins verra-t-on volontiers la description que j'en vais faire, telle que je l'ai reçue d'un riche marchand qui va l'acheter sur les lieux, & qui vient la vendre à Peking : elle sera du moins plus exacte que celle qui nous

a c
for
av
ni t
eût
sur
cho
gra
ce c
L
plu
leur
vien
le R
rieu
n'est
fait i
est s
font
vuid
trois
viole
c'est-
des
feuil
mêm
un ca
quel
la cir
seme

a été donnée par le sieur Pomet, dans son histoire générale des drogues. Il avoue qu'il ne sçavoit ni son lieu natal, ni sa figure; il ignoroit même qu'il y en eût à la Chine: du reste il raisonne juste sur ses qualités & sur la maniere de la choisir; mais les figures qu'il en a fait graver sont peu fidelles. Voici donc ce qu'en dit le Chinois.

Le *tai-hoam* ou la rhubarbe croît en plusieurs endroits de la Chine. La meilleure est celle de *Sse-ichouen*; celle qui vient dans la province de *Xenfi* & dans le Royaume de *Thibet*, lui est fort inférieure: il en croît aussi ailleurs, mais qui n'est nullement estimée, & dont on ne fait ici nul usage. La tige de la rhubarbe est semblable aux petits bambous, (ce sont des cannes Chinoises,) elle est vuide & très-cassante; sa hauteur est de trois ou quatre pieds, & sa couleur d'un violet obscur. Dans la seconde lune, c'est-à-dire au mois de mars, elle pousse des feuilles longues & épaisses; ces feuilles sont quatre à quatre sur une même queue, se regardant & formant un calice: ses fleurs sont de couleur jaune, quelquefois aussi de couleur violette: à la cinquieme lune elle produit une petite semence noire de la grosseur d'un grain

de millet : à la huitieme lune on l'arrache, la racine en est grosse & longue ; celle qui est la plus pesante & la plus marbrée en-dedans, est la meilleure & la plus estimée. Cette racine est d'une nature qui la rend très-difficile à sécher : les Chinois, après l'avoir arrachée & nettoyée, la coupent en morceaux d'un ou de deux pouces, & la font sécher sur de grandes tables de pierres, sous lesquelles ils allument du feu. Ils tournent & retournent ces tronçons jusqu'à ce qu'ils soient bien secs : s'ils avoient des fours tels que ceux d'Europe, ils ne se serviroient pas de ces tables. Comme cette opération ne suffit pas pour en chasser toute l'humidité, ils font un trou à chaque morceau, puis ils enfient tous ces morceaux en forme de chapelet, pour les suspendre à la plus forte ardeur du soleil, jusqu'à ce qu'ils soient en état d'être conservés sans danger de se corrompre.

Pour ce qui est de l'usage qui se fait de la rhubarbe, les Chinois pensent à-peu-près comme les Européens : néanmoins il est rare qu'ils se servent de la rhubarbe crue & en substance. Elle déchire les boyaux, disent-ils, cela veut dire qu'elle cause des tranchées; & comme les Chinois aiment mieux d'ordinaire ne

pas
gra
lon
bea
fel
né
ils
que
I
der
&
dan
en
qu'i
puir
Apr
de
don
dian
qu'a
rem
d'un
flet
avec
fond
rhub
fond
jette
de
lum

pas guérir, que d'être secourus avec de grandes douleurs, ils prennent plus volontiers la rhubarbe en décoction, avec beaucoup d'autres simples qu'ils allient selon les regles de leur art. Que s'il est nécessaire qu'ils la prennent en substance, ils la préparent auparavant de la maniere que je vais dire.

Ils prennent une quantité de tronçons de rhubarbe, selon le besoin qu'ils en ont, & les font tremper un jour & une nuit dans du vin de riz (celui de raisin, s'ils en avoient, seroit meilleur) jusqu'à ce qu'ils soient bien amollis, & qu'on les puisse couper en rouelles assez minces. Après quoi ils posent sur un fourneau de briques, une espece de chaudiere, dont l'ouverture est de deux pieds de diametre, & va en se rétrécissant jusqu'au fond, en forme de calotte; ils la remplissent d'eau, couvrent la chaudiere d'un tamis renversé, qui est fait de petits filets d'écorce de bambou, & qui s'ajuste avec l'ouverture de la chaudiere. Sur le fond du tamis, ils posent les rouelles de rhubarbe, & couvrent le tout avec un fond de tamis de bois, sur lequel ils jettent encore un feutre, afin que la fumée de l'eau chaude ne puisse sortir. Ils allument ensuite leur fourneau, & font

bouillir l'eau. La fumée qui s'élève par le tamis, pénètre les rouelles de rhubarbe, & les décharge de leur âcreté. Enfin, cette fumée se résolvant comme dans l'alambic, retombe dans la chaudière bouillante, & jaunit l'eau que les Chinois gardent pour les maladies cuticulaires. Ces rouelles doivent demeurer au moins huit heures dans cette circulation de fumée, après quoi on les tire pour les faire sécher au soleil ; on recommence deux fois la même opération, & pour-lors la rhubarbe est préparée, & est de couleur noire. On peut la piler & en faire des pilules purgatives. Cinq ou six dragmes au moins font une prise qui purge lentement & sans tranchées : l'urine ce jour-là est plus abondante & de couleur rougeâtre ; ce qui marque, disent les Chinois, une fausse chaleur qui se dissipe par cette voie. Ceux qui ont de la répugnance à avaler tant de pilules, prennent la même quantité de rouelles séchées, & les font bouillir dans un petit vase de terre ou d'argent avec neuf onces d'eau, jusqu'à la réduction de trois onces qu'ils avalent tièdes : quelquefois ils y mêlent des simples.

Cette manière de préparer la rhubarbe a des effets salutaires, & j'ai été témoin

du succès de ce remède. Une opiniâtre constipation avoit réduit un de nos Missionnaires à l'extrémité ; nul remède n'avoit pu l'émouvoir ; le malade les vomissoit d'abord , & même ceux de rhubarbe , soit qu'il les prît en pilulle ou en décoction. Le Médecin Chinois lui fit avaler la décoction d'une double dose de cette rhubarbe préparée , à laquelle il avoit mêlé un peu de miel blanc. Le malade n'eut point de nausées , & fut délivré de son mal sans douleur ni tranchées : dix heures après qu'il eut pris le remède.

M. Pomet, dans son histoire que j'ai citée , assure que l'endroit par où l'on enfle la rhubarbe , étant donné en poudre le matin à jeun , au poids d'un gros , dans un verre d'eau rose ou de plantin , est un remède infailible pour le cours de ventre. Un autre Drogiste , moins célèbre a imprimé la même chose : s'ils ont fait l'épreuve de ce qu'ils avancent , je n'ai rien à dire ; mais j'ai interrogé sur cela un habile Médecin Chinois ; c'est un homme qui emploie la rhubarbe bien plus souvent que ses confreres ; il m'a répondu que la rhubarbe commence toujours à se corrompre par ce trou , que la poudre qui s'y trouve n'est de nul

usage , & qu'on a grand soin de la jeter , pour ne se servir que de l'intérieur de la racine , qui est pesant & bien marbré. Il se peut faire qu'on dédaigne à la Chine cet endroit de la rhubarbe , parce qu'elle n'y vaut que quatre sols la livre , ou qu'étant beaucoup plus chere en France , on est attentif à n'en rien perdre.

J'ai ajouté une quatrieme racine très-aromatique , & qui m'a paru mériter une attention particuliere. Les Médecins Chinois qui s'en servent , n'en connoissent pas tous les usages , parce qu'ils ne sçavent pas en faire l'analyse. Ils l'appellent *Tam coué* ; elle est toujours humide , parce qu'elle est huileuse. Sa vertu , disent-ils , est de nourrir le sang , d'aider à la circulation , de fortifier , &c. Il est aisé d'en avoir en quantité & à bon marché ; on peut même la transporter sans craindre qu'elle se corrompe , pourvu qu'on prenne les mêmes précautions que les Chinois , qui , de la Province de *Sse tchouen* , en transportent dans les autres Provinces des racines entieres , qu'on garde dans les magasins. C'est-là que les petits Marchands , qui ont des boutiques particulieres , s'en fournissent ; ils coupent cette racine , de même que toutes les autres , en morceaux très-minces , qu'ils

qu
qu
ach
ils
gra
bou
que
env
voi
L
Mé
tche
Vill
hier
ture
foix
com
nois
rése
en t
que
de l
en p
de n
bour
qu'o
n'est
d'ân

O
2

qu'ils vendent en détail. C'est pourquoi quand des Marchands d'Europe veulent acheter des drogues Chinoises à Canton, ils ne les doivent prendre que dans les grands magasins, & non pas dans les boutiques, où les racines ne se vendent que coupées en petits trônçons.

Une cinquieme drogue que je vous envoie, Messieurs, s'appelle *Ngo kiao* : voici comme elle se prépare.

La Province de *Chantong* a plusieurs Métropoles dont l'une se nomme *Yen tcheoufou*. Il y a dans son district une Ville du troisieme ordre appelée *Ngo-kien*. Près de cette Ville est un puits naturel, ou un trou en forme de puits, de soixante-dix pieds de profondeur, qui communique, à ce que disent les Chinois, avec un lac ou avec quelque grand réservoir d'eau souterraine. L'eau qu'on en tire est très-claire, & plus pesante que l'eau commune : si on la mêle avec de l'eau trouble, elle l'éclaircit d'abord en précipitant les saletés au fond du vase, de même que l'alun éclaircit les eaux bourbeuses. C'est de l'eau de ce puits qu'on se sert pour faire le *Ngo kiao*, qui n'est autre chose qu'une colle de peau d'âne noir.

On prend la peau de cet animal tué

tout récemment : on la fait tremper cinq jours de suite dans l'eau tirée de ce puits, après quoi on la retire pour la racler, & la nettoyer en dedans & en dehors : on la coupe ensuite en petits morceaux, & on la fait bouillir à petit feu dans l'eau de ce même puits, jusqu'à ce que ces morceaux soient réduits en colle, qu'on passe toute chaude par une toile, pour en jeter les parties les plus grossières qui n'ont pu être fondues; puis on en dissipe l'humidité, & chacun lui donne la forme qui lui plaît. Les Chinois la jettent en moule avec des caractères, des cachets, ou les enseignes de leurs boutiques.

Ce puits est unique à la Chine; il est fermé & scellé du sceau du Gouverneur du lieu, jusqu'au temps qu'on a coutume de faire la colle pour l'Empereur. On commence d'ordinaire cette opération après la récolte de l'automne, & elle continue jusques vers les premiers jours du mois de mars. Pendant ce temps-là les peuples voisins traitent avec les gardes du puits & avec les ouvriers qui sont chargés de faire cette colle à l'usage de l'Empereur. Ils en font le plus qu'ils peuvent, avec cette différence, qu'elle est moins propre, & qu'ils n'examinent point avec une atten-

tion si scrupuleuse, si l'âne est gras & d'une couleur bien noire. Cependant toute la colle qui se fait en cet endroit, est aussi estimée à Péking, que celle qui est envoyée par les Mandarins du lieu à la Cour & à leurs amis.

Comme cette drogue est en réputation, & que ce qui s'en fait à *Ngo hien*, ne suffit pas pour tout l'Empire, on ne manque pas d'en faire ailleurs quantité de fausse avec de la peau de mule, de cheval, de chameau, & quelquefois avec de vieilles bottes: on lui donne, tant qu'on peut, la même forme & le même cachet: on l'étale avec un peu de véritable pour la montre dans de belles & grandes boutiques; & parce qu'il se trouve presque autant de sots & de dupes qui l'achètent, qu'il y a de fourbes & de frippons qui la vendent, il s'en fait un grand débit dans les provinces. Il est cependant assez aisé de distinguer la véritable d'avec la fausse. La véritable n'a point de mauvaise odeur, & portée à la bouche, elle n'a aucun mauvais goût. Elle est cassante & friable; il n'y en a que de deux couleurs, ou tout-à-fait noire, ou d'un noir rougeâtre, comme est le baume du Pérou. La fausse est de mauvaise odeur & de mauvais goût, même celle qui

est faite de cuir de cochon, & qui approche le plus de la véritable; d'ailleurs elle n'est pas cassante, & n'est jamais bien semblable à l'autre.

Les Chinois attribuent beaucoup de vertu à ce remede; ils assurent qu'il dissout les flegmes; qu'il est ami de la poitrine; qu'il facilite les mouvemens des lobes du poulmon; qu'il arrête l'oppression, & rend la respiration plus libre à ceux qui ont l'haleine courte: qu'il rétablit le sang, & tient les boyaux en état de faire leurs fonctions; qu'il affermit l'enfant dans le sein de sa mere; qu'il dissipe les vents & la chaleur; qu'il arrête le flux de sang, & provoque l'urine, &c. Je ne voudrois pas être le garant de tant d'effets admirables. Je sçais seulement que cette drogue, prise à jeun, est bonne pour les maladies du poulmon: l'expérience l'a confirmé plusieurs fois; & des Missionnaires attaqués de ce mal, l'ayant prise par le conseil des Médecins Chinois, s'en sont bien trouvés. Ce remede est lent, & il faut le continuer long-temps: il se prend en décoction avec des simples, quelquefois aussi en poudre, mais plus rarement.

Je ne vous parlerai point des autres plantes qui se trouvent à la Chine. Il

faudroit pour cela passer de beaucoup les bornes d'une lettre. Il m'est revenu qu'on avoit envoyé de Paris à Canton des Botanistes & des Droguistes : mais je ne sçais s'ils auront été contens de leur voyage : car j'ai peine à croire qu'ils aient pu faire une récolte bien considérable. Les bonnes plantes ne se trouvent que dans les Provinces de *Quamse*, de *Yun-nam*, de *Sse-tchouen* & de *Quon-tcheou*, où sans doute ils n'ont pas pu aller. Depuis long-temps il n'y a point de Missionnaires établis dans ces Provinces, & quand il y en auroit, il faudroit qu'ils fussent Botanistes, & qu'ils eussent le temps & la facilité de rechercher les plantes, & d'en étudier les propriétés. Si l'on sçavoit de quelle manière ils parcourent leurs Missions, on ne se plaindrait point du peu de connoissance qu'ils donnent des simples qui se trouvent dans leur district.

Les Missionnaires, sur-tout des Provinces du Sud, vont pour l'ordinaire en barque d'une Mission à l'autre : s'il y a des chemins de traverse à faire, ils vont en chaises fermées ; & n'ont pas la commodité de s'arrêter dans les campagnes, ni la liberté de s'aller promener à pied, hors des murailles des villes où sont leurs

Eglises. Tout ce qui leur est possible ; c'est de faire quelque version de l'Herbier Chinois, dont les figures ne ressemblent point aux plantes pour lesquelles elles ont été faites. On a eu plus de facilités dans les provinces boréales, mais le travail a été assez infructueux : je ne laisserai pas de vous en rendre compte ; vous sçavez du moins ce qui nous manque à la Chine, & quelle a été l'inutilité de nos recherches.

Il y a environ vingt-sept à vingt-huit ans que l'Empereur *Canghi*, qui connoissoit les grands effets de la thériaque d'Andromaque, souhaita qu'on en fit la composition. Il fallut chercher des vipères, & quelques plantes qu'on ne trouvoit pas dans les magasins, entre autres la gentiane & l'impératoire. Il nomma pour cela le Pere Gerbillon, François ; le Pere Stump, Allemand ; le Pere Ozorio, Portugais ; & le Frere Baudin, Piémontois, Apothicaire & Botaniste habile. Il leur joignit les plus sçavans Botanistes Chinois, se persuadant que des gens de différens Royaumes remarqueroient plus aisément les plantes qui seroient semblables à celles de leur pays. L'Empereur les fit conduire par des Mandarins dans les montagnes voi-

fines , sur le bord des rivières , & dans les autres lieux où il y avoit espérance de trouver les plantes que l'on cherchoit. Leurs peines furent inutiles ; ils ne trouverent pas même de vipères.

Depuis ce temps-là , j'ai suivi l'Empereur pendant dix-huit ans dans tous ses voyages de Tartarie ; j'ai eu successivement pour compagnons M. le Docteur Bourghese , Médecin du feu Cardinal de Tournon ; les Freres Fraperies & Rhodés , François ; le Frere Paramino , Génois ; & le Frere Costa , Calabrois , tous Jésuites , les uns Chirurgiens & les autres Apothicaires , & en dernier lieu le Frere Rouffet , Jésuite François , avec le sieur Gagliardi , Chirurgien de l'hôpital du Saint-Esprit de Rome. Dans tous ces voyages , nous n'avons rien trouvé qui ne se trouve par-tout ailleurs ; comme , par exemple , de fort belle angelique , bien qu'elle ne soit pas cultivée ; des côteaux de montagnes remplis de dictamne blanc , de pastenade , d'asperges & de fenouil sauvage , de la chélydoine , de la quinte-feuille , de l'aigremoine , de la pimprenelle , du pouliot , de la joubarbe & du plantin grand & petit. Dans les petites vallées entre les montagnes , on trouve des forêts de belle

armoïse, & d'absynthe différente de celle d'Europe. Je n'en ai vu de semblable à la nôtre, que dans le lieu de notre sépulture hors de la ville ; & je crois qu'elle y a été apportée de Macao. La fougere ne se voit que sur les hautes montagnes : inutilement cherchions-nous la gentiane, l'impératoire, le genievre & le bois de frêne dont j'avois besoin ; nous ne trouvâmes rien qui en approchât. J'ai écrit à nos Missionnaires dans les provinces pour en avoir ; & ils n'ont pu m'en envoyer. Tout cela ne prouve pas absolument qu'il n'y ait aucune de ces plantes à la Chine ou en Tartarie ; c'est un monde que nous n'avons pas parcouru ; mais c'est un préjugé que s'il y en a, elles y sont très-rares.

Les montagnes que j'ai vues, ne sont la plupart garnies d'arbres que d'un côté, & c'est d'ordinaire du côté du sud. La regle n'est pas générale ; mais elle l'est en ce qu'il y a toujours un ou deux côtés dégarnis, & qui ne sont couverts que de peu d'arbres, de foin jaune, aride, mal nourri, sans fleurs ni arbustes. On pourroit conjecturer qu'il y auroit des mines ; car j'ai vu souvent des payfans près de *Geho* tirer de l'or du fond des torrens, & le porter à l'Em-

pereur : qui payoit leur peine pour les animer à ce travail.

Les arbres qu'on voit sur ces montagnes , sont de petits chênes peu élevés, des sapins mal nourris & peu branchus, des trembles, des ormes, des coudriers, des noisetiers si pressés, qu'ils ne peuvent croître qu'en brossailles ; ils abondent néanmoins en noisettes, & attirent les sangliers par troupes. Ces arbrustes sont entremêlés de roses sauvages & d'épines. Du reste, on n'y voit aucun des fruits sauvages qui se trouvent dans la plupart des montagnes d'Europe, comme sont les pommes, les poires, les prunes, &c. Les Tartares Mongols qui habitent ces terres, ne cultivent aucun arbre fruitier. Ils se contentent de deux especes de fruits sauvages qu'on ne trouve même que dans quelques endroits de la Tartarie.

Le premier se nomme, en leur langue, *oulana*, qui est de la forme d'une grosse cerise rouge ; il croît sur une petite tige de trois pouces de haut, & fort parmi le *gramen* dans les vallons, ou sur le penchant des montagnes. Le second croît en grappes sur un bel arbre de vingt-cinq à vingt six pieds de hauteur, & ressemble assez pour la grosseur aux

petits raisins de Corinthe. Quand la première gelée est tombée sur ces petits grains, ils deviennent rouges, & sont d'un goût aigre-doux & fort délicat.

L'Empereur fit aussi chercher le kermès dans toute la Tartarie & dans les Provinces de la Chine. Il croyoit qu'on pourroit faire ici, comme en Europe, de la confection d'Alkermès : celle qui nous étoit venue de Lyon, avoit arrêté tout-à-fait les palpitations de cœur auxquelles il étoit sujet. On n'omit rien pour satisfaire ce Prince, mais toutes les recherches furent superflues. On apportoit de tous côtés des arbrustes à fruit rouge, mais ce n'étoit point le kermès ; j'avois envie de connoître ces arbrustes ; les botanistes Chinois, qui les avoient ramassés, n'en avoient pas plus de connoissance que moi. Je questionnois les gens du pays, qui étoient tous ou chasseurs ou pâtres ; ils me renvoyoient à leurs Lamas, qui n'étoient pas là pour me répondre ; ce sont les seuls qui sçachent un peu de Médecine pratique, & qui aient quelque connoissance des simples. Mais, à dire vrai, ce sont des Médecins de routine, dont toute l'habileté consiste en des recettes que leurs peres leur ont transmises comme un patri-

moine, pour vivre commodément & à peu de frais. Aussi ne communiquent-ils pas facilement leurs secrets.

J'ai été également surpris de voir que, dans les jardins de la Chine, il n'y ait ni hysôpe, ni fauge, ni marjolaine, ni bourrache, ni fenouil, ni persil, ni serpolet, ni cresson, ni petit basilic, ni lavande dans les plaines, ni muguet dans les forêts; & que parmi cette quantité prodigieuse de fleurs, il n'y ait ni tulippes, ni jonquilles, ni tubéreuses. On ne voit de ces dernières que celles qui ont été apportées d'Europe à Peking, où elles n'ont point dégénéré. J'ai vu, dans le Jardin de l'Empereur, deux petits vases; dans l'un il y avoit de la rue, & dans l'autre un petit laurier qu'on avoit apporté des Indes, mais ces deux plantes y sont mortes. Au printemps, les campagnes sont pleines de violettes, mais elles n'ont ni goût ni odeur. En échange les Chinois ont tant de choses qu'on n'a pas en Europe en matière de plantes, de racines, d'arbres & de fleurs, qu'ils peuvent aisément se consoler de celles qui leur manquent. Je n'en ferai pas le détail, afin de vous épargner la peine de lire des choses peut-être inutiles. Je suis avec un profond respect, &c.

L E T T R E

*Du Pere de Mailla , Missionnaire de la
Compagnie de Jesus , au Pere*** , de la
même Compagnie.*

A Peking , ce 16 octobre 1724.

MON RÉVÉREND PERE ,

La paix de N. S.

Comment vous écrire dans l'accablement de douleur où nous sommes ? Et le moyen de vous faire le détail des tristes scènes qui se sont passées sous nos yeux ? Ce que nous appréhendions depuis plusieurs années , ce que nous avons tant de fois prédit , vient enfin d'arriver : notre sainte Religion est entièrement proscrire à la Chine ; tous les Missionnaires , à la réserve de ceux qui étoient à Peking , sont chassés de l'Empire ; les églises sont ou démolies , ou destinées à des usages profanes ; les édits se publient , où sous des peines rigoureuses on ordonne aux Chrétiens de renoncer à la Foi , & où l'on défend aux

autres de l'embrasser. Tel est le déplorable état où se trouve réduite une Mission, qui depuis près de deux cens ans nous a coûté tant de sueurs & de travaux.

Les premières étincelles qui ont allumé le feu d'une persécution si générale, s'éleverent au mois de juillet de l'année dernière dans la province de *Fokien*. Ce fut à *Foun-ganhien*, ville dépendante de *Fou-ning-tcheou*. Cette chrétienté étoit gouvernée par les RR. PP. Blaz de la Sierra, & Eusebio Oitot, Dominicains Espagnols, venus depuis peu des Philippines. Un Bachelier chrétien, mécontent de l'un des Missionnaires, renonça à la Foi : ensuite s'étant associé plusieurs autres Bacheliers, à qui il avoit fait part de son mécontentement, ils allèrent ensemble présenter une requête au Mandarin du lieu, qui contenoit plusieurs accusations : les principales étoient, comme on le verra par l'Ordonnance du Mandarin, que des Européens qui se tenoient cachés, avoient élevé un grand temple aux frais de leurs disciples; que les hommes & les femmes s'y assembloient pêle-mêle, & qu'on destinoit dès leur bas-âge des jeunes filles à garder la virginité, &c. Il est certain que

ces pratiques avoient été instituées depuis peu d'années avec de bonnes intentions ; mais il n'est pas moins certain que c'étoit avec peu de connoissance des usages & des coutumes de la Chine , ou sans y avoir assez d'égard ; car les autres Missionnaires , soit Jésuites , soit des autres Ordres qui sont répandus dans ce vaste Empire , tels que sont les Révérends Peres Franciscains & les Augustins, Messieurs des Missions Etrangères, &c. qui connoissent la délicatesse des Chinois sur la séparation des personnes de différent sexe, ont principalement sur cet article évité avec grand soin de leur donner le moindre ombrage ; rien n'étant plus capable , vu le génie de ces peuples , de décrier la Religion , & de la rendre odieuse & méprisable.

Le Gouverneur de la ville de *Foungan* , à qui la requête avoit été présentée , l'avoit sans doute envoyée aux Mandarins supérieurs ; car dès le 12 de la cinquieme lune , c'est-à-dire le 14 de juin , il reçut du *Tsong-tou* (1) l'ordre qui suit.

(1) *Tsong-tou* est le nom d'un grand Mandarin qui a la surintendance de deux Provinces. Il est au-dessus des Viceroyes , & c'est la première charge qui soit dans les Provinces : on ne peut l'élever qu'en le faisant Ministre d'état , ou Président des Tribunaux souverains.

« J'ai appris que dans votre gouver-
» nement il y a des gens qui professent
» la Religion du Seigneur du Ciel ; que
» les riches & les pauvres l'embrassent ;
» qu'ils ont des temples & à la ville &
» à la campagne, & ce qui est de plus
» criant , qu'il y a des jeunes filles qui
» la suivent , à qui on interdit le ma-
» riage , & qu'on leur donne le nom de
» vierges ; que lorsqu'on prêche cette
» Religion, on ne distingue ni hommes
» ni femmes ; que dans le territoire qui
» dépend de *Fougan* , on compte quinze
» ou seize temples de cette secte. C'est-
» là une Religion étrangere qui séduit
» le peuple & qui corrompt nos bonnes
» coutumes : cela est d'une grande con-
» séquence. C'est pourquoi il est à pro-
» pos de défendre cette loi & d'en arrê-
» ter le cours. J'envoie donc cet ordre ;
» & aussi-tôt que vous l'aurez reçu ,
» ayez soin de le publier dans toute
» l'étendue du ressort de *Foungan* , d'in-
» terdire cette Religion, de prendre le
» nom, & de décrire la forme de chaque
» temple , de le fermer , & d'ordonner
» aux chefs des familles & aux chefs de
» chaque quartier d'intimer par - tout
» cette Ordonnance, afin qu'on s'y con-
» forme, & qu'on se corrige prompte-

» ment des fautes passées. Que si dans la
 » suite il se trouve quelqu'un qui ait la
 » témérité de violer ces ordres, il faut
 » le punir selon les loix; qu'on prenne
 » à l'instant le nom de ceux qui se ras-
 » semblent pour suivre cette loi étran-
 » gere; qu'on se saisisse de leurs per-
 » sonnes, afin que selon les Réglemens
 » on les châtie de leur crime. On ne leur
 » pardonnera point. Examinez donc,
 » dressez un mémoire du temple de
 » chaque lieu, décrivez-en la forme,
 » afin que je juge à quel usage il peut
 » servir, & en quoi on peut le conver-
 » tir; que l'examen soit exact, sincère,
 » véritable; faites-le avec attention;
 » délibérez, & envoyez-moi votre dé-
 » libération, afin qu'on n'agisse qu'avec
 » raison. Exécutez cet ordre sans aucun
 » délai ».

Le *Tchi-hien* (c'est ainsi qu'on appelle le Mandarin de *Foungan*), ayant reçu cet ordre, porta aussi-tôt un Edit public, qu'il fit afficher aux endroits les plus fréquentés de la ville. D'abord, selon la coutume observée à la Chine, il rapporte les paroles du *Tsong-tou*, & ensuite il ajoute :

« C'est pourquoi en conséquence de
 » cet ordre, je publie cet Edit pour inf-

rech
la r

» truire au dehors , afin qu'on examine.
 » Que les Mandarins subalternes l'ob-
 » servent & s'y conforment ; que les
 » chefs des cinq quartiers s'assemblent ;
 » qu'ils aillent au temple des Chrétiens
 » qui est dans la ville ; qu'ils examinent
 » avec attention & de leurs propres
 » yeux le bâtiment qu'on y élève ; de
 » combien de corps-de-logis & de com-
 » bien de chambres il est composé ; de
 » quelle longueur & de quelle largeur
 » est le terrain ; ce qui reste de maté-
 » riaux à employer ; qu'ils en fassent les
 » états , & qu'ils les gardent , car ils en
 » répondront ; qu'on me donne ces
 » états afin que j'en rende compte aux
 » Mandarins supérieurs ; que tel Man-
 » darin examine combien il y a de filles
 » qui gardent la virginité. J'ordonne que
 » sur le champ les chefs des familles &
 » les chefs de quartier s'en informent
 » exactement , & qu'ils avertissent leurs
 » parens de les retirer chez eux. On ne
 » leur permet point de demeurer plus
 » long-temps dans le temple : ce seroit
 » violer l'ordre de mon Supérieur. Qu'on
 » obéisse promptement ».

Le Mandarin de *Foungan* ayant fini ses recherches , fit aux premiers Mandarins la réponse suivante :

« Moi Tchi-hien de Fongan-hien, sur
 » une affaire qu'on doit sévèrement con-
 » damner, & sur les ordres que j'ai
 » reçus de votre part, &c. j'ai porté un
 » Edit public, afin qu'on n'en prétendît
 » pas cause d'ignorance : j'ai interdit
 » cette secte au dehors par une Sen-
 » tence prohibitive que j'ai fait afficher,
 » & je me suis transporté en personne à
 » l'église qu'on bâtit à la rue Tchong-ssé :
 » quoique cet ouvrage ne soit que com-
 » mencé, j'ai jugé, & par les matériaux
 » qui sont destinés à le construire, &
 » par le plan qui en a été tracé, que la
 » dépense ne sçauroit aller à moins de
 » deux ou trois mille taëls (1). Cet ar-
 » gent seroit bien mieux employé à
 » secourir le pauvre peuple : quel dom-
 » mage qu'on l'emploie en faveur d'une
 » fausse secte, qui détruit les cinq sortes
 » de devoirs & la vraie vertu, qui ren-
 » verse l'union des familles, & anéantit
 » les bonnes coutumes ! c'est ce qui fait
 » saigner le cœur.

» Là j'ai fait connoître aux Capitaines
 » & aux chefs des quartiers, les soins
 » que vous vous donnez pour le bon

(1) Le taël vaut à peu près cinq livres de notre monnoie.

» gouvernement de cette province , afin
 » d'y maintenir nos usages & de per-
 » fectionner le cœur des peuples. Alors
 » l'Ecrivain *Kouo-yu-Siun* , & le Gra-
 » dué *Ou-ou-entcho* , & autres qui ont
 » soin de la fabrique de cette église ,
 » m'ont répondu à voix haute : le Sei-
 » gneur du Ciel est le maître de toutes
 » choses ; qui oseroit ne pas le respec-
 » ter , ne pas l'honorer ?
 » Je leur adressai aussitôt la parole ,
 » & je leur demandai pourquoi ils n'ho-
 » roient pas leurs ancêtres défunts ?
 » Pourquoi à la mort de leurs peres &
 » de leurs meres , ils ne leur faisoient
 » pas les cérémonies établies par les
 » loix ? Pourquoi ils avoient parmi eux
 » des garçons & des filles qui ne se ma-
 » rioient point ? Pourquoi ils regar-
 » doient comme des diables nos anciens
 » sages que nous révérons ? A tout cela
 » ils me répondirent qu'il y avoit un
 » Européen maître de la loi , qui la pu-
 » blioit & leur enseignoit le chemin du
 » Ciel ; qu'au regard des cérémonies
 » après la mort , elles n'étoient d'aucune
 » utilité ; à quoi bon les faire ? Je leur
 » demandai comment s'appelloit cet Eu-
 » ropéen ? s'il avoit la patente impériale ?
 » quel étoit le lieu de sa demeure , & si

» je ne pourrois pas le voir ? Ce maître
» de la loi, répondirent-ils , s'appelle
» *Ouang* : il ne sort pas aisément , & il
» ne se fait voir que très-difficilement :
» il ne dit point s'il a la patente impé-
» riale ou non. De semblables réponses
» me firent juger que c'étoient des igno-
» rans , qui avoient embrassé cette loi
» par simplicité, & sans rien examiner.
» Au moment que j'étois à répondre à
» vos ordres, le portier de mon tribunal
» m'a apporté un écrit d'une feuille qu'il
» a trouvé sans nom, collé au bas de
» l'édit que j'avois fait afficher. Cet
» écrit est rempli de tant d'orgueil &
» d'expressions si grossières, que je n'ose
» vous en faire le rapport, de peur de
» blesser vos yeux & vos oreilles.

» En examinant les registres de mon
» tribunal, je trouve que la cinquante-
» sixième année de *Canghi*, le tribunal
» souverain ordonna qu'on laissât de-
» meurer dans leurs églises ceux qui
» avoient la patente impériale, & qu'on
» chassât ceux qui ne l'avoient pas. Cet
» ordre fut publié dans tout l'Empire :
» c'étoit l'effet du bon cœur du feu
» Empereur, à l'égard des étrangers qui
» viennent à la Chine. Cet ordre ne va
» qu'à permettre aux Européens de vi-

» vre dans leur loi , il ne permet pas
 » aux Chinois de la suivre , & de se
 » soumettre à des étrangers. De plus
 » ceux qui ont la patente impériale , ont
 » chacun leur église ; il n'y en doit avoir
 » qu'une seule en chaque province , &
 » l'on n'a jamais prétendu souffrir que
 » dans un petit *hien* (1) , tel que *Foun-*
 » *gan* , il y eût plus de dix de ces égli-
 » ses , où les hommes & les femmes
 » s'assemblaient pêle-même , sans dis-
 » tinction de sexe.

» Lorsque j'examine le code de nos
 » loix , je trouve qu'il n'est point per-
 » mis d'élever des *Miao* , & que si cela
 » arrive , les Mandarins des lieux doi-
 » vent les détruire , & faire sur cela
 » de rigoureuses défenses. Les choses
 » en sont venues à un point de mépris
 » des Mandarins & de leur autorité ,
 » que si vous n'employez tout ce que
 » vous avez de pouvoir pour en arra-
 » cher jusqu'à la racine , & si vous ne
 » l'employez au plutôt , tout le peuple
 » embrassera cette loi , & s'écartera ab-
 » solument de nos coutumes , pour en
 » suivre d'étrangères.

» Je ne suis qu'un petit Mandarin , &

(1) *Hien* marque une ville du troisième ordre.

» mon autorité est peu de chose , & je
» n'ai pas le pouvoir de réformer de
» tels abus. J'envoye *Yang-tsé-ki*, mon
» substitut, dans toutes les églises de
» ce district, avec ordre d'en dresser
» un catalogue exact, que je vous ferai
» tenir. Du reste, je vous conjure de
» faire attention à l'audace & à l'arrogance de ceux qui suivent cette loi,
» & je vous demande en grace d'ordonner que tous les Mandarins d'armes & de lettres se réunissent pour
» y apporter un remède si efficace ;
» qu'après la défense qui sera faite,
» personne n'ose plus se soustraire aux
» sages loix du gouvernement. Le 26
» de la cinquieme lune , c'est-à dire ,
» le 28 juin 1723 ».

Le premier jour de la sixieme lune ,
c'est-à-dire le 2 de juillet, les deux Mandarins de la Capitale , après avoir lu la lettre du Mandarin de *Foungan*, lui écrivirent qu'il étoit surprenant qu'un Bachelier eût abandonné la sainte Doctrine, pour embrasser une secte étrangere : ils ordonnerent que sur le champ on arrêât le Bachelier & le Gradué ; qu'on tâchât de découvrir l'auteur du billet injurieux qui avoit été affiché ; qu'on prît le nom & le surnom de l'Européen , maître de

cette secte ; qu'on s'informât s'il avoit la patente , & qu'on rendit une réponse prompte & exacte sur chacun de ces articles.

De plus le *Tsong-tou* envoya secrètement un billet au Mandarin , qui contenoit ce qui suit :

» Le peuple de la ville de *Foungan* a
 » été séduit par la fausse secte du Seigneur du Ciel ; c'est un peuple qui
 » a été confié à vos soins : ne falloit-il
 » pas y mettre ordre de bonne heure ,
 » & interdire cette loi dès qu'on a commencé de la publier , afin d'en arrêter
 » le progrès ? Que faisiez-vous donc
 » alors ? Convenoit-il d'être tranquille
 » & de vivre dans l'oisiveté ? Voyez à
 » quels excès les choses sont venues par
 » votre faute : selon le rapport que vous
 » faites , les nobles , les lettrés , les gens
 » de guerre , & le peuple enfin , tous
 » ceux qui ne se sont point laissés gagner , ont été ravis d'apprendre qu'on
 » recherchoit les chrétiens , & qu'on
 » travailloit à éteindre leur loi. Sans
 » doute les sages & les ignorans pensent différemment. Il ne faut rien
 » omettre pour faire rentrer dans la
 » bonne voie ceux qui se sont égarés.
 » C'est pourquoi aussi-tôt que vous aurez

» reçu ce billet , appliquez-vous à dé-
» couvrir combien il y a de personnes
» qui ont embrassé cette loi. Informez-
» vous de ceux qui passent pour en
» être les chefs. Si ceux-ci ont leur
» pere , ou des freres qui soient chefs
» de famille , il faut se servir d'eux pour
» exhorter les autres à se corriger , à
» abandonner l'erreur , & à rentrer dans
» le chemin de la vérité. Il faut aussi y
» employer secrettement les nobles &
» les lettrés , peut-être que par cette
» voie douce on réussira à les ramener
» à leur devoir. A l'égard du Prédica-
» teur Européen , informez-vous exac-
» tement de son nom , & s'il a la patente
» impériale : mais quand il l'auroit ,
» vous ne devez pas lui permettre de
» prêcher sa loi dans votre district , ni
» de tenir des assemblées , & de séduire
» le peuple. J'attends sur cela une
» prompte réponse , afin qu'on se saisisse
» de sa personne , & qu'on le conduise
» à *Canton* & de-là à *Macao* , où on
» le laissera , en tirant un témoignage
» qui fasse foi qu'il y est arrivé.

» Quant aux lettrés qui se trouveroient
» être les chefs , comme les Bacheliers
» & autres , il faut s'y prendre d'une
» autre maniere pour les punir ; car il
» faut

» faut nettoyer ce lieu , & rétablir les
 » bonnes coutumes. S'il y avoit à crain-
 » dre quelque attroupement du peuple
 » qui suit cette secte , ne vous pressez
 » pas d'user de violence : l'affaire pour-
 » roit devenir sérieuse : mais examinez
 » toutes choses , & avertissez-moi au
 » plutôt , afin que j'envoie mes ordres ,
 » & que j'y fasse passer des soldats pour
 » tenir le peuple en respect. L'affaire
 » est de conséquence , & ne souffre
 » point de retardement ; mais ne faites
 » rien à l'étourdie , & comportez-vous
 » avec prudence.

» J'envoie en même-temps un billet
 » au Mandarin de la ville de *Foning* ,
 » avec ordre de choisir dans son tri-
 » bunal un officier intelligent , & de
 » l'envoyer secrètement à *Foungan* ,
 » afin qu'il tâche de découvrir la dis-
 » position des peuples , & de m'en
 » donner avis incessamment ; qu'on
 » mette la (1) plume au sac des dépê-
 » ches : renvoyez-moi ce billet ».

Le Mandarin de *Foungan* fit la réponse
 suivante au billet du *Tsong-tou*.

(1) Lorsqu'il s'agit d'une affaire fort pressée ,
 on attache une plume au paquet des dépêches ,
 & il faut que ceux qui le portent marchent nuit
 & jour , & fassent une extrême diligence.

» Dans mes écrits précédens, je vous
» ai fait sçavoir que j'avois donné un
» édit public pour proscrire la secte
» étrangere ; que j'avois envoyé un
» Mandarin subalterne dans les villages,
» pour examiner les temples des chré-
» tiens, & en dresser le catalogue ; que
» moi-même je m'étois transporté au
» temple qui est dans la ville ; qu'on
» commence à le bâtir ; que j'avois fait
» un état des matériaux qui étoient sur
» le lieu ; qu'alors j'avois fait venir les
» capitaines des cinq quartiers & les
» chrétiens ; que je leur avois intimé
» vos ordres, en leur faisant connoître
» votre application à préserver le pays
» de l'erreur, & à rétablir les bonnes
» coutumes. Je leur en ai parlé à plu-
» sieurs reprises. Mais hélas ! on di-
» roit que ce sont des gens ivres ; ils
» ne paroissent pas vouloir sortir de
» leur assoupissement : loin de penser
» sérieusement à se corriger, ils ont
» attaché au bas de mon édit un écrit
» injurieux. Je vous remercie de la grace
» que vous me faites, de me promettre
» des gens de guerre, pour faire exé-
» cuter les défenses.

» Selon le rapport du Mandarin subal-
» terne qui a dressé la liste des temples,

» il en manque deux ou trois dans le
 » billet que j'ai envoyé : en tout il y
 » en a dix-huit. Ceux qui sont grands
 » & élevés ont été construits depuis
 » peu : les anciens ont été réparés , &
 » paroissent comme récents. Il a fallu
 » dépenser de grandes sommes d'argent
 » pour construire de pareils édifices :
 » & cet argent a été tiré des entrailles
 » du peuple. Ces pauvres gens qui sont
 » autres quand il s'agit de tout autre
 » dépense , ne regrettent point l'argent
 » qu'ils donnent pour un usage si per-
 » nicieux : ils engagent leurs maisons ,
 » & vendent leurs héritages.

» Les jeunes femmes & les jeunes filles
 » entrent aussi dans cette Religion. Elles
 » vont dans un lieu retiré dire à l'oreille
 » de l'Européen des paroles secrètes :
 » c'est ce qu'ils appellent *se confesser*. Ils
 » n'ont pas de honte de s'assembler
 » pêle-mêle, hommes & femmes ; les
 » enfans de famille, les Bacheliers &
 » autres Lettrés ne rougissent pas de
 » s'avilir, & de faire des actions indi-
 » gnes de leur rang. Dans cette secte ,
 » on ne rend point d'honneur aux dé-
 » funts ; on ne pense plus ni à son pere ,
 » ni à sa mere après leur mort ; on
 » oublie jusqu'à l'origine de sa famille ;

» on est comme une eau sans source ;
» & un arbre sans racine. On ne rend
» aucun honneur aux sages dont nous
» avons reçu la doctrine : ainsi le Chi-
» nois est métamorphosé en Européen.
» Les filles qui gardent la continence,
» ne se marient jamais ; ceux dont la
» femme est décédée , restent sans se
» remarier , & consentent à passer leur
» vie sans enfans. N'est-ce pas là une
» secte qui séduit le peuple , qui défunit
» les familles , & qui corrompt les bon-
» nes mœurs ? L'affaire est de consé-
» quence & ne souffre aucun retarde-
» ment. C'est pourquoi je vous supplie
» d'envoyer au plutôt des ordres ri-
» goureux , pour remettre les choses
» dans leur premier état , & rétablir les
» coutumes qui ont été perverties. Au
» regard de l'usage qu'on pourroit faire
» de ces temples de chrétiens , il me
» paroît qu'il faudroit les détruire ».

Ici le Mandarin propose au *Tsong-tou* de trouver bon qu'on renverse ces temples , & qu'on employe les matériaux à réparer son tribunal , qui est fort ancien , & qui menace ruine.

Le *Tsong-tou* répondit , que puisque , selon l'exposé qu'on lui faisoit , ces matériaux appartenotent au peuple , on

devoit les employer à des choses qui lui fussent utiles ; qu'il ne falloit point détruire ces temples, & qu'il étoit plus à propos de les destiner à des usages avantageux au public.

On n'a point sçu les mesures que prirent les Missionnaires de *Foungan*, pour appaiser cette persécution naissante. On a seulement appris qu'ils s'étoient cachés dans quelque maison particuliere, & qu'ils avoient envoyé à la capitale des Lettrés chrétiens pour présenter une requête au *Tsong-tou*, dans laquelle ils soutenoient faussement, que les églises dont il s'agissoit, avoient été bâties par ordre du feu Empereur *Canghi*. C'est ce que le *Tsong-tou* ne pouvoit se persuader, & c'est ce qui l'engagea, dans la huitieme lune, à étendre la persécution dans toute la province de *Fokien*, & à envoyer un mémorial secret à l'Empereur, où il lui rendoit compte des plaintes qu'il avoit reçues contre la loi chrétienne ; de la conduite qu'il avoit tenue par rapport à *Foungan*, & de celle qu'il croyoit devoir tenir dans toute la province de *Fokien*. C'est ce qui paroît par le mémorial public qu'il envoya dans la suite, où il demandoit qu'on

ne laisât aucun Européen dans toutes les Provinces de l'Empire.

Dans la cinquieme, sixieme & septieme lune, il n'y avoit que le *Tsong-tou* qui agissoit contre la Chrétienté de *Foungan*. Sur la fin de la septieme lune le Vice-Roi se joignit à lui, & tous deux de concert ils envoyèrent ordre dans toute la Province d'examiner combien il y avoit de temples de Chrétiens, s'il y avoit des Européens qui y demeurassent, & s'ils avoient la patente impériale, c'est ce qu'ils firent par l'édit public que je vais rapporter.

« La doctrine que les anciens sages ont
» enseignée aux hommes, les instructions
» des Empereurs pour le gouvernement
» du peuple, les bonnes regles de conduite de notre Empire sont toutes ren-
» fermées dans les trois principaux fondemens, dans les cinq sortes de de-
» voirs, & dans le code de nos loix. Par
» exemple, l'obéissance filiale ne consiste pas précisément à nourrir délicatement son pere & sa mere ; on peut,
» avec des vivres ordinaires & grossiers,
» leur procurer une vie douce ; mais à
» la mort de son pere & de sa mere, un
» fils doit pleurer, gémir, se lamenter,
» préparer, avec tout le soin dont il est

» capable , l'appareil de leurs funérail-
 » les , & être attentif à faire les cérémo-
 » nies du *Tsi*. Ce sont-là des devoirs
 » indispensables , que tout fils bien né
 » doit pratiquer envers ses parens.

» Nous lisons dans nos livres , que les
 » cérémonies du *Tsi* doivent se faire
 » avec autant de respect & d'attention ,
 » que si leurs esprits étoient présens ; &
 » que si je ne le fais par moi-même , &
 » que je m'en repose sur d'autres , c'est
 » comme si j'omettois de les faire. Nos
 » anciens sages ont établi ces cérémo-
 » nies , comme un des principaux fonde-
 » mens du bon gouvernement de l'Etat.

» Des trois péchés contre l'obéissance
 » filiale , celui de ne pas laisser de pos-
 » térité est le plus grand. C'est pour
 » cela que si un homme perd sa femme
 » sans en avoir eu d'enfans , il doit se
 » remarier. Quand les filles sont nubiles ,
 » leurs parens doivent leur chercher
 » des maris. Les hommes & les femmes ,
 » les garçons & les filles ne doivent rien
 » recevoir les uns des autres. Ce sont-
 » là des points extrêmement recomman-
 » dés parini nous.

» Notre Empereur *Yong - Tching* re-
 » commande sur toutes choses , que
 » l'obéissance filiale soit exactement ob-

» servée, & que les enfans en remplis-
» sent parfaitement les devoirs. Dans
» notre gouvernement du *Fokien* tous
» s'appliquent à l'étude du *Chiking*, du
» *Chuking*, de nos cérémonies & de nos
» loix. Cette étude n'est négligée que
» dans le pays de *Foungan-hien* près de
» la mer, où est venu tout récemment
» un Européen, qui prend le titre de
» Maître de la loi, & qui s'y tient
» caché. La loi qu'il y prêche sème le
» trouble parmi le peuple, & le fait
» douter de la bonté de nos loix. Non-
» seulement les Laboureurs & les Mar-
» chands l'écoutent & le suivent, des
» Lettrés même s'en sont tellement laissés
» infatuer, qu'ils ne peuvent plus dé-
» mêler le vrai d'avec le faux. Il admet
» dans sa loi hommes & femmes, qui ne
» rougissent pas de s'assembler pêle-mêle
» sans distinction de sexe. Ces pauvres
» aveugles épuisent leur bourse, & ven-
» dent leurs meubles les plus nécessaires
» pour élever des temples; dans la seule
» ville de *Foungan-hien* & dans ses dé-
» pendances, ils ont élevé dix-huit égli-
» ses, & ceux qui les fréquentent sont
» en grand nombre. Qui pourroit dans
» un temps si ferein & au plus beau
» soleil qui luit à nos yeux, voir d'un

» air tranquille que le diable *Hy-mui* (1)
» courre çà & là ?

» Nous avons examiné avec soin cette
» loi, & nous avons trouvé que ceux
» qui la professent regardent nos anciens
» sages, nos anciens maîtres, les ancê-
» tres des familles comme autant de
» diables ; ils ne leur portent aucun
» respect, & ne leur font point les cé-
» rémonies accoutumées ; à la mort de
» leurs peres & de leurs meres, ils ne
» donnent aucun signe de tristesse ; à la
» mort de leur premiere femme, il ne
» leur est pas permis d'en épouser une
» seconde, & ils se font un plaisir de
» n'avoir point de postérité ; ils exhor-
» tent les filles à ne point se marier ;
» & celles qui suivent leur conseil ils
» les appellent *petites Vierges*. De plus,
» ils ont une espece de chambre obf-
» cure, où l'on voit entrer les hommes
» & les femmes, qui y parlent à voix
» basse, & c'est ce qu'ils appellent *se*
» *confesser*.

» Une conduite semblable détruit les
» cinq sortes de devoirs & la doctrine
» de nos anciens sages, anéantit les
» salutaires enseignemens de nos Empe-

(1) Démon de l'illusion & de l'erreur.

» reurs , trouble les peuples , & les
» jette dans des doutes & dans des
» perplexités qui n'ont point de fin. De
» toutes les sectes il n'y en a point de
» plus pernicieuse que celle-ci.

» Il est écrit dans le code de nos loix ,
» que le chef d'une secte , qui , sous pré-
» texte de religion & de bonnes œuvres ,
» trompe le peuple , doit être étranglé ;
» & que ceux qui travaillent sous lui
» au même dessein , doivent être punis
» de cent coups de bâton , & bannis à
» trois cens lieues. De plus , il est sévère-
» ment défendu d'ériger de nouveaux
» temples , soit de *Hochang* , soit de
» *Taosse* , & d'autres sectes semblables ;
» & que si quelqu'un contrevient à cet
» ordre , il doit être puni de cent coups
» de bâton , & banni hors de l'Empire ,
» avec défense d'y revenir jamais ; les
» temples doivent être détruits , le ter-
» rein & les matériaux confisqués. Sur
» quoi nous *Tsong-tou* , & Vice-Roi ,
» ordonnons qu'on se saisisse sans bruit
» de ce Maître de la loi ; & qu'on le
» conduise sous bonne garde à *Macao* (1)

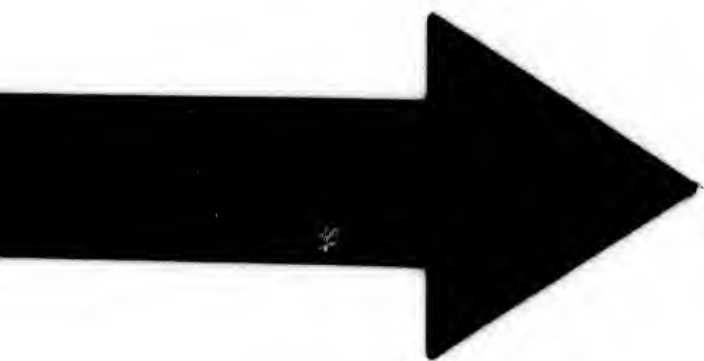
(1) *Macao* est une petite ville dans une île
près de la rivière de *Canton* ; elle est censée
appartenir aux Portugais ; mais les Chinois y
sont à présent plus maîtres qu'eux.

» avec défense de rentrer dans la Chine.
 Ordonnons pareillement aux Mandarins
 » des villes, à tous les Lettrés, Docteurs,
 » Bacheliers, Soldats, Marchands, peu-
 » ple, &c. de s'éloigner d'une si mau-
 » vaise loi, & aux coupables de se
 » corriger. Il faut qu'ils aient à
 » lire les livres de nos anciens sages ;
 » du *Chiking* & du *Chuking*, des cérémo-
 » nies, des loix & des enseignemens de
 » nos Empereurs, afin qu'il n'y ait au-
 » cune diversité dans les coutumes ; que
 » les peuples maintiennent leurs cœurs
 » dans l'intégrité & la rectitude, & qu'ils
 » ne se laissent pas séduire jusqu'au point
 » de suivre de fausses sectes.

» Dans la ville de *Founing-Tcheou*, au
 » lieu dit *Si-che*, à la partie orientale de
 » la ville, il y a une église : dans la ville
 » de *Ningte-hien* il y en a aussi une ; il
 » faut les convertir en écoles publiques :
 » dans la ville de *Foungan-hien*, & dans
 » son district on en compte jusqu'à dix-
 » huit, il faut les changer, ou en salles
 » pour les Lettrés, ou en écoles publi-
 » ques, ou en salles des ancêtres. Quand
 » les Mandarins des lieux auront exécuté
 » cet ordre, qu'ils nous en donnent
 » avis.

» Pour ce qui regarde les Lettrés *Tchin*





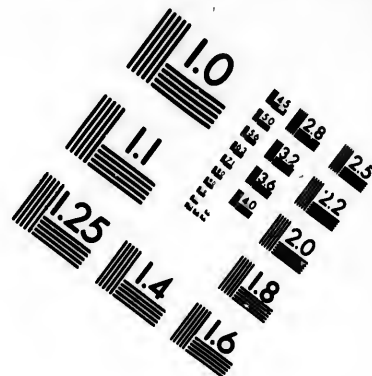
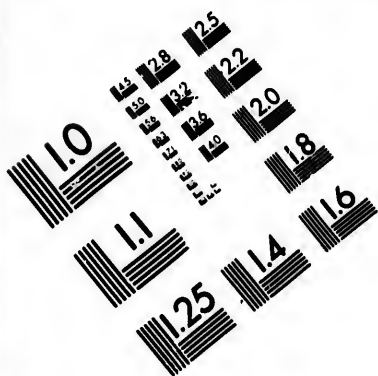
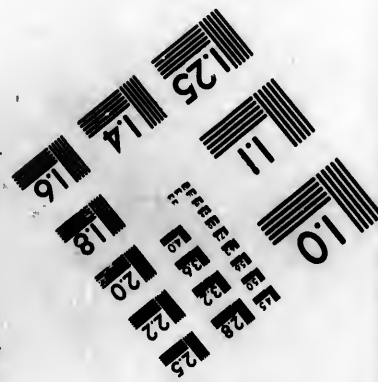
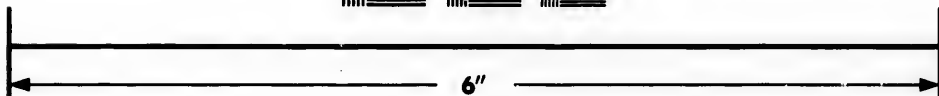
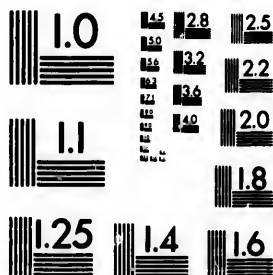


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

18 20 22 25
28 32 36 40

10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50

» Tcheou, Tchao ouen Tcheou, Mou tien
 » lin, Kono yu siven, s'ils se repentent,
 » s'ils se corrigent, s'ils font enforte par
 » leurs exhortations que plusieurs au-
 » tres soient pénétrés d'un vrai repen-
 » tir, & renoncent à cette loi, il faut
 » nous en avertir, & nous apporter
 » leurs noms; non-seulement nous leur
 » pardonnerons leur crime, mais nous
 » les louerons de leur zèle. Que si leur
 » soumission n'est qu'extérieure, &
 » qu'en secret ils transgressent nos or-
 » dres, que les Mandarins nous en aver-
 » tissent, afin que nous les privions de
 » leur degré, & que nous les punif-
 » sions suivant les loix. C'est un crime
 » qu'on ne sçauroit pardonner. Que si
 » les Mandarins les favorisent, les protég-
 » gent, & manquent de nous informer
 » de leur conduite, nous les ferons dé-
 » poser de leur mandarinat. Fait la pre-
 » miere année de *Yon - Tching*, le 2 de
 » la huitieme lune, c'est-à-dire, le 7 de
 » septembre de l'année 1723 ».

Lorsque nous apprîmes à Péking ces
 ordres donnés par le *Tsong-tou* & par
 le Viceroy de la province de Fokien,
 nous en fûmes alarmés, parce que nous
 avions tout lieu de craindre que cette
 tempête ne s'étendit plus loin. Le *Tsong-*

rou de Fokien gouverne aussi la province de *Tche-Kiang*. Il est Docteur du premier ordre & de la famille des ceintures rouges, c'est-à-dire, de la première famille des Tartares après la famille impériale, & par conséquent d'une grande autorité dans l'Empire. D'ailleurs les temps sont bien changés; l'Empereur régnant ne se sert presque plus des Européens, & il paroît peu touché des sciences & des autres curiosités des pays étrangers. Cette disposition de l'Empereur a éloigné de nous les amis que nous avions, dont les uns ne sont plus en état de nous rendre service, & les autres n'osent avoir des liaisons avec les Européens.

Après avoir délibéré sur la triste situation où nous nous trouvions, nous conclumes que de tous les moyens humains, il ne nous en restoit qu'un seul; c'étoit d'avoir quelque forte recommandation. On nous assura que le premier Président Tartare du Tribunal des Mathématiques, étoit intime ami du Viceroy de *Fokien*. Nous engageâmes le Pere Keler son Collègue au même Tribunal, à lui demander une lettre pour ce Viceroy. Le Président Tartare la lui accorda telle que nous la souhaitions, &

elle fut envoyée au Viceroi vers la mi-octobre. Presqu'en même-temps le Révérend Père Munos, Dominicain, présidé par son zèle pour la Religion, & par l'intérêt qu'il prenoit aux Missions de son ordre, sçachant d'ailleurs l'affection du Viceroi de *Canton* pour les Européens, lui rendit jusqu'à trois visites pour le prier d'écrire une lettre de recommandation au *Tsong-tou* de *Fokien*. Le Viceroi avoit de la peine à se mêler d'une affaire si délicate: il donna cependant de bonnes paroles, & en effet il écrivit au *Tsong-tou*, & lui envoya sa lettre par un Express. La réponse qu'il reçut du *Tsong-tou*, fut qu'il n'étoit plus le maître de cette affaire, qu'il en avoit informé l'Empereur, & qu'il falloit attendre ce que Sa Majesté en décideroit.

En effet, le 25^{de} décembre fête de Noël, nous sçûmes que le *Tsong-tou* de *Fokien* avoit adressé un placet public à l'Empereur, par lequel il demandoit l'extinction de la Religion chrétienne dans tout l'Empire. Sur la lecture de ce placet nous connûmes certainement qu'il en avoit déjà envoyé un autre en secret, & qu'en conséquence il avoit de l'Empereur des ordres peu favorables à notre sainte Religion. Le

placet public étoit conçu en ces termes.

« Moi, *Mouan-pao*, *Tsong-tou* de
» *Fokien*, sur une sentence sévère que
» j'ai portée contre une populace igno-
» rante & stupide, qui est entrée sans
» réflexion dans la Religion chrétienne.

» Après avoir suffisamment examiné
» toutes choses, j'ai trouvé que dans
» la ville de *Foungan-hien* de la dépen-
» dance de *Fou-ning-Tcheou*, lieu situé
» dans les montagnes & peu éloigné de
» la mer, il y avoit deux Européens ca-
» chés qui publioient leur loi. Ceux
» que j'y ai envoyés, m'ont rapporté
» que quelques centaines de personnes,
» parmi lesquels il y a plus de dix Let-
» trés, tant à la ville qu'à la campa-
» gne, avoient embrassé cette loi; qu'ils
» avoient élevé, soit dedans, soit dehors
» de la ville une quinzaine d'églises;
» que les deux Européens étoient ca-
» chés dans la maison d'un Lettré, qui
» ne permettoit à personne d'en ap-
» procher; qu'ils ne font nul cas des
» défenses portées par les Mandarins;
» qu'ils s'assemblent hommes & femmes
» pêle-mêle dans un même lieu pour
» prier, ce qu'ils appellent publier la
» loi; enfin que leurs coutumes sont dé-
» testables.

» Nous , sujets de Votre Majesté ;
» *Tsong-tou* , & Viceroy , avons sur
» cela ordonné à tous les Mandarins ,
» tant de guerre que de Lettres , de
» chercher avec soin ces deux Euro-
» péens , de se saisir de leur personnes ,
» & de les faire conduire à *Macao* dans
» la province de *Canton* , de changer
» lesdites églises ou en colleges pour
» les Lettrés , ou en écoles publiques ,
» ou d'en faire des salles où le peuple
» puisse honorer ses ancêtres.

» Avons de plus ordonné aux Let-
» trés qui ont embrassé cette loi étran-
» gere , de réparer leur faute en instrui-
» sant le pauvre peuple qui s'est laissé
» séduire , & en l'exhortant à obéir à
» nos ordres , & à quitter cette loi ; que
» s'il s'en trouve encore qui la suivent ,
» nous les condamnons à perdre leur
» grade , & à être punis sévèrement
» selon les loix. Tel est l'ordre que nous
» avons fait publier dans cette province ,
» & que nous avons inséré dans nos
» archives.

» Nous ne pouvons ignorer que les
» Européens ont élevé des églises dans
» les villes du premier , du second , &
» du troisieme ordre de toutes les pro-
» vinces , & qu'ils y demeurent. Il nous

Majesté ;
ons sur
ndarins,
très, de
x Euro-
rsonnes,
cao dans
changer
ges pour
ubliques,
e peuple

aux Let-
loi étran-
en instrui-
est laissé
à obéir à
e loi; que
a suivent,
rdre leur
everement
e que nous
province,
dans nos

er que les
glises dans
econd, &
es les pro-
nt. Il nous

» semble qu'on peut les laisser à la Cour,
» où il rendent quelques services, soit
» en travaillant au calendrier, soit en
» s'appliquant à d'autres ouvrages; mais
» si on les laisse dans les provinces y éri-
» ger des temples, il est à craindre que
» les peuples peu à peu ne suivent leur
» loi, & ne s'attachent à eux, & que
» la multitude séduite n'abandonne nos
» bonnes coutumes. Ils n'y font d'au-
» cune utilité, ni pour le bon gou-
» vernement, tel que nous l'avons
» reçu de nos sages, ni pour le bien
» public

» Nous osons donc supplier Votre
» Majesté de permettre aux Européens
» qui sont à la Cour d'y rester comme
» auparavant; mais en même-temps
» nous la supplions de les faire sortir
» des provinces, & d'ordonner, ou
» qu'ils soient conduits à la Cour, ou
» qu'ils soient envoyés à *Macao* dans
» la province de *Canton*, & que leurs
» temples soient employés à d'autres
» usages. Cette affaire nous paroît très-
» importante pour le bien du peuple,
» & pour le repos de l'Empire.

» Nous, vos fideles sujets, avons déjà
» eu l'honneur de présenter un placet
» à Votre Majesté sur cette affaire.

» Votre Majesté en est parfaitement
 » instruite : nous avons exécuté ses or-
 » dres avec respect, & avons pros crit
 » la Religion Chrétienne dans la pro-
 » vince de Fokien. » Le 24 de la
 dixieme lune, de la 1^e année de *Yong*
Tching c'est-à-dire, le 22 de novembre
 1723.

Nous ne pûmes avoir ce placet que le
 27 de Décembre. Le lendemain le Pere
 Parennin envoya un domestique à un
 Mandarin de ses amis, qui reçoit tous les
 placets qui s'adressent à l'Empereur ; pour
 s'informer quelle étoit la réponse qu'avoit
 faite Sa Majesté. Le 29 le Mandarin en-
 voya dire au Pere Parennin qu'on ne
 touchoit point aux églises ni aux Eu-
 ropéens qui sont à la Cour, mais qu'il
 n'en étoit pas de même des provinces,
 où l'on ne souffriroit plus ni églises ni
 Européens.

Cette réponse jointe au dernier arti-
 cle du placet du *Tsong-tou*, nous fit
 juger que l'affaire de la Religion étoit
 désespérée, & que sa ruine avoit déjà
 été conclue secrètement entre l'Empe-
 reur & le *Tsong-tou* : cependant comme
 la réponse étoit obscure, le Pere Paren-
 nin s'adressa à un de ses amis du Tri-
 bunal intérieur, par les mains duquel pas-

sent les ordonnances de l'Empereur, & le fit prier de l'informer au juste quel avoit été l'ordre de Sa Majesté sur ce placet. Il lui répondit que l'Empereur l'avoit envoyé au Tribunal des Rites, afin qu'il déterminât ce qu'il y avoit à faire.

Quoique ce Tribunal ait toujours été fort contraire à la Religion, nous eûmes quelque espérance qu'en gagnant les Officiers qui ont soin des registres, nous pourrions les engager à en tirer les ordres de *Canghi* qui nous sont favorables, & à dresser sur ces ordres la minute de la détermination que prendroit le Tribunal. Nous nous flattions que par ce moyen, on conserveroit du moins dans les provinces les Missionnaires qui ont la patente impériale.

Les Officiers des registres, moyennant une somme assez considérable que nous leur donnâmes, nous promirent de nous servir comme nous le souhaitions. Ils tirèrent effectivement des registres les ordres de l'Empereur *Cang-hi*, de la 31^e année de son regne, qui permettoient le libre exercice de la religion chrétienne dans tout l'Empire, & l'ordre de l'année cinquantième, sur un placet que *Fan-chao-tso*, censeur de l'Empire, avoit présenté contre nous; il est fait mention

dans cet ordre de la patente impériale. Sur ces deux ordres on dressa deux minutes, dont l'une nous donnoit gain de cause sur le *Tsong-tou* de Fokien, & l'autre permettoit de demeurer dans les Provinces, aux Missionnaires qui avoient la patente impériale.

Ce qui nous rassuroit encore, c'est que le Prince douzieme fils du feu Empereur, qui est à la tête du tribunal des Rites, & deux de ses Assesseurs, nous avoient promis leur protection : notre espérance nous paroissoit d'autant mieux fondée, que le tribunal s'étant assemblé le 3 de janvier, & l'un des Mandarins subalternes, chargé de présenter les minutes aux Présidens & aux Assesseurs, en ayant donné une qui ratifioit tout ce qu'avoit fait le *Tsong-tou* de Fokien, le Prince Président la lut, & sur ce qu'on n'y faisoit nulle mention d'aucun ordre précédent, il demanda si dans les registres il n'y avoit pas des ordres du feu Empereur son pere touchant la religion chrétienne, & pourquoi on ne les produisoit pas : un des Assesseurs, fort ami du Pere Parenin, insista beaucoup sur cet article. Les Officiers qui ont soin des registres, ayant répondu qu'il y en avoit, reçurent ordre de les citer dans la minute : cet Assesseur

ſçavoit fort bien que ces ordres nous étoient favorables ; deux jours auparavant le Pere Parennin lui en avoit envoyé des copies imprimées.

Ces nouvelles nous remplissoient d'espérance ; mais le jour ſuivant , le 4 de janvier , nous en reçûmes une qui nous accabla. Le tribunal ſ'asſembla ce jour-là à l'ordinaire : le Prince Préſident ayant demandé ſi la minute de la détermination qu'on devoit prendre ſur la Religion chrétienne étoit prête , le Mandarin dont j'ai parlé ci-deſſus , eut la hardieſſe de lui préſenter la même minute du jour précédent , ſans y avoir changé un ſeul mot. Le Prince lui en témoignant ſa ſurpriſe , il répondit avec fierté qu'il n'avoit point d'autre minute à préſenter ; que le Prince étoit le maître , mais qu'il perdrait plutôt ſon Mandarinat que d'en propoſer d'autre ; ſur quoi , ſoit que le Prince ſe doutât qu'un ordre ſecret de l'Empereur autorifoit la témérité du Mandarin , ſoit par quelque autre motif que nous ignorons , il prit le pinceau , corrigea quelque choſe de nulle conſéquence dans la minute , & la ſigna. Le Préſident Tartare & les Aſſeſſeurs ſuivirent ſon exemple : il n'y eut que le Préſident Chinois , & l'Aſſeſſeur ami du Pere Parennin , qui prirent

le pinceau, lurent la minute, & rendirent l'un & l'autre sans signer. Ils firent la même chose les deux jours suivans qu'on leur présenta cette même minute. Mais enfin le Prince Président ayant fait demander pourquoi cette affaire ne se concluoit pas, les deux Mandarins qui craignirent de s'attirer quelque affaire fâcheuse, s'ils persistoient dans le refus de signer, ne firent plus de résistance, & conclurent, en signant la détermination du tribunal, telle que je vais la rapporter.

« Les Européens qui sont à la Cour
 » y sont utiles pour le calendrier, & y
 » rendent d'autres services ; mais ceux
 » qui sont dans les Provinces ne sont
 » de nulle utilité : ils attirent à leur loi
 » le peuple ignorant, les hommes & les
 » femmes ; ils élèvent des églises où ils
 » s'assemblent indifféremment (1), sans
 » distinction de sexe, sous prétexte de
 » prier ; l'Empire n'en retire pas le
 » moindre avantage. Conformément à
 » ce que le *Tsong-tou* de *Fokien* propose,
 » il faut laisser à la Cour ceux qui y sont

(1) Ce qui ne regardoit que la seule Mission de *Foungan*, est ici attribué faussement à tous les Missionnaires.

» ut
 » da
 » vi
 » ut
 » les
 » Il
 » pa
 » rie
 » foi
 » qu
 » po
 » for
 » ple
 » en
 » rig
 » qu
 » ave
 » rig
 » se r
 » pun
 » des
 » obs
 » & V
 » &
 » déte
 » rite
 » Cet

Rites
 de la
 10 de

» utiles : quant à ceux qui sont répandus
 » dans le *Petcheli* & dans les autres Pro-
 » vinces de l'Empire, s'ils peuvent être
 » utiles, il faut les conduire à la Cour;
 » les autres, qu'on les conduise à *Macao*.
 » Il y en a qui ont reçu ci-devant la
 » patente impériale du tribunal inté-
 » rieur appelé *Noui-vou-fou*, qu'elle
 » soit remise aux Mandarins des lieux,
 » qui l'envoyeront à notre tribunal,
 » pour la rendre au tribunal d'où elle est
 » sortie, & y être brûlée. Que les tem-
 » ples qu'ils ont bâtis soient tous changés
 » en maisons publiques; qu'on interdise
 » rigoureusement cette religion, &
 » qu'on oblige ceux qui ont été assez
 » aveugles pour l'embrasser, de se cor-
 » riger au plutôt. Que si dans la suite ils
 » se rassemblent pour prier, qu'ils soient
 » punis selon les loix: si les Mandarins
 » des lieux ne sont pas attentifs à faire
 » observer cet ordre, que les *Tsong-tou*
 » & Viceróis les cassent de leurs charges
 » & nous les défèrent, afin que nous
 » déterminions le châtimement qu'ils mé-
 » ritent ».

Cette délibération du Tribunal des Rites fut présentée à l'Empereur le 14 de la douzième lune, c'est-à-dire, le 10 de janvier; le lendemain, il écrivit

irent
 nt la
 qu'on
 Mais
 t de-
 con-
 crai-
 re fil-
 fus de
 ce, &
 nation
 a rap-
 Cour
 , & y
 is ceux
 ne sont
 leur loi
 s & les
 s où ils
), sans
 xte de
 pas le
 ment à
 propose,
 i y sont

Mission
 à tous les

avec son pinceau rouge , la sentence qui étoit conçue de la sorte :

« Qu'il soit fait ainsi qu'il a été dé-
» terminé par le Tribunal des Rites.
» Les Européens sont des étrangers ; il
» y a bien des années qu'ils demeurent
» dans les provinces de l'Empire : main-
» tenant il faut s'en tenir à ce que pro-
» pose le *Tsong-tou* de *Fokien*. Mais ,
» comme il est à craindre que le peuple
» ne leur fasse quelque insulte , j'ordonne
» aux *Tsong-tou* & Vicerois des Pro-
» vinces de leur accorder une demie
» année ou quelques mois ; & pour les
» conduire ou à la Cour ou à *Macao* ,
» de leur donner un Mandarin qui les
» accompagne dans le voyage , qui
» prenne soin d'eux , & qui les garan-
» tisse de toute insulte. Qu'on observe
» cet ordre avec respect ».

Nous avons appris , le quatrieme de janvier , comme je viens de le dire , le résultat de la délibération du Tribunal des Rites , & n'ayant plus d'espérance de ce côté là , nous prîmes le parti de recourir à l'Empereur lui-même , & de le prier de jeter sur nous un regard de compassion. » La difficulté étoit de
» faire passer nos très-humbles prieres
» jusqu'à Sa Majesté ; le treizieme fils
» du

» c
» c
» l
» p
» s
» fu
» F
» la
» P
» m
» di
» fa
»
» he
» to
» co
» au
» cu
» le
» ma
» il
» mo
» &
» qu
» no
» qu
» co
» rép
» pli
» de
» T

» du feu Empereur , le seul , pour ainsi
 » dire , qui soit en faveur auprès de
 » l'Empereur régnant , nous parut le
 » plus propre à nous rendre ce service,
 » s'il vouloit bien s'en charger. Ainsi il
 » fut conclu que le Pere Fredelli , le
 » Frere Castillon , que son habileté dans
 » la peinture a rendu agréable à ce
 » Prince , & moi , nous irions le lende-
 » main à son Hôtel lui demander au-
 » dience , & le prier de nous accorder
 » sa protection.

« Le lendemain 5 de janvier , à six
 » heures du matin , nous nous trouvâmes
 » tous trois à la porte de son hôtel : son
 » cortège se disposoit déjà à le conduire
 » au Palais. L'Eunuque fit d'abord diffi-
 » culté de nous introduire , parce que
 » le Prince étoit sur le point de sortir ;
 » mais enfin s'étant rendu à nos instances,
 » il rentra dans l'appartement , & un
 » moment après , il vint nous prendre ,
 » & nous conduire chez le Prince. Dès
 » qu'il nous aperçut , vous venez ,
 » nous dit-il , me parler de l'accusation
 » que le *Tsong-tou* de *Fokien* a portée
 » contre les Européens. Oui Prince , lui
 » répondîmes-nous , & nous vous sup-
 » plions instamment de nous honorer
 » de votre protection. Hier , dit-il , l'Em-

» pereur remit votre affaire au feizieme
» Prince mon frere, & à moi ; mais je
» n'en suis pas assez instruit. Depuis le
» temps que durent vos disputes, vous
» voyez le train que prennent vos affai-
» res ; quelles peines, quelles fatigues
» n'ont-elles pas données au feu Empe-
» reur mon pere ? Que diriez-vous, si
» nos gens alloient en Europe, & y
» vouloient changer les loix & les cou-
» tumes établies par vos anciens sages ?
» L'Empereur mon frere veut absolument
» mettre fin à tout cela d'une maniere
» efficace. Il n'y a plus de dispute, ré-
» pondîmes nous, tout est fini. D'où
» vient donc, nous répliqua-t-il, que
» ces deux Européens de Fokien se te-
» noient cachés, si tout est fini ? Nous
» ne les connoissons point, lui dîmes-
» nous ; ceux que nous connoissons ont
» des Patentes du feu Empereur ; ils sont
» répandus dans les différentes Pro-
» vines ; ils sont tous fort âgés ; le
» plus jeune a cinquante-cinq ans ; un
» ordre du Tribunal des Rites, donné
» la cinquantième année de *Canghi*,
» approuve leur séjour dans l'Empire,
» comme votre Altesse peut le voir ».
Nous lui mîmes en même-temps cet ordre
entre les mains ; il le lût avec attention ;

puis, en nous le rendant, il nous dit que cette patente avoit été mal donnée ; qu'elle pouvoit être de quelque utilité dans le Palais, mais qu'elle n'avoit nulle autorité au dehors. A quoi nous répondîmes que nous étions des étrangers peu instruits de la manière dont se gouvernent les Tribunaux ; mais qu'ayant reçu la Patente des mains de l'Empereur, nous nous étions persuadés que nous n'avions rien à craindre.

« Oh je sçais, nous dit-il, prenant la
» parole, qu'il y a plusieurs sortes d'Eu-
» ropéens qui viennent à la Chine : il y
» en a qui y viennent pour le service
» de l'Empereur, d'autres pour le com-
» merce, d'autres pour prêcher votre
» loi. Je n'ai pas le temps maintenant
» d'examiner vos affaires ; mais avertis-
» sez tous les Européens de se rendre de-
» main au Palais, je vous y entretien-
» drai à loisir. Prince, lui dîmes-nous
» alors, nous vous conjurons de faire
» attention que nous sommes des étran-
» gers, qui, comme de pauvres orphe-
» lins, n'avons d'autre appui que celui
» de Sa Majesté & le vôtre. Nous osons
» espérer que vous voudrez bien nous
» servir de pere, & nous prendre sous
» votre protection. Soyez en repos,

» nous répondit-il, l'Empereur m'a remi
» votre affaire, j'en prendrai soin ». Cette
promesse nous consola, & nous sortîmes
aussi contents de son Palais, que nous
y étions entrés tristes & affligés.

Nous nous assemblâmes aussi-tôt tout
ce que nous étions de Missionnaires à
Peking, pour convenir ensemble de ce
que nous aurions à répondre aux ques-
tions que nous feroit le Prince ; car rien
n'étoit plus important que de lui faire
connoître que nos sentimens n'étoient
plus partagés, & que nous pensions tous
de la même maniere.

Le lendemain 6^e de janvier, & fête
de l'Epiphanie, nous nous rendîmes tous
au Palais, selon les ordres du Prince ;
mais nous attendîmes tout le jour inuti-
lement. Le seizieme Prince, qui devoit
s'y trouver avec le treizieme, n'y parut
point. Celui-ci nous ordonna de revenir
le lendemain sur le soir à son hôtel ; mais
il ajouta qu'il n'étoit pas nécessaire que
tous les Européens y vinssent ; mais qu'il
suffisoit que quatre ou cinq de ceux qui
parlent mieux la langue s'y trouvassent.
Nous allâmes donc sur les trois heures
au nombre de six à son hôtel. Il n'arriva
du Palais que vers la nuit ; & comme il
avoit quelques affaires à expédier, nous

ne
qu
»
»
»
» t
» c
» l
» d
» v
» d
» q
» lo
» v
» O
» &
» en
» an
cela
faiso
l'Em
Co
avoit
un M
Chrè
Tsong
roit p
dégui

ne fumes introduits dans son appartement que sur les six heures & demie.

Nous ayant fait asseoir : « Je sçais ,
 » nous dit-il , que vos affaires sont fort
 » embarrassées : je vis l'autre jour l'ac-
 » cusation du *Tsong-tou* de *Fokien* ; elle
 » est forte , & vos disputes sur nos cou-
 » tumes vous ont nui infiniment. Que
 » diriez-vous si , nous transportant dans
 » l'Europe , nous y tenions la même con-
 » duite que vous tenez ici ? le souffririez-
 » vous ? Je m'instruirai avec le temps
 » de cette affaire ; mais je vous déclare
 » qu'il ne manquera rien à la Chine ,
 » lorsque vous cesserez d'y être , & que
 » votre absence n'y causera aucune perte.
 » On n'y retient personne par force ,
 » & l'on n'y souffrira qui que ce soit qui
 » en viole les loix , & qui travaille à
 » anéantir les coutumes ». Le Prince dit
 cela d'un ton qui nous persuada qu'il ne
 faisoit que répéter les paroles mêmes de
 l'Empereur.

Comme nous avions prévu ce qu'il
 avoit à nous dire , nous lui présentâmes
 un Mémoire qui justifioit la Religion
 Chrétienne sur les chefs d'accusation du
Tsong-tou de *Fokien* ; & parce qu'il au-
 roit pu soupçonner que nous usions de
 déguisement pour nous tirer d'affaire ,

nous lui dîmes que nous ne prêchions point notre Religion en cachette ; que les livres qui l'enseignoient étoient entre les mains de tout le monde : que nous nous faisons un plaisir de les distribuer ; que nous avons même des feuilles imprimées qu'on exposoit en public , afin que les Chrétiens eussent toujours devant les yeux , & ce qu'ils doivent sçavoir , & ce qu'ils doivent pratiquer pour remplir leurs obligations. Nous lui présentâmes en même-temps cette feuille imprimée , qui contient le Catéchisme intitulé *Yoyen*, dont on peut voir la traduction dans le Livre du Pere Kirker , qui a pour titre , *Sina illustrata*.

Comme ces deux pieces, je veux dire le Mémoire & le Catéchisme , se soutenoient l'une l'autre , le Prince parut un peu se radoucir , sur quoi nous lui fîmes observer que notre conduite avoit toujours été sage ; qu'on ne nous a jamais accusé d'avoir violé les loix de l'Empire ; que nous vivons en bonne intelligence avec les Mandarins. Alors le Prince demanda à voir la Patente : heureusement le Pere Parennin en avoit apporté une copie , il la lui présenta : le Prince fut surpris d'y lire que le Missionnaire qui avoit cette Patente, ne retourneroit pas

en Europe ; il demanda si toutes les autres Patentes renfermoient la même clause. Lui ayant répondu quelles étoient toutes semblables ; « elle n'a, nous dit-il, » nulle autorité au dehors, il faut la » changer & en donner une meilleure, » au cas que votre affaire s'accommode. » Soyez néanmoins tranquilles sur l'accusation du *Tsong-tou* de *Fokien* ; je ne » suis pas le Maître ; mais je tâcherai de » vous rendre service. » ; & avec ces paroles il nous congédia.

Deux jours après, la décision du Tribunal des Rites fut présentée à l'Empereur, & Sa Majesté la confirma le douze de la manière que j'ai rapporté ci-dessus. Nous espérions en vain que le treizième Prince agiroit en notre faveur ; nous n'osions cependant pas trop le presser, de crainte de perdre, par notre importunité, le seul appui qui nous restoit ; mais ayant appris ce qui s'étoit passé, nous résolûmes d'avoir recours à l'Empereur, & de lui faire présenter un placet par ce même Prince, sur la protection duquel nous comptions. Nous nous rendîmes à son hôtel le lendemain 13, pour le supplier de s'en charger, & de l'appuyer de son crédit. Le Prince étoit ce jour-là accablé d'affaires, & l'Eunuque

auquel nous nous adressâmes pour avoir audience, nous conseilla de différer au jour suivant.

Nous y retournâmes donc le lendemain 14 à la même heure : l'Eunuque qui nous apperçut, entra chez le Prince pour nous obtenir une audience ; il en sortit un moment après, & nous dit de sa part qu'il n'avoit pas le loisir de nous parler, mais qu'il pensoit à notre affaire ; qu'il l'avoit à cœur, & que nous fussions tranquilles. Ne pouvant point parler au Prince, nous donnâmes notre placet à l'Eunuque, en le priant de le lui présenter. Il le fit sur le champ, & nous le rapporta quelque temps après, en nous disant que le Prince ne pouvoit pas garder ce placet chez lui, qu'il nous le rendoit, afin que le jour suivant nous allassions le lui présenter à une des portes intérieures du Palais, qu'il nous indiqua.

Le lendemain 15^e, nous allâmes au Palais sur les onze heures ; le même Eunuque vint de la part du Prince nous demander notre placet : l'ayant rencontré une heure après, je lui demandai si ce placet étoit parvenu jusqu'à l'Empereur ; il me répondit que le Prince se trouvant avec les trois Gouverneurs de l'Empire, & le Prince son seizième frère, ils en

avo
qu'a
pou
trei
le p
fâch
Seig
rito
que
s'il
avie
rable
dres
"
" or
" M
" fa
" de
" in
" ne
"
" sic
" fa
" le
" bo
" ét
" de
" qu
" à
" ne

avoient fait ensemble la lecture ; mais qu'ayant été appelés par l'Empereur pour une affaire importante à l'état , le treizieme Prince avoit laissé le placet sans le porter avec lui. Nous ne fûmes pas fâchés qu'il eût été communiqué à ces Seigneurs, nous persuadant que s'il méritoit d'être réformé, le Prince ne manqueroit pas de nous en avertir , & que s'il avoit eu leur approbation , nous avions lieu d'en attendre un succès favorable. Le voici tel que nous l'avions dressé.

» Nous Kegler, & autres Européens,
» offrons avec respect ce placet à Votre
» Majesté pour la remercier de ses bien-
» faits, lui représenter l'accablement de
» douleur où nous sommes, & la prier
» instamment d'avoir compassion de
» nous.

» Nous avons appris qu'après la déci-
» sion du Tribunal des Rites sur une ac-
» sation du *Tsong-tou* de *Fokien* contre
» les Européens, Votre Majesté a eu la
» bonté de se ressouvenir que nous
» étions des étrangers qui demeurions
» depuis bien des années à la Chine, &
» qu'elle a bien voulu accorder six mois
» à ceux qui sont renvoyés, & ordon-
» ner qu'ils fussent accompagnés par des

» Mandarins. C'est un bienfait dont nous
» connoissons le prix, & dont nous
» sommes très-reconnoissans. Que nous
» serions heureux si nous pouvions être
» admis en sa présence, & lui en rendre
» nos très-humbles actions de grâces !
» Mais comme il ne nous est pas permis
» d'aller nous jeter aux pieds de son
» Trône, nous prenons la liberté de
» l'en remercier avec le plus profond
» respect, par ce placet que nous osons
» lui présenter.

» Permettez-nous d'exposer à Votre
» Majesté, comme à notre Prince & à
» notre Pere, le sujet de l'extrême af-
» fliction où nous sommes. Les ordres
» du Tribunal des Rites sur l'accusation
» du *Tsong-tou* de *Fokien*, portent qu'on
» examine dans les provinces ceux qui
» ont des patentes du feu Empereur ;
» qu'on les oblige de les rendre, afin
» qu'on les renvoie à la Cour ; qu'elles
» soient annullées, &c. ceux qui dans
» les provinces ont cette patente Impé-
» riale, ne sont gueres qu'au nombre
» de trente : on leur a fait promettre de
» ne plus retourner en Europe ; ils sont
» tous sur l'âge, & leur santé est ruinée.
» Comment pourront-ils supporter les
» fatigues d'un voyage si pénible ? D'ail-

» leurs Macao n'est point leur patrie ;
» cependant Votre Majesté les y fait
» conduire. Nous craignons que lors-
» qu'on apprendra cette nouvelle en
» Europe, on ne s'imagine qu'ils ne se
» soient rendus coupables de quelque
» grand crime contre les loix, & que
» c'est pour les punir qu'ils sont chassés
» de l'Empire. Que Votre Majesté ne les
» renvoie pas sur le champ, c'est ce
» qu'on regardera comme l'effet de son
» cœur généreux & bienfaisant ; mais
» leur confusion n'en fera que plus
» grande.

» Le Tribunal des Rites ajoute que
» des peuples ignorans, hommes &
» femmes suivent cette loi ; que sous
» prétexte de réciter des prières, ils
» s'assemblent pêle-mêle sans distinction
» de sexe ; que les provinces n'en re-
» tirent pas le moindre avantage , &c.
» Il y a près de deux cens ans que la
» loi chrétienne se publie à la Chine ;
» sa doctrine a toujours été exposée au
» grand jour ; elle enseigne aux sujets
» d'être fideles à leurs Princes ; aux en-
» fans d'être respectueux & obéissans
» envers leurs parens ; à tous les hommes
» de pratiquer la vertu , & de s'éloigner
» du vice ; de se soumettre aux loix du

» Gouvernement ; d'entretenir la paix ;
» l'union & la concorde. Il ne faut qu'a-
» voir jetté les yeux sur les livres qui
» traitent de la religion Chrétienne ,
» pour se convaincre que ce n'est pas
» une fausse secte ; & c'est pour cette
» raison qu'elle est approuvée depuis
» tant d'années dans l'Empire , & qu'on
» en a permis le libre exercice : elle a
» été examinée plusieurs fo'is , & l'on
» n'y a jamais rien trouvé qui fût con-
» traire aux loix d'un bon Gouverne-
» ment , ni qui ne fût conforme à la
» raison. Dire que les hommes & les
» femmes s'assemblent pêle-mêle sans
» distinction de sexe , c'est une pure ca-
» lomnie , qu'il n'est pas nécessaire de
» réfuter. Nos assemblées ne peuvent
» être suspectes ; ont sçait que les Chré-
» tiens ont des jours de fêtes , auxquelles
» ils viennent à l'Eglise pour remercier
» Dieu de ses continuels bienfaits ; pour
» le prier de maintenir dans la paix &
» la tranquillité leur Prince , leurs peres
» & meres , leurs Mandarins , leurs
» amis , le peuple , &c. Cependant l'on
» ordonne au peuple sous des peines
» sévères de renoncer à cette loi. Nous ,
» la larme à l'œil , nous ne pouvons
» comprendre l'excès de notre misere ,

» l
» r
» c
» p
» d
» d
» li
» d
» te
» d
» qu
» m
» C
» te
» d'
» vi
» la
» pe
» &
» ba
» br
» fla
» Vo
» un
» po
» &
» trè
» No
être
préfe

» lorsque nous considérons tant d'autres
» religions qu'on souffre, sans obliger
» ceux qui les suivent à y renoncer,
» pourvu qu'ils ne violent pas les loix
» du gouvernement. Nous nous regar-
» dons ici comme d'infortunés orphe-
» lins, qui n'ont d'appui que la justice
» de Votre Majesté dont les bienfaits s'é-
» tendent indifféremment à toute sorte
» de Nations. C'est avec cette confiance
» que nous osons supplier très-humble-
» ment Votre Majesté de laisser à la
» Chine les Européens qui ont la pa-
» tente, & qui y demeurent depuis tant
» d'années, d'avoir compassion de leur
» vieillesse, de leur permettre de garder
» la sépulture de leurs prédécesseurs le
» peu d'années qu'il leur reste à vivre,
» & de ne pas forcer les Chrétiens d'a-
» bandonner la religion qu'ils ont em-
» brassée. C'est une grace que nous nous
» flattons d'obtenir du grand cœur de
» Votre Majesté, & dont nous aurons
» une éternelle reconnoissance ; c'est
» pour cela que flottans entre la crainte
» & l'espérance, nous lui adressons
» très-respectueusement ce placet.

Nous fûmes jusqu'au soir sans pouvoir
être instruits si notre placet avoit été
présenté à l'Empereur. Etant retournés

au palais le lendemain 16^e, le Prince parut vers le midi dans le lieu où nous étions. » Il semble par votre placet, nous » dit-il, que vous vouliez entrer en » dispute avec l'Empereur : je crains » que si je le présente tel qu'il est, il ne » soit pas bien reçu. Il faut vous con- » tenter de remercier (1) l'Empereur & » de le prier : si cependant vous en » voulez courrir les risques, à la bonne » heure ; mais je ne réponds pas de l'é- » vénement ». Nous répondîmes au Prince que puisqu'il le jugeoit à propos, nous en retrancherions ce qui paroïssoit avoir l'air de dispute, & que nous nous bornerions à remercier Sa Majesté, & à la supplier.

En effet, le lendemain nous allâmes de grand matin au palais, le Pere Parennin & moi, afin d'y trouver le Prince qui avoit été de garde pendant la nuit, & nous lui remîmes notre placet corrigé selon ses vues. Ce qui nous déterminâ à nous conformer aux intentions du Prince, c'est que nous jugeâmes par

(a) Le Prince vouloit qu'on remerciât l'Empereur de ce qu'il laissoit les Européens à Peking, & de ce qu'il accordoit à ceux des Provinces un délai de six mois.

le Prince
où nous
acét, nous
entrer en
je crains
il est, il ne
vous con-
mpereur &
t vous en
à la bonne
pas de l'é-
ndîmes au
à propos,
i paroïssoit
e nous nous
Majesté, &

ous allâmes
e Pere Pa-
er le Prince
ant la nuit,
placet cor-
nous déter-
k intentions
geâmes par

merciât l'Em-
ens à Peking,
s Provinces un

la maniere dont il s'expliqua, que notre placet avoit été montré secrettement à l'Empereur, & qu'il nous parloit des dispositions de Sa Majesté avec certitude, & non pas sur de simples conjectures. Si nous nous fussions opiniâtrés à n'y faire aucun changement, nous eussions risqué de faire chasser de *Peking* les Missionnaires à qui ont permet d'y demeurer, & de ruiner par là l'unique espérance qui nous reste de rétablir un jour cette Mission désolée.

Le Prince prit notre placet, le lut, & l'emporta sans rien dire, ce qui nous fit juger qu'il l'approuvoit. Nous n'en pûmes sçavoir aucune nouvelle ce jour-là, & ce qui nous inquiéta beaucoup, c'est qu'on nous dit que le Prince parloit le lendemain 18^e pour une partie de chasse qui devoit durer deux ou trois jours. Il n'en revint en effet que le 21. Nous espérions que le 22 ou le 23 nous apprendrions quel succès auroit eu notre placet; mais nous ne pûmes pas même sçavoir s'il avoit été présenté à l'Empereur. Nous résolûmes le Pere Parennin & moi, d'aller le lendemain de grand matin au palais, sous prétexte de demander au Prince en quel endroit nous ferions la cérémonie du jour suivant,

qui étoit le premier jour de l'année Chinoise, mais en effet pour sçavoir des nouvelles du placet. La chose réussit comme nous l'avions désiré. Le Prince nous ayant apperçu, nous dit que des affaires pressantes qui lui étoient survenues, l'avoient empêché de présenter notre placet, mais qu'il ne nous oubloit point, & qu'il chercheroit un moment favorable. Ainsi nous fûmes encore dans l'incertitude jusqu'au 28 de Janvier.

Ce jour-là nous nous rendîmes au palais, le Pere Bouvet, le Pere Regis, le Pere Parennin & moi. Sur les neuf à dix heures le Prince sortit d'une des portes intérieures du palais avec le Prince son seizieme frere, & nous fit approcher.

» J'ai donné votre placet, nous dit-
» il, mais il est venu trop tard : le Tri-
» bunal des Rites a délibéré, l'Empe-
» reur a souscrit à sa délibération, c'est
» une affaire décidée; il n'est plus pos-
» sible d'y revenir. Rien n'est moins
» difficile, répondîmes-nous, à un aussi
» grand Prince qu'est l'Empereur; il
» peut faire cette grace, & cette grace
» n'arrivera point trop tard, si elle est
» envoyée par le Tribunal des Rites : les
» Mandarins ne se presseront point d'e-

année Chi-
çavoir des
ose réussit

Le Prince
it que des
ient surve-
e présenter
us oublioit
n moment
ncore dans
Janvier.

endîmes au
Pere Regis,
les neuf à
d'une des
is avec le
& nous fit

, nous dit-
ard : le Tri-
ré, l'Empe-
ration, c'est
est plus pos-
n'est moins
s, à un aussi
mpereur; il
t cette grace
d, si elle est
les Rites : les
nt point d'e-

» xécuter les ordres qu'ils ont reçus,
» parce que l'Empereur a eu la bonté
» d'accorder un délai de six mois. L'Em-
» pereur m'a dit, répondit le Prince,
» que pour le présent il ne pouvoit
» rien changer à ce qu'il avoit fait;
» mais que si dans la suite on vouloit
» vous inquiéter, il prendra votre dé-
» fense. Quand tous les Européens se-
» ront chassés des provinces, répondî-
» mes-nous, il est bien clair qu'on ne
» les inquiètera plus. N'êtes-vous pas
» encore ici, dit le Prince? Oui nous
» y sommes, répondîmes-nous, sous les
» yeux & sous la protection de Sa Majesté,
» mais nous y sommes sans honneur,
» dès que nos compagnons sont exilés.
» Ce n'est pas l'Empereur qui les chasse,
» reprit le Prince, c'est le *Tsong-tou* de
» *Fokien* pour remédier aux troubles
» que deux Européens ont excité dans
» la province. Nous ne connoissons pas
» ces Européens, répondîmes-nous,
» nous ne sçavons pas même leurs noms;
» parce qu'on les a accusés, faut-il en-
» velopper dans leur malheur tant d'au-
» tres, dont on n'a aucun sujet de se
» plaindre, & dont les Mandarins sont
» contents? Alors le Prince se tournant
» du côté de son seizième frere, cer-

» tainement , lui dit-il , le Tribunal des
» Rites a tout confondu , sa délibération
» ne vaut rien , je le remarquai dès que
» je la vis ». Pendant ce temps-là nous
étions prosternés jusqu'à terre , suppliant
l'Empereur de nous faire grace , & ce
Prince d'intercéder pour nous. « Que
» voulez-vous que je fasse , nous répon-
» dit-il ? voulez-vous que je me jette
» dans le borbier où vous êtes , & que
» je me perde pour entreprendre de
» vous sauver ? d'ailleurs l'Empereur a
» dit qu'il vous laisse ici & à Canton. Je
» lui ai objecté qu'on vous chassera pa-
» reillement de Canton à *Macao* , où
» vous seriez très-mal : à cela l'Empe-
» reur m'a répondu que *Nien-hi-yao* ,
» Viceroi de Canton , ne manquera pas
» sur cela de présenter un mémoire.
» Quand le Viceroi , répondîmes-nous ,
» verra la décision du Tribunal , il ne lui
» viendra pas en pensée de présenter un
» mémoire sur une affaire qu'il regardera
» comme arrêtée , ainsi il seroit à propos
» que vous eussiez la bonté de lui faire
» sçavoir les intentions de Sa Majesté. Il
» n'est pas nécessaire , nous répondit-il ;
» écrivez-lui vous-même : il ne nous
» croira pas , dîmes-nous ; mais si dans
» deux mois nous présentions un nou-

» v
nou
&
dan
pou
peu
T
est
Rév
& d
la p
sçav
pan
obti
Jesu
une
des
reur
d'esp
rable
de l
ame
avan
Reli
évén
qu'u
nou
prov
poste
C

« veau placet à Sa Majesté » ? Le Prince nous fit signe que cela ne se pouvoit pas, & il se retira à l'instant, nous laissant dans un accablement de tristesse que vous pouvez bien imaginer, mais qui ne se peut décrire.

Tel est le triste état où cette Mission est réduite. Vous n'ignorez pas, mon Révérend Pere, avec combien de peines & de fatigues ses fondateurs ont ouvert la porte de l'Evangile à cet Empire. Vous sçavez les bénédictions que Dieu a répandues sur leur zele, & la liberté qu'ils obtinrent autrefois d'y prêcher la loi de Jesus-Christ. Elle leur fut accordée par une délibération publique du tribunal des Rites, confirmée par le feu Empereur *Canghi* : que n'avoit-on pas lieu d'espérer dans des circonstances si favorables ? Mais l'esprit de discorde, ennemi de l'union des cœurs & du salut des âmes, vient de nous ravir tous ces avantages. La Sentence portée contre la Religion a été suivie des plus déplorables événemens. Je ne puis vous en rapporter qu'une partie, parce qu'à la premiere nouvelle qui s'en est répandue dans les provinces, toute communication par la poste nous a été interdite.

Cette Sentence ne fut envoyée dans

les provinces que le 17 de la première lune, c'est à dire le 11 de février. Cependant les Mandarins ne laisserent pas d'agir contre nous à la première connoissance qu'ils en eurent par les gazettes publiques. Dans cette province de *Petcheli*, nonobstant la liberté qu'on nous laisse de rester dans la capitale, le Mandarin de *Ouen-ngan-hien* s'empara aussi-tôt de l'église Françoisse que nous y avons, & la changea en un grenier public. A *Koupe-keou*, sur le chemin de la Tartarie, au passage de la grande muraille, où nous avons une église Françoisse, les Mandarins s'en saisirent : ils prirent les tableaux des autels de notre Seigneur, de la sainte Vierge & de saint Joseph, & les firent brûler publiquement. Les lettres du Pere Gaétano Lopez, Jésuite Portugais, nous apprennent qu'aussi-tôt que le *Tsong-tou*, de la province de *Kouang-si*, eut appris que le tribunal des Rites nous avoit condamnés, il n'attendit pas l'ordre de ce tribunal, & que sur le champ il s'empara de l'église de *Koueli-linsou*, capitale de la province, qu'il en fit renverser les autels, & brûler les saintes images.

Dès que la Sentence du Tribunal est arrivée dans les provinces, on s'est saisi

pro
tro
cel
cha
les
en
and
tou
avo
de
chr
gai
ent
ent
ont
cho
aut
con
que
lial
des
étoi
dan
par
(
con
que
trés
ver
Jesu

presque par-tout des églises où il ne se trouvoit pas de Missionnaires. Toutes celles de la province de Fokien ont été changées les unes en écoles publiques, les autres en greniers publics ; d'autres en *Tse-tang*, ou salles pour honorer les ancêtres ; quelques-unes même ont été tout-à-fait détruites. Nous autres nous avons perdu dans cette province l'église de *Suen-hoa-fou*, où nous avons une chrétienté nombreuse. Les Peres Portugais en ont encore plus perdu que nous, entr'autres celle de *Tchao-tcheou* a été entièrement détruite, & les matériaux ont été transportés ailleurs. La même chose sera sans doute arrivée dans les autres provinces : & ce qui met le comble à notre affliction, c'est qu'en quelques endroits on a fait succéder Béalial au vrai Dieu, & qu'on a changé en des temples d'idoles les églises qui lui étoient consacrées, ainsi qu'il est arrivé dans le *Honan*, comme nous l'apprenons par des lettres du Pere Gozani.

Quoique l'ordre de l'Empereur recommande aux Mandarins d'empêcher que les Missionnaires ne soient maltraités, ils n'ont pas été pour cela à couvert de toute insulte. Le P. Bonkouski, Jésuite Polonois, se trouvant dans les

rues de *Hang-tcheou-fou*, capitale de la province de *Tche-Kiang*, auroit été lapidé, s'il ne se fût retiré avec précipitation, pour se mettre à couvert d'une grêle de pierres dont il étoit assailli. Le P. Porquet à *Ding-hou-hien* de la même province, auroit couru risque de la vie, si le Mandarin du lieu n'avoit posté des gens à la porte de son église, pour le garantir de la fureur du peuple. Monseigneur l'Evêque de Lorime, Vicaire Apostolique des provinces de *Chenfi* & de *Chanfi* ne se trouvant pas à son église de *Si-ngnan-fou*, fut pris dans une de ses Missions avec un Pere Franciscain qui l'accompagnait : on le reconduisit à son église ; mais l'un & l'autre furent si maltraités dans le chemin par leurs conducteurs, suivant ce que ce Prélat en a écrit lui-même au R. P. Reinaldi, Carme Déchaussé, qu'ils étoient résolus de venir à Peking pour se rendre à Canton, dans la crainte de perdre la vie, s'ils étoient menés à Canton de la même manière qu'on les avoit conduits à *Si-ngnan-fou*.

Les lettres même de Canton nous apprennent que les Missionnaires ne peuvent plus regarder cette ville comme un lieu d'asyle. A peine le Viceroy eut-il

reç
pu
cla
de
de
qu'i
pou
eût
parte
La
s'acc
rapp
jetté
& à C
quero
place
écrire
fions
néann
proch
écriv
ce qu
Prince
Ma
menc
Vicer
nouve
tecte
avoit
la plu

reçu la Sentence du Tribunal, qu'il la fit publier dans tout son district. Il fit déclarer en même temps aux Missionnaires de Canton, qu'ils eussent à se disposer de bonne heure à partir pour *Macao*, & qu'il prétendoit qu'à la sixieme lune, ou pour le plus tard à la septieme, il n'y eût plus aucun Missionnaire dans son département.

La conduite du Viceroy de Canton ne s'accordoit pas avec ce que nous avoit rapporté le Prince; sçavoir que Sa Majesté lui avoit dit qu'il nous laissoit ici & à Canton, & que le Viceroy ne manqueroit pas de lui présenter sur cela un placet, & que nous n'avions qu'à lui écrire. Quelque persuadés que nous fussions que nos lettres seroient inutiles, néanmoins pour n'avoir rien à nous reprocher, le P. Fredelli & le P. Parennin écrivirent au Viceroy, & lui manderent ce qui nous avoit été dit par le treizieme Prince.

Mais quand nous apprîmes au commencement de juin les ordres sévères du Viceroy, nous résolûmes d'adresser un nouveau Mémoire au Prince notre protecteur, où lui rappelant ce qu'il nous avoit dit, nous lui représentions que la plupart des Missionnaires chassés des

provinces , étoient de royaumes différens de celui d'où dépend *Macao* ; que les vaisseaux d'Europe qui viennent commercer à la Chine , abordent à Canton & non pas à *Macao* ; que de renvoyer à *Macao* ceux qui voudroient retourner dans leurs pays , c'étoit les mettre dans l'impossibilité de le faire ; que l'Empereur nous laissant ici à son service , difficilement y pourrions-nous subsister , s'il n'y avoit personne à Canton qui entretint notre correspondance avec l'Europe ; qu'ainsi nous le prions instamment d'obtenir de l'Empereur qu'on laissât à Canton ceux qui , à cause de leur âge & de leurs infirmités , ne voudroient pas retourner en Europe. La principale raison que nous avions de rester à Canton , & que nous ne disions pas, c'étoit de nous conserver la porte de la Mission , afin que les Missionnaires pussent y entrer dans la suite.

Le 24 de la premiere lune, 15^e de juin, le Pere Parennin, accompagné de quelques autres Missionnaires , se rendit sur les deux heures après-midi à la porte du Prince : ils l'attendirent jusqu'à ce qu'il revînt du palais : quand il entra chez lui, ils s'approcherent de sa chaise, & le Pere Parennin lui présenta son

Mémoire.

Mémoire. « N'y a-t-il point de difficulté ,
» dit le Prince, dans ce que vous me
» présentez ? » Aucune , répondit le
Pere. Alors le Prince prit le Mémoire
& le lut : dès qu'il vit qu'on citoit l'Em-
pereur dans ce qu'il nous avoit rappor-
té : « Oh, dit-il, vous voulez rire , ce
» n'est point l'Empereur qui a dit ce
» que vous lui faites dire ; c'est moi qui
» le disois de moi-même ». Ayant en-
suite lu le reste du Mémoire : « pour
» cela, continue-t-il, à la bonne heure,
» reprenez votre Mémoire , corrigez-
» en le commencement, & me le rap-
» portez, je le recevrai ».

Le 25 nous corrigeâmes le Mémoire ,
& le 26 nous nous rendîmes au palais
le Pere Parennin, le Pere Kegler & moi
pour le présenter au Prince : mais ce
jour-là ni les jours suivans nous ne pûmes
le joindre. Ce ne fut que le 3 de la
cinquieme lune, veille de S. Jean Bap-
tiste, qu'il envoya un Eunuque pour
prendre notre Mémoire. Il le lut & l'ap-
prouva ; mais parce que l'Empereur
avoit chargé de nos affaires le seizieme
Prince conjointement avec lui, il nous
renvoya l'Eunuque pour nous dire d'a-
jouter deux caracteres par lesquels il

leur fût adreffé à tous deux. La correction fe fit fur le champ.

Le lendemain, 4^e de la lune, nous attendîmes inutilement au palais la réponse de notre Mémoire. Le 5^e étoit un jour de fête Chinoife, auquel on ne traite aucune affaire. Nous aliâmes encore au palais le 6^e, le Pere Parennin, le Pere Fridelli & moi. Le Prince nous fit venir fur le midi, & nous parla en ces termes :

« Je vais vous dire ma penfée fur ce
» que vous demandez dans votre Mé-
» moire ; au refte, c'eft moi qui parle ,
» ne vous y trompez pas. Vous fçavez
» que l'Empereur, lorsqu'il n'étoit que
» quatrieme Prince , étoit fort attaché
» aux Bonzes *Hochang* & *Taoffé* : mais
» alors il n'étoit pas fur le trône ; vous
» m'entendez bien. Le feu Empereur mon
» pere vous a beaucoup aimé, il vous
» a comblé d'honneur & de graces, &
» vous n'ignorez pas que la protection
» dont il vous honoroit a fouvent ex-
» cité les murmures des Lettrés Chi-
» nois. Ce n'eft pas à dire que l'Empe-
» reur mon frere ait quelque chofe contre
» vous, & qu'il ne vous confidere ; vous
» n'avez pas oublié avec quelle bonté
» il vous traitoit avant qu'il fût Empe-

» re
» m
» te
» ég
» re
» de
» ils
» la
» le
» foi
» qu
» dre
» étr
» vou
» ma-
» le p
» rien
» pire
» ne
» que
» une
» qui
» le p
» les
» ils se
» pas
» la tr
» le V
» qu'il
» après

» reur ; mais maintenant qu'il est sur le
 » trône , il ne sçauroit se dispenser de
 » tenir la conduite qu'il tient à votre
 » égard : depuis l'affaire de *Fokien*, il a
 » reçu contre vous plus de vingt placets
 » de Lettrés Chinois : il les a supprimés ;
 » ils ne veulent pas qu'on change rien à
 » la doctrine de nos anciens sages , &
 » le bon gouvernement demande qu'ils
 » soient écoutés. Ma pensée est donc
 » qu'au lieu du Mémoire que vous m'a-
 » dressez , vous dressiez un placet pour
 » être présenté à l'Empereur : bornez-
 » vous à y représenter que depuis *Ly-*
 » *ma-teou* (le Pere Ricci), qui est venu
 » le premier à la Chine , vous n'avez
 » rien fait contre les coutumes de l'Em-
 » pire ; que vous êtes des Religieux qui
 » ne pensez qu'à vous perfectionner ;
 » que la loi que vous enseignez n'est pas
 » une fausse loi ; que vos compagnons
 » qui sont dans les provinces , sont sur
 » le point d'en être chassés ; faites sentir
 » les inconvéniens & les embarras où
 » ils se trouveront , si on ne leur permet
 » pas de demeurer à Canton ; que c'est
 » la triste situation où vous êtes , puisque
 » le Viceroi de cette province a déclaré
 » qu'il n'y laisseroit aucun Missionnaire ;
 » après quoi priez , & priez avec inf-

» tance. Voilà à peu près quelle doit
» être la forme de votre placet : au reste
» je veux en voir la minute , & le cor-
» riger s'il est nécessaire. Quand il fera
» en état , vous irez le présenter par la
» voie des grands Maîtres de la Maison
» de l'Empereur , dont mon frere , le
» seizieme , est le chef. Ils ne voudront
» pas le recevoir ; alors vous vous adres-
» serez à moi , & je le ferai passer à Sa
» Majesté par le canal de ceux qui re-
» çoivent les mémoires de l'Empire.
» Charmés des bontés de ce Prince ,
» nous nous prosternâmes jusqu'à terre
» pour le remercier de ses instructions ,
» & des mouvemens qu'il vouloit bien
» se donner en notre faveur ».

Dès que nous fûmes de retour à la mai-
son , le Pere Parennin dressa le placet ,
qui contenoit à-peu-près ce qui avoit
été mis dans le Mémoire. Le lendemain
7 , nous allâmes au Palais pour en pré-
senter la minute au Prince : il fut si fort
occupé ce jour-là , que nous ne pûmes
lui parler. Ce fut pour nous un nouveau
sujet d'inquiétude , parce qu'on nous
assura qu'il devoit partir le jour suivant
pour la campagne , où il passeroit quinze
jours pour s'y délasser de ses fatigues.
Comme dans les circonstances où nous

nous trouvions, les momens étoient précieux, ce retardement pouvoit beaucoup nous nuire.

Le Prince partit effectivement le lendemain, comme on nous l'avoit dit, mais il ne nous oublia pas, & il recommanda notre affaire au seizieme Prince son frere, qui nous fit avertir de lui porter notre placet. En voici les termes.

« Nous *Tai-sin-hien* (c'est le nom Chinois du Pere Kegler), & autres Européens, offrons avec un profond respect ce placet à Votre Majesté, pour la supplier très-humblement de nous accorder une grace.

« Il y a près de deux cens ans que depuis *Ly-ma-teou* (c'est le nom Chinois du Pere Ricci), nous vos fideles sujets venons dans cet Orient par la voie de la mer. Votre illustre dynastie, par un bienfait signalé, ne nous a point considéré comme des étrangers, ce qui nous a fait regarder la Chine comme si elle étoit notre véritable patrie : nous en suivons les coutumes ; nous nous y occupons aux œuvres de piété & à notre propre perfection : la loi que nous professons n'est pas une fausse loi.

« Le Tribunal des Rites, au sujet d'une

» affaire arrivée dans la Province de Fo-
» kien , a condamné tous les Européens
» qui sont dans les provinces , à être
» renvoyés à *Macao*. Nous vos fideles
» sujets , nous n'avons garde de ne pas
» nous soumettre avec respect aux or-
» dres de Votre Majesté : mais nous la
» supplions de considérer que *Macao*
» n'est pas le lieu ordinaire où abor-
» dent les vaisseaux qui viennent à le
» Chine. Si on leur permettoit de de-
» meurer à Canton , ceux qui vou-
» droient s'en retourner dans leurs pays ,
» trouveroient des vaisseaux prêts à les
» recevoir & à leur donner le passage.
» Sans cela ils n'ont aucun moyen de
» s'en retourner. Quoique *Macao* soit
» un port de Marchands , vos fideles
» sujets répandus dans les Provinces de
» la Chine , sont la plupart d'un autre
» Royaume. Leur état est bien digne de
» compassion ; s'ils veulent demeurer
» à la Chine , on ne le leur permet pas :
» s'ils veulent repasser en Europe , ils
» ne le peuvent pas ; semblables à un
» voyageur qui , surpris d'une nuit obs-
» cure , ne trouve aucun gîte où il puisse
» se retirer.

» Suivant les nouvelles que nous
» avons reçues de Canton , le Viceroi

» a fait afficher publiquement la déci-
» sion du Tribunal des Rites ; il a en-
» voyé des ordres sévères , qui portent
» que les Européens aient à sortir de
» toute l'étendue de son district à la
» sixieme lune , ou au plus tard à la
» septieme. Quand nous faisons réflexion
» que , d'un côté , Votre Majesté nous
» laisse à la Cour pour son service , que ,
» d'un autre côté , nous ne pouvons
» nous passer des lettres & du secours
» de nos amis d'Europe ; si nous n'avons
» personne à Canton qui les reçoive ,
» comment pourrions-nous subsister ?

» Le cœur bon & généreux de Votre
» Majesté couvre & protège toutes les
» choses qui sont dedans & hors de la
» mer. Nous vieillards sans force , sans
» appui , sans terres , sans secours , saisis
» que nous sommes de frayeur , nous
» ne pouvons néanmoins nous empêcher
» d'importuner Votre Majesté ; & nous
» osons espérer de son grand cœur ,
» que , par une grace spéciale , elle or-
» donnera que nous ne soyons pas chas-
» sés de Canton. Ce bienfait signalé pé-
» nétrera nos cœurs de la plus vive
» reconnoissance.

« Que Votre Majesté regarde d'un
» œil de compassion ces infortunés vieil-

» lards qui sont dans les provinces , &
 » qui , chargés d'années & d'infirmités ,
 » ont à peine la force de se remuer.
 » C'est une faveur si grande , que nous
 » vos fideles sujets , nous n'osons pres-
 » que vous la demander.

» Nous vos fideles sujets attendons
 » avec confiance les ordres de Votre
 » Majesté ; c'est dans cette vue qu'avec
 » un profond respect nous lui présen-
 » tons ce placet , la suppliant , avec la
 » dernière instance , de le lire , & de
 » nous accorder la grace que nous lui
 » demandons. Le 11^e de la cinquieme
 » lune , c'est-à-dire , le premier juillet
 » 1724 ».

Le même jour nous allâmes au Palais
 pour offrir notre placet , & afin que le
 seizième Prince fût averti de notre ar-
 rivée , nous nous rendîmes d'abord au
 Tribunal où il a voulu que nous eussions
 rapport. Comme sous cet Empereur il
 ne nous est plus permis de pénétrer dans
 l'intérieur du Palais , nous priâmes un
 des premiers Mandarins de ce Tribunal
 de dire au Prince que nous étions au-
 dehors de la porte intérieure , où nous
 attendions ses ordres.

Le Mandarin s'acquitta volontiers de
 cette commission , & le Prince lui or-

do
 Pe
 Ma
 le
 qu
 fur
 app
 les
 pire
 don
 pée
 Man
 fur
 occ
 plac
 ente
 le p
 Maj
 rable
 l'Em
 répo
 «
 » Pr
 » de
 » du
 » Tj
 » de
 » dr
 » pr
 » m

donna de lui amener deux ou trois des Peres qui lui apportassent le placet. Le Mandarin conduisit le Pere Parennin , le Pere Bouvet & le Pere Kegler jusqu'au lieu où étoit le Prince , dont ils furent très-bien reçus. A l'instant il fit appeller un des grands Mandarins , par les mains duquel les mémoriaux de l'Empire vont à l'Empereur ; & il lui ordonna de recevoir le placet des Européens , & de le porter à Sa Majesté. Ce Mandarin fit d'abord quelque difficulté , sur ce qu'il n'est permis qu'à ceux qui occupent certains postes , d'offrir des placets à l'Empereur : mais enfin ayant entendu les raisons du Prince , il reçut le placet , & le porta incontinent à Sa Majesté. Après un tems assez considérable , il rapporta notre placet , sur lequel l'Empereur venoit d'écrire lui-même sa réponse de la maniere qui suit.

« Vous, Gouverneurs de l'Empire ,
» Princes & Grands , prenez le placet
» de *Tai-tsin-hien* (c'est le nom Chinois
» du Pere Kegler) , envoyez - le au
» *Tsong-tou* , & Viceroi de la province
» de Canton ; qu'ils suspendent les ordres
» pour un temps , & qu'ils ne
» pressent pas les Européens d'aller de-
» meurer à Macao : que le *Tsong-tou* , le

» Viceroy, le *Tsiang-Kiun* (1), le *Ti-*
 » *tou* (2) délibèrent sérieusement sur
 » cela, & me fassent leur rapport. S'ils
 » jugent qu'il n'y a pas un grand mal
 » à craindre pour le gouvernement du
 » peuple, on peut permettre aux Euro-
 » péens de demeurer à Canton. Outre
 » cela, consultez aussi vous autres, &
 » me faites votre rapport ».

Le Mandarin ayant rapporté notre placet avec la réponse de Sa Majesté, le remit aux Gouverneurs de l'Empire, qui après avoir lu cette réponse, la firent communiquer aux Pères qui étoient présents : sur quoi le Père Parennin remercia Sa Majesté, & fit un compliment si à propos, que le Mandarin jugeant qu'il plairoit à l'Empereur, alla sur le champ lui en faire le rapport. En effet l'Empereur en parut si content, qu'il ordonna au Mandarin de faire venir les trois Pères en sa présence, faveur à laquelle aucun de nous ne s'attendoit.

Lorsqu'ils furent en sa présence, il leur fit un discours de plus d'un quart d'heure ; il parut qu'il l'avoit étudié, car il débita fort rapidement tout ce qui

(1) Général des soldats Tartares.

(2) Général des soldats Chinois.

pouvoit justifier sa conduite à notre égard, & il réfuta les raisons contenues dans le placet que j'ai rapporté pag. 389, & que le treizième Prince nous obligea de corriger. Voici en détail ce que Sa Majesté leur dit.

« Le feu Empereur mon pere, après
 » m'avoir instruit pendant quarante
 » ans, m'a choisi préférablement à mes
 » freres pour lui succéder au Trône. Je
 » me fais un point capital de l'imiter,
 » & de ne m'éloigner en rien de sa
 » maniere de gouverner. Des Euro-
 » péens, dans la province de Fokien,
 » vouloient anéantir nos loix, & trou-
 » bloient les peuples ; les Grands de
 » cette province me les ont déferés ; j'ai
 » dû pourvoir au désordre ; c'est une
 » affaire de l'Empire, j'en suis chargé ;
 » & je ne puis, ni ne dois agir main-
 » tenant, comme je faisois lorsque je
 » n'étois que Prince particulier.

« Vous dites que votre loi n'est pas
 » une fausse loi, je le crois ; si je pen-
 » sois qu'elle fût fausse, qui m'empê-
 » cheroit de détruire vos églises & de
 » vous en chasser ? Les fausses loix sont
 » celles qui sous prétexte de porter à la
 » vertu, soufflent l'esprit de révolte,
 » comme fait la loi de *Pelien-kiao*. Mais

» que diriez-vous si j'envoyois une
» troupe de Bonzes & de *Lamas* dans
» votre pays pour y prêcher leur loi,
» comment les recevriez-vous?

» *Ly-ma-teou* (c'est le nom Chinois
» du Pere Ricci) vint à la Chine la pre-
» miere année de *Ouan-ly*. Je ne tou-
» cherais point à ce que firent alors les
» Chinois, je n'en suis pas chargé: mais
» en ce temps-là vous étiez en très-petit
» nombre, ce n'étoit presque rien, vous
» n'aviez pas de vos gens & des églises
» dans toutes les Provinces; ce n'est que
» sous le regne de mon pere qu'on a
» élevé par-tout des églises, & que votre
» loi s'est répandue avec rapidité; nous
» le voyions, & nous n'osions rien dire;
» mais si vous avez sçu tromper mon
» pere, n'espérez pas de me tromper de
» même.

» Vous voulez que tous les Chinois
» se fassent Chrétiens; votre loi le de-
» mande, je le sçais bien: mais en ce
» cas-là que deviendrions-nous? les su-
» jets de vos Rois? Les Chrétiens que
» vous faites ne reconnoissent que vous;
» dans un temps de trouble, ils n'écou-
» teroient point d'autre voix que la
» vôtre. Je sçais bien qu'actuellement il
» n'y a rien à craindre; mais quand les

(1)
nombr
(2)
fait la

» vaisſeaux viendront par mille (1) &
» dix mille , alors il pourroit y avoir du
» défordre.

» La Chine a au nord le Royaume des
» Ruſſiens , qui n'eſt pas mépriſable ; elle
» a au ſud les Européens & leurs
» Royaumes , qui ſont encore plus confi-
» dérables , & à l'oueſt *ſſe-ouan-raptan*. (2)
» Je veux le retenir chez lui , & l'em-
» pêcher d'entrer dans la Chine , de peur
» qu'il n'y excite du trouble. Lange ,
» compaſſion d'Iſmalioff , Ambaſſadeur
» du Czar , prioit qu'on accordât aux
» Ruſſiens la permiſſion d'établir dans
» toutes les Provinces des factoreries
» pour le commerce : il fut refusé , &
» on ne lui permit de trafiquer qu'à
» Peking , & à *Tchu-Kou-pai-fing* , ſur
» les limites , dans le pays des Kalkas. Je
» vous permets de même de demeurer
» ici & à Canton , autant de temps que
» vous ne donnerez aucun ſujet de
» plainte , car ſ'il y en a dans la ſuite , je
» ne vous laifſerai ni ici ni à Canton : je
» ne veux point de vous dans les Pro-

(1) Exprefſion Chinoiſe pour dire en grand nombre.

(2) Prince de Tartarie , qui depuis huit ans fait la guerre aux Chinois.

» vincès. L'Empereur mon pere a perdt
» beaucoup de sa réputation dans l'esprit
» des Lettrés , par la condescendance
» avec laquelle il vous y a laissé établir.
» Il ne se peut faire aucun changement
» aux loix de nos Sages , & je ne souffri-
» rai point que de mon regne on ait rien
» à me reprocher sur cet article. Quand
» mes fils & mes petits-fils seront sur le
» trône ils seront comme bon leur sem-
» blera , je ne m'en embarrasse pas plus
» que de ce qu'a fait *Ou-an-ly*.

» Du reste , ne vous imaginez pas que
» j'aie rien contre vous , ou que je
» veuille vous opprimer : vous sçavez
» la maniere dont j'en ufois avec vous
» quand je n'étois que *Regulo* : la fa-
» mille d'un de vos Chrétiens Mandarin
» dans le *Leaotong* , se souleva contre
» lui , parce qu'il n'honoroit pas ses an-
» cêtres. Dans l'embarras où vous étiez ,
» vous eûtes recours à moi , & j'accom-
» modai cette affaire. Ce que je fais
» maintenant , c'est en qualité d'Empe-
» reur ; mon unique soin est de bien
» régler l'Empire ; je m'y applique du
» matin au soir : je ne vois pas même
» mes enfans ni l'Impératrice , je ne
» vois que ceux qui sont chargés du
» soin des affaires publiques , & cela

» durera autant que le deuil qui est de
» trois ans. Après quoi je pourrai peut-
» être vous voir comme à l'ordinaire ».

C'est à peu près tout ce que dit l'Empereur. Il parla avec une rapidité qui faisoit bien connoître qu'il ne vouloit pas qu'on lui répondit : cependant lorsqu'il parla de Lange, son nom ne lui venant pas à l'esprit, il fit signe au Pere Parennin, qui le lui nomma aussi-tôt ; & saisissant cette occasion : » quand le
» feu Empereur votre pere, ajouta-t-il,
» refusa à Lange des établissemens pour
» les Russiens, je fus chargé de lui en
» expliquer l'ordre qui étoit en langue
» Tartare. Cet ordre portoit qu'il ne
» devoit pas demander cette grace, sous
» prétexte qu'il voyoit d'autres Euro-
» péens dans les provinces : ce sont des
» Religieux, disoit l'Empereur, qui prê-
» chent leur loi ; ils ne font point de
» commerce ; ils ne s'en retournent point
» en Europe. Vous autres, vous voulez
» commercer, entrer, sortir, changer
» vos gens quand il vous plaira ; ils ne
» sont pas Religieux : s'ils violent nos
» loix, je suis obligé de les punir,
» & si je les punis, votre Czar s'en
» plaindra, & ce sera entre nous un
» sujet de brouillerie ; cela ne se peut

» pas ». L'Empereur vit bien que ces paroles réfutoient la comparaison qu'il avoit apportée des Russiens ; mais il fit semblant de ne pas s'en appercevoir , & il continua comme s'il n'y avoit fait nulle attention.

L'Empereur en finissant chargea les trois Missionnaires de faire part à leurs compagnons de ce qu'il venoit de leur dire , après quoi il leur fit à tous trois de petits présens dont ils remercièrent très-humblement Sa Majesté ; puis le P. Parennin prenant la parole , supplia l'Empereur de se bien persuader , que nous n'étions pas tellement dépourvus de sens , que de souffrir tant de fatigues , & de courir tant de dangers pour venir à la Chine avec des desseins dans l'ame , qui pussent lui être préjudiciables.

La maniere dure , dont peu après cette audience , l'Empereur traita une famille illustre presque toute chrétienne , ne fit que trop voir que sa résolution étoit prise d'éteindre tout-à-fait le Christianisme. Le chef de cette famille est un Prince du Sang , âgé de près de quatre-vingt ans , lequel descend du frere aîné de celui qui a fondé la dynastie régnante , sans avoir égard ni à son rang , ni à sa vieillesse , ni aux services importants

qu'
emp
on
tous
ici f
parc
ferez
taille
C
vien
prés
chass
à Ca
Lorin
vince
son d
Peres
Jésuite
de la
l'église
été ch
Nor
que le
menge
& l'a
comm
mier d
Honar
le len
P. Go
vince.

qu'il a rendus à l'Etat, ni aux plus grands emplois qu'il a remplis avec distinction, on vient de l'exiler en Tartarie, lui & tous ses enfans. Je ne m'étendrai point ici sur le courage & la vertu qu'ont fait paroître ces illustres exilés; vous en serez instruit par une relation bien détaillée qu'on vous envoie.

Ce que je puis ajouter à ce que je viens de vous écrire, c'est le départ de presque tous les Missionnaires qu'on a chassés des provinces pour les conduire à Canton. Monseigneur l'Evêque de Lorime, Vicaire Apostolique des provinces de *Chensi* & *Chanfi*, a mandé que son départ, de même que celui de trois Peres Franciscains & du Pere Baborier, Jésuite François, étoit fixé au premier de la nouvelle lune 17 octobre, & que l'église de notre compagnie avoit déjà été changée en école publique.

Nous avons appris par d'autres lettres que le Pere Simonelli & le Pere Domenge, tous deux Jésuites, l'un Italien & l'autre François, étoient partis au commencement de septembre, le premier de *Chantong*, & le second du *Honan*; & que le 14 de la huitieme lune, le lendemain de la fête de S. Michel, le P. Gozani devoit sortir de la même province.

Des lettres du Pere Laureati que nous reçûmes hier , nous marquent qu'il étoit à *Nan-tchang-fou* , capitale de la province du *Kiang-fi* , avec le Pere de Premare qu'on avoit renvoyé de son église de *Kieou-Kiang* , & qu'ils n'attendoient plus que l'arrivée du Pere Contancin pour être conduits tous trois à *Kan-tcheou-fou* de la même province, y prendre le Pere d'Acosta , Jésuite Portugais , & se rendre à Canton.

Le Peré Hervieu , supérieur de notre Mission Française , nous mande que les Mandarins de la province de *Houquang* les ont contraints lui & le Pere Noëlàs qui étoit à *Nganlo* , d'abandonner leurs églises , pour se rendre à la capitale de la province , & se joindre au Pere Bayard & au Pere le Couteux , afin d'être conduits tous ensemble à Canton.

Nos Peres qui sont dans la province de *Kiangnan* , écrivent que le Pere de Silva , le Pere Mendez , le Pere de Sa , le Pere de Brito , le Pere Pinto , tous Portugais ; le Pere Marabito , Italien ; le Pere Jacquemin , François , & le Pere Bonkouski , Polonois , doivent partir vers le milieu de la huitieme lune , c'est-à-dire , vers le commencement d'octobre.

L
adm
qu'a
pour
voir
res
vous
quel
côté
de t
conf
d'un
chré
& d
ce q
qu'a
ne v
sans
péran
qu'on
Je
rend
ne c
Dieu
Missi
de re
la plu
Chri
par l
rétab
ritage

Le R. P. Saravalle, Franciscain & administrateur du *Hou Kouang*, mande qu'au mois de septembre, il doit partir pour *Macao*. Nous n'avons pu encore savoir en quel temps les autres Missionnaires seront forcés de quitter leurs églises : vous pouvez juger, Mon Révérend Pere, quelle est notre douleur, de voir d'un côté entre les mains des infideles plus de trois cens églises, qui avoient été consacrées au culte du vrai Dieu ; & d'un autre côté plus de trois cens mille chrétiens sans prêtres, sans pasteurs, & destitués de tout secours spirituel : ce qu'il y a de plus déplorable, c'est qu'à moins d'un grand miracle, nous ne voyons pas qu'on puisse les assister, sans exposer visiblement l'ombre d'espérance qui nous reste dans le séjour qu'on nous permet de faire à *Peking*.

Je connois trop le zele de nos Révérends Peres, pour ne pas m'assurer qu'ils ne cesseront point de recommander à Dieu dans leurs saints sacrifices cette Mission expirante, qu'on avoit raison de regarder comme la plus étendue & la plus florissante de l'église de Jesus-Christ. Trop heureux si nous pouvions, par l'effusion de tout notre sang, lui rétablir cette belle portion de son héritage ! Je suis, &c.

Depuis l'arrivée de cette lettre, on en a reçu d'autres d'une date plus récente, qui apprennent les choses suivantes.

Le Pere Hervieu, supérieur de la Mission Française, le Pere Bayard, le Pere Domenge, le Pere de Premare, le Pere le Couteux, le Pere Noël, le Pere Contancin, le Pere Baborier, le Pere du Baudory & le Pere Labbe sont déjà rendus à Canton, de même que les Peres Laureati, d'Acosta, Simonelli, Lopez, Miller, Pereyra, & presque tous les autres Missionnaires.

Aux premières nouvelles de l'arrêt du *Li* (1) *pou*, confirmé par l'Empereur, M. Mullener, Evêque de Myriophis, s'est retiré à Péking: le Pere Castorano, Franciscain de la Propagande, a aussi dessein de s'y rendre.

Le Pere Angelo Pavese, Religieux de saint François, Napolitain, qui étoit au service de l'Empereur en qualité d'Horloger, est mort à Péking: on y a perdu aussi le Pere du Tartre, Jésuite François, Mathématicien, qui mourut au mois de mars de l'année 1724.

Le Grand Vicaire de M. l'Evêque de

(1) Tribunal des rites.

Nan
Mira
& le
Cant
Su
Li-po
du S
le po
pilloi
Tcha
lissio
ruren
écarte
L'é
provi
colleg
L'é
la pro
en ma
Les
ming-
faveu
Les
ont ét
autres
d'autr
fons
la cap
tels p
glife

Nanking, Franciscain Portugais, le Pere Miralta, Clerc mineur de la Propagande, & le Pere Bonkouski se sont retirés à Canton.

Sur la simple nouvelle de l'arrêt du *Li-pou*, & avant qu'il fût publié, l'église du *Sonkiang-fou* dans le Nanking fut sur le point d'être pillée par le peuple; on pilloît déjà celles des Peres Portugais à *Tchang-tho-fou*, & le peuple la démolissoit, lorsque les Mandarins y accoururent à propos, & par leur présence écartèrent les infideles.

L'église de *Kiang-tcheou-fou* dans la province de *Changsi*, a été changée en college pour les Lettrés.

L'église de *Kouey-lin-fou*, capitale de la province du *Kuangsi*, a été changée en maison publique pour les Mandarins.

Les églises de *Vouft-hien* & de *Tsong-ming-hien* n'ont été conservées qu'à la faveur des sauve-gardes.

Les églises de la province de *Fokien* ont été changées les unes en écoles, les autres en colleges pour les Lettrés, d'autres en magasins de riz, ou en maisons publiques. Les trois qui sont dans la capitale, sont destinées à servir d'hôtels publics, pour les Mandarins. L'église de *Lin-kiang-hien* est changée en

college, & celle de *Yen-ping-fou* en école: l'église de la Vierge en magasin de riz. On a placé une Idole dans celle de *Pou-tchin-hien*, & de l'intérieur on a fait un magasin. L'église de la Vierge a été changée en salle en l'honneur d'une veuve célebre. Au mois d'août, on a fait de notre église françoise, qui est dans la capitale, une espèce d'hôpital pour les malades & les pestiférés.

LE T T R E

*Du Pere Parennin, Missionnaire de la
Compagnie de Jesus, au Pere *** de la
même Compagnie.*

A Peking, ce 20 août 1724.

MON RÉVÉREND PERE,

La paix de N. S;

Vous vous attendez sans doute que je vous expose ici l'état de désolation où cette Mission, autrefois si florissante, vient d'être réduite. Mais comme d'autres se sont déjà chargés du soin de vous en instruire, je me bornerai à vous entretenir d'une seule famille de Peking,

plus illustre par la Foi de Jesus-Christ, qu'elle a généreusement professée, que par le sang royal des Tartares Mantchéoux dont elle est issue. Quoique je n'aie pas contribué à la conversion de ces Princes, & qu'après Dieu ils en soient redevables aux soins du Pere Joseph Suarès, Jésuite Portugais, qui leur a conféré le baptême, & qui a toujours gouverné leur conscience; j'ai eu cependant avec eux de si étroites liaisons, & je les ai entretenus si souvent, que je suis en état de vous en rendre un compte très-exact & très-sincere.

Mais d'abord il est bon de vous prévenir sur l'idée que vous devez vous former des Princes du Sang de la Chine; vous vous tromperiez fort, si vous les compariez à ceux d'Europe, & sur-tout de la France, où la suite glorieuse de tant de Rois leurs ancêtres les élève de beaucoup au-dessus des personnes même les plus distinguées de l'Etat : leur petit nombre leur attire encore plus d'attention & de respect, & ce respect s'augmente dans l'esprit des peuples, à proportion qu'ils approchent de plus près du trône,

Il n'en est pas ainsi à la Chine : les Princes du Sang dont je vais parler,

en école:
deriz. On
ou-tchin-
it un ma-
é changée
euve cé-
t de notre
a capitale,
es malades

naire de la
e *** de la

août 1724.

P E R E ,

loute que je
ésolation où
florissante,
omme d'au-
du soin de
nerai à vous
e de Peking,

touchent presque à leur origine ; ils ne vont qu'à cinq générations ; leur nombre néanmoins s'est tellement multiplié en si peu de temps, qu'on en compte aujourd'hui plus de deux mille : cette multitude, en les éloignant du trône, les avilit, sur-tout ceux qui d'ailleurs se trouvant dépourvus de titres & d'emplois, ne peuvent figurer d'une manière conforme à leur naissance : c'est ce qui met une grande différence entre les Princes du même Sang ; & ce qui doit vous faire juger quels étoient les obstacles qu'avoient à surmonter ceux dont je parle, qui ont embrassé le Christianisme.

Je dois encore vous faire observer qu'il y a à Peking un tribunal uniquement établi pour y traiter des affaires des Princes : on ne veut pas qu'ils soient confondus avec le commun du peuple. Les Présidens & les premiers Officiers de ce tribunal sont des Princes titrés : on choisit les Officiers subalternes parmi les Mandarins ordinaires : c'est à ceux-ci de dresser les actes de procédure, & de faire les autres écritures nécessaires. C'est aussi dans les registres de ce tribunal qu'on inscrit tous les enfans de la famille royale, à mesure qu'ils naissent ; qu'on marque
les

les titres & les dignités dont on les honore; qu'on les juge, & qu'on les punit s'ils le méritent.

Autre observation à faire, c'est que tous les Régulos, outre leur femme légitime, en ont ordinairement trois autres auxquelles l'Empereur donne des titres, & dont les noms s'inscrivent dans le tribunal des Princes : les enfans qui en naissent, ont leur rang après les enfans légitimes, & sont plus considérés que ceux qui naissent des simples concubines, que les Princes peuvent avoir en aussi grand nombre qu'ils le souhaitent.

L'Empereur qui règne aujourd'hui, n'est que le troisième de ceux qui ont régné depuis quatre-vingt-un ans sur toute la Chine & la Tartarie; mais il est le cinquième, si on remonte jusqu'à son bisaïeul & à son trisaïeul : celui-ci, après avoir subjugué son propre pays, conquit encore toute la Tartarie orientale, le royaume de Corée, la province de Leaotong au-delà de la grande muraille, & établit sa Cour dans la capitale appelée *Chinyam* par les Chinois, & *Moukeden* par les Tartares Mantchéoux. On lui donna dès-lors le nom de *Taisou* : c'est un nom commun à tous les conquérans, qui sont les premiers auteurs

d'une dynastie ; & comme ses freres , qui étoient en grand nombre , avoient beaucoup contribué par leur valeur à la conquête de tant de pays , il fit les uns *Tsinvam* , les autres *Kiunvam* & *Peylé* ; il a plu aux Européens d'appeller ces sortes de dignités du nom de Régulos du premier , du second & du troisième ordre. Il fut réglé alors que parmi les enfans de ces Régulos , on en choisiroit toujours un pour succéder à son pere dans la même dignité.

Outre ces trois dignités , ce même Empereur en établit encore quelques autres qui leur sont inférieures , & qui se donnent aux autres enfans qui s'en rendent les plus dignes : ceux du quatrième degré s'appellent *Paisé* ; ceux du cinquième *Cong* , & ainsi des autres. Ce cinquième degré est encore au-dessus de tous les plus grands Mandarins de l'Empire.

Les autres qui suivent n'ont point , comme les précédens , des marques extérieures qui les distinguent des Mandarins , soit dans leurs équipages , soit dans leurs habits ; ils ne portent que la ceinture jaune , qui est commune à tous les Princes du Sang , tant à ceux qui possèdent des dignités , qu'à ceux qui

n'e
la
la
me
con
fanc
p
en
Sour
desc
régne
chef
fils,
tous
que t
Mong
car se
peuve
Prince
Le
s'étant
bileté
militai
fance
l'Empe
faction
c'est-à-
ordre ;
les hon
à cette

n'en ont pas ; mais ceux-ci ont honte de la faire paroître, & ils ont coutume de la cacher lorsque leur indigence les met hors d'état d'avoir un équipage convenable à leur rang & à leur naissance.

Parmi les Régulos dont je parle, il y en a un du troisième ordre, nommé *Sounou*, âgé de soixante-dix-sept ans. Il descend de l'ainé des Empereurs qui ont régné jusqu'ici. La famille dont il est le chef est très-nombreuse. Il a eu treize fils, dont onze vivent encore, & ont tous des enfans, & seize filles, qui presque toutes ont été mariées à des Princes Mongols, ou à des Mandarins de Peking : car selon la loi des Mantchéoux, ils ne peuvent s'unir par le mariage avec les Princes du même Sang.

Le troisième des fils de ce Régulo s'étant signalé par sa sagesse & son habileté, non-seulement dans les emplois militaires, mais encore dans la connoissance des livres Chinois & Tartares, l'Empereur lui en témoigna sa satisfaction en l'élevant à la dignité de *Cong*, c'est-à-dire, de Régulo du cinquième ordre ; il lui assigna en même-temps les honneurs & les appointemens attachés à cette dignité ; & ce qui le flattoit

encore davantage, c'est que l'Empereur donnoit par-là à connoître qu'il le destinoit à être le successeur de son pere.

L'occupation de ces Princes, en remontant du cinquième ordre jusqu'au premier, est pour l'ordinaire d'assister aux cérémonies publiques, de se montrer tous les matins au palais de l'Empereur, puis de se retirer dans leur propre palais, où ils n'ont d'autre soin que celui de gouverner leur famille, les Mandarins & les autres Officiers dont l'Empereur a composé leurs maisons; il ne leur est pas permis de se visiter les uns les autres, ni de coucher hors de la ville sans une permission expresse. Chacun voit assez pour quelle raison on les astreint à une loi si gênante; il suffit de dire qu'elle leur donne un grand loisir, & que la plupart ne l'emploient pas trop utilement.

Celui dont je parle, naturellement ennemi de tout amusement frivole, s'occupoit à la lecture; & ce fut la voie dont Dieu se servit pour l'attirer à la connoissance des vérités chrétiennes; c'est ce qu'il me raconta lui-même, il y a peu de mois: je le priois de m'apprendre ce qui avoit donné lieu à sa conversion, & quels en avoient été les commencemens;

cett
dest
paru
peu
" m
" en
" ho
" la
" co
" plu
" me
" est
" les
" me
" Se
" pou
" qui
" si d
" Je t
" rités
" vis
" plus
" à m
" men
" plica
" secte
" dispu
" mais
" pas;
" s'acc

cette demande alarma d'abord sa modestie, & la peine qu'il en ressentit, parut sur son visage. Après avoir rêvé un peu de temps : « puis-que vous le voulez, » me dit-il, je vous en ferai l'histoire » en peu de mots : je vous avoue que j'ai » honte d'avoir si long-temps résisté à » la voix de Dieu, & d'avoir regardé » comme des inventions humaines ses » plus redoutables mystères. Je com- » mençai par feuilleter les livres les plus » estimés des Chinois, & qui sont entré » les mains des Lettrés : ensuite l'envie » me prit de lire pareillement ceux des » Sectaires, des *Hochang* & des *Taoïssé*, » pour me mettre au fait des raisons » qui les portent à vivre d'une manière » si différente du commun des hommes. » Je trouvai ces ouvrages semés d'obscurités ; je n'y voyois ni principes suivis, ni raison solide sur les points les plus essentiels, je m'en prenois alors à mon peu d'intelligence ; je recommençois mes lectures avec plus d'application ; je consultois ceux de ces sectes qui passaient pour habiles, je disputois, je proposois mes difficultés ; mais leurs réponses ne me satisfaisoient pas ; je ne voyois pas même qu'ils s'accordassent ensemble sur le châti-

» ment des méchans, ni sur la récom-
 » pense promise aux gens de bien, en-
 » fin rien ne me contentoit. Dieu permit
 » qu'un jour je passai par la foire d'une
 » pagode (1); j'y vis de vieux livres
 » exposés en vente; l'un de ces livres
 » avoit pour titre, *de l'ame de l'homme*;
 » ma curiosité fut piquée: je fis signe
 » à un de mes gens de l'acheter, & je
 » me rendis à mon palais: à peine y
 » fus-je arrivé, que je me mis à le lire.
 » Je trouvai que le style en étoit bien
 » différent des autres que j'avois déjà
 » lus, mais je n'en comprenois ni le
 » sens ni les conséquences, & les diffi-
 » cultés se présentoient en foule à mon
 » esprit.

« J'envoyai chez les Libraires cher-
 » cher de semblables livres qui pussent
 » me donner quelque éclaircissement;
 » les Libraires qui n'en étoient pas four-
 » nis, répondirent qu'on n'en trouveroit
 » qu'au *Tien tchou tang*, c'est-à-dire, à
 » l'église; je pris ce nom pour celui de
 » l'enseigne du lieu où l'on vendoit ces

(1) Il y a ici deux fois le mois dans certaines pagodes une foire où l'on vend toutes sortes de curiosités, & c'est la coutume que les Grands y aillent par curiosité acheter des antiques.

recom-
ien, en-
u permit
ire d'une
ux livres
ces livres
l'homme ;
fis signe
er, & je
peine y
s à le lire.
étoit bien
vois déjà
ois ni le
& les diffi-
ule à mon

ires cher-
qui pussent
cissement ;
t pas four-
trouveroit
t-à-dire , à
ur celui de
vendoit ces

ans certaines
tes sortes de
les Grands y
iques.

» sortes de livres ; car quoique je sçusse
» en général qu'il y avoit des Européens
» à Péking, je n'avois jamais parlé à
» aucun d'eux , & je ne sçavois pas
» même que le lieu où ils demeuroient
» s'appellât *Tien tchou tang*.

» J'ordonnai donc à un domestique
» d'en aller acheter ; il revint bientôt
» avec quantité de livres qu'il m'ap-
» porta, en me disant qu'ils ne se ven-
» doient pas, mais que les Européens
» les donnoient libéralement à ceux qui
» en demandoient ; il m'ajouta que leurs
» Catéchistes l'avoient fort entretenu
» de ces Peres & de la loi qu'ils prê-
» choient, & que j'en trouverois les ar-
» ticles les plus importans dans les li-
» vres dont on me faisoit présent.

» Je les lus avec empressement ; j'étois
» charmé de l'ordre, de la clarté, &
» de la solidité des raisonnemens qui
» prouvoient un Être souverain, uni-
» que, créateur de toutes choses, tel
» enfin qu'on ne sçauroit rien imagi-
» ner de plus grand, ni de plus parfait.
» La simple exposition de ses magnifi-
» ques attributs me faisoit d'autant plus
» de plaisir, que je trouvois cette doc-
» trine conforme à celle des anciens
» livres.

» Mais quand je vins à l'endroit où
 » l'on enseigne que le Fils de Dieu s'est
 » fait homme, je fus surpris que des
 » personnes d'ailleurs si éclairées, eus-
 » sent mêlé à tant de vérités, une doc-
 » trine qui me paroissoit si peu vraisem-
 » blable, & qui choquoit ma raison.
 » Plus j'y réfléchissois, plus je trouvois
 » de résistance dans mon esprit sur cet
 » article; c'est qu'alors je regardois un
 » mystère si sublime des yeux de la chair,
 » & je n'avois pas encore appris à cap-
 » tiver ma raison sous le joug de la foi.
 » Enfin, je communiquai ces livres à mes
 » freres & à mes parens, ils donnerent
 » lieu à de fréquentes disputes; nous
 » allâmes plusieurs fois à l'église pour
 » éclaircir nos doutes, & fixer nos incer-
 » titudes; nous conférâmes souvent avec
 » les Peres & avec les Lettrés chrétiens:
 » leurs réponses me paroissoient solides,
 » & mes doutes ne se dissipoient point.
 » Je composai alors deux volumes, où
 » je ramassai tous les motifs qui nous
 » portent à croire les révélations divi-
 » nes, & tout ce que j'avois lu de plus
 » clair & de plus pressant dans les livres
 » de la Religion chrétienne. J'y ajoutai
 » les difficultés qu'on peut y opposer,
 » & les réponses qui les éclaircissent:

» je
 » &
 » na
 » ch
 » &
 » qu
 » vè
 » qu
 » ta
 » gn
 » mi
 » he
 » m
 » de
 » po
 » nue
 » tre
 » fic
 Ce
 il ne
 Pere,
 je vo
 rende
 tain,
 nous
 comm
 Il y
 suivit
 grand
 j'étois

« je donnai à ce petit ouvrage l'ordre
« & l'arrangement qui me parut le plus
« naturel, n'ayant d'autre vue que d'a-
« chever de me convaincre moi-même,
« & de convaincre ceux de ma famille
« qui m'attaquoient vivement. Je ne
« vous dis rien des fréquentes disputes
« que nous avons eues ensemble en Tar-
« tarie, vous les sçavez; enfin le Sei-
« gneur a jetté sur moi des regards de
« miséricorde, & je me croirois le plus
« heureux des hommes, si le Régulo
« mon pere se rendoit attentif à la voix
« de Dieu qui l'appelle; nous adressons
« pour cela à Dieu des prietes conti-
« nuelles, obligez - moi, vous & les au-
« tres Peres, d'offrir aussi le saint sacri-
« fice de la Messe à la même intention».

Ce peu de paroles me suffisoit; mais
il ne vous suffit pas, mon Révérend
Pere, & vous attendez sans doute que
je vous expose quelle sorte de difficultés
rendoient son esprit flottant & incer-
tain, & donnerent lieu aux disputes que
nous eûmes ensemble en Tartarie. Voici
comme la chose se passa.

Il y a environ douze ans que ce Prince
suivit l'Empereur en Tartarie pour la
grande chasse d'automne; il fçut que
j'étois du voyage: il ordonna à ses gens

de remarquer dans quel endroit on placeroit ma tente, & de faire dresser les siennes aussi près de moi qu'il seroit possible, sans néanmoins faire paroître aucune affectation. Il avoit lu alors presque tous les livres composés en langue Chinoise sur la loi de Dieu, & il s'en étoit souvent entretenu avec ceux qu'il avoit cru être au fait de ces matieres.

Il vint donc un jour dans ma tente avec le douzieme de ses freres; c'étoit un jeune homme de dix-sept ans: il me déclara d'abord que s'il entroit en dispute avec moi, ce n'étoit pas à dessein de me contredire, ou de faire parade du peu qu'il sçavoit, mais uniquement pour dissiper ses doutes & s'éclaircir des vérités qu'il avoit peine à comprendre; que pour cela il me prioit de ne pas perdre le temps à lui prouver des choses dont il étoit persuadé, comme, par exemple, l'existence de Dieu, créateur de toutes choses, &c. Mais voici, m'ajouta-t-il, ce qui me révolte, & à quoi j'ai de la peine à me rendre.

Sur cela il me proposa ses difficultés sur l'incarnation du Verbe, sur l'inégalité des conditions, sur les afflictions des justes & la prospérité des méchans, sur la prédestination, sur l'Eucharistie, sur

la
du
ca
les
plu
dè
pas
fer
aut
I
rép
ce
vou
je
pas
per
rien
tain
qui
pour
pren
le ch
des
sa m
A
dis,
qu'il
semb
que
inve

la confession auriculaire, sur le pouvoir du Pape, sur les indulgences & l'application qui s'en fait, sur les possédés & les maisons infestées du démon, & sur plusieurs autres articles, qui me firent dès-lors espérer que sa conversion n'étoit pas éloignée, & que Dieu vouloit se servir de lui pour faire entrer plusieurs autres dans la voie du salut.

Il est inutile de vous rapporter ici les réponses que je lui fis, conformément à ce que la Théologie enseigne, & dont vous êtes aussi bien instruire que moi; mais je dois dire en général, que ce ne sont pas toujours les meilleures raisons qui persuadent les infidèles, quoiqu'ils n'aient rien à y opposer; ce sont souvent certaines paroles, dites comme au hasard, qui les frappent, & dont Dieu se sert pour les attirer à lui, & pour faire comprendre aux Ministres de sa parole, que le changement des cœurs & la conquête des âmes sont uniquement l'ouvrage de sa miséricorde.

A la fin de nos conversations, je lui dis, qu'il ne devoit point s'imaginer qu'il fût le premier qui eût formé de semblables doutes, ni que les réponses que je lui avois faites fussent de mon invention. « Les Européens, lui ajoutai-

» je , avant que de croire & d'embras-
» ser la Religion Chrétienne , formèrent
» les mêmes difficultés , & de plus fortes
» encore : mais enfin ce merveilleux
» assemblage des motifs que nous avons
» de croire , les déterminâ , avec la grace
» de Dieu , à se rendre , à s'humilier , &
» à soumettre leur esprit à des vérités
» qui sont au - dessus de la raison hu-
» maine ; ils ont douté & pour eux &
» pour vous , soyez en repos de ce
» côté-là , & cessez d'être ingénieux à
» chercher de fausses raisons pour vous
» dispenser d'obéir à la voix de Dieu
» qui vous appelle , & qui vous presse
» par cette inquiétude même que vous
» éprouvez. Il fait les premières avances
» sans avoir besoin de vous , & vous
» reculez comme s'il y avoit quelque
» chose à perdre , ou qu'il voulût vous
» surprendre : sçachez que le comble du
» malheur pour vous , seroit que Dieu
» cessât de vous solliciter , & vous lais-
» sât dans cette malheureuse tranquil-
» lité , laquelle seroit suivie , après la
» mort , de peines & de supplices qui
» ne finiront jamais.

» Mais aussi de votre côté faites au
» moins un pas pour répondre aux in-
» vitations de votre Dieu : vous n'ap-

» p
» q
» n
» c
» tr
» p
» c
» c
» v
» m
» le
» tu
» co
» tr
» c
» lu
» le
» p
» le
» fo
» ex
Q
il en
& s
gion
forc
qu'il
min
puy
sent

» prouvez pas la polygamie; vous dites
» qu'on peut se passer de plusieurs fem-
» mes; vous dites bien, agissez donc
» conséquemment; commencez par met-
» tre ordre à cet article; disposez-vous
» par-là à recevoir de plus grandes gra-
» ces, qui feront disparoître vos diffi-
» cultés & vos doutes: jusques ici
» vous n'avez fait que disputer, que
» multiplier vos doutes, & envisager
» le passage de l'état où vous êtes ac-
» tuellement, à celui des Chrétiens,
» comme s'il étoit gardé par des monf-
» tres dont vous n'osez approcher,
» c'est-à-dire, que vous manquez de
» lumieres & de forces, & qu'il faut
» les demander à Dieu avec ferveur &
» persévérance: je le fais, dit-il, tous
» les jours; continuez, repris-je, &
» soyez sûr que vos prieres seront
» exaucées».

Quand il fut de retour de Tartarie;
il entretint souvent le Régulo son pere
& ses freres de l'excellence de la Reli-
gion Chrétienne: il leur parloit avec
force & en homme pénétré des vérités
qu'il leur annonçoit; il les pressoit d'exa-
miner du moins les principes qui ap-
puyoient ces vérités; enfin il leur faisoit
sentir que rien n'étoit pour eux d'une

importance plus grande , puisqu'il s'agissoit ou d'un bonheur ou d'un malheur éternel ; ses discours ne firent que des impressions légères sur leur esprit ; souvent même , au lieu de l'écouter , ils l'exhortoient à se tranquilliser & à vivre comme ses prédécesseurs , qui étoient d'assez bons modèles à imiter : il vit pour-lors qu'il ne feroit que peu de progrès par la voie de la dispute , où l'on s'interrompt souvent sans rien éclaircir ni déterminer ; c'est ce qui l'engagea à composer le livre dont j'ai déjà parlé. Dieu y donna sa bénédiction , on le lut avec attention ; à la vérité on disputa encore sur les vérités de la Religion ; mais ce fut avec moins d'entêtement & d'opiniâtreté : ces Seigneurs qui demeurent assez près de l'église des Jésuites Portugais , y alloient souvent pour éclaircir leurs doutes ; ils proposoient leurs difficultés avec modestie. Enfin la grace triompha de leur résistance ; trois ou quatre d'entre eux se sentirent persuadés , & penserent sérieusement à se soumettre à l'Evangile : il ne leur restoit plus à vaincre que certains obstacles qui paroissoient insurmontables à des Princes Tartares.

Un des plus grands obstacles étoit ce :

lui du *Tiao-Chin*, c'est un culte que les Mantcheoux rendent presque tous les mois à leurs ancêtres, depuis la conquête de l'Empire. Quelques-uns d'eux ont mêlé à ce culte diverses cérémonies des sectes de *Fo* & de *Tao*; & comme ni le Prince ni ses freres n'étoient pas chefs de famille, puisque leur pere vivoit encore, il ne leur étoit pas libre de faire aucun changement dans ces sortes de cérémonies, ni de s'en absenter plusieurs fois de suite, autrement ils auroient été regardés comme des fils dénaturés. C'est parmi les Tartares un crime égal au crime de rebellion, & qui se punit avec une égale sévérité.

Un autre obstacle venoit du côté du Régulo leur pere; quoiqu'il estimât la Religion Chrétienne, il ne vouloit pas permettre qu'aucun de ses fils l'embrasât, il les menaçoit même de les déferer à l'Empereur; la crainte de déplaire à Sa Majesté, & d'être en butte aux railleries des autres Princes du sang, le faisoit agir ainsi contre ses propres lumieres. Pour ce qui est des Princes ses enfans, dont je parle, la perte de leurs biens & de leurs dignités, l'éloignement de leurs concubines, & les pratiques les plus rigoureuses du Christianisme, n'é-

teient pour eux que des empêchemens mémores : « Nous pouvons, disoient-ils, vaincre ces difficultés sans le secours des hommes ; nous n'avons besoin que de l'assistance de Dieu, & nous espérons qu'il ne la refusera pas à nos prières ». C'est ainsi que s'en expliquoient le troisieme Prince & son dixieme frere, qui le premier de tous eut le bonheur de recevoir le saint baptême à l'occasion que je vais dire.

En l'année 1719, l'Empereur *Canghi*, qui étoit en guerre avec *Tse-Vam-Raptan*, Roi des *Ehuths*, prit la résolution d'y envoyer son quatorzieme fils : plusieurs Princes du sang s'offrirent de l'accompagner dans cette expédition, & de servir sous lui en telle qualité qu'il plairoit à Sa Majesté. Le dixieme Prince dont il s'agit, étoit pour-lors âgé d'environ vingt-sept ans ; il étoit grand, bien fait de sa personne, & avoit la réputation d'un Officier fort instruit dans le métier de la guerre. Il s'offrit comme les autres Princes, & l'on accepta ses offres. Il y avoit déjà quelque temps que sa vie étoit toute chrétienne ; il observoit exactement la loi de Dieu, il ne manquoit à aucun des jeûnes ordonnés par l'Eglise ; il partageoit son temps

entr
tion
bapt
le P
du
épro
diffé
enfin
pou
reno
deur
Pere
ser c
son
gile ;
qu'il
vie,
Qu'd
qu'il
voir
pend
la di
plus
com
Le
long
il lui
Paul
la dé
ce fa

entre la priere, la lecture & l'instruction de sa famille, dont plusieurs furent baptisés avant lui : il avoit souvent pressé le Pere Suarès de lui accorder la grace du baptême ; le Missionnaire , pour éprouver davantage sa constance, avoit différé jusques-là de le satisfaire ; mais enfin se voyant sur le point de partir pour un voyage de six cens lieues, il renouvela ses instances avec plus d'ardeur que jamais , en témoignant au Pere Suarès, que s'il persistoit à lui refuser cette grace, il répondroit à Dieu de son ame ; qu'il étoit instruit de l'Evangile ; & qu'il étoit résolu d'observer ce qu'il prescrioit , au risque même de sa vie, que pouvoit-on exiger de plus ? Qu'on devoit au moins faire attention qu'il n'auroit pas la facilité de recevoir le baptême dans un pays, où cependant le mauvais air, les maladies, la disette, étoient des ennemis encore plus redoutables que ceux qu'il alloit combattre.

Le Pere n'eut garde de se refuser plus long-temps à de si saints empressements ; il lui conféra le baptême & le nomma Paul, ainsi qu'il souhaitoit, à cause de la dévotion particuliere qu'il avoit pour ce saint Apôtre, dont il avoit lu plu-

seurs fois la vie ; c'est pourquoi dans la suite nous l'appellerons le Prince Paul.

Aussi-tôt qu'il eut joint l'armée, son premier soin fut d'écrire au Régulo son pere , & à la Princesse sa mere , pour les exhorter à embrasser le Christianisme avec toute leur famille ; il écrivit une autre lettre à la Princesse son épouse , qui étoit déjà instruite des vérités chrétiennes , & qui étoit fort ébranlée par un songe qu'elle regardoit comme une véritable apparition ; elle fut si touchée des sentimens pleins de l'Esprit de Dieu qui étoient répandus dans cette lettre , qu'elle demanda aussi-tôt le baptême ; on le lui accorda , & elle fut nommée Marie.

Le zèle du Prince Paul ne se bornoit pas à l'instruction de sa famille & des domestiques qui l'avoient suivi ; il annonçoit les vérités chrétiennes aux autres Princes & aux Seigneurs de l'armée . & il les affectionna tellement au Christianisme , qu'ils déposèrent leurs anciennes préventions , & devinrent des zélés défenseurs de la foi. Ayant appris qu'il y avoit dans les troupes huit ou dix soldats Chrétiens , il les fit venir en sa présence , & les traita avec tant de

bon
con
Mist
cacc
vert
ferv

L
fit p
des
atten
repr
prév
don
la lo
finir
d'eff
Proy
accé

C
plex
altér
où d
& d
refu
blée
d'y

L
le p
néa
pre

bonté & de familiarité, qu'ils en furent confus ; il fit parmi eux les fonctions de Missionnaire, prêchant encore plus efficacement par les grands exemples de vertu qu'il leur donnoit, que par les fervens discours qu'il leur tenoit.

Le *Cong* ou troisieme Prince à qui on fit part de la conduite de son frere, & des lettres qu'il avoit écrites, en fut attendri jusqu'aux larmes ; mais il se reprochoit à lui-même de s'être laissé prévenir par un frere, à qui il avoit donné les premieres connoissances de la loi Chrétienne ; il résolut dès-lors de finir certaines affaires qui l'empêchoient d'effectuer ses saintes résolutions ; la Providence lui ouvrit une voie qui en accéléra l'exécution.

Ce Prince qui étoit d'une foible complexion, & dont la santé se trouvoit altérée, s'absentoit souvent du palais, où d'ailleurs il ne prenoit plus de goût ; & déjà par principe de conscience il refusoit de se trouver à certaines assemblées, nonobstant l'obligation où il étoit d'y assister selon le devoir de sa charge.

L'Empereur *Canghi* l'en destitua, pour le punir de sa négligence ; il lui laissa néanmoins une dignité inférieure à la premiere, avec des appointemens pro-

portionnés. Ce Prince y renonça peu après, afin d'être tout-à-fait libre, & de ne plus servir que Dieu seul, il avoit déjà congédié une concubine, dont il avoit eu un fils qu'il instruisit lui-même, & qui étant tombé malade à l'âge de onze ans, mourut après avoir reçu le baptême, & alla être auprès de Dieu l'intercesseur d'un pere qui lui avoit procuré un si grand bonheur. En effet, le Prince ne tarda pas à demander le saint baptême, quoiqu'il n'eût jamais pu en obtenir le consentement du Régulo son pere. Il le reçut le jour de l'Assomption de Notre-Dame en l'année 1721, & fut nommé Jean; son fils unique qui fut baptisé en même temps, s'appella Ignace: peu après toute sa famille bien instruite imita son exemple, sçavoir la Princesse Cécile sa femme, qui a été l'institutrice des autres Dames ses belles-sœurs, sa belle-fille Agnès que son Directeur appelle une héroïne Chrétienne, ses deux petits-fils Thomas & Matthieu, l'un âgé de six ans & l'autre de sept, & deux petites-filles.

L'esprit de ferveur animoit toute cette famille; les domestiques furent si frappés de tant d'exemples, & sur-tout du zèle avec lequel ce Prince les instrui-

soit,
le ba
une
mur
port
noie
que
assen
prier
tique
soit
soit
leur
voit
verfi
qu'il
véra
tion
qui s
seron
goûte
j'ente
en d
voies
Le
déma
le Pr
colet
l'entr
ceux

soit, qu'ils vinrent en foule demander le baptême; il avoit bâti dans son hôtel une chapelle isolée, & fermée d'une muraille où il n'avoit laissé qu'une petite porte, en sorte que les étrangers prenoient cet édifice pour une bibliothèque; c'est-là que deux fois le jour il assembloit sa famille pour y réciter les prières de l'Eglise & instruire ses domestiques qu'il traitoit également bien, soit qu'ils profitassent de ses instructions, soit qu'ils négligeassent de les suivre. Il leur disoit que le respect humain ne devoit avoir aucune part dans leur conversion, que la foi est un don de Dieu, qu'il faut le lui demander avec persévérance, & avec une forte détermination de surmonter toutes les difficultés qui se présenteront, quand une fois ils seront éclairés de la lumière céleste. Je goûtois le plus sensible plaisir, quand j'entendois ces bonnes gens me raconter en détail les instructions qu'ils recevoient de leur maître.

Le Régulo n'eut pas plutôt appris la démarche qu'avoit fait son troisième fils le Prince Jean, qu'il ne put retenir sa colère; elle alla jusqu'à lui interdire l'entrée de son palais, de même qu'à ceux qui s'étoient faits Chrétiens; à leur

défendre de paroître désormais en sa présence, & même à les menacer qu'il les déféreroit lui-même à l'Empereur.

Cet éclat n'empêcha pas que l'onzième de ses fils touché de l'exemple de ses deux freres, & convaincu de la vérité de la Religion Chrétienne, ne demandât aussi le baptême : il prit le nom de François; & d'abord, à l'exemple du Prince Jean son frere, il éleva une chapelle dans son palais, où la Princesse son épouse, sa fille & leurs suivantes, qu'il avoit instruites, pussent être baptisées, & recevoir dans la suite les autres sacrements. Car il ne convient point en ce pays-ci, que des personnes de ce rang aillent à l'église, où le commun des femmes Chrétiennes se rendent deux fois l'année. Un semblable éclat ne pourroit être que très-préjudiciable à la Religion.

La conversion du Prince François ne put être long-temps cachée au Régulo. J'ai déjà dit qu'il estimoit la Religion Chrétienne, mais il craignoit moins Dieu que l'Empereur; il appréhendoit sur-tout la décadence de son crédit & de sa fortune. Il avoit été Général de toutes les troupes de la Tartarie orientale, & en même temps Gouverneur de la Province de *Leaotong*; il avoit exercé cette charge

pendant dix ans avec tant de probité & de satisfaction de la part de l'Empereur, qu'à son retour il fut employé aux affaires du gouvernement de l'Empire, & devint le chef d'une des huit bannieres, c'est-à-dire, qu'il gouvernoit plus de trente mille personnes dans Peking, dont il raportoît toutes les affaires à Sa Majesté.

De plus, il avoit deux de ses fils, le sixieme & le douzieme, qui étoient continuellement à la suite de l'Empereur; le sixieme, qu'on appelloit *Leshin*, étoit sans contredit l'homme de la Cour qui s'expliquoit le mieux dans l'une & l'autre langue, Tartare & Chinoise, & qui y brilloit le plus par la beauté de son esprit. Il étoit entré si avant dans les bonnes graces de l'Empereur, qu'il fut honoré coup-sur-coup de cinq ou six charges, lesquelles avoient été possédées auparavant par autant de grands Seigneurs; il en remplissoit les différentes fonctions avec tant d'exactitude, qu'on étoit surpris qu'il pût suffire à tant d'occupations; en sorte qu'on ne cessoit d'admirer l'étendue & la supériorité de son génie.

Le Régulo son pere crut dès-lors que ce sixieme fils seroit infailliblement choisi par l'Empereur à l'exclusion de ses au-

tres freres , pour succéder à sa dignité. Il n'avoit garde de soupçonner que lui & son frere qui étoit officier des gardes du corps , eussent conçu le dessein d'embrasser le Christianisme : cependant l'un & l'autre étudioient continuellement les principes de notre sainte Religion : à la vérité celui-ci s'instruisoit plus secrettement. Toutes les fois qu'il me rencontroit seul ou un peu écarté de la foule , il me proposoit ses difficultés ; mais dès que quelqu'un se joignoit à nous , il interrompoit aussi-tôt le discours. Il me pria même de ne point l'entretenir des choses de la Religion en présence d'autres personnes.

Son aîné au contraire , quoique moins avancé dans la voie du salut , parloit partout avec éloge de la Religion Chrétienne , & même jusqu'à la porte de l'Empereur , où assis avec les Grands , il ne souffroit point qu'on l'attaquât sans prendre aussi-tôt sa défense ; il tournoit en ridicule les différentes Sectes de la Chine ; il établissoit l'unité d'un Dieu , la nécessité de la Rédemption après le péché originel ; enfin il annonçoit librement & sans crainte les vérités de la Religion que le Prince Jean lui avoit enseignées : il poussa si loin son zèle ,

zèle
de
que
ser
qui,
hom
tes :
fit q
pon
ne si
n'ai
arri
Le
cela
tache
étoit
comp
neme
fonder
lui fo
mieux
Ma
subite
de de
lentit
en de
la div
un jo
ne pu
res. «

zèle, & tant de personnes s'offensèrent de la liberté avec laquelle il parloit, que quelque difficulté qu'il y ait d'accuser un favori, il se trouva un Prince, qui, sous prétexte d'amitié pour ce jeune homme son parent, en porta ses plaintes à l'Empereur ; mais Sa Majesté n'y fit qu'une médiocre attention, & sa réponse fut en termes si généraux, qu'elle ne signifioit rien : c'est un fait que je n'ai appris que long-temps après qu'il étoit arrivé.

Le Prince *Lesshin* ne cessa pas pour cela de donner des preuves de son attachement au christianisme ; quand il étoit de retour à la maison il rendoit compte à ses freres chrétiens des raisonnemens qu'il avoit employés pour confondre ses adversaires, & il les prioit de lui fournir de nouvelles armes, afin de mieux combattre les ennemis de la Foi.

Mais la mort lui ayant enlevé assez subitement son fils unique qui étoit âgé de deux ans ; cette perte inattendue ralentit son courage ; il s'échappa même en des plaintes & des murmures contre la divine Providence ; m'ayant rencontré un jour dans le fort de sa douleur, il ne put retenir ses larmes, ni ses murmures. « Où est donc la justice de Dieu,

» me dit-il, qui fait prospérer les mé-
» chans, tandis qu'il nourrit de pleurs
» & d'amertume ceux qui croient en
» lui? Faut-il que les ennemis de son
» nom insultent à ma disgrâce » ?

Je l'interrompis en lui témoignant la surprise où j'étois de lui entendre tenir un pareil langage : « Ne dites-vous pas » tous les jours, lui ajoutai-je, que l'Em- » pereur n'est responsable à personne » de sa conduite ? Que nul de ses sujets » n'a droit de lui demander compte de » ses actions ? qu'on doit se soumettre » à ses volontés avec respect & sans » murmure ? qu'on doit croire qu'il ne » fait rien sans de bonnes raisons ? ce- » pendant vous ne le regardez pas com- » me une divinité. Vous sçavez que » c'est un homme sujet à l'erreur comme » les autres, & capable d'être maî- » trisé par ses passions. Que prétendez- » vous donc ? Voulez-vous avilir la » majesté de Dieu, & la mettre au- » dessous d'un homme ? Quelle raison » avez-vous de vous plaindre, vous qui » avez tant de fois prêché aux autres sa » justice, sa sagesse, sa bonté ? Et qui vous » a dit que la mort de votre fils fût un » mal ? N'est-ce pas plutôt un bienfait » de Dieu & pour lui & pour vous ? » Pour lui, puisqu'ayant été régénéré

» dans les eaux du baptême, il jouit
 » maintenant d'un bonheur qui ne finira
 » jamais; pour vous, puisque c'est un
 » intercesseur que vous avez auprès de
 » Dieu, & que vous aurez beaucoup
 » moins de peine à congédier la mere
 » de ce fils, qui n'est pas votre épouse
 » légitime.

» Mais je veux, lui ajoutai-je, que
 » vous ayez raison de faire consister
 » la prospérité dans les honneurs, dans
 » les grands emplois, & dans les richesses. si c'est là votre idée, je vois peu
 » de Princes à la Cour qui y soient autant
 » honorés que vous, ou qui y aient
 » des emplois aussi considérables que
 » ceux dont vous êtes revêtu: vous avez
 » d'ailleurs des biens proportionnés à
 » vos emplois: vous voilà donc, selon
 » vous, du nombre de ces *méchans*,
 » à qui tout prospere? Et vous vous
 » plaignez de Dieu? &c. ».

Il sourit à ces dernières paroles, & il m'avoua qu'à la vérité il auroit de la peine à se faire Chrétien avec cet attirail d'emplois & de dignités, & l'affiduité au service qui ne lui laissoit presque aucun moment de libre; mais que si une fois il pouvoit s'en dégager, sa conversion seroit sincere & durable. Il

convenoit avec moi que les grandeurs & les richesses du siecle n'étoient pas les récompenses que Dieu promettoit aux Chrétiens, & qu'effectivement elles ne méritoient pas nos empressemens. On verra dans la suite de quelle maniere Dieu l'attira tout-à-fait à lui.

Il n'y a aucun de ces Princes dont la conversion n'ait eu quelque chose de remarquable, & dont le zele, la ferveur & la vie toute sainte ne méritât une histoire particuliere qui édifieroit les gens de bien & exciteroit les plus tiedes à la vertu. Je me contenterai de vous donner ici une idée générale du mérite & de la vertu de ces illustres Néophytes, sans presque garder d'autre ordre, que celui du temps de leur conversion à la Foi.

Environ deux ans après le départ du grand Général dont j'ai parlé ci-devant, l'Empereur le rappella pour venir passer le nouvel an à la Cour, & y rendre compte en détail de l'état de l'armée & du Royaume de Thibet : il en avoit chassé les ennemis, c'est-à-dire, les troupes de *Tse vam Raptan* qui avoit occupé le pays des Lamas, & le ravageoit depuis quatre ans. Ce Général ramena avec lui le Prince Paul, qu'il estimoit fort à cause de sa valeur, & de son expérience à la guerre : il rendit

de lui un témoignage si favorable à l'Empereur son pere, que Sa Majesté l'éleva à de nouveaux honneurs, & augmenta ses appointemens à proportion des dignités dont Elle venoit de le décorer.

Mais le Prince Paul avoit bien d'autres vues; sa résolution étoit prise de ne plus servir d'autre maître que Jésus-Christ, & de ne plus combattre d'autres ennemis que ceux de son nom. Il ne fut pas long-temps sans présenter un Mémoire au Tribunal des Princes, où, entr'autres choses, il disoit qu'une incommodité qui lui étoit survenue aux genoux, le mettoit hors d'état de monter à cheval; que devenant par là inutile pour le service, il n'étoit pas juste qu'il possédât les dignités, ni qu'il jouît des appointemens dont l'Empereur l'avoit gratifié; & qu'il supplioit Sa Majesté de vouloir bien agréer sa démission.

Le Régulo, Président de ce Tribunal, étoit ami du Prince Paul; il fit son rapport de telle maniere, que l'Empereur consentit à sa retraite: il lui laissa néanmoins un titre d'honneur, qui ne l'engageoit à aucune fonction.

Le Prince Paul fut au comble de sa joie de se voir libre & dégagé des em-

barras du siècle ; il s'adonna tout entier aux œuvres de piété : non content d'avoir instruit sa famille , il s'appliqua à gagner ceux de ses parens & de ses amis avec qui il avoit le plus de liaison : il étoit d'une vigilance, & d'une attention extrême sur l'état des petits enfans des Princes infideles qui étoient en danger de mourir , & il alloit lui-même les visiter ; il les baptisoit, lorsqu'il avoit fait entendre à leurs parens, quel étoit le bonheur de ces enfans qui mouroient après avoir reçu le baptême.

Enfin ce Prince avec ses deux freres Chrétiens Jean & François , s'assembloient tous les jours chez l'un des trois, pour conférer ensemble sur les moyens les plus propres à avancer l'œuvre de Dieu. Ils convenoient qu'ils ne feroient que de médiocres progrès , si le Régulo leur pere demouroit dans son infidélité ; mais sa présence leur étoit interdite à tous trois , & il falloit chercher d'autres gens capables de toucher son cœur. Ils jugerent que personne n'étoit plus propre à ce dessein que l'aîné de leurs freres. Ses talens naturels, son éloquence modeste & persuasive, son habileté dans la langue Tartare que le Régulo préféroit de beaucoup à la lan-

gue
avoi
Ce
hom
sou
affai

Il
mais
loi c
teme
ne fi
Missi
dre e
eût f
gulo
fois
son p
inter
missi
& il
discr
vant
s'inf
le d
il co
il n'
térêt

Pe
ces C
par l

gue Chinoise : toutes ces qualités lui avoient gagné le cœur du bon vieillard. Ce Prince étoit d'un jugement sain, homme de conseil, & son pere l'avoit souvent employé avec succès dans les affaires de sa maison les plus épineuses.

Il n'étoit encore que Catéchumene ; mais il étoit parfaitement instruit de la loi chrétienne, & il l'observoit aussi exactement, que ses freres Chrétiens. S'il ne fut pas baptisé d'abord, c'est que les Missionnaires jugerent qu'il falloit attendre encore quelque temps jusqu'à ce qu'il eût fait les derniers efforts auprès du Régulo son pere, parce que s'il eût une fois reçu le baptême, l'entrée de la maison paternelle lui auroit été absolument interdite. Il accepta volontiers la commission dont ses cadets le chargerent, & il s'y porta avec un zèle sage & discret, avançant peu à peu, & se servant de toutes sortes d'industries pour s'insinuer dans son cœur, & lui inspirer le desir d'embrasser une Religion, dont il connoissoit la vérité, & de laquelle il n'étoit éloigné que par des vues d'intérêt & de politique.

Pendant ce temps-là les trois Princes Chrétiens, qui ne pouvoient rien par le ministère de la parole, implor-

roient la miséricorde de Dieu avec leurs familles. Ils étoient sans cesse aux pieds des autels : ils faisoient des jeûnes extraordinaires ; ils pratiquoient diverses austérités, dont on auroit peine à croire que des personnes de ce rang fussent capables ; ils faisoient des aumônes considérables ; ils fréquentoient les sacrements ; ils prioient les Missionnaires d'offrir souvent le saint Sacrifice de la Messe pour obtenir de Dieu la conversion d'un pere qu'ils aimoient tendrement ; ils fondonoient en larmes toutes les fois qu'ils faisoient réflexion que ce pere si cher qui étoit dans un âge si avancé, auroit infailliblement sa demeure parmi les réprouvés, s'il venoit à mourir sans avoir été régénéré dans les eaux du baptême.

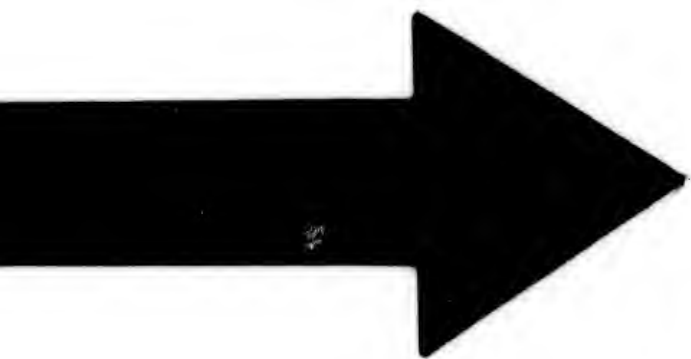
Tant de pieux efforts n'eurent pas l'effet qu'ils espéroient ; ils mirent quelques favorables dispositions dans son cœur, mais ils ne le changerent point. On obtint à la vérité qu'il se rendît plus traitable sur l'article de la Religion ; mais il laissa toujours entrevoir qu'il étoit encore bien éloigné du Royaume de Dieu. Il persista à ne vouloir point admettre les trois Princes ses fils en sa présence : il ne pouvoit ignorer néanmoins que plusieurs Princesses re-

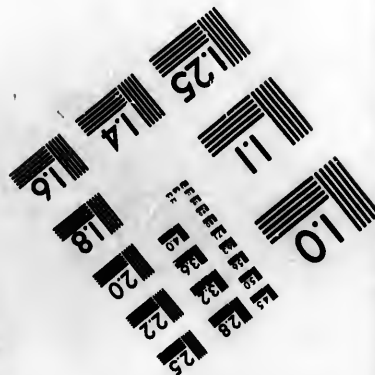
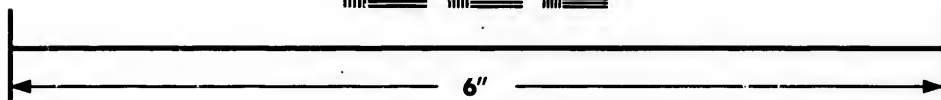
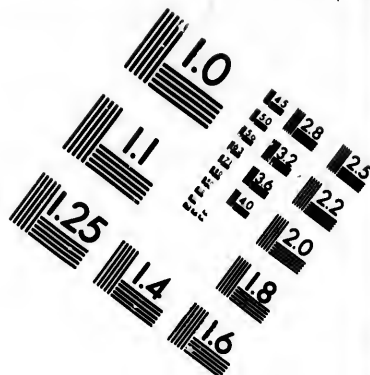
ce
ma
de
ser
dra
ses
né
à l
fi l
tem
T
Chr
la n
reun
mêr
le t
cha
nair
fam
bor
Reg
fidé
à l
fut
deu
avo
rer
pou
mer
tou

cevoient le baptême avec leurs filles ; mais il dissimuloit, & il se contentoit de dire en général, qu'on fût très-réservé, sans quoi on risqueroit de perdre sa famille : on paroissoit déferer à ses avis, & agir avec plus de réserve : néanmoins ses fils continuoient d'aller à l'Eglise de la même manière, que si leur pere y eût donné son consentement.

Tandis que le troupeau de Jesus-Christ croissoit dans cette illustre famille, la mort enleva de ce monde l'Empereur *Gānghi* le 20 décembre 1722 : le même jour son quatrieme fils monta sur le trône ; on sçait les agitations & les changemens qui accompagnent d'ordinaire un nouveau regne. Cependant la famille dont je parle, n'eut pas d'abord sujet d'être mécontente ; le vieux *Regulo* fut avancé d'un degré en considération des services qu'il avoit rendus à l'Empereur défunt. Cet honneur lui fut d'autant plus agréable, que depuis deux ans il s'étoit retiré du service ; il avoit obtenu la permission de demeurer chez lui, & il ne sortoit guères que pour aller de temps en temps s'informer de la santé de l'Empereur : il étoit toujours reçu gracieusement de Sa Majesté.







**23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503**

2.8
2.5
2.2
2.0
1.8

11
10
5

té, & Elle ne le congédioit jamais ; qu'Elle ne lui fît quelques présens.

Le Prince *Lessihin* connut bientôt par sa propre expérience combien il est difficile d'être le favori de deux maîtres, qui se succèdent l'un à l'autre ; on se fait sous le premier des ennemis, dont on a d'ordinaire à souffrir sous le second.

L'Empereur régna étoit mécontent de quelques-uns de ses freres, sur-tout du neuvieme, que nous appellerons le neuvieme *Ago* ; il le condamna à rendre de grosses sommes d'argent qu'il prétendoit avoir été mal acquises sous le regne de son pere, & à partir ensuite pour l'armée ; & comme il n'étoit gueres plus content du Prince *Lessihin*, & qu'il cherchoit une raison de l'éloigner, il lui donna ordre d'exiger cette somme & d'en poursuivre la restitution. Le Prince *Lessihin* s'apperçut bien qu'on lui tendoit un piège auquel il ne pourroit échapper : effectivement l'*Ago* ne se pressant pas de donner l'argent qu'on lui demandoit, ni de partir, sous prétexte du temps qu'il falloit pour amasser une si grosse somme, & d'une maladie qui lui étoit survenue, l'Empereur accusa le Prince *Lessihin* de ces lenteurs affectées :

il lui fit une severe réprimande sur la négligence avec laquelle il exécutoit ses ordres ; il lui reprocha d'avoir de plus grands égards pour l'*Ago* que pour lui qui étoit son maître : il lui fit un crime des anciennes liaisons qu'il avoit avec ce Prince, & enfin il lui ordonna de le suivre à l'armée.

Le Prince *Lessihin* sentit bien qu'on ne vouloit point de justification ; aussi ne se mit-il pas en devoir de faire son apologie , il se contenta de frapper la terre du front selon la coutume de l'Empire ; & il se retira pour se préparer à ce voyage, qu'on lui commandoit de faire à la suite de l'*Ago*. Cependant , parce que l'Empereur lui donnoit à l'armée un emploi qui répond à celui de nos Maréchaux de camp , il crut qu'il étoit de son devoir d'aller saluer Sa Majesté , & de lui demander ses instructions selon l'usage : il se rendit donc au Palais la veille de son départ , qui étoit fixé au cinquieme avril de l'année derniere , & il s'y fit accompagner par son douzieme frere , qui étoit devenu *Tai-tou-ambam* , c'est-à-dire , Grand-Maître des équipages de l'Empereur , soit pour la guerre , soit pour la chasse , s'étant présenté à celui qui est chargé de rapporter ces sortes d'affaires,

l'Empereur averti que le Prince *Leffihin* demandoit ses ordres, entra dans une grosse colere, & lui fit dire qu'il le trouvoit bien hardi d'être venu au Palais : le Prince répondit à genoux qu'il venoit avec son frere, le *Tai-tou-amban*, prendre les derniers ordres de Sa Majesté : les voici, réplique l'Empereur, partez demain, vous & votre frere. Un ordre si sévere fut un coup de foudre qui fit trembler tous les Grands; mais ce fut véritablement un coup de prédestination pour ces deux Princes, qui acheva de rompre tout-à-fait les liens qui les tenoient encore attachés aux honneurs du siecle.

C'est bien ici qu'on peut dire que les voies de Dieu sont incompréhensibles.

Le douzieme Prince devoit naturellement être frappé de se voir tout-à-coup, & sans nulle raison, enveloppé dans la disgrâce de son frere. Il prévoyoit qu'au lieu de prétendus ennemis qu'on l'envoyoit combattre, il devoit s'attendre à languir dans une dure prison : cependant il ne se troubla point, il sortit sans se plaindre; & au lieu de songer à mettre ordre à ses affaires domestiques, son premier soin fut d'aller à l'église demander le baptême : il témoigna au Missionnaire qu'il ressentoit une vraie

joie
pour
solut
temp
fut n
Le
rang
viver
encom
recev
son fi
eut le
de la
humai
la van
grand
même
il réso
cet ét
trouve
certain
malheu
Ces
neuvie
quatre
sur les
séparé
mais i
par une
d'offici

joie de ce que Dieu avoit fait naître pour lui cette occasion d'exécuter la résolution qu'il avoit prise depuis longtemps de ne plus servir que lui seul. Il fut nommé Joseph.

Le Prince *Lessihin*, qui étoit tombé d'un rang bien plus élevé, ressentit aussi plus vivement cette disgrâce : il n'avoit pas encore les dispositions nécessaires pour recevoir la même grace que le Prince son frere ; mais pendant le voyage, il eut le temps de réfléchir sur l'inconstance de la fortune & l'instabilité des choses humaines, sur l'injustice des hommes & la vanité de tout ce qu'il y a de plus grand dans le monde. Dieu toucha en même-temps son cœur par sa grace, & il résolut de se faire Chrétien, regardant cet état comme le seul où l'on puisse trouver une paix solide, avec l'assurance certaine de n'être jamais véritablement malheureux.

Ces deux Princes étant arrivés avec le neuvieme Ago à *Sinim*, ville située à quatre cens lieues à l'ouest de cette Cour sur les limites de la Chine, on les logea séparément dans des maisons ordinaires, mais ils étoient soigneusement veillés par une garde composée d'un bon nombre d'officiers & de soldats. Ce fut là que

le Prince *Leffihin* acheva de s'instruire par les soins du Pere Jean Mouram, Jésuite Portugais, qui avoit suivi le neuvieme *Ago*, & il fut baptisé le même jour que Notre-Seigneur vint au monde pour sauver les hommes; on le nomma Louis.

Les Princes Louis & Joseph commencerent dès-lors à mener une vie toute nouvelle : la priere, la lecture, l'instruction de leurs domestiques étoient leur occupation ordinaire. Ils écrivirent à leur famille des lettres très-pressantes, pour les exhorter à se faire instruire & à recevoir le baptême. Les Princesses leurs épouses qui n'attendoient que le consentement de leurs maris, & que la Princesse Marie leur belle-sœur avoit déjà instruites, s'empresierent d'embrasser la foi avec plusieurs de leurs filles & de leurs suivantes : toutes ensemble joignirent leurs prieres à celles qu'on continuoit de faire pour la conversion du vieux *Regulo*, qui ne pouvoit manquer d'être suivie de celle d'un grand nombre de personnes de toute sorte de conditions & d'états.

Le Prince aîné s'y appliquoit de toutes ses forces, mais voyant qu'il n'avançoit que fort lentement, il s'avisa de s'affo-

cier
tisé s
le Pr
s'app
nom
Paula
& d'
avoit
Religi
Prince
leur o
fonda
de niv
& sa r
l'esprit
enfants
Pour
en que
aîné en
mérite
avec d
de sa f
pratique
dans la
tout ce
soit qu
voulût
n'avoie
jettes d
entretie

cier un autre Prince qui avoit été baptisé secrètement à Peking au temps que le Prince Paul partit pour la guerre ; il s'appelloit Joseph. Sa femme avoit le nom de Marie , & sa fille se nommoit Paula ; il vivoit dans une grande retraite & d'une maniere très-exemplaire ; il avoit une parfaite connoissance de la Religion , & en parloit avec dignité. Les Princes enfans du Regulo l'appelloient leur oncle , parce qu'à compter depuis le fondateur de la dynastie , il se trouvoit de niveau avec leur pere ; ainsi son âge & sa naissance devoient lui donner sur l'esprit du Regulo une autorité que des enfans ne peuvent jamais acquérir.

Pour les lier ensemble & les engager en quelques conversations , le Prince aîné entretenoit souvent son pere du mérite du Prince Joseph ; il lui parloit avec de grands éloges de son courage , de sa fermeté , de sa constance dans les pratiques de la vertu , de son habileté dans la connoissance des livres , & de tout ce qui concernoit la loi Chrétienne , soit qu'il voulût la défendre , soit qu'il voulût la combattre. Ces éloges qui n'avoient rien d'affecté , & qui étoient jettés comme au hasard dans les divers entretiens qu'il avoit avec son pere ,

firent naître à ce bon vieillard la curiosité de voir & d'entendre le Prince Joseph : mais comme une pareille entrevue ne se pouvoit pas faire commodément dans leurs maisons , on convint qu'ils se rendroient tous deux à l'église , où en effet ils se trouverent un jour de fête : la conversation fut longue & roula toute sur la religion , principalement sur les points qui révoltoient le plus l'esprit du Regulo. Il parut satisfait de ce premier entretien , & sur-tout du Prince Joseph , dont jusques-là il n'avoit pas si bien connu le mérite.

Le Prince aîné tâchoit d'entretenir ces favorables dispositions , & pour cela il lui parloit sans cesse des mysteres de notre sainte foi , principalement de la bonté de Dieu dans l'Incarnation , de la récompense promise aux gens de bien , & des redoutables châtimens que Dieu exerce sur les méchans ; enfin de tout ce qui pouvoit le plus toucher & attendrir son cœur.

Un jour il lui expliqua en détail les cérémonies de la semaine sainte , auxquelles il venoit d'assister , & il le fit d'une maniere si touchante , que le Regulo voulut entendre les prieres des Chrétiens , & se trouver à une messe qui

fut
l'ord
traon
& de
à l'é
l'aut
voya
& de
Missi
polite
présen
cette
ceux
se réjo
conce
que ju
aucun
haitoi
leur p
risque
famill
de la l
dome
On
cution
provin
religio
parve
25 de
nous

fut célébrée avec plus d'appareil qu'à l'ordinaire dans l'église, qu'on avoit extraordinairement parée : il fut content, & depuis ce temps-là il vint assez souvent à l'église pour s'y prosterner devant l'autel, & y adorer Jesus-Christ : il envoya même de quoi acheter des cierges & des parfums ; enfin il vit volontiers les Missionnaires, & les traita toujours avec politesse & amitié, jusqu'à leur faire des présens de fruits, & d'autres choses de cette nature. Ses enfans Chrétiens, & ceux mêmes qui étoient encore infideles, se réjouissoient de ce changement & en concevoient de grandes espérances : quoique jusques-là ils n'eussent fait paroître aucune envie d'être Chrétiens, ils souhaitoient ardemment la conversion de leur pere, afin de l'imiter avec moins de risque. Il n'y en avoit aucun dans cette famille qui n'eût conçu une grande estime de la loi de Dieu, & qui ne permît à ses domestiques de l'embrasser.

On n'ignoroit pas cependant la persécution qui venoit de s'élever dans la province de *Fokien* contre notre sainte religion, mais le mal n'étoit pas encore parvenu jusqu'à Peking. Ce ne fut que le 25 de décembre de l'an passé, qu'on nous apprit que l'accusation des deux

premiers Mandarins de Fokien avoit été portée à l'Empereur , qui l'avoit remise au tribunal des Rites pour en délibérer.

Cette nouvelle qui devoit naturellement plus ébranler ces Princes que les autres Chrétiens , parce qu'ils avoient beaucoup plus à perdre , ne rallentit point leur ferveur. Ils aiderent les Missionnaires de leurs conseils , de leurs prières & de tout leur pouvoir , mais leurs efforts & les nôtres furent inutiles , & le 12 de janvier de cette année 1724 , la sentence fut publiée contre la religion & contre les Missionnaires , ainsi que vous l'avez vu dans une lettre qui vous en fait le détail.

Ce triste événement fit faire au vieux Regulo des réflexions qui l'intimidèrent , & il renouvella les menaces qu'il avoit faites aux Princes ses enfans : mais quand il vit que les Missionnaires n'étoient pas renvoyés de Peking , les frayeurs se dissipèrent , & il se tranquillisa. Ses enfans Chrétiens continuoient toujours d'aller à l'église & d'y fréquenter les sacremens , pour se fortifier davantage dans ces temps de contradictions , où leur foi alloit être exposée à de rudes épreuves ; mais parce que l'Empereur venoit de défendre sous de rigoureuses peines toutes sortes d'as-

semble
leurs,
des m
& d'en
à l'égli
qu'un
ordre

Les
Seigne
venir
qu'on
affaire.
premie
quartie
pendan
craindr
ce qu'o
s'y ren
voiture
& qu'i
pour e
de plu
quelle
cher d
Europe
& les
à geno
fondus
un coi
voir le

semblées, soit dans les pagodes, soit ailleurs, nous fûmes aussi obligés de prendre des mesures de prudence & de sagesse, & d'enjoindre aux Chrétiens de ne venir à l'église que par petites troupes, de peur qu'un trop grand concours n'attirât un ordre de la tenir fermée.

Les Peres Portugais prièrent aussi ces Seigneurs de modérer leur zele, & d'y venir un peu plus rarement jusqu'à ce qu'on eût vu quel tour prendroit cette affaire. Ils répondirent d'abord que le premier Officier des Gardes de leur quartier étoit un homme de leur dépendance, & qu'il n'y avoit point à craindre qu'il se fît leur délateur. Tout ce qu'on put obtenir d'eux, ce fut qu'ils s'y rendroient sans équipage, dans des voitures de particuliers ou en chaises, & qu'ils y viendroient de grand matin pour entendre la premiere messe. Rien de plus édifiant que la piété avec laquelle ils y assistoient; loin de chercher dans l'église, comme on fait en Europe, les places les plus distinguées & les plus commodes, ils se mettoient à genoux indifféremment, les uns confondus parmi le peuple, les autres dans un coin & à l'écart, d'où ils pouvoient voir le prêtre à l'autel, & où ils n'é-

toient vus que de Dieu seul. Il étoit rare qu'ils sortissent après la premiere messe ; ils entendoient d'ordinaire toutes celles qui se célébroient , de même que les longues prieres que les Chrétiens récitent à haute voix à la fin de la derniere messe , & ils assistoient à tous ces exercices avec une modestie admirable , & dans la posture la plus respectueuse. Accoutumés qu'ils sont de se tenir dans le plus profond respect en présence de l'Empereur , ils se croiroient infiniment coupables s'ils respectoient moins l'auguste sacrifice qui s'offre au souverain maître des Rois & des Empereurs ; & ils seroient étrangement scandalisés , s'ils étoient témoins de ce qui se passe souvent dans nos églises d'Europe.

Après avoir commencé si saintement la journée , ils en sanctifioient le reste dans leurs Palais par la lecture des livres de piété , par l'instruction de leurs domestiques , & par la priere que chacun d'eux faisoit faire en commun dans sa famille. Et comme parmi les Princesses Chrétiennes & les autres dames , il y en avoit peu qui connussent les caractères Chinois , & qu'elles souhaitoient de comprendre le sens des prieres vocales de l'église , elles priaient le Pere Suarés ,

leur C
tradu
Effe
sonne
Chinoi
entend
relevé
ou bie
après l'
Suarés
me ch
achevé
de plus
Jean &
& corr
glisser
dessein
duire e
traitent
cuseren
raison
avoien
possible
chose d
& que
altérée
A ce
instanc
les alle
qu'ils e

leur Confesseur, de leur en procurer une traduction en langue Tartare.

Effectivement, quoiqu'il n'y ait personne qui ne sçache parler la langue Chinoise, il y en a peu cependant qui entende ce qui est écrit d'un style un peu relevé, quand on leur en fait la lecture, ou bien qu'ils le récitent eux-mêmes, après l'avoir appris par cœur. Le Pere Suarés m'engagea dans ce travail, dont je me chargeai volontiers. Quand j'eus achevé la traduction de ce qu'il y avoit de plus essentiel, je l'envoyai au Prince Jean & au Prince Paul pour la revoir, & corriger les fautes qui auroient pu s'y glisser contre la finesse du langage. J'avois dessein de les engager eux-mêmes à traduire en langue Tartare des livres qui traitent de la religion; mais ils s'en excusèrent toujours, en apportant pour raison, qu'outre le peu d'habitude qu'ils avoient de traduire, il étoit presque impossible qu'il ne leur échappât quelque chose de peu exact par rapport au dogme, & que nos saintes vérités n'en fussent altérées.

A cette occasion ils renouvelèrent les instances qu'ils m'avoient déjà faites de les aller voir, parce que, quelque envie qu'ils eussent de nous rendre visite, ils

n'avoient pas la même liberté de venir dans notre église que dans celle des Portugais. L'église Françoisse est dans l'enceinte extérieure du Palais ; & pour s'y rendre , il faut passer par une porte & par une rue où se trouvent à tous momens des Regulos & des Mandarins qui vont & qui viennent ; ils n'eussent pas manqué d'être découverts , ce qui auroit eu des suites très-fâcheuses.

Je leur promis donc de les aller voir , & je me rendis chez eux au jour & à l'heure que je leur avois marquée : je les trouvai presque tous assemblés à l'hôtel du Prince Paul , qui est le plus grand & le plus orné : je ne les avois pas vus depuis leur conversion , parce qu'ils ne suivoient plus l'Empereur en campagne , & qu'ils avoient cessé d'aller au Palais. Je fus véritablement frappé du changement qui s'étoit fait en leur personne , & qui paroissoit jusques dans leur extérieur. On ne voyoit plus en eux ce faste & certains airs de fierté que les Grands affectent encore plus ici qu'ailleurs , mais une modestie surprenante , & des manieres si humbles qu'elles me faisoient de la peine.

Comme je paroissais confus des honneurs extraordinaires qu'ils me rendoient , ils me répondirent qu'ils ne pou-

voien
perfor
peres
sacrifi
l'ame
vivan
la cha
soient
taire. l
civilit
quoi il
difficu
avoien
de peu
la mén
autrefo
contra
doutes
truire
choses
ce qui
poussoi
minutie
jeunes
embras
portera
point v
viendro
C'éto
le Prin

voient avoir trop de vénération pour des personnes qu'ils regardoient comme leurs peres, qui avoient eu le courage de tout sacrifier pour leur procurer la vie de l'ame ; qui étoient les Ministres du Dieu vivant, qui lui sacrifioient tous les jours la chair de Jesus-Christ, & qui nourrissoient les peuples de cette viande salutaire. Enfin il me fallut essuyer toutes les civilités dont ils m'accablèrent, après quoi ils me dirent qu'ils avoient plusieurs difficultés à me proposer, & qu'ils en avoient mis quelques-unes sur le papier, de peur qu'elles ne leur échappassent de la mémoire. Mais ce n'étoit plus comme autrefois par esprit de chicane & de contradiction qu'ils me proposoient leurs doutes, ils n'avoient en vue que de s'instruire de leurs devoirs & des moindres choses sur les obligations de la loi, sur ce qui étoit péché ou ne l'étoit pas. Ils pouissoient même le scrupule jusqu'à des minuties telles que pourroient faire de jeunes personnes qui ont nouvellement embrassé la vie religieuse. Je n'en rapporterai que deux exemples, pour ne point vous fatiguer d'un détail qui deviendrait peut-être ennuyeux.

C'étoit pour lors le temps du Carême : le Prince Paul & le Prince François l'ob-

servoient exactement , même les jours qu'ils eussent pu s'en dispenser sans offenser Dieu. Pour ce qui est du Prince Jean , il ne jeûnoit que rarement ; son Confesseur le lui avoit défendu à cause de ses maladies habituelles , & parce que presque tous les jours il prenoit quelque remède : d'ailleurs il ne mangeoit que très-peu , mais il ne pouvoit observer aucune regle ; son mal l'obligeoit de prendre des alimens à quelque heure que ce fût , ou du jour ou de la nuit , selon que la nécessité le demandoit : c'étoit-là la source de son scrupule.

« Mon Confesseur me défend de jeûner , me dit-il, je dois lui obéir ; cependant ma famille, mes domestiques, tous jeûnent avec exactitude. Parmi tant de gens est-il possible qu'il n'y en ait pas quelqu'un qui ne se scandalise de ma conduite , & qui ne murmure , du moins en secret , de voir que dans ces temps de pénitence & de mortification je me traite avec tant de délicatesse ? c'est ce qui me fait de la peine ; je crains que quelques-uns ne se relâchent par l'impression que peut faire mon exemple, & ne s'autorisent à diminuer de la sévérité du jeûne. »

« Voici un autre sujet d'inquiétude ; m'ajouta-t-il,

» m
» pe
» cil
» tai
» ch
» po
» se
» alle
» mer
» Prin
» mên
» tous
» quon
» c'éto
» vent
» se re
» réflé
» faire
» pour
» pour
» j'aie
» les a
» nuit
» prend
» Chris
» prie ,
» faute
» grand
» Les P
» beaucou
» Tom

» m'ajouta-t-il ; il y a trois jours que
» pendant la nuit je ne pouvois me con-
» cilier le sommeil , à cause d'un cer-
» tain bruit que j'entendois hors de ma
» chambre ; j'appellai les domestiques ,
» pour m'informer de ce que c'étoit ; ils
» se leverent , & ne trouvant rien , ils
» allerent se recoucher ; le bruit recom-
» mença , je les fis encore lever , & la
» Princesse mon épouse qui entendit le
» même bruit , se leva pareillement ;
» tous ensemble ils allerent examiner de
» quoi il s'agissoit ; ils trouverent que
» c'étoit une fenêtre mal arrêtée que le
» vent agitoit , ils y mirent ordre , &
» se retirerent. Je commençai alors à
» réfléchir sur la faute que je venois de
» faire : Quoi , me dis-je à moi-même ,
» pour ma commodité particulière , &
» pour dormir à mon aise , faut-il que
» j'aie incommodé tant de gens ? que je
» les aie fait lever deux fois dans une
» nuit assez froide ? ne pouvois-je pas
» prendre patience , & considérer Jesus-
» Christ attaché à la croix ? Je vous
» prie , mon Pere , de me dire si la
» faute que j'ai commise en cela est bien
» grande. »

Les Princes ses freres me proposerent
beaucoup d'autres difficultés , qui mar-

quoient également quelle étoit la délicatesse de leur conscience , & qui feroient confusion aux Chrétiens les plus fervens d'Europe. J'admirai sur-tout leur zèle à instruire le prochain : comme ils craignoient d'avancer quelque chose dans leurs instructions qui ne fût pas assez exact , ils me firent une infinité de questions. Je ne pûs répondre qu'à une partie , en six heures de temps qu'ils me retinrent : ils me firent promettre de retourner bientôt les revoir , & je le fis plusieurs fois , croyant ne pouvoir rien faire de plus utile que d'instruire à fond de tels Catéchistes , qui peuvent pénétrer & porter la lumière de l'Evangile dans des lieux où nous n'avons nul accès , & où ils sont toujours mieux venus , & écoutés avec plus d'attention que les plus habiles Missionnaires.

Un jour le Prince Jean me demanda l'explication d'un passage de l'écriture sainte ; après la lui avoir donnée , je lui dis qu'il l'avoit sans doute déjà lue dans l'explication des évangiles , imprimée depuis long-temps. « Cela est vrai , me » dit-il , mais les livres ne disent pas » tout , & ne répondent pas à tous les » doutes. J'apprends toujours quelque » nouvelle chose , lorsque j'entends les

» M
 » d
 » f
 » q
 » je
 » re
 » m
 » tr
 » D
 » fo
 » me
 » toi
 » par
 » co
 » l'an
 » hor
 » tion
 » de
 » mo
 Je
 détail
 ces co
 jours
 fice d
 la con
 » aîn
 » zèle
 » re
 » nou
 » soie

» Missionnaires expliquer l'écriture ; mes
 » doutes s'éclaircissent , & mes connois-
 » sances se développent peu à peu :
 » quand je me fis Chrétien , ajouta-t-il ,
 » je croyois fermement les vérités de la
 » religion & ses mysteres ; j'avois de-
 » mandé cette grace à Dieu pendant
 » trois ans , & il me l'avoit accordée.
 » Depuis que j'ai reçu le baptême , la
 » foi s'est bien autrement fortifiée dans
 » mon cœur : les difficultés qui me res-
 » toient se sont entièrement applanies :
 » par exemple , je n'avois jamais bien
 » compris , comme je fais à présent ,
 » l'amour infini de Jésus-Christ pour les
 » hommes dans le mystere de l'Incarna-
 » tion , & je fais maintenant mes délices
 » de penser à ce qui révoltoit si fort
 » mon esprit dans un autre temps ».

Je ne finirois point si je racontois en
 détail tout ce qui se passa d'édifiant dans
 ces conversations ; ils les finissoient tou-
 jours par me prier d'offrir le saint Sacri-
 fice de la messe , pour obtenir de Dieu
 la conversion de leur pere. « Notre frere
 » aîné , me disoient-ils , s'y emploie avec
 » zèle ; mais comme il n'a pas encore
 » reçu lui-même la grace du baptême ,
 » nous craignons que ses paroles ne
 » soient pas assez efficaces. Il faut vous

» donner la peine de l'aller visiter vous
 » même avec le pere Suarès , qui l'a
 » déjà vu plusieurs fois : il vous a connu
 » en Tartarie , vous lui parlerez *Manti-*
cheou , & vous lui ferez plaisir ». J'ac-
 ceptai volontiers cette offre , & l'aîné
 des Princes en fit bientôt naître l'occa-
 sion , afin qu'il ne parût rien d'affecté
 dans notre visite.

Ce *Regulo* nous reçut avec cet air
 aisé & familier si naturel à tous ceux de
 sa famille : il me fit d'abord quelques
 questions sur la géographie de la pointe
 orientale de la province de *Leaotong* ,
 parce qu'il sçavoit que j'y avois été ;
 mais quand je faisois tomber le discours
 sur la Religion , il ne me répondoit
 presque rien ; & comme s'il eût appré-
 hendé de s'engager trop avant , il dé-
 tournoit adroitement le discours sur des
 matieres de pure curiosité , & il termi-
 noit la conversation par les complimens
 ordinaires.

Deux choses sur-tout retiennent ce
 Prince dans ses premiers engagements ;
 la crainte de l'Empereur , & la persua-
 sion où il est , qu'ayant toujours vécu
 en homme d'honneur , sans faire de tort
 à personne , Dieu qu'il honore , est trop
 bon pour vouloir le damner ; & que si

les o
 ne lu
 jama
 de T
 millie
 quéri
 pire ;
 tectio
 font a
 dans l
 Peu
 gulo d
 tir ses
 aller à
 avoien
 avoit f
 aller si
 occasio
 roient i
 Cet or
 avis qu
 aux Ch
 sembler
 libérer
 leur Per
 déferer
 beaucou
 fois ; ma
 qui d'en
 manches

les offrandes qu'il lui fait à sa maniere , ne lui étoient pas agréables , il n'auroit jamais donné la victoire à une poignée de Tartares *Mantcheoux*, contre tant de millions de Chinois, ni la force de conquérir & de conserver un si grand Empire ; qu'enfin tant de traits de la protection divine sur la Nation Tartare , font assez connoître qu'on peut se sauver dans la Religion des *Mantcheoux*.

Peu de jours après ces visites, le Regulo donna ordre à son fils aîné d'avertir ses frères & ses neveux de ne plus aller à l'église en foule , comme ils avoient fait à la dernière fête, où il les avoit fait observer, & même de n'y plus aller si souvent , afin de ne pas donner occasion à des recherches qui exciteroient infailliblement un grand orage. Cet ordre s'accordoit assez avec les avis que les Peres avoient déjà donnés aux Chrétiens. Sur cela les Princesses assemblèrent chez le Prince Jean pour délibérer ensemble : tous convinrent que leur Pere avoit raison, & qu'il falloit déférer à ses ordres ; que c'étoit même beaucoup qu'il permit d'y aller quelquefois ; mais ils ne pouvoient déterminer qui d'entr'eux iroient à l'église les Dimanches & les Fêtes, ou s'en abstien-

droient; aucun d'eux ne vouloit céder cet avantage à l'autre. Ils convinrent de s'en rapporter à ma décision, & à celle du Pere Suarès. Ils nous envoyèrent donc prier de nous rendre incessamment chez eux pour une affaire importante : comme j'étois le plus éloigné, je partis sur le champ; je demandai en chemin faisant à l'Officier qui étoit venu me quérir, s'il sçavoit quelle étoit cette affaire. Car dans un temps de persécution comme celui-ci, je craignois qu'il ne fût arrivé quelque nouvel incident; comme il me répondit qu'il ne s'agissoit que d'une légère contestation qui étoit survenue entr'eux, j'eus l'esprit en repos.

En effet, lorsque nous fûmes arrivés l'un après l'autre chez le Prince Jean, & que nous eûmes entendu le fait qu'ils nous expliquèrent, nous leur répondîmes, que pour le premier article le Regulo avoit raison; que pour le second ils devoient s'accorder ensemble, & que nous serions bien aises de les voir se déterminer eux-mêmes. Le Prince Jean qui craignoit qu'on ne lui donnât l'exclusion; parla le premier : il « est clair, dit-il que ceux qui sont Chré- » tiens, ont une obligation étroite d'en-

» ten
» pei
» des
» per
faire a
ces q
l'ainé
dresso
ses fre
baptê
terme

« M
» man
» de
» trai
» quo
» fure
» mai
» ce n
» nou
» çon
applau
ainsi fi
ne der
avant
essuyer
soudre
Con
m'invi
ce qu'

» tendre la Messe les jours de fêtes sous
» peine d'un grand péché, à moins que
» des raisons essentielles ne les en dis-
» pensent »; après quoi il se tut sans
faire aucune application aux autres prin-
ces qui n'étoient que Cathécumènes :
l'aîné vit d'abord que cette réponse s'a-
dressoit à lui, aussi-bien qu'à ceux de
ses frères, qui n'avoient pas reçu le
baptême, & il répondit pour tous en ces
termes :

« Nous n'avons garde de vous faire
» manquer à des devoirs essentiels, ni
» de rien exiger de vous qui soit con-
» traire à vos obligations; c'est pour-
» quoi nous prendrons si bien nos me-
» sures, que nous ne nous trouverons ja-
» mais à l'Eglise, quand vous y ferez. Par
» ce moyen il n'y aura point de foule,
» nous ne donnerons lieu à aucun soup-
» çon, & chacun sera content ». Nous
applaudîmes tous deux à cette résolution;
ainsi finit la dispute, qui certainement
ne demandoit pas notre présence; mais
avant que de les quitter il fallut encore
essuyer une infinité de questions, & ré-
soudre beaucoup de doutes.

Comme je sortois, le Prince Paul
m'invita de venir voir sa chapelle, par-
ce qu'il avoit à me consulter sur la dis-

position des tableaux ; je lui dis naturellement qu'il auroit pu m'en parler le dernier jour que j'eus l'honneur d'aller chez lui. Il me répondit en riant, que c'étoit à dessein qu'il ne m'en avoit rien dit, que sa vue étoit de me fournir une raison qui m'engageât à le venir voir un autre fois, & de profiter du temps que je lui accorderois pour s'instruire de plus en plus de ses obligations. J'y allai donc, comme je le lui promis, & je ne crains point d'exagérer en disant que je vis la plus belle chapelle qui soit à la Chine ; je pourrois même ajouter qu'elle ne dépareroit pas le palais d'un Prince en Europe. Il a choisi exprès une espace qu'il a fermé de belles murailles sans déranger l'ordre & la symmétrie de son hôtel ; on y entre par une belle porte ; & l'on voit d'abord une terrasse, élevée de trois pieds, assez profonde, & assez large : elle est revêtue de pierres blanches, & pavée de briques taillées, polies & vernissées d'une huile cuite & luisante ; le tout si bien joint, qu'on diroit que ce n'est qu'une seule piece. Au bout de cette terrasse s'élève le bâtiment qui fait le corps de la Chapelle. Ce qui en paroît au dehors, le bois de charpente, les portes, les

fenêtr
de pe
de p
de d
vertu
de fl
toit.
sidéra

La
quatr
bois
dedan
leur
que l
dont
bles :
que l
d'ordi
sur le
rêtes ;
de pl
ou qu
ils pe
tre ,
lors
quatre
celui
de m
quand
les.

fenêtres, tout éclate d'or, de vernis & de peintures, les angles sont de brique & de pierres travaillées avec art & mêlées de divers ornemens Chinois; la couverture est aussi très-propre, & ornée de fleurs ciselées dans les arrêtes du toit. J'avoue que je fus frappé en considérant le dehors de cet édifice.

La grande porte qu'on ouvre, a quatre battans, je ne dirai pas de quel bois elle est, parce qu'en dehors & en dedans elle est toute peinte d'une couleur rouge mêlée d'huile aussi luisante que le vernis, & semée de filets d'or, dont les figures me parurent fort agréables : de ces quatre battans il n'y a que les deux du milieu qui s'ouvrent d'ordinaire, & qui se replient en dedans sur les deux autres qui demeurent arrêtés; mais quand on a besoin de plus de place, soit aux jours de cérémonies, ou quand il y a beaucoup de monde ils peuvent aisément s'ouvrir tous quatre, & même s'ôter tout-à-fait. Pour lors le pavé de la terrasse qui est, à quatre pouces près, de niveau avec celui de la Chapelle, sert à agrandir de moitié l'espace dont on a besoin, quand il y un grand concours de fideles.

Dans le fond de la Chapelle on voit un retable doré, fait par un ouvrier habile, & qui sçait travailler sur les modeles d'Europe. Au milieu est un tableau de la très-sainte Trinité; d'un côté, celui de l'Ange - Gardien, & de l'autre celui de saint Joseph : tous sont peints à l'huile & d'une main Chinoise; mais ils ont été retouchés par le Frere Castillon, Jesuite Milanois, & habile peintre. L'autel, les gradins, la croix, les chandeliers, les vases, les fleurs, les castolettes & tous les autres accompagnemens sont d'un fort bon goût. En un mot tout y brille d'or, de vernis, & de peinture; le pavé même est si luisant qu'il faut le couvrir de tapis de peur d'y glisser.

Vous jugez assez du plaisir que je ressentis, en voyant ce Prince qui ne s'occupoit que du culte du Seigneur, & qui n'épargnoit nulle dépense pour lui dresser des autels. Comme je le félicitois de son zele, il m'interrompit pour me demander s'il y manquoit quelque chose, & qu'il l'ajouteroit aussi - tôt : « Non, lui dis-je, il n'y manque plus » qu'un bon nombre d'adorateurs du » vrai Dieu; puisque vous avez com- » mencé à sanctifier votre hôtel, vous

» n
 » te
 » to
 Il
 plufi
 sexe
 de se
 tend
 chap
 les au
 qu'il
 de ve
 que c
 beauc
 grace
 Le j
 rémon
 d'app
 invités
 qui pu
 notre
 raffem
 neveu
 déjà ch
 avec d
 amis.
 la sole
 main,
 tous re
 son ran

» ne devez plus y laisser aucun servi-
» teur du démon, mais il faut les gagner
» tous à Jesus-Christ ».

Il me répondit sur cela qu'il y avoit plusieurs personnes de l'un & de l'autre sexe tant dans sa famille, que dans celle de ses freres & de ses neveux, qui n'attendoient que la bénédiction de cette chapelle, les uns pour y être baptisés, les autres pour y faire leur dévotions; qu'il me prioit de presser le Peres Suarès de venir faire au plutôt cette cérémonie; que de différer d'un seul jour, c'étoit beaucoup perdre; & qu'il attendoit cette grace avec une extrême impatience.

Le jour fut donc arrêté pour la cérémonie; elle se fit avec beaucoup d'appareil. Six Missionnaires y étoient invités, mais il n'y en eut que quatre qui purent y assister. Nous trouvâmes à notre arrivée que le Prince avoit déjà rassemblé dans son hôtel ses freres, ses neveux & ses arrieres-neveux, les uns déjà chrétiens, les autres cathécumenes, avec d'autres chrétiens lettrés de ses amis. La chapelle fut bénite avec toute la solennité que prescrit le rituel romain, après quoi se fit la priere, que tous réciterent à genoux, chacun dans son rang.

Quand nous fûmes sur le point de sortir de la chapelle, tous les Princes petits & grands fléchirent les genoux, & battirent la terre du front pour nous remercier; nous leur rendîmes le salut à la maniere du pays: tout le monde s'étant levé, quelques-uns des Peres donnerent au Prince Paul des reliques bien enchâssées, des croix & des médailles qui portent avec elles des indulgences; il les reçut à genoux dans un profond respect, & avec une joie qui éclatoit sur son visage & dans ses paroles: rien de plus édifiant que la confiance que ces Princes chrétiens ont en ces choses saintes; aussi leur piété a-t-elle été récompensée de Dieu par des graces toutes particulieres.

De-là nous fûmes conduits dans une grande salle bien préparée pour nous y asseoir, & y prendre le thé; ce fut alors que la Princesse Marié, qui de son côté avoit pareillement rassemblé dans un appartement séparé les dames ses belles-sœurs, ses nièces, &c. les conduisit dans la chapelle nouvellement bénite, pour y faire leurs prieres, après quoi elle les remena dans son appartement pour les y traiter, tandis que son mari le Prince Paul nous traîtoit dans la grande salle. Tous les conviés furent régalez splendi-

dém
ord
vét
neu
con
Si
trou
des
rent
la f
qu'o
pere
autre
pers
suivi
grand
femm
lés,
de Je
Co
ment
ils pa
chape
A
voye
en te
Peres
est d
en bo
lème

dément : le repas fut servi avec un bel ordre & par des officiers proprement vêtus. Le Prince Paul en faisoit les honneurs, & tout s'y passa sans la moindre confusion.

Si la musique & la comédie ne s'y trouverent pas comme aux autres festins des Chinois, la joie & la piété y régnerent. L'entretien roula principalement sur la forme & la grandeur de la chapelle qu'on construiroit à la conversion de leur pere : celle-là devoit surpasser toutes les autres, & contenir quelques milliers de personnes, parce que son exemple seroit suivi du reste de la famille, & qu'une grande partie des parens du côté des femmes déjà instruits, & d'autres ébranlés, se rangeroient tous sous l'étendard de Jesus-Christ.

Comme il est naturel de croire aisément ce qu'on souhaite avec passion, ils parloient de la construction de cette chapelle, comme d'une chose prochaine.

A la fin du repas, les Princesses envoyèrent un Eunuque, qui, un genou en terre, demanda, de leur part, si les Peres se portoient bien; ici la coutume est de se lever, de répondre qu'on est en bonne santé, & de demander pareillement si les Princesses se portent bien,

après quoi l'Envoyé se retire ; c'est une maniere de saluer qui se pratique chez tous les gens de qualité par les dames, lorsqu'on va visiter leur mari ou leurs enfans, & qu'on est ami particulier de la famille.

Quand on eut desservi le fruit, & présenté de deux especes de thé à la Tartare & à la Chinoise, le Prince Paul, pour nous entretenir, se fit apporter quantité de peintures qu'il avoit fait faire dans son hôtel, & dont il avoit donné le dessein. C'étoient des énigmes, des emblèmes & des devises. Chaque peinture avoit son explication en vers ou en prose ; le sens renfermoit toujours une morale utile, ou l'explication d'un point de la religion. Il se servoit de cette industrie pour engager insensiblement ceux qui venoient le voir à l'entendre parler de Dieu & de sa sainte loi.

Vous voyez, mon Révérend Pere, combien le zèle de ce Prince étoit ingénieux, lorsqu'il s'agissoit d'attirer au bercail de Jesus-Christ, ceux qui en étoient éloignés par leur infidélité. Avant que de nous laisser sortir, il pressa fort le Pere Suarès de venir dire la messe dans sa chapelle pour les femmes chrétiennes qui ne pouvoient pas sortir ; ce Pere

ne
qu
mé
l'ac
qui
cha
le P
il l
pro
jour
chap
mun
sonn
disp
tres
qu'o
D
man
tinée
la g
le d
pas
forte
elle
auta
Prin
ne
trou
soit
moi

ne voulut s'engager à rien , de peur qu'on ne lui demandât trop souvent la même grace , & qu'il ne se vît obligé de l'accorder aussi aux freres & aux neveux qui travailloient pareillement à bâtir des chapelles, chacun dans leur hôtel ; mais le Prince Paul l'alla trouver à l'église, & il lui fit tant d'instances , qu'enfin il lui promit d'aller dire la premiere messe le jour de la sainte Trinité à laquelle sa chapelle est dédiée ; il y donna la communion ce jour-là à cinquante-neuf personnes du sexe qu'il avoit auparavant disposées, & y en baptisa plusieurs autres ; ce furent-là les premiers fruits qu'on recueillit dans ce saint lieu.

De si belles espérances ne pouvoient manquer d'être traversées, selon la destinée de toutes les œuvres qui tendent à la gloire de Dieu & au salut des ames ; le démon avoit trop d'intérêt de ne pas permettre que la Religion prît de si fortes racines dans une famille , d'où elle se répandoit de tous côtés , par autant de bouches qu'il y avoit de Princes & de Princesses converties ; & ne pouvant détruire cette union du troupeau avec les pasteurs, qui produisoit tant de conversions, il a tâché du moins de l'affoiblir en séparant l'un de

l'autre, & en dispersant le troupeau.

Dieu toujours admirable dans ses desseins, l'a sans doute ainsi permis, pour éprouver & purifier davantage ses nouveaux ferviteurs; il s'étoit déjà servi d'eux pour relever le courage des plus timides, & ranimer la ferveur des ames tiédées; il les choisit encore comme les plus forts dans la foi, pour servir d'exemple & de modele à tous ceux qui ont à souffrir pour son saint nom; on verra qu'ils ont dignement répondu à un choix si glorieux.

Sur la fin de juin de cette année, on nous manda de toutes les Provinces, que les Mandarins, en exécution des ordres de l'Empereur, avoient signifié aux Missionnaires de se tenir prêts à partir pour Macao vers le commencement de septembre; les Mandarins de Canton pressoient encore plus que les autres ceux de leur ville, de se pourvoir de bonne heure de maisons à Macao, pour y transporter leur bagage, & s'y rendre au plus tard avant la mi-septembre.

Sur ces connoissances, nous songeâmes à faire un dernier effort pour obtenir de Sa Majesté, que du moins elle nous fît la grace de laisser les Missionnaires à

Cant
Nos
rial d
mier
peine
le tre
Majer
donn
ne pa
& de
de l'in
L'Em
quatre
quoi
fois e
Pere K
cours
eût v
princi
avons
trouv
précéd
Il y
quer d
qu'un
présen
ternel
l'Emp
quarti
Ce

Canton, sans les obliger d'aller à Macao. Nos raisons sont déduites dans un mémorial que nous lui fîmes remettre le premier jour de juillet avec bien de la peine, par le moyen de ses deux freres, le treizieme & le seizieme Régulo. Sa Majesté répondit par un ordre qu'elle donna aux Mandarins de Canton, de ne pas presser le départ des Européens, & de l'informer au plutôt s'il y auroit de l'inconvénient à les laisser à Canton. L'Empereur fit passer cet ordre par les quatre Gouverneurs de l'Empire, après quoi il nous appella pour la premiere fois en sa présence, le Pere Bouvet, le Pere Kegler & moi. Il nous fit un discours qu'il avoit préparé, comme s'il eût voulu se justifier, & réfuter les principaux points des écrits que nous lui avions présentés pour notre défense. On trouve toutes ces pieces dans la lettre précédente du Pere de Mailla.

Il y a cependant une chose à remarquer que vous n'y trouverez pas; c'est qu'un peu avant que d'être admis en la présence de l'Empereur, son oncle maternel, l'un des quatre Gouverneurs de l'Empire, qui se trouvoit là, me tira à quartier pour me donner un avis.

Ce Seigneur, de même que son pere

& son ayeul, ont toujours eu beaucoup de liaison avec les Missionnaires, & les ont même logés chez eux plusieurs années ; il crut donc que l'ancienne amitié l'obligeoit à nous donner des conseils qu'il croyoit nécessaires dans les conjonctures présentes : « Prenez garde à » vous, me dit-il, & au temps où nous » sommes, prêchez un peu moins votre » Religion ; vous renversez les coutumes » de l'Empire, vous troublez la paix » des familles, vous brouillez les fils » avec le pere ». Je fus d'abord surpris d'entendre ainsi parler un homme, qui, d'ailleurs, étoit instruit des vérités chrétiennes, & de la morale que nous enseignons aux peuples. Comme je voulois lui répondre, il m'interrompit brusquement, & me dit : « Ne sçais-je pas ce » qui se passe dans la famille du vieux » *Sounou Peylé*, dont les fils ont embrassé votre loi ? L'Empereur l'ignore-t-il ? Je vous le répète, faites attention à l'avis que je vous donne ». Il n'en dit pas davantage, parce qu'un des autres Gouverneurs vint se joindre à nous.

Le même jour, premier de juillet, arriva, comme nous l'avons sçu depuis, un mémorial secret adressé à l'Empereur

par
des
Cher
pes
frer
Dan
Lou
tien
à la
parl
ram.
N
cles
ci m
une
s'att
est a
ayan
le de
l'Em
un
qui
en a
vrai
leur
pu
reçu
en f
près
par

par le fameux *Nien Kem yao Tsong* tou des deux provinces de *Chanfi* & de *Chenfi*, grand Général de toutes les troupes envoyées contre *Tse vam raptan*, & frere de *Nien si yao*, Vice-Roi de Canton. Dans ce mémorial il accusoit les Princes Louis & Joseph de s'être faits Chrétiens, d'avoir contribué de leur argent à la construction d'une église, & de parler souvent en secret au Pere Mouram.

Nous n'avons pas sçu les autres articles que contenoit l'accusation; ceux-ci même sont parvenus jusqu'à nous par une voie à laquelle on ne devoit pas s'attendre. Le fils de l'accusateur, qui est aujourd'hui Censeur public à Peking, ayant reçu le mémorial de son pere pour le donner aux quatre Gouverneurs de l'Empire, en donna avis secrètement à un des fils du vieux *Regulo Sounou* qui étoit son allié & son ami. Celui-ci en avertit ses autres freres; mais il est vraisemblable qu'ils n'en dirent rien à leur pere, de peur de l'affliger. Je n'ai pu sçavoir si l'Empereur avoit déjà reçu ce mémorial quand il nous admit en sa présence, ou s'il ne le reçut qu'après qu'il nous eut congédiés. Il paroît par certaines choses que nous dit l'Empe-

reur, & sur-tout par celles que me dit son oncle, qu'il lui avoit déjà été communiqué.

Dès le jour suivant les Princes chrétiens m'envoyèrent inviter d'aller à leur hôtel; ils étoient curieux de sçavoir le détail de ce qui s'étoit passé devant l'Empereur & avec les Grands, avant que Sa Majesté nous eût admis en sa présence. Je m'en excusai pour ce jour-là à cause de quelques occupations qu'il m'étoit impossible de différer. Dans l'impatience où ils étoient d'être instruits de ce qui s'étoit passé à notre audience, le Prince aîné qui n'étoit que cathécumene crut pouvoir, avec moins de risque, me venir trouver. Il m'aborda d'un air content, & me dissimula tout ce qu'il sçavoit du mémorial secret, pour ne point me donner une inquiétude inutile; je lui fis un détail exact de ce que nous avoit dit Sa Majesté, sur quoi il fit les réflexions d'un homme d'esprit, & qui avoit une connoissance parfaite de la disposition de la Cour, & de tous les acteurs qui y jouent actuellement leurs rôles. Mais il parla toujours en Prince vraiment chrétien, & qui n'étoit plus touché de tout ce qu'on appelle faveur & fortune.

Il m
sions
mater
en ge
qu'il y
leur fa
pas l'
réserv
m'avoc
par le
cachet
mémor
devint
fer, il
dans l
Mai
que je
que je
homme
ne rép
cordoi
déjà fa
Ce
renver
regard
malheu
une so
tranqui
ravie.
loin d'a

Il me pressa de lui rapporter les expressions mêmes, dont s'étoit servi l'oncle maternel : je me contentai de lui dire en général, que ce Seigneur sçavoit qu'il y avoit beaucoup de Chrétiens dans leur famille, que l'Empereur ne pouvoit pas l'ignorer, & qu'il falloit agir avec réserve ; mais je lui dissimulai ce qu'il m'avoit dit de plus fort, à-peu-près par le même motif qui le portoit à me cacher la connoissance qu'il avoit du mémorial secret. Je craignois qu'il n'en devînt plus timide, ou que sans y penser, il ne portât la frayeur & la crainte dans l'ame des plus foibles.

Mais que je le connoissois mal ! & que je lui rendois peu de justice ! quoique je le regardasse comme un grand homme de bien, l'idée que j'avois de lui ne répondoit pas à sa vertu, & s'accordoit mal avec les progrès qu'il avoit déjà faits dans les voies de Dieu.

Ce grand homme qui prévoyoit le renversement de toute sa famille, le regardoit, non pas comme un état de malheur & de disgrâce, mais comme une source de paix, de bonheur, & de tranquillité qui ne pourroit plus lui être ravie. Il voyoit venir la tempête, & loin d'appréhender d'en être submergé,

il s'assuroit qu'elle alloit le jeter dans le port du salut. Ces pensées le remplissoient de la plus douce consolation ; à la vérité il dissimuloit les sentimens de son cœur, mais sa joie éclattoit jusques sur son visage, & caufoit cet épanouissement avec lequel il me quitta, & dont la cause ne m'étoit pas connue. Je sçavois encore moins que je l'entretenois pour la dernière fois de ma vie, & qu'il n'y auroit plus que l'éternité bienheureuse qui devoit un jour nous rejoindre.

J'allai enfin visiter le Prince Jean, & quoique je ne doutasse pas que son aîné ne lui eût appris ce que j'avois à lui dire, je crus néanmoins devoir lui donner cette marque de considération & d'amitié. Je fus surpris en entrant chez lui d'y trouver presque tous ses freres, & plusieurs de ses neveux. Je craignis d'abord que quelque facheux événement ne les eût rassemblés ; mais comme je leur trouvai cette même gaieté, & cet air aisé & agréable qui leur est ordinaire, je me rassurai, sçachant d'ailleurs que l'union étroite qu'ils ont ensemble les réunit souvent dans le même hôtel, quoiqu'ils ayent chacun leur Palais séparé.

La
aux p
point
conno
ainé n
notre
me de
suites
toutré
king.
reçu a
attend
casion
tyrs, d
leur fa
une vo
» espér
Puis se
dit d'un
» mes
» berc
» tard
faisoit
été pré
contre
soin de
tout à
dire ;
mouve
& qu'

La conversation fut assez semblable aux précédentes : ils ne me parlerent point du mémorial secret dont ils avoient connoissance, mais je vis bien que leur aîné ne leur avoit rien laissé ignorer de notre dernier entretien. Le Prince Jean me demanda s'il étoit vrai que deux Jésuites & neuf chrétiens eussent souffert tout récemment le martyre dans le Tongking. Je répondis que nous en avions reçu avis de Canton, & que nous en attendions le détail : il prit de-là occasion de parler du bonheur des Martyrs, & de la grace singulière que Dieu leur fait, de les conduire au Ciel par une voie si courte. « Mais qui oseroit » espérer une telle grace, ajouta-t-il ? Puis se tournant vers ses freres, il leur dit d'un air riant. « Oh ! que nous sommes entrés bien à propos dans le » bercail de Jesus-Christ ! un peu plus » tard la porte en étoit fermée. » Il faisoit allusion au mémorial qui avoit été présenté à l'Empereur contre lui & contre ses freres ; comme on avoit eu soin de me le cacher, je ne pouvois pas tout à fait comprendre ce qu'il vouloit dire ; mais ayant remarqué quelques mouvemens parmi les domestiques & qu'ils venoient souvent parler à

l'oreille de leurs maîtres, je crus que quelque affaire les occupoit, & qu'il étoit temps de me retirer. Je me levai donc comme pour prendre congé d'eux; mais le Prince Jean qui vit mon embarras, me dit aussi-tôt que le Regulo leur pere étoit parti le matin pour aller à la sépulture de ses ancêtres, & que peu après son départ l'Empereur avoit ordonné qu'on le fit venir au Palais; qu'à l'instant on avoit couru après lui pour le faire retourner; qu'il seroit sans doute déjà arrivé au palais; que selon les apparences l'Empereur n'étoit pas content, & qu'ils s'étoient tous rassemblés pour en sçavoir des nouvelles à son retour: il me pria ensuite de le confesser dans sa chapelle. Ces Princes ont enfin obtenu après beaucoup de prieres la permission de recevoir notre Seigneur tous les huit jours: c'est une grace qu'on ne pouvoit pas refuser à des Néophytes d'une conscience si pure, & que Dieu éclaireroit d'une façon si particuliere.

Je me retirerai la tristesse dans le cœur; car je n'espérois rien de consolant de l'ordre qui étoit venu au Regulo. Tous nos Peres jugerent comme moi, que nous n'avions point d'autre parti à prendre, que de recommander

cette

cette a
former
Le l
s'étoit
gulo pa
intérieu
un des
premier
de l'Em
Tribuna
noux c
ans, &
lut une l
commis
ceux de
temps les
régnante.
sonnelles
comporté
exerçoit l
vince de
chef de B
plusieurs
tres, que
posa le Pr
Grands le
autre, il a
Ago : (1)

(1) C'est
Tome

cette affaire à Dieu, & de nous conformer à sa sainte volonté.

Le lendemain nous apprîmes ce qui s'étoit passé au palais. Dès que le Régulo parut à la porte où est la garde intérieure, & où sont assis les Grands, un des quatre Gouverneurs, Régulo du premier ordre, fils unique du frere aîné de l'Empereur *Cang-hi*, & Président du Tribunal des Princes, fit mettre à genoux ce vieillard de soixante-dix-sept ans, & par ordre de Sa Majesté, il lui lut une longue liste des fautes qu'avoient commis ses ancêtres: il lui reprocha que ceux de sa branche avoient été de tous temps les ennemis secrets de la branche régnante. Venant ensuite à ses fautes personnelles, on avouoit qu'il s'étoit bien comporté pendant les dix années qu'il exerçoit la charge de Général dans la province de *Leaotong*; mais qu'ayant été fait chef de Bannière, il étoit tombé dans plusieurs fautes qu'on lui détailla; entr'autres, que quand l'Empereur défunt déposa le Prince héritier, & demanda aux Grands leurs suffrages pour en élire un autre, il avoit donné le sien au huitieme *Ago*: (1) que, quoiqu'il fût du Con-

(1) C'est le huitieme fils de l'Empereur dé-

seil d'Etat, il se dispensoit d'y assister ; & que tout récemment ayant appris la mort du beau-pere du neuvieme *Ago*, il avoit soupiré, levé les yeux au Ciel, & envoyé des Officiers faire des complimens de condoléance à sa famille, quoiqu'il ne pût ignorer que ce Seigneur étoit mort dans la disgrâce de l'Empereur ; que pour toutes ces fautes, on le destituoit de sa dignité, on le privoit de ses appointemens, & on lui ordonnoit de partir dans dix jours avec toute sa famille, ses femmes, ses enfans, & ses petits-fils, pour aller demeurer à *Yeou-oué* (1). Parmi ceux qui se trouverent présens, lorsqu'on lui intima un ordre si sévere, il y avoit beaucoup de parens & d'amis ; mais ils dissimulerent leur douleur le mieux qu'ils purent : le moindre signe de compassion qu'ils eussent donné, leur eût été aussi préjudiciable qu'à celui qu'ils plaignoient

sant ; tous les Grands de l'Empire, Tartares & Chinois lui donnerent leurs suffrages pour être Prince héritier ; ainsi cette faute, si c'en est une, étoit commune à tous.

(1) *Yeou-oué* est un petit lieu où il y a une garnison de soldats Tartares, à quatre-vingt-dix lieues à l'ouest de Peking, un peu au-delà de la grande muraille.

ave
clai
faif
toie
vér
car
faut
ans,
à un
Le
nées
ges,
souffr
peu r
justifi
lui éci
où il
été in
pourq
& qu
pereur
d'affie
dans u
se leve
avoit
qu'il
à cau
n'étoit
le tem
de me

avec tant de raison. Les courtisans virent clairement que toutes ces fautes qu'on faisoit revivre depuis tant d'années, n'étoient qu'un prétexte pour couvrir le véritable motif d'un traitement si dur : car nonobstant toutes ces prétendues fautes qu'on n'ignoroit pas il y a deux ans, on n'avoit pas laissé de l'élever à un nouveau degré d'honneur.

Le Régulo qui avoit vécu tant d'années à la Cour dans les premières charges, & avec la réputation la plus saine, souffrit impatiemment des reproches si peu mérités. Il commençoit déjà à se justifier d'une manière un peu vive, & il lui échappa même certaines expressions, où il entroit du dépit, & qui eussent été interprétées en mauvaise part : c'est pourquoi le Président qui étoit son ami, & qui devoit porter sa réponse à l'Empereur, craignant que l'accablement d'affliction où il étoit, ne le fit tomber dans une faute véritable, lui ordonna de se lever & de penser à loisir à ce qu'il avoit à répondre ; il supposa le besoin qu'il avoit d'aller changer d'habit à cause de la chaleur ; mais ce n'étoit qu'un prétexte pour lui laisser le temps de rentrer en lui-même, & de mesurer mieux ses termes. A son re-

tour il fit un extrait de la réponse du Régulo, dont il ne prit que ce qu'il y avoit de plus raisonnable, & il en fit aussitôt le rapport à l'Empereur : mais Sa Majesté ne fit aucune réponse ; ainsi le vieillard après avoir attendu longtemps, fut obligé de se retirer dans sa maison, où l'on étoit déjà informé de ce qui venoit de lui arriver.

Presque tous ses fils le reçurent à sa porte ; & d'un air gai & content ils le prièrent de ne point s'affliger inutilement & de conserver sa santé, l'assurant qu'ils le suivroient par-tout avec joie & qu'ils feroient en sorte qu'il ne manquât jamais de rien. Ensuite le Prince aîné portant la parole au nom de tous, lui demanda en grace qu'il permit à ses autres freres qu'il n'avoit point vus depuis qu'ils étoient chrétiens, sçavoir le troisième, le dixième, & l'onzième, de paroître en sa présence : Allez, répondit le Régulo, appelez-les vous-même : comme ils n'étoient pas éloignés, & qu'ils attendoient la réponse que feroit leur pere, ils ne furent pas long-temps sans paroître. Cette entrevue donna quelques instans de joie, & dissipa d'abord la tristesse que causoit leur exil. Le Régulo lui-même oublia pour un

me
air
no
loi
fait
qu
av
effe
de
met
fer
L
mati
& p
avoi
sçais
il par
le no
glife
bapté
» l'E
» ces
» ne
» si
» de
» pal
» arr
» no
» &
» cha

moment son infortune, & prenant un air agréable; nous avons, dit-il, dans notre famille un péché originel; il vouloit parler des reproches qu'on lui avoit faits sur les fautes de ses ancêtres; après quoi il alla se reposer de la fatigue qu'il avoit eue à effuyer au palais, & qui en effet devoit être pénible pour un homme de son âge, tandis que ses enfans iroient mettre ordre à leurs affaires pour se disposer au départ.

Le lendemain sur les huit heures du matin, le Regulo retourna au palais, & porta un mémoire apologétique qu'il avoit fait faire pendant la nuit; je n'en sçais pas le contenu : mais à peine fût-il parti que son fils aîné qui portoit déjà le nom de François Xavier, vint à l'église demander avec empressement le baptême : « il est à craindre, dit-il, que » l'Empereur, touché des longs servi- » ces & du grand âge de mon pere, » ne lui remette la peine de l'exil; » si cela étoit, je désespérerois presque » de ma conversion : il reviendrait du » palais chargé de tant d'ordres pour » arrêter le progrès de la Religion dans » notre famille, que mes autres freres » & moi serions liés par de nouvelles » chaînes bien plus difficiles à rompre. Il

» n'y a plus à délibérer, je veux désormais
 » mais vivre & mourir Chrétien, & ne
 » pas abuser davantage de la bonté &
 » de la patience de Dieu qui m'attend
 » depuis si long-temps. » Il reçut donc
 cette grace, de même que son neveu fils
 du huitieme frere, & chef de sa famille
 depuis la mort de son pere, qui n'a pas
 eu le même bonheur. C'est un jeune
 Prince de vingt-six ans, qui réunit en sa
 personne les plus belles qualités de l'es-
 prit & du corps; & ce qui est infiniment
 plus estimable, qui est rempli des
 plus grands sentimens de la Religion.
 Il y a long-temps qu'il imitoit ses on-
 cles dans leurs pratiques de zele. Il
 avoit instruit tous ceux de sa maison,
 & plusieurs avoient déjà été baptisés.
 Après ces deux Princes, trois domesti-
 ques du second fils qui devoient ac-
 compagner leur maître dans leur exil, fu-
 rent aussi régénérés dans les eaux du
 baptême.

Pendant ce temps-là le Régulo présen-
 toit son mémoire au Président du Tri-
 bunal des Princes; mais il fut fort sur-
 pris d'entendre les nouveaux reproches
 que ce Président lui fit de la part de
 l'Empereur. « Le sixieme & le douzi-
 » me de vos enfans, lui dit-il, (ce sont

» le
 » br
 » ni
 » se
 » on
 » plo
 » en
 » vo
 » ran
 » ne
 Le
 troisi
 ses en
 qu'il a
 si-tôt
 avoit
 pendan
 de les
 leur d
 sez d'e
 discern
 se. Ces
 tourna
 qu'au
 Le
 palais,
 le jour
 fois : «
 » rige
 » grac

» les Princes Louis & Joseph) ont em-
» brassé la loi Chrétienne, & ont four-
» ni de l'argent pour bâtir une égli-
» se; vous en avez encore d'autres qui
» ont imité leur exemple : que n'em-
» ploiez-vous votre autorité pour les
» en détourner, ou que ne les défériez-
» vous à l'Empereur ? On sçaura les
» ranger à leur devoir, puisque vous
» ne sçavez pas les gouverner ».

Le Régulo répondit qu'à la vérité le troisieme, le dixieme & le onzieme de ses enfans s'étoient faits Chrétiens, mais qu'il avoit ignoré leur dessein, & qu'aussi-tôt qu'il en avoit été informé, il les avoit chassés de sa présence, & que pendant trois ans entiers il avoit refusé de les voir; que s'il ne s'étoit pas fait leur délateur, c'est qu'il n'avoit ni assez d'esprit ni assez de capacité, pour discerner si cette loi est vraie ou fausse. Ces excuses furent inutiles : on lui tourna le dos, & on le laissa là jusqu'au soir.

Le septieme il retourna encore au palais, & il y demeura presque tout le jour aussi inutilement que la dernière fois : « allez, partez, lui disoit-on, cor-
» rigez-vous, & l'Empereur vous fera
» grace »; mais on ne lui disoit pas

de quoi il devoit se corriger. Le même jour j'allai dès le matin à l'église des Peres Portugais, me doutant bien que j'y trouverois quelques-uns de ces Princes Chrétiens, qui m'instruiraient de l'état ou étoient les choses. Effectivement j'y trouvai les Princes Jean, François, Paul & Jean-Baptiste, avec le fils unique du Prince Paul âgé de dix-sept ans, qui attendoit qu'on lui conférât le saint baptême. Quoiqu'il l'eût demandé plusieurs fois & avec de grandes instances, on le lui avoit toujours différé soit à cause de son âge, & du danger qu'il y avoit qu'il ne se laissât pervertir par les autres Princes du même Sang encore infideles, soit parce qu'il demeurait encore chez le Régulo son grand pere, qui l'avoit élevé dès le berceau, qui l'aimoit tendrement, & qui eût porté les choses à quelque éclat, s'il eût sçu qu'il étoit Chrétien. D'ailleurs il n'étoit pas inutile chez le Régulo; il parloit à ce vieillard avec une liberté que tout autre que lui n'eût osé prendre; & il l'entretenoit sans cesse des vérités de la Religion: un jour il l'avertit que le Medecin qu'il entretenoit dans sa maison venoit de mourir, (c'étoit un vieux Chrétien de la province de *Houquam*;)

Le R
l'exp
« sç
» ou
» re
» m
» pe
» pe
» ils
» la
» on
» lo
» Ci
» oh
» l'p
» ler
pas es
Princ
étoit
tes le
vant
christ
Pe
pour
que l
au R
dépou
nou
elle d
veme

Le Régulo lui répondit en se servant de l'expression ordinaire des Chrétiens ,
« sçavoir , que Dieu l'avoit recueilli :
» oui , reprit le jeune homme , Dieu l'a
» recueilli : mais il faut sçavoir que nous
» mourrons tous comme lui , grands &
» petits , jeune & vieux , personne ne
» peut éviter la mort : mais tous iront-
» ils dans le même endroit ? L'enfer est
» la demeure éternelle des infideles , qui
» ont refusé le baptême & rejeté la
» loi de Dieu : les Chrétiens iront au
» Ciel où ils jouiront d'éternelles délices :
» oh ! si vous sçaviez ce que c'est que
» l'enfer ! nulle expression n'en peut éga-
» ler l'horreur ». Le Régulo qui ne vouloit
pas essuyer le reste du sermon de ce jeune
Prince , lui imposa silence ; mais il n'en
étoit pas plus timide , & il faisoit tou-
tes les occasions de lui remettre de-
vant les yeux les grandes vérités du
christianisme.

Pendant qu'on dispoisoit toutes choses
pour la cérémonie , la nouvelle se répandit
que l'Empereur remettoit la peine de l'exil
au Régulo , & qu'il se contentoit de le
dépouiller de sa dignité. Quoique cette
nouvelle se trouvât fautive dans la suite ,
elle devoit , ce semble , causer un mou-
vement de joie ; cependant les Princes

l'écouterent froidement, & y parurent peu sensibles. Celui qui étoit prêt d'être baptisé, craignit qu'on ne prît de-là occasion de différer encore son baptême : « Tout va bien aujourd'hui, dit-il, & » demain tout ira mal ; je ne veux pas » courir le risque de sortir de Peking sans » avoir reçu le baptême ; peut-être que » je n'en trouverois plus l'occasion » : il fallut donc le satisfaire au plutôt. La cérémonie se fit par le Pere Fridelli, Jésuite Allemand, dans une grande Sacrifice bien ornée. Le Prince Jean fut le parrain, & donna au jeune Prince le nom de Michel, comme il le souhaitoit, à cause de la dévotion particulière qu'il avoit envers cet Archange. Après la cérémonie nous entrâmes tous à l'Eglise pour y adorer Notre Seigneur ; & comme on se retiroit, le nouveau Néophyte alla seul à la chapelle de son saint patron pour y faire sa priere, puis il vint nous rejoindre dans la salle ; là il se mit à genoux aux pieds du pere qui l'avoit baptisé pour le remercier ; il donna les mêmes marques de reconnoissance aux autres Peres qui avoient été présens, à son parrain, à son pere, à son oncle, & au Prince Jean-Baptiste son cousin-germain. Le Pere Fridelli lui donna,

felo
croi
avec
de g
O
tous
ne fi
dans
pour
il n'
des
avoir
ne do
recon
étoit
il les
en Jér
Par
ce pe
défapp
moi,
cheuse
prêt d
& peu
fût si
bienfé
s'il ne
faire u
Le
quelqu

selon la coutume , un chapelet , une croix & une image qu'il reçut à genoux avec beaucoup de respect & d'actions de graces.

On l'obligea après de s'asseoir avec tous les autres pour boire le thé , ce qu'il ne fit que par complaisance ; car il étoit dans l'impatience de sortir de la salle , pour aller aussi remercier les Catéchistes : il n'y eut pas jusqu'aux domestiques des Peres , & à tous ceux qu'il crut avoir contribué à son bonheur , à qui il ne donnât des marques d'amitié & de reconnoissance ; & quicqu'il sçût qu'il étoit fort au-dessus d'eux par sa naissance , il les regardoit dès-lors comme ses freres en Jésus-Christ.

Pardonnez-moi, mon Révérend Pere, ce petit détail, je crois que loin de le désapprouver , vous admirerez comme moi , qu'un jeune Prince , dans les fâcheuses circonstances où il se trouvoit , prêt de partir pour un exil très-rude , & peut-être sans espérance de retour , fût si attentif à de simples devoirs de bienséance , & aussi peu embarrassé , que s'il ne se fût agi après cela , que d'aller faire un tour à sa maison de campagne.

Le Régulo qui s'attendoit toujours à quelque favorable retour du côté de

L'Empereur, alla au tribunal des Princes pour s'informer si Sa Majesté ne s'étoit point radoucie. Il eut pour toute réponse que l'Empereur avoit vu son Mémoire, & qu'il n'avoit qu'à partir & sans délai. Sur cela le Régulo ne prenant plus conseil que de lui-même, crut que pour appaiser l'Empereur, il devoit lui livrer ceux qui étoient devenus l'objet de sa colere & de son indignation, afin qu'il en fît telle justice qu'il lui plairoit. C'est une coutume établie chez les *Mantcheoux*, de livrer leurs enfans à l'Empereur, quand il se plaint de leur conduite. Aussi-tôt qu'il fut de retour à son hôtel, il envoya chercher ses fils, & ses officiers, il fit apporter des chaînes, & d'un signe de main, il ordonna qu'on les mit au Prince Jean qui les reçut sans dire un seul mot; il indiqua de même le Prince Paul; l'officier s'approcha pour le lier; mais ce Prince repoussant de la main les chaînes, dit d'un ton ferme, qu'il n'avoit offensé ni le ciel, ni la terre, ni l'Empereur, ni son pere; & qu'il prioit du moins qu'on lui dît pour quelle raison on vouloit l'enchaîner. Son pere ne répondit rien, & se contentant de baisser les yeux, son silence faisoit assez connoître l'embarras où il se trouvoit: sur

Quoi
« ne
» to
» br
» ce
» je
» re
» un
main
prit,
Fran
comm
pas b
du tra
ce qu
vint à
se prés
ordre
Ala
& ret
y rend
faire.
à un
dans t
d'enjo
eussent
pelles
images
les rep
Pend

Quoi le Prince Jean prenant la parole :
« ne voyez-vous pas , lui dit-il , que
» tout notre crime est d'avoir em-
» brassé la Religion chrétienne. C'est
» cela même , reprit le Prince Paul , que
» je voulois qu'on me dît clairement , je
» recevrai volontiers ces chaînes pour
» une si bonne cause » : & de la même
main qu'il les avoit rejettées , il les re-
prit , & aida à se les mettre ; le Prince
François , qui , dès sa jeunesse avoit un
commencement de surdité , n'entendit
pas bien ce qui se disoit ; mais jugeant
du traitement qu'on lui préparoit par
ce qu'il voyoit , il n'attendit pas qu'on
vint à lui ; il sortit de sa place , & alla
se présenter aux Officiers , qui sans autre
ordre , le lièrent comme ses deux freres.

A la fin de cette scene le Régulo se leva ,
& retourna au Palais de l'Empereur pour
y rendre compte de ce qu'il venoit de
faire. Avant que de partir , il ordonna
à un de ses Officiers infidèle d'aller
dans tous les hôtels de ses enfans , &
d'enjoindre à leurs domestiques qu'ils
eussent à détruire promptement les cha-
pelles & les oratoires ; & à ramasser les
images , les croix , les chapelets pour
les reporter à l'église.

Pendant que le Régulo étoit au Palais ,

les trois Princes chrétiens, qui restèrent avec leurs gardes, ne doutoient pas qu'on ne les conduisît bientôt au tribunal des Princes pour y subir l'interrogatoire. Rien ne leur faisoit plus de plaisir, car long-temps auparavant, qu'on jouissoit d'une paix profonde, ils avoient résolu de présenter à ce même Tribunal un mémorial, pour y rendre compte de leur religion, dont on parloit si différemment sans la connoître : ils prétendoient en démontrer la vérité aux autres Princes, leur faire sentir la nécessité où ils étoient de s'y soumettre, & leur remettre devant les yeux, que puisqu'on l'avoit examinée & approuvée tant de fois au Tribunal des rites, il seroit injuste d'inquiéter ceux qui l'embrassoient. Les Missionnaires qui avoient sçu cette résolution, s'y opposèrent, dans la crainte qu'on ne la prît pour une insulte, & qu'à ce sujet il ne s'élevât une persécution qui auroit pu ébranler les nouveaux Néophytes encore foibles dans la foi.

Les Princes entrèrent pour lors dans ces raisons de prudence; mais ils crurent qu'elles cessioient dans les circonstances présentes, & que le temps étoit venu de rendre un témoignage public aux vérités de la religion. Les Prince Jean & le

Princ
tandi
prom
chain
son p
» dis
» les
» bie
» der
» gra
» c'es
» con
» Chr
» ah !
» Que
» voir
» tout
» de d
» lieu
» tout
» saint
Il pa
mestiqu
épouse
donné
croix,
chrétie
d'un to
Décalo
votre L

Prince Paul s'entretenoient de la sorte, tandis que le Prince François, qui se promenoit dans la salle, montrant ses chaînes à ses domestiques & à ceux de son pere: « Vous voyez ces fers, leur » disoit-il, je les estime plus que toutes » les richesses de l'univers; gardez-vous » bien de me plaindre, ou d'appréhender pour vous le même sort: le plus » grand bonheur qui puisse vous arriver, » c'est d'être enchaînés, & de souffrir » comme nous pour la cause de Jesus- » Christ. On nous a condamnés à l'exil: » ah! plutôt à Dieu que ce fût à la mort! » Quel plaisir seroit-ce pour nous, de » voir abrégier le chemin du ciel, d'être » tout d'un coup délivrés des miseres » de cette vie, & transportés dans ce » lieu de délices où Dieu même employe » toute sa puissance à récompenser ses » saints »!

Il parloit encore, lorsqu'un de ses domestiques envoyé par la Princesse son épouse, vint l'avertir de l'ordre qu'avoit donné le Regulo d'enlever les images, les croix, & les autres symboles de la piété chrétienne. Il ne répondit qu'en récitant d'un ton ferme le premier précepte du Décalogue: *Vous adorerez le Seigneur votre Dieu, & ne servirez que lui seul;*

« qu'on ne touche à rien , ajouta-t-il »
 » avant que ces chaînes tombent par ma
 » mort , ou que j'en sois délivré d'une
 » autre maniere ; moi-même je mettrai
 » ordre à tout ».

Le Prince Jean-Baptiste qui étoit présent , fit une réponse un peu plus dure : il en fut repris doucement par le Prince Jean son oncle : « faites attention , lui » dit-il , que nous devons plus que ja- » mais ménager la foiblesse de nos do- » mestiques chrétiens ; il faut si peu de » chose pour affoiblir leur courage , sur- » tout lorsqu'ils voyent leurs maîtres » couverts de chaînes ; ce ne sont encore » que de jeunes arbres qu'on vient de » transplanter ; le moindre vent peut les » abattre ».

Cependant le Regulo qui étoit allé au Palais , afin de demander à qui l'Empereur souhaitoit qu'il remît ses enfans pour en faire justice , ne fut pas reçu comme il l'espéroit : le Président l'ayant entendu , ne parut pas content de sa démarche , soit que connoissant la fermeté de ces trois illustres Néophytes , il vit bien qu'ils ne reculeroient pas , & qu'on s'engageroit avec eux dans une dispute de laquelle il seroit difficile de sortir avec avantage , soit qu'il craignît que l'Empe-

reur
 qu'en
 rendi
 vérité
 j'igno
 d'en f
 » est
 » la
 » vou
 » que
 » vou
 ajouta
 roient
 ils ser
 gissoit
 falloir
 voulut
 Le
 avance
 coûté
 tel , &
 sans le
 Xavier
 de lui
 lui avo
 toutes
 avoit a
 faveurs
 ment o
 paroître

reur ne pousât l'affaire trop loin , & qu'ensuite venant à s'en repentir , il ne le rendît responsable de sa trop grande sévérité ; soit par quelque autre motif que j'ignore , il ne voulût jamais se charger d'en faire le rapport à Sa Majesté : « tout » est fini , lui dit-il , vous êtes instruit de » la sentence qui a été portée , il ne » vous reste plus d'autre parti à prendre » que celui d'obéir , & de vous corriger » vous & vos enfans ». Comme on lui ajouta , qu'en cas d'amendement ils seroient tous avancés , mais qu'autrement ils seroient punis sévèrement ; il ne s'agissoit plus que de sçavoir de quoi il falloit se corriger , & c'est ce qu'on ne voulut jamais lui dire.

Le Regulo ne se voyant pas plus avancé par une démarche qui avoit tant coûté à sa tendresse , retourna à son hôtel , & fit ôter les chaînes à ses enfans sans leur dire un seul mot. Le Prince Xavier , son aîné , prit cette occasion de lui représenter de nouveau ce qu'il lui avoit déjà dit tant de fois , que de toutes les familles de Peking , il n'y en avoit aucune qui eût reçu de Dieu des faveurs plus singulieres ; que le traitement qu'on lui faisoit ne devoit pas lui paroître une disgrâce ; mais qu'il devoit

le regarder comme un effet de la miséricorde infinie de Dieu , qui cherchoit à le sauver par la voie des souffrances. Animé qu'il étoit de ce feu divin , qu'il venoit de recevoir au baptême , il continua de dire à son pere les choses les plus touchantes.

Le Prince Jean , les larmes aux yeux , regrettoit la perte de ses chaînes , & l'occasion qu'il avoit manqué de souffrir le martyre. Il voulut parler , mais sa foiblesse & les sanglots lui couperent la parole. Le Prince Paul , son cadet , y suppléa : « à ce trait , dit-il , ne rece-
 » noissez-vous pas le monde qui a été
 » jusqu'ici votre idolé ? Quoi de plus
 » ingrat ! il oublie les plus longs & les
 » plus importans services. Quoi de plus
 » injuste ! ce n'est nullement la raison qui
 » le conduit. Quoi enfin de plus trom-
 » peur ! il n'a que des apparences qui
 » éblouissent. Mais nous donna-t-il des
 » biens réels , quelle en est la solidité ?
 » tout ce qu'il a , & ce qu'il peut don-
 » ner , n'est qu'une vapeur qui se dissipe
 » à l'instant , & dont à la fin il ne reste
 » qu'un souvenir inutile. Dieu , au con-
 » traire , est grand , libéral dans ses
 » dons , magnifique dans ses promesses ,
 » & fidele à les exécuter. Voulez-vous

» tout
 » ne p
 » fcre
 » Atta
 » ador
 » dont
 » mot
 » avez
 » Religi
 » t-il
 » donn
 » nous
 » mir
 » où v
 » ment
 » voir
 » vous
 » arriv
 » sépar
 » recon
 Le R
 tous cō
 tête , &
 il y der
 seul mo
 enfans d
 tiers , &
 n'étoit
 obligea
 Si on

» tout-à-coup goûter une paix que rien
» ne puisse altérer, & vous remplir d'une
» force supérieure à tous les événemens ?
» Attachez-vous uniquement à Dieu ;
» adorez-le , servez - le de la maniere
» dont il veut être adoré & servi ; en un
» mot , faites - vous Chrétien ; vous
» avez avoué tant de fois que cette
» Religion est bonne. Dites-moi , y en a-
» t-il quelqu'autre qui soit capable de
» donner ce zele & cette ardeur que vous
» nous voyez, qui nous fait pleurer & gé-
» mir depuis si long-temps sur le danger
» où vous êtes de vous perdre éternelle-
» ment ? Hé , que vous servira-t-il d'a-
» voir eu ce grand nombre d'enfans que
» vous aimez avec tant de tendresse , s'il
» arrive que vous soyez éternellement
» séparé d'eux , pour n'avoir pas voulu
» reconnoître & servir le même Maître ?

Le Regulo se voyant ainsi assailli de tous côtés, porta les deux mains à la tête , & s'appuyant contre la muraille , il y demeura attaché sans répondre un seul mot. Cette posture fit connoître à ses enfans qu'il ne les écoutoit pas volontiers , & que le temps de sa conversion n'étoit pas encore venu , ce qui les obligea de se retirer.

Si on a dit de S. Augustin que le fils de

tant de larmes ne pouvoit pas périr ; n'avons - nous pas raison d'espérer que Dieu accordera enfin la conversion de ce bon vieillard aux larmes, aux prières, aux jeûnes, aux austérités & aux aumônes de ses enfans ? Nonobstant l'effort de cette persécution domestique, qui ne pouvoit être ignorée de personne, neuf femmes de la même maison, toutes bien instruites, & sur le point de suivre leurs maîtresses en exil, vinrent à l'Eglise de la Sainte Vierge demander & recevoir le saint baptême.

Cependant presque tous les parens du vieux Regulo lui conseillerent de ne plus avoir recours aux mémoriaux ni aux apologies ; qu'il lui falloit tenter une autre voie plus capable de fléchir la colere de l'Empereur ; c'étoit d'aller encore au Palais, d'implorer sa clémence & d'y rester dans une posture humiliée, jusqu'à ce qu'il eût reçu quelque réponse ; qu'on ne manqueroit pas d'avertir secrètement Sa Majesté de l'état d'humiliation où il se tiendrait ; & que, sans doute, touchée de son grand âge, de ses longs services, & des marques de son repentir, elle prendroit des sentimens de bonté & de douceur à son égard, & que le pardon ne tarderoit pas à venir.

Le P
dre ce
préher
ouvrir
ils se
pête p
ils dé
obteno
peine,
meur
ami du
tiere
dessein
son ran
service
de reto

Com
fense d
départ
leurs a
de ce d
continu
quartie
voir, p
y avoi
ceux q
Le par
une le
signer,
leur in

Le Regulo n'étoit pas éloigné de prendre ce parti ; ses enfans Chrétiens l'appréhendoient fort , sans oser néanmoins ouvrir la bouche pour l'en détourner ; ils se contentoient de conjurer la tempête par leurs continuelles prières , car ils désespéroient de sa conversion , s'il obtenoit quelque adoucissement à sa peine , qui lui rendit la liberté de demeurer à la Cour. Dieu permit qu'un ami du Regulo , en qui il avoit une entière confiance , désapprouvât fort ce dessein , comme indigne de son âge , de son rang , de sa réputation & de ses services ; ainsi il ne fut plus question de retourner au Palais.

Comme il n'y avoit point eu de défense de visiter cette famille avant son départ , presque tous leurs proches , leurs alliés & leurs amis s'acquitterent de ce devoir ; c'étoit un flux & reflux continuel de Seigneurs qui inondoit le quartier ; nous n'osâmes pas aller les voir , parce que nous étions instruits qu'il y avoit des gens postés pour épier tous ceux qui entreroient dans leurs maisons. Le parti que je pris fut de leur écrire une lettre en langue Tartare , sans la signer , où je tâchois de les fortifier en leur inspirant les sentimens qu'ils de-

voient prendre dans des conjonctures si tristes : je l'adressois au Prince Jean , & je la lui envoyai par un Catéchiste qui lui portoit de ma part quelques présens de dévotion. Ce Catéchiste avoit un talent rare de bien parler de Dieu , & il étoit accoutumé à voir de grands Seigneurs. Il sçavoit que ces Princes étoient Chrétiens ; mais il ne les avoit jamais vus ; il les visita l'un après l'autre. Quand il vint me rendre compte de la commission dont je l'avois chargé , je trouvai un homme transporté hors de lui-même.

» Ah ! mon Pere , s'écria-t-il , dans une
» espece d'enthousiasme , chez quelles
» personnes m'avez-vous envoyé ? Eh !
» quelles paroles de consolation pouvois-
» je porter à des gens qui ne respirent
» que les croix & les souffrances ? J'ai
» vu des saints qui parlent de Dieu avec
» une éloquence toute divine ; je n'ai eu
» autre chose à faire qu'à les écouter &
» à admirer la vivacité de leur foi ; ils
» ne tiennent à aucune des choses de la
» terre ; ce qui les touche uniquement ,
» c'est que dans le lieu de leur exil , ils
» n'auront point de Missionnaires pour
» leur administrer les sacremens. Vous
» ne sçauriez croire avec quel sang froid
» ils m'ont entretenu de leur départ :

» n
» c
» fo
» de
C
pêch
naire
de ca
de fo
soit-i
de lu
plus
imag
ne do
fervè
terre
charit
trouv
témoi
qu'il
répon
le Sei
infirm
rendo
laissoit
Dieu
Le
cherch
du Pri
il dépe

» non , si je n'avois pas vu moi-même
 » ces Seigneurs, je n'aurois jamais ajouté
 » foi à tout ce qu'on auroit pu me dire
 » de leur courage & de leur vertu ».

Ce même jour le Prince François dépêcha un de ses Eunuques aux Missionnaires pour leur demander la permission de catéchiser & de baptiser dans le lieu de son exil, où il ne prétendoit pas, disoit-il, aller inutilement; & il les prioit de lui envoyer de toutes les Eglises le plus qu'on pourroit trouver de petites images, de croix & de chapelets. Que ne doit-on pas attendre du zèle de ce fervent Néophyte, qui part pour une terre étrangère, animé de la plus ardente charité pour le salut de ceux qu'il y trouvera? Un de nos Peres lui ayant témoigné combien il étoit touché de ce qu'il étoit devenu un peu sourd: il lui répondit qu'au contraire, il remercioit le Seigneur de lui avoir envoyé cette infirmité, parce que, comme elle le rendoit inutile pour le monde, elle lui laissoit une liberté entière de penser à Dieu, & de ne servir que lui.

Le lendemain, le Regulo envoya chercher la Princesse Françoisse, épouse du Prince Joseph; pendant son absence, il dépêcha un de ses Officiers infideles

avec ordre de visiter sa maison , & de pénétrer même jusques dans la chambre de la Princesse , d'y ramasser tout ce qu'il y trouveroit de croix , de chapelets & d'images , & de les brûler au milieu de la cour.

Cet ordre sacrilège fut exécuté ponctuellement : tout étoit déjà consumé , lorsque la Princesse retourna à son hôtel. A la vue de ce monceau de cendres , elle pensa tomber en défaillance , & elle exprima sa douleur par les cris les plus lamentables ; ce qui fit croire aux voisins qu'une douleur si excessive ne pouvoit être que l'effet du déplaisir que lui causoit l'exil ; elle ne se consola que quand ses beaux-freres Chrétiens lui eurent promis de la dédommager de sa perte , en partageant avec elle ce qu'ils avoient. Ils firent en même-temps réflexion que le Regulo pourroit ordonner une semblable visite dans leurs maisons ; & pour ne point exposer les croix & les images qui leur restoient , à être profanées par des mains idolâtres , ils renvoyèrent les plus grandes à l'Eglise , & ne garderent que les plus petites , ou celles qui pouvoient aisément se cacher. Après quoi ils allerent tous ensemble exhorter de nouveau leur pere à embrasser

bra
ren
jour
dom
chun
enco
d'au
men
Le
deva
cêtre
de l'E
sur le
Jean ,
grand
tendir
Seigne
du Re
nomm
fin ;
mene
avant
affaires
gligeoi
qu'il e
Ce
des m
confess
la libe
qu'ils
To

brasser le Christianisme ; mais ils ne purent rien gagner sur son esprit. Cette journée finit par le baptême de trois domestiques d'un de ses enfans Catéchumenes. Le jour suivant , il y en eut encore quelques-uns de baptisés , & d'autres qui se purifierent dans le sacrement de la pénitence.

Le 13 , le Regulo & tous ses enfans devant aller à la sépulture de leurs ancêtres , & étant obligés de passer près de l'Eglise des Peres Portugais , qui étoit sur leur chemin , le Prince Paul , le Prince Jean , & le Prince Michel partirent de grand matin , vinrent à l'église , y entendirent la Messe , & reçurent notre Seigneur ; le deuxieme fils du second fils du Regulo y reçut le baptême , & fut nommé Jean-Baptiste , comme son cousin ; son pere étoit toujours Catéchumene ; il souhaitoit fort d'être baptisé avant que de partir ; mais le soin de ses affaires domestiques , que les autres négligeoient , l'engagea dans tant de délais , qu'il en perdit l'occasion.

Ce même jour , vingt dames suivantes des maisons de ces Princes vinrent se confesser : enfin tous ceux qui avoient la liberté de sortir , quelque embarras qu'ils eussent d'ailleurs , trouvoient le

temps de venir à l'église. Il y eut même une Princesse qui , dans la crainte qu'aucun des Missionnaires ne pût aller chez elle , se rendit à l'église des femmes avec ses suivantes , aimant mieux s'exposer à la censure & à la malignité des discours publics , que de partir sans le secours des sacremens.

Le 14 , un Pere Portugais alla de grand matin chez le Prince Xavier ; il étoit incommodé , de même que la Princesse Therese ; l'un & l'autre entendirent la messe , & y communierent , ainsi que le Prince Pierre leur second fils , la Princesse Agnès leur belle-fille , & plusieurs autres personnes qui devoient partir le lendemain pour leur exil.

Au même temps , le Pere Joseph Suarès , vieillard vénérable , qui travaille depuis si long-temps dans cette vigne du Seigneur , se rendit à la chapelle de la sainte Trinité chez le Prince Paul , où toutes les Princeses Chrétiennes du quartier l'attendoient ; il fut souvent interrompu pendant la messe par les larmes & les soupirs de ces illustres dames. Quand il les eut communiées , il leur fit un petit discours propre au temps & aux circonstances présentes , dans le-

quel
men
leur
étoie
pensé
jama
ses fi
des l
qu'ell
de ce
bleme
model
Apr
terner
faire l
plier
au Sei
roit le
promit
le seco
avoit
demand
appren
» car
» elle
» m'att
» l'éter
les sou
qui en
la chap

quel il les anima à souffrir généreusement leur exil pour Jesus - Christ. Il leur montra sur-tout que leurs peines étoient passageres, mais que la récompense qui leur étoit destinée n'auroit jamais de fin ; que Dieu traitoit ainsi ses fideles serviteurs, pour les détacher des biens périssables de la terre, & qu'elles devoient sans cesse le remercier de ce qu'il les avoit choisies préféralement à tant d'autres, pour servir de modeles aux personnes de leur sexe.

Après qu'il eut achevé, elles se prosternerent toutes jusqu'à terre pour lui faire leurs remerciemens, & elles le supplierent de les recommander souvent au Seigneur, sur-tout quand il célébreroit les saints mysteres. Le Pere le leur promit, en leur demandant à son tour le secours de leurs prieres auxquelles il avoit une vraie confiance ; il les leur demandoit principalement lorsqu'elles apprendroient » la nouvelle de sa mort : » car enfin, ajouta-t-il, à mon âge, » elle ne doit pas être éloignée ; je ne » m'attends plus à vous revoir que dans » l'éternité ». A ce mot les sanglots & les soupirs recommencerent ; le Pere, qui en fut attendri, sortit aussi-tôt de la chapelle. Comme il traversoit la

grande cour, il y trouva le Prince Jean ; le Prince Paul, & le Prince Michel, qui l'attendoient pour lui dire les derniers adieux : saisis de douleur, ils ne purent s'exprimer que par leurs soupirs, & par un silence beaucoup plus éloquent & plus expressif, que les discours les plus animés. Rien n'a pu arracher des larmes à ces généreux Néophytes, que la séparation de leur Pasteur. Le Pere qui voyoit renverser en un instant l'ouvrage de tant d'années, & s'évanouir les espérances qu'il fondeoit sur les exemples de tant d'illustres chrétiens, pouvoit-il n'y être pas sensible ? Il n'y a que ceux qui ont à cœur le salut des ames, qui sentent ce qu'il en coûte dans ces sortes d'occasions ; ceux qui y sont indifférens ne le comprennent pas de même.

Le 15, le Regulo partit pour se rendre au lieu de son exil, avec ses enfans, ses petits-fils, ses arrières petits-fils, au nombre de 37, sans compter les princesses, femmes ou filles qui égaloient presque ce nombre, & environ trois cens domestiques de l'un & de l'autre sexe, dont la plus grande partie avoit reçu le baptême ; plusieurs autres étoient encore Catéchumenes : faute

de ten
qu'ils
voyag

Je n
trer da
les dan
ter ce
leur ba
aux Pr
vivacit
gueur
l'ardeur
rités de
leur sex
part, le
ordre de
pages a
Sur cet
rent tou
meubles
res de le
lit, &
croyoien
Deux d
cacher
usoient,
ne pouv
feur les
les fatig
prenoien

de temps, ils ont été obligés d'attendre qu'ils fussent arrivés au terme de leur voyage pour se faire baptiser.

Je ne finirois point si je voulois entrer dans le détail de ce qui concerne les dames Chrétiennes, & vous raconter ce qui s'est passé avant & après leur baptême; elles ne cédoient en rien aux Princes leurs époux, soit pour la vivacité de leur foi; soit pour la rigueur de leurs austérités, soit pour l'ardeur de leur zèle à instruire des vérités de la Religion les personnes de leur sexe. Deux jours avant leur départ, le bruit se répandit qu'il y avoit ordre de visiter exactement tous les équipages au passage de la grande muraille. Sur cet avis, ces illustres dames cachèrent tout ce qu'elles pouvoient de leurs meubles de dévotion, dans les doublures de leurs habits, dans les chevets de lit, & dans les autres choses qu'elles croyoient n'être point sujettes à la visite. Deux d'entre elles qui ne pouvoient cacher aisément les cilices dont elles usoient, paroissoient fort affligées de ne pouvoir les emporter; leur confesseur les consola en leur faisant dire, que les fatigues du voyage qu'elles entreprennoient pendant les ardeurs de la ca-

nicule ; & les montagnes affreuses qu'elles auroient à traverser , leur tiendroient lieu de cilice , & qu'il leur suffisoit d'endurer toutes ces peines avec patience & résignation à la volonté de Dieu.

Que n'aurois-je pas encore à vous dire des domestiques de ces princes ! quoiqu'ils n'aient pas eu les mêmes difficultés à vaincre , les miséricordes du Seigneur n'ont pas moins éclaté devant & après leur conversion , du moins dans plusieurs , dont je pourrois rapporter une infinité de traits édifiants ; mais aussi comment n'auroient-ils pas été touchés , lorsqu'ils comparoient leurs maîtres infidèles à ces mêmes maîtres devenus Chrétiens , & qu'ils voyoient le changement extraordinaire que la grace avoit fait dans leurs personnes ? On sçait ce que peut l'exemple pour nous porter au bien ; mais il a beaucoup plus de force quand il se trouve dans des personnes du premier rang & d'un mérite rare. Les Princes & les Princesses qui l'ont donné aux autres , ne l'ont pas eu pour eux-mêmes. Aussi je ne doute point que Dieu ne choisisse parmi eux ces redoutables témoins , qu'au jour de ses vengeances il opposera aux grands

de la
du C
envin
sent
salut
la m

que
mal d

Le
arriv
qué ,
une r
neuf
fort
depuis
la no
porter
Quoi
ne ce
la do
traités
Suarès

» J
» Per
» ren
» tou
» peu
» quit
» une
» ne

de la terre , lesquels nés dans le sein du Christianisme , comblés de graces , environnés de bons exemples , ne pensent à rien moins qu'à l'affaire de leur salut , & qui se trouvent à l'heure de la mort , presque sans autre mérite , que celui de n'avoir pas fait tout le mal qu'ils pouvoient faire.

Le jour même que ces illustres exilés arriverent au terme qui leur étoit marqué , le Prince François Xavier passa à une meilleure vie à l'âge de cinquante-neuf ans. Quand il partit , il se sentit fort oppressé d'un asthme qu'il avoit depuis quelques années ; nous apprîmes la nouvelle de sa mort au retour des porteurs de chaises dont il s'étoit servi. Quoique ce fussent des infideles , ils ne cessoient de louer sa patience , & la douceur avec laquelle il les avoit traités. Le Prince Paul écrivit au Pere Suarès la lettre suivante.

» Je suis en peine de la santé des
» Peres Suarès , Fridelhi , Kegler , Pa-
» rennin , Slavicek , Bouvet , & de
» tous vos autres Peres. Il n'y a qu'un
» peu plus d'un mois que je vous ai
» quittés , & ce temps m'a déjà paru
» une année. Par la grace de Dieu , il
» ne nous est arrivé aucun accident

» durant notre voyage. Le feizieme de
 » la fixieme lune à deux heures après
 » midi, Dieu appella à lui notre frere
 » François Xavier; un vomissement de
 » sang lui ayant ôté l'usage de la pa-
 » role, il ne lui étoit pas possible de
 » réciter les prieres ordinaires; mais
 » nous voyant à ses côtés, il nous fai-
 » soit signe de la tête, qu'il entendoit
 » celles que nous récitions pour lui;
 » c'étoient les prieres des Agonifans:
 » cinq jours auparavant il lui avoit pris
 » un vomissement semblable, & pour
 » lors il nous pria instamment de dire
 » les prieres que les Chrétiens ont ac-
 » coutumé de réciter pour ceux qui
 » sont à l'article de la mort: il fit son
 » acte de contrition, & nous témoigna
 » par ses larmes la douleur qu'il res-
 » sentoit de ses péchés. Selon que je
 » puis juger, je crois que Dieu lui a
 » fait miséricorde: je prie cependant
 » tous vos Peres de dire la messe à
 » l'autel privilégié, & de réciter les
 » autres prieres de l'église pour notre
 » Frere François Xavier: ce sera un
 » double bienfait, s'ils veulent bien lui
 » accorder leurs suffrages, aussi-tôt que
 » vous les aurez informés de sa mort.
 » Quoique j'aie peu souffert dans ce

» vo
 » fai
 » je
 » fie
 » de
 » qu
 » ses
 » la
 » mo
 » à
 » ve
 » qu

PA

Mi

La

plus
 nous
 cieuf
 dision
 ans d
 juille
 Seign
 son e
 une
 voya
 freufe
 telle

» voyage , cependant comme il s'est
» fait avec beaucoup de précipitation ,
» je crains bien d'avoir commis plu-
» sieurs fautes : je supplie tous les Peres
» de prier Dieu qu'il me les pardonne ;
» qu'il me fasse la grace de bien garder
» ses commandemens , & qu'il me donne
» la force de vaincre les ennemis de
» mon salut. J'aurois bien d'autres choses
» à dire que le pinceau ne peut ache-
» ver ; vous en pourrez juger par celles
» que j'ai dites ».

PAUL , dixieme de la famille , a écrit ;
cacheté le 23 de la sixieme lune.

MICHEL vous salue aussi.

La nouvelle de cette mort nous causa plus de joie que de douleur , parce qu'il nous parut qu'elle devoit être très-précieuse aux yeux de Dieu. Quel bonheur, disions-nous, pour ce Prince ! Après trois ans de préparation , il est baptisé le 6 de juillet ; le 14 il reçoit le corps de Notre-Seigneur ; il part le 15 pour le lieu de son exil ; il en bénit Dieu ; il souffre avec une patience héroïque les fatigues d'un voyage pénible , dans une saison affreuse , & attaqué d'une maladie mortelle ; il ne cesse de pleurer ses péchés ;

enfin le 4 du mois d'août, jour de son arrivée au terme de son exil, il sort de cette vie mortelle, pour aller recevoir dans le Ciel, ainsi qu'il y a lieu de l'espérer, la récompense de ses souffrances & de ses vertus.

Je me flatte, mon Révérend Pere, que vous n'oublierez pas dans vos saints sacrifices de prier le Seigneur pour cette Mission désolée, pour cette famille en particulier, & pour moi qui en ai plus besoin que personne, & qui suis avec beaucoup de respect, &c.

Fin du dix-neuvieme volume.

Des

L

na

Et

fia

EXT

Et

fia

LET

Et

fia

LET

M

Et

tes

LET

na

Et

fia

LET

Et

fia

LET

Et

T A B L E

Des Lettres contenues dans ce volume:

LETTRE du Pere de Mailla , Missionnaire de la Compagnie de Jesus. Page 5

Et dans l'ancienne édition , Lettres édifiantes , tom. 14 , pag. 86.

EXTRAIT d'une lettre écrite de Pekïng. 73

Et dans l'ancienne édition , Lettres édifiantes , tome 14 , pag. 493.

LETTRE d'un Missionnaire de la Chine. 77

Et dans l'ancienne édition , Lettres édifiantes , tome 16 , pag. 373.

LETTRE du Pere Porquet , Missionnaire, à Monsieur son Frere. 80

Et dans l'ancienne édition , Lettres édifiantes , tom. 15 , pag. 361.

LETTRE du Pere d'Entrecolles , Missionnaire à la Chine. 91

Et dans l'ancienne édition , Lettres édifiantes , tom. 15 , p. 380.

LETTRE du même. 98

Et dans l'ancienne édition , Lettres édifiantes , tome 15 , pag. 83.

LETTRE du Pere Cazier , Missionnaire. 165

Et dans l'anc. édit. Let. édif. to. 16. p. 368.

- LETTRE d'un Missionnaire de Peking.* 168
Et dans l'ancienne édition, Lettres édifiantes, tome 16, pag. 378.
- LETTRE du Pere d'Exercolles, Missionnaire en Chine.* 173
Et dans l'ancienne édition, Lettres édifiantes, tom. 16, p. 318.
- LETTRE du Pere Jacques, à Monsieur l'Abbé Raphaelis.* 204
Et dans l'ancienne édition, Lettres édifiantes, tom 16, p. 1^{re}.
- LETTRE du Pere Gaubil, à Monseigneur de Nemon, Archevêque de Toulouse.* 246
Et dans l'ancienne édition, Lettres édifiantes, tome 16, page 300.
- LETTRE du Pere Parennin, à M. de Fontenelle.* 257
Et dans l'ancienne édition, Lettres édifiantes, tom. 17, p. 344.
- LETTRE du même, à Messieurs de l'Académie des Sciences.* 300
Et dans l'ancienne édition, Lettres édifiantes, tom. 17, p. 409.
- LETTRE du Pere de Mailla, Missionnaire.* 324
Et dans l'anc. édit. Let. édif. to. 17. p. 163.
- LETTRE du Pere Parennin, Missionnaire.* 406
Et dans l'anc. édit. Let. édif. to. 17. p. 1^{re}.

Fin de la table du dix-neuvieme volume.

106

(26)

5396 4

Peking. 168
Lettres édifiantes.

s, Mission-
173
Lettres édi-

à Monsieur
204
Lettres édi-

Monseigneur
Toulouse. 246
Lettres édi-

M. de Fon-
257
Lettres édi-

rs de l'Aca-
300
Lettres édi-

Missionnaire.
324

17. p. 163.
Missionnaire.

406
17. p. 1^{re}.

ne volume.



